



Les patrimoines, leviers de développement des territoires

Février 2022

CESER
R É G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE

Les patrimoines, leviers de développement des territoires

RAPPORT D'AUTOSAISINE

Proposé par la Commission n°2

« Développement des territoires et mobilité »

Adopté à l'unanimité lors de la séance plénière
du 7 décembre 2021



Table des matières

Les 19 propositions du CESER	5	
Avant-propos	7	
Fiche n°1	Un patrimoine, des patrimoines	9
Fiche n°2	Le cadre de l'étude : Patrimoines et territoires	13
Le patrimoine territorial en projet : une démarche transversale	15	
Fiche n°3	Un patrimoine riche et diversifié en Nouvelle-Aquitaine	16
Fiche n°4	Une ressource à préserver pour préparer demain	22
Fiche n°5	Construire et valoriser l'identité des territoires	28
Fiche n°6	Renforcer la cohésion sociale	31
Fiche n°7	Mieux vivre (dans) le territoire	35
Fiche n°8	Développer durablement le territoire	40
Les patrimoines en actions : des initiatives pour s'inspirer	47	
Fiche I	Les marais salants de l'île de Ré	49
Fiche II	Les landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne	51
Fiche III	Le château de Buzet et son parc	53
Fiche IV	La culture du châtaigner en Haute-Vienne	55
Fiche V	Les zones humides et lagunes forestières d'Hourtin	57
Fiche VI	La tapisserie d'Aubusson entre savoir-faire d'excellence et modernité	59
Fiche VII	Angoulême, un subtil équilibre entre végétal et minéral	61
Fiche VIII	Inventaire des arbres remarquables de la Vienne	63
Fiche IX	Le Parc de l'Estuaire, un site des « Échappées Nature »	65
Fiche X	Bayonne, la reconquête du cœur de ville	67
Fiche XI	Les Chaumes du Vignac et de Clérignac et les Meulières de Claix et de Rouillet	69
Fiche XII	La course landaise et son écosystème d'activités	71
Fiche XIII	La fête de l'espadrille de Mauléon-Licharre, un savoir-faire, une histoire, une relation transfrontalière	73

Fiche XIV	Coopérations technologiques, linguistiques et culturelles Programmes POCTEFA « LINGUATEC » & « PROMETHEUS »	75
Fiche XV	Le Marché d'Issigeac	77
Fiche XVI	Poitiers : Le Projet du Quartier du Palais, un projet partagé avec les habitantes et habitants	79
Fiche XVII	L'accordéon et la Corrèze	81
Fiche XVIII	Les AOC/AOP, IGP : Appellations d'Origine Contrôlée, Protégée et Indications Géographiques Protégées	83
Fiche XIX	FIFO : le Festival International du Film Ornithologique	85
Fiche XX	Saint-Jean-d'Angély : renouveler le regard des habitants sur leur patrimoine	87
Fiche XXI	La frairie des Petits Ventres de la rue de la Boucherie	89
Fiche XXII	Le patrimoine culturel immatériel artistique du Poitou	91
Fiche XXIII	L'Escalier, un tiers-lieu « patrimoine et numérique »	93
Fiche XXIV	Création de la Cité du Cuir à Saint-Junien	95
Fiche XXV	Les chantiers de bénévoles	97
Fiche XXVI	Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle	99
Fiche XXVII	Focus - Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et l'Abbaye de Sorde	101
Le patrimoine territorial en pratique : des leviers à mobiliser		103
Fiche n°9	Connaître le patrimoine local	104
Fiche n°10	Mettre le patrimoine en projet	110
Fiche n°11	Protéger et valoriser le patrimoine	118
Fiche n°12	Faire vivre, partager et transmettre le patrimoine	126
Fiche n°13	Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets	134
Fiche n°14	Accompagner les métiers du patrimoine	140
Annexes		147

Les 19 propositions du CESER

Connaître le patrimoine local	<ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Construire une vision globale du patrimoine à l'échelle du territoire 2 ▶ Donner un sens et des valeurs partagées au patrimoine 3 ▶ S'appuyer sur un diagnostic patrimonial intercommunal
Mettre le patrimoine en projet	<ul style="list-style-type: none"> 4 ▶ Inscrire le patrimoine dans le projet de développement du territoire 5 ▶ Intégrer plus systématiquement l'enjeu patrimonial dans les documents de planification 6 ▶ Mobiliser le patrimoine dans les programmes d'aménagement et de développement des territoires 7 ▶ « <i>Faire projet</i> » autour du patrimoine
Protéger et valoriser le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> 8 ▶ « <i>Faire vivre</i> » le patrimoine 9 ▶ Mobiliser les outils existants
Faire vivre, partager et transmettre le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> 10 ▶ Faire connaître : informer et communiquer sur le patrimoine local 11 ▶ Mettre en lumière les richesses patrimoniales des territoires par un usage raisonné des labels 12 ▶ Développer les actions de médiation de patrimoine 13 ▶ Impliquer les citoyens dans la promotion de leur patrimoine
Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets	<ul style="list-style-type: none"> 14 ▶ Accompagner les collectivités dans l'émergence et le montage de leurs projets « <i>Patrimoine</i> » 15 ▶ Sécuriser les financements publics et mobiliser des financements variés 16 ▶ Renforcer le rôle de la Région : sensibiliser, orienter et animer
Accompagner les métiers du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> 17 ▶ Mieux reconnaître et valoriser les métiers du patrimoine 18 ▶ Former des professionnels qualifiés du patrimoine 19 ▶ Acculturer les acteurs usagers des patrimoines

📖 Retrouvez le détail de ces différentes propositions à la fin de chacune des fiches de la partie 3 du rapport.

Avant-propos

Nombreux monuments historiques, des villes et villages reconnus au niveau international ou par différents labels, une grande diversité de sites naturels et de paysages, des traditions et savoir-faire reconnus... La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un patrimoine architectural, naturel ou culturel riche et diversifié. C'est cette ressource que le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en avant dans le cadre de cette autosaisine.

Tous les territoires disposent, à travers leur patrimoine, d'une ressource qu'ils peuvent mobiliser au service de leur projet de développement. Certains l'ont bien compris, qui mettent en avant leur patrimoine architectural, culturel, naturel, paysager ou immatériel pour affirmer une identité propre, revaloriser leur cadre de vie, renforcer leur attractivité ou développer de nouvelles activités...

C'est de cette ressource patrimoniale que le CESER propose aux territoires de se saisir pour développer de nouvelles dynamiques. Au-delà des politiques sectorielles qu'ils peuvent déjà mettre en œuvre pour protéger et valoriser leur patrimoine bâti, naturel ou encore leurs pratiques culturelles, c'est l'élaboration d'une politique globale et transversale de développement par les patrimoines que le CESER souhaite promouvoir dans ce rapport.

« Faire territoire » par le patrimoine : telle est en définitive la proposition que cette étude, organisée autour de fiches courtes et appuyée par de nombreuses illustrations, souhaite porter auprès des territoires et de la Région qui les accompagne.

Introduction

- ▶ **Fiche 1** : Un patrimoine, des patrimoines
- ▶ **Fiche 2** : La démarche du CESER

* Le patrimoine : l'héritage commun d'une collectivité

Donner une définition de ce que recouvre la notion de patrimoine reste un exercice délicat. Le patrimoine n'existe pas en soi : « *il n'est ni donné, ni acquis, il se "fabrique"* »¹. Il n'existe donc pas de définition unique du patrimoine, qui apparaît comme un concept évolutif et mouvant.

Étymologiquement, le patrimoine désigne les biens hérités du père ; il renvoie ainsi aux biens qui se transmettent au sein des familles. Cette conception exclusivement économique va progressivement évoluer, avec l'idée que le patrimoine peut aussi être collectif et partagé². L'enjeu de la transmission est au cœur de la notion de patrimoine, qu'il s'agisse au départ de biens privés, dont les individus héritent à titre personnel, puis des biens communs dont les membres d'une même entité seraient collectivement dépositaires. L'UNESCO définit le patrimoine comme l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.

Le patrimoine ne peut toutefois pas s'entendre de tout ce que les générations passées nous ont légué. Cette définition serait trop large, puisque englobant l'ensemble des traces du passé. Le processus de patrimonialisation, par lequel un monument, un bien, une pratique deviennent patrimoine, repose sur une démarche de sélection : est patrimoine ce que nous jugeons digne de conserver de nos prédécesseurs. « *Si le patrimoine est par définition légué par les générations antérieures, il ne devient tel qu'à la suite de la reconnaissance de sa valeur auprès des acteurs sociaux et institutionnels* »³. Le patrimoine englobe ainsi à la fois :

- ce qui est légué par nos prédécesseurs et que nous transmettons à notre tour ;
- ce que, collectivement, nous choisissons de conserver du passé.

Le patrimoine apparaît ainsi comme une construction sociale. Il est, pour une société ou un groupe social, porteur de sens, de valeurs, de sentiment d'appartenance commune. C'est un « *projet politique et social de transmission de valeurs communes* »⁴.

1 DESCHEPPER, Julie, 2021, *Le patrimoine, une notion en débat*, Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/patrimoine>.

2 <http://www.patrimatheque.com/fiche-definition-du-patrimoine/>.

3 COUSSEAU, Vincent, *La construction patrimoniale au prisme de l'histoire*, in GARNIER Edwige et SERRE Olivier (sous la dir.), 2015, *Patrimoine, identité et développement territorial*, Éditions La Librairie des territoires, p. 35.

4 Colloque organisé par la Cité de l'architecture et du patrimoine et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme en mai 2016 : *Le patrimoine, un projet territorial* : <https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2016/04/programme4mai.pdf>.

Et le matrimoine ?

Au Moyen-Âge, le matrimoine désigne l'ensemble des biens et des droits hérités de la mère, par opposition à ceux du père. Quelques siècles plus tard, le substantif « *matrimoine* » s'est effacé, pour seulement subsister sous la forme de l'adjectif « *matrimonial* », qui se rapporte au mariage.

Avec la disparition du terme « *matrimoine* », l'héritage culturel ne s'est plus conjugué qu'au masculin, et l'effacement des créatrices s'est accentué au fil des siècles.

C'est ainsi que le collectif HF appelle à ce que l'héritage culturel soit composé du patrimoine et du matrimoine, pour un héritage commun, égalitaire, paritaire, qui puisse donner de nouveaux modèles aux jeunes générations.

Créées en 2015 à l'initiative de l'association HF Île-de-France, les Journées du Matrimoine font par exemple écho aux Journées du Patrimoine pour faire émerger « *l'héritage des mères* » et rendre visibles leurs œuvres.



* Du monument historique au « tout patrimoine »

La notion de patrimoine est relativement récente. Si ses prémices remontent au Moyen Âge, avec les premières réflexions sur la sauvegarde d'objets investis d'une valeur symbolique ou religieuse, c'est véritablement avec la Révolution Française et la nationalisation des biens du clergé et de la noblesse, que le phénomène de patrimonialisation va véritablement se développer. Tout au long du XIX^{ème} siècle, la notion de patrimoine va s'enraciner autour de la protection des monuments historiques.

La protection des Monuments Historiques (MH) en quelques dates

1830	Création de l'Inspection générale des MH
1837	Création de la Commission des MH
1887	Reconnaissance de la portée juridique du classement des MH
1913	1 ^{ère} loi sur la protection des MH
1927	2 ^{ème} loi sur la protection des MH
1962	Loi Malraux sur les secteurs sauvegardés

La notion va connaître un élargissement progressif tout au long du XX^{ème} siècle. Les Monuments Historiques s'ouvrent à de nouvelles catégories de biens et de périodes, en s'étendant aux jardins, aux immeubles des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, ou encore au patrimoine industriel, scientifique et technique. Parallèlement, le patrimoine s'ouvre à d'autres formes d'éléments, matériels ou non, dont la collectivité reconnaît la valeur. Le regard de la société évolue, de nouveaux éléments ont désormais place dans l'héritage collectif, au même titre que les édifices anciens et monuments, reconnus et légitimes depuis longtemps. La notion s'élargit ainsi :

❖ **au patrimoine naturel**⁵ : dès 1930, la loi permet la protection des monuments naturels et des sites. Depuis, de nombreux dispositifs ont été introduits pour protéger le patrimoine naturel, les sites et paysages : parcs naturels (1960 pour les parcs nationaux, 1967 pour les parcs régionaux), réserves naturelles (1976), lois Montagne (1985) et Littoral (1986)... Le patrimoine naturel renvoie aux ressources (eau, air, biodiversité...), mais aussi aux paysages, qui sont une richesse visuelle et culturelle ; au-delà du plaisir de vivre dans une nature préservée, face au changement climatique, la biodiversité animale et végétale est un facteur principal d'adaptation possible. Conserver l'ensemble des chaînes trophiques dans leur complexité est un enjeu essentiel ;

⁵ Si elle est communément admise, la notion même de patrimoine naturel peut toutefois interroger. L'association des deux termes peut en effet laisser supposer une appropriation de la Nature par l'être humain : jusqu'à quel point celui-ci doit-il intervenir ? Si la notion mérite d'être réinterrogée, il faut toutefois noter que la frontière est floue entre espaces naturels et espaces anthropisés : paysages agricoles ou viticoles, marais salants... le caractère remarquable de certains patrimoines naturels tient aussi aux interactions entre l'être humain et la nature et à la préservation de l'équilibre entre les deux.

- ❖ **au patrimoine architectural urbain** : le législateur instaure, en 1943, un champ de visibilité de 500 mètres autour des monuments historiques, à l'intérieur duquel aucune construction nouvelle ni modification ne peut être réalisée sans autorisation. Une étape supplémentaire est franchie en 1962 : la loi Malraux introduit la notion de secteurs sauvegardés, qui permettent la sauvegarde et la mise en valeur d'ensembles urbains cohérents. Du monument isolé, le patrimoine s'étend aux ensembles urbains historiques. Ce dispositif connaîtra différentes évolutions législatives, dont la création en 1993 des ZPPAUP⁶, pour aboutir aux sites patrimoniaux remarquables (2016) que nous connaissons aujourd'hui ;
- ❖ **au patrimoine vernaculaire** : dans les années 1970, le patrimoine s'élargit aux « *éléments plus modestes qui, sans être exceptionnels, représentent une culture et une identité locale* »⁷ : les points d'eau (fontaines, lavoirs...), le patrimoine vernaculaire sacré (chapelles, calvaires...), ou agricole et viticole (cabanes, moulins...) en sont quelques illustrations. Dans le même esprit, se développent les musées sur les arts et traditions populaires et les écomusées. Ce patrimoine témoigne d'une « *culture locale, populaire, celle de l'histoire du quotidien et des pratiques* »⁸. « *Comme l'a souligné Pierre Nora, on est donc passé d'une production monumentale par le haut, en référence à l'identité nationale et aux élites, à une construction patrimoniale par le bas, avec des références identitaires multiples* »⁹ ;
- ❖ **au patrimoine culturel immatériel** : sous l'effet notamment de la Convention de l'UNESCO de 2003, le patrimoine s'élargit alors aux pratiques, représentations, expressions et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel, parce qu'elles procurent à ce groupe humain un sentiment de continuité et d'identité. Le patrimoine inclut ainsi les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales ou sportives, les rituels et événements festifs, ou encore les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

⁶ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

⁷ GEPPERT, Anna, LORENZI, Emmanuelle, 2013, *Le « patrimoine du quotidien », enjeu renouvelé pour les urbanistes européens*, Bulletin de l'Association de géographes Français, 2013-2, 172.

⁸ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/vernaculaire>.

⁹ VESCHAMBRE, Vincent, 2007, *Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace*, Vox Geographica, novembre 2007.

Le « tout patrimoine » : doutes et remises en cause

Du monument isolé aux ensembles urbains, du patrimoine exceptionnel au patrimoine du quotidien, du matériel à l'immatériel : au fil de ces élargissements successifs, le patrimoine s'est fortement diversifié, au point qu'aujourd'hui, tout est potentiellement patrimoine. Certains spécialistes se sont inquiétés d'une tendance au « tout patrimonial »¹⁰, d'une « inflation brutale et désordonnée de tous les objets du patrimoine »¹¹.

Cette extension du champ patrimonial s'est accompagnée d'une évolution des valeurs portées par le patrimoine : « c'était autrefois les traces les plus remarquables du passé : c'est aujourd'hui la totalité des traces du passé en tant que passé. Le patrimoine a quitté son âge historique, national et monumental pour entrer dans un âge mémoriel, social et identitaire »¹². D'autres soulignent toutefois que cette critique du « tout patrimoine » est le signe d'une conception classique, voire élitiste, selon laquelle le patrimoine devrait être limité à l'exceptionnel.

Perte d'identité ou signe de vitalité d'un concept fondamentalement « nomade » ? Née depuis plus de deux siècles, la notion de patrimoine n'a donc pas fini de susciter le débat, avec un enjeu constant : que souhaitons-nous et que pouvons-nous, collectivement, conserver et transmettre aux générations futures ?

* Du patrimoine objet au patrimoine ressource

A lors qu'il a longtemps été envisagé à l'aune de sa seule valeur culturelle intrinsèque, le patrimoine apparaît aujourd'hui comme une ressource pour les territoires. Le patrimoine n'est plus seulement considéré pour lui-même ; il devient, à la condition d'être préservé¹³ et mis en valeur, un atout à mobiliser par les collectivités dans le cadre de leur projet de développement.

Tourisme, activités économiques, revitalisation des centres anciens, qualité du cadre de vie, cohésion sociale et territoriale... Le patrimoine est de plus en plus utilisé par les territoires pour s'affirmer, se développer et se singulariser. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude.

¹⁰ DI MEO, Guy, 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser.

¹¹ NOAR, Pierre, cité par REROLLE, Raphaëlle, 2012, *Si cher patrimoine*, Le Monde, 13 septembre 2012.

¹² NORA, Pierre, *Les trois âges historiques du patrimoine*, in BARNAVI, Elie, et DE SAINT-PULGENT, Maryvonne (sous la dir.), 2010, *Cinquante ans après. Culture, politique et politiques culturelles*, La Documentation française, p. 119-123.

¹³ Qu'il soit architectural, naturel ou immatériel, le patrimoine reste un héritage fragile. Sur cette question, voir fiche n° 4.

* L'approche retenue : « faire territoire par le patrimoine »

En quoi et comment le patrimoine peut-il être une ressource, un levier de développement pour les territoires ? C'est à cette interrogation que le CESER a souhaité, dans le cadre d'une autosaisine confiée à la Commission n°2 « Développement des territoires et mobilité », apporter quelques éléments de réflexion et de proposition.

Il ne s'agira pas ici de dresser un inventaire des richesses patrimoniales de la Nouvelle-Aquitaine. Le lecteur pourra, sur ce point, se référer aux travaux du Service du Patrimoine et de l'Inventaire du Conseil régional, dont la mission est de recenser, d'étudier et de faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique¹⁴.

L'approche portera ainsi moins sur les patrimoines en tant que tels que sur la manière dont ils peuvent générer des dynamiques territoriales. Dans le cadre de ses travaux, l'Assemblée a fait le choix :

- ❖ de n'exclure aucun patrimoine de son champ d'étude : qu'il soit architectural, naturel, culturel ou sportif, matériel ou immatériel, exceptionnel ou non, tout patrimoine a vocation à être mobilisé au sein du projet de territoire ;
- ❖ de retenir une conception large de la notion de « développement territorial » : lorsque l'on évoque l'idée du développement d'un territoire par le patrimoine, le tourisme est fréquemment mis en avant. Si cette dimension est bien réelle, le CESER a souhaité dépasser le cadre du seul développement touristique, en retenant une approche élargie mettant en avant l'humain au cœur de la notion de développement : les patrimoines seront ainsi appréhendés comme un vecteur d'un développement économique plus durable, mais aussi comme un ressort d'identité locale, de cohésion sociale et territoriale.

Quatre clés d'entrée thématiques

► Faire territoire par le patrimoine

En quoi le patrimoine peut-il contribuer à l'identité d'un territoire et à la cohésion sociale et territoriale ? Comment rendre la population, les acteurs locaux, partie prenante, par le patrimoine, de la vie et de l'avenir du territoire ?

► Mieux vivre (dans) le territoire

En quoi le patrimoine participe-t-il de la qualité de vie (logement, cadre de vie...) dans les territoires ? Comment le patrimoine peut-il être vecteur de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ?

► Travailler dans le territoire

Quels emplois induits par le patrimoine dans les territoires ? Quelles formations ? Quels enjeux pour les métiers du patrimoine ?

► Développer durablement le territoire

En quoi le patrimoine peut-il être un levier de développement économique et touristique, d'attractivité du territoire ? Comment le patrimoine peut-il contribuer à rééquilibrer l'activité sur l'ensemble du territoire ? Comment préserver le patrimoine du tourisme de masse ?

¹⁴ <https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr>. Se référer aussi, pour le patrimoine de l'ex-Aquitaine à <http://inventaire.aquitaine.fr>, et, pour le patrimoine de l'ex-Poitou-Charentes, à : <https://inventaire.poitou-charentes.fr/>.

* La démarche du CESER : une large place aux initiatives locales

La Commission « *Développement des territoires et mobilité* » du CESER, chargée de cette autosaisine, s'est appuyée sur le regard et l'analyse de différents acteurs du patrimoine et du développement local en Nouvelle-Aquitaine¹⁵. La Commission tient à les remercier de leur participation à ses travaux.

La Commission a plus particulièrement fait le choix de mettre en lumière des initiatives, des actions, des projets de développement territorial conduits en Nouvelle-Aquitaine autour des patrimoines. Il s'agit de montrer, par l'exemple, que les patrimoines peuvent être mobilisés pour générer, à leur échelle, des dynamiques territoriales intéressantes. Il s'agit aussi d'identifier les bonnes pratiques, les leviers et les freins de ces démarches.

Dans cette perspective, la Commission a organisé, en complément de ses auditions thématiques, des rencontres, la plupart décentralisées, avec les acteurs qui font du patrimoine un levier de développement de leur territoire. C'est dans le même esprit qu'elle a choisi de consacrer, au cœur même de son rapport, une large place aux initiatives repérées dans les territoires par les conseiller.e.s de la Commission et de l'Assemblée.

* Plan du rapport

À travers cette étude, le CESER s'est attaché à :

- ❖ montrer en quoi le patrimoine peut être une ressource dont les territoires peuvent se saisir pour préparer l'avenir.
C'est l'objet de la première partie :
le patrimoine territorial en projet : une démarche transversale ;
- ❖ illustrer, par les initiatives déjà à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine, toute la diversité des manières de mobiliser le patrimoine au service d'une dynamique de territoire.
C'est à cet objectif que tentera de répondre la deuxième partie :
les patrimoines en actions : des initiatives pour s'inspirer ;
- ❖ proposer des leviers à mobiliser pour passer du projet à l'action. Comment mettre en projet le patrimoine local ?
C'est à cette question que la troisième partie
le patrimoine en pratique : des leviers à mobiliser apporteront, à la Région et aux territoires, quelques pistes à explorer.

1

Le patrimoine territorial en projet¹⁶ : une démarche transversale

Un atout pour préparer l'avenir : c'est dans cette perspective que le patrimoine gagnerait, pour le CESER, à être appréhendé. Au-delà de sa valeur historique ou culturelle qui lui est propre, le patrimoine est en effet une ressource, une opportunité de développement pour les territoires. C'est particulièrement vrai en Nouvelle-Aquitaine : la région dispose d'un patrimoine riche et diversifié, mais qui n'est pas suffisamment valorisé dans les dynamiques territoriales qu'il peut induire.

Cette ressource, qui peut devenir une richesse, est parfois la seule dont les territoires disposent. Le CESER propose de la placer au cœur des enjeux territoriaux d'aujourd'hui. Poser les bases d'un autre modèle de développement, plus durable et résilient : le patrimoine a un rôle à jouer dans cette ambition, qu'il s'agisse de renforcer l'identité et la cohésion des territoires, de fédérer la population locale, d'améliorer la qualité du cadre de vie, ou encore d'aménager et de développer le territoire dans le respect des ressources, au bénéfice de tous.

1.1 Un héritage tourné vers l'avenir

- ▶ **Fiche 3** : Un patrimoine riche et diversifié en Nouvelle-Aquitaine
- ▶ **Fiche 4** : Une ressource à préserver pour préparer demain

1.2 «Faire territoire» par le patrimoine

- ▶ **Fiche 5** : Construire et valoriser l'identité des territoires
- ▶ **Fiche 6** : Renforcer la cohésion sociale
- ▶ **Fiche 7** : Mieux vivre (dans) le territoire
- ▶ **Fiche 8** : Développer durablement le territoire

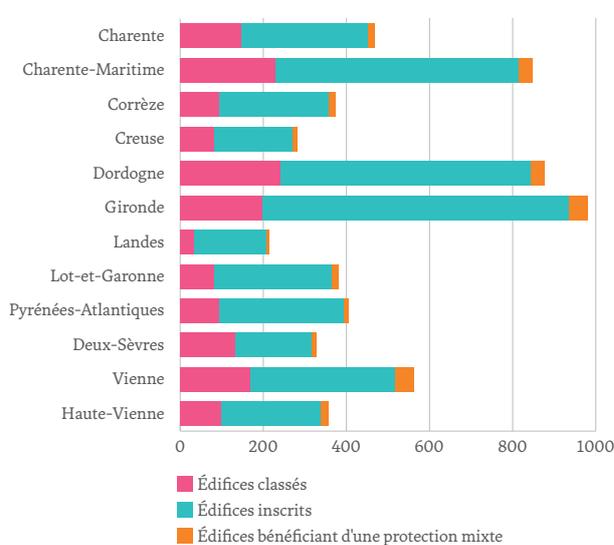
¹⁶ Pour reprendre le titre de l'ouvrage du même nom publié en 2015 par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, Coédition Gallimard/FNAU.

* Patrimoine historique et culturel

Du fait de son histoire et de sa grande superficie, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la densité, la diversité et la qualité de son patrimoine culturel. Eglises, abbayes, châteaux, parcs et jardins, grottes... Avec près de 6 200 monuments inscrits ou classés, la région compte le plus grand nombre de monuments historiques inscrits ou classés en France, devant l'Occitanie (4 818) et la région Auvergne Rhône-Alpes (4 777)¹⁷. Si certains départements, comme la Gironde, la Dordogne et la Charente-Maritime se distinguent par leur plus forte concentration en édifices classés ou inscrits, ces monuments irriguent l'ensemble de la région, du littoral à l'intérieur, des agglomérations aux territoires ruraux.

Grandes villes historiques, bastides, villages de montagne, stations balnéaires... Au-delà des seuls monuments historiques, les villes et villages de Nouvelle-Aquitaine présentent également, à travers notamment leurs centres anciens, un patrimoine architectural de qualité et cohérent, à l'identité parfois très marquée. Ces cités historiques, qui maillent le territoire néo-aquitain, offrent une richesse patrimoniale reconnue au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables ainsi que par différents labels. Ces exemples positifs ne doivent toutefois pas faire oublier que de nombreuses communes, de toute taille, se trouvent encore confrontées à des centres désertifiés, dont le patrimoine urbain trop peu valorisé ou laissé à l'abandon n'offre qu'un cadre de vie dégradé et peu attractif.

Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques



Quelques repères

- 30** Communes labellisées *Petites cités de caractère*
- 32** *Plus beaux villages de France*
- 12** *Plus beaux détours de France*
- 29** *Villes et Pays d'Art et d'Histoire*
- 161** Sites patrimoniaux remarquables
- 6200** Monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques
- 110** Musées labellisés *Musées de France*
- 58** Jardins labellisés *Jardin remarquable*
- 5** Parcs Naturels Régionaux

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

Huit sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO

2021	Le phare de Cordouan
2016	L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne (<i>Cité Frugès de Pessac</i>)
2008	Fortifications de Vauban (<i>Citadelles de Blaye et de Saint-Martin de Ré, verrou de l'estuaire de la Gironde</i>)
2007	Bordeaux, port de la Lune
1999	Juridiction de Saint-Émilion
1998	Chemins de Saint-Jacques de Compostelle
1983	Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe
1979	Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère

* Patrimoine naturel, sites et paysages

Plus grande région de France métropolitaine, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une grande richesse de milieux naturels : zones humides, étangs côtiers et estuaires, littoral, bocages et plaines, landes et forêts... Elle accueille ainsi une diversité d'espèces végétales (dont 4,500 espèces de plantes vasculaires, 975 espèces de champignons...) et animales (dont 236 espèces d'oiseaux nicheurs, 62 espèces de mammifères ou encore 28 espèces d'amphibiens...) : « *l'ex-Aquitaine abrite par exemple 86 % des mammifères de France métropolitaine, et l'ex-Poitou-Charentes plus de 60 % des oiseaux nicheurs métropolitains* »¹⁸. Le patrimoine naturel est aussi formé des espèces et espaces originaux, rares, caractérisés par des conditions de vie particulières ou des localisations restreintes, ou encore menacés. Entrent dans cette catégorie des milieux comme la dune du Pilat, les lacs de haute montagne, les marais ou les tourbières, ou encore des espèces comme le piment royal, le vison d'Europe ou encore la Sabline des chaumes. Au-delà des espèces ou espaces rares ou fragilisés, c'est bien l'ensemble de la biodiversité qui doit être considéré comme un patrimoine. Au-delà de sa valeur intrinsèque, elle est « *d'une part, le support des services que les territoires tirent des écosystèmes : nourriture, bois, eau potable, paysages, activités touristiques. D'autre part, elle est un élément constitutif de la qualité des territoires telle qu'elle est perçue par ceux qui les visitent, s'y installent ou achètent les produits qui en proviennent. Elle est aussi un des marqueurs de la spécificité qui crée la valeur des territoires* »¹⁹.

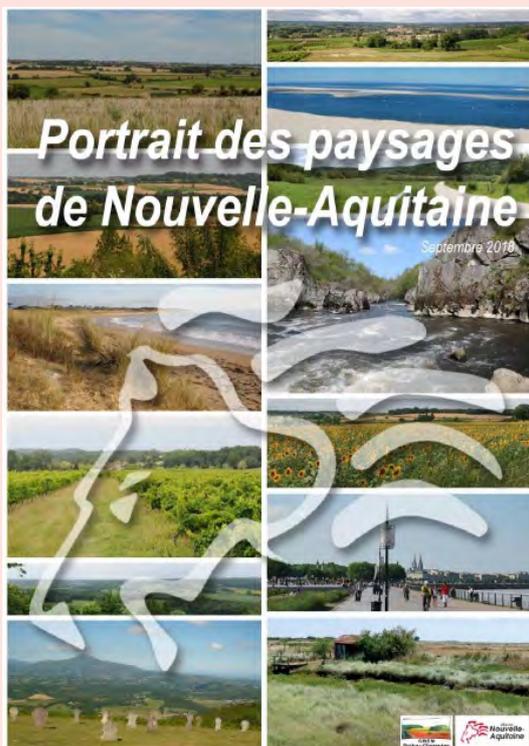
Hérité de facteurs naturels, modelé par l'être humain dans son interaction avec la nature, le patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine recèle une très grande diversité de paysages. De l'océan atlantique jusqu'aux confins du massif central, des plaines du Poitou jusqu'à la chaîne pyrénéenne, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une immense variété de paysages qui contribue à dessiner l'identité des territoires de la région. Paysages littoraux ou de montagne, îles, marais et estuaires, bocages, plaines agricoles, vignobles, forêts, vallées et plateaux... Il est difficile de rendre compte en quelques lignes de la richesse paysagère de la Nouvelle-Aquitaine.

¹⁸ ECOBIOSE, 2020, Le rôle de la biodiversité dans les écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine, p. 323.

¹⁹ Mission Economie de la biodiversité, *Biodiversité et développement économique des territoires*, Biodiv' 2050, n° 8, novembre 2015.

Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine

Réalisé par l'antenne Paysage du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, le *Portrait des paysages de Nouvelle-Aquitaine* permet de révéler la nature et la diversité des paysages régionaux, mais également de préciser les évolutions et les enjeux qui les touchent. 33 secteurs paysagers sont identifiés, illustrant la diversité des paysages :



- ❖ littoraux : grand cordon dunaire atlantique, îles et pertuis charentais, côte rocheuse basque, bassin d'Arcachon, marais littoraux atlantiques (dont le Marais poitevin)...
- ❖ de montagne : montagnes pyrénéennes atlantiques, piémont pyrénéen, montagne limousine, monts et hauts plateaux limousins...
- ❖ de plaines : plaines de l'ouest, plaines du Haut-Poitou...
- ❖ de bocages : marche et bas plateaux limousins, bocages deux-sévriens...
- ❖ de landes : Landes de Gascogne, Landes du nord-Médoc...
- ❖ de collines et d'espaces au relief plus marqué : collines de Guyenne, Périgord central...
- ❖ de vignobles : vignobles bordelais et bergeracois, vignobles charentais...

Source : CREN Poitou-Charentes, Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, *Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine*.

<http://www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages/portrait-des-paysages-de-la-nouvelle-aquitaine>

De nombreux sites de la région sont protégés, au titre du code de l'environnement, pour leur patrimoine paysager remarquable. La Nouvelle-Aquitaine comptait ainsi, en 2020, 282 sites classés et 751 sites inscrits, s'étendant sur près de 6 % du territoire régional. Œuvres de la nature et/ou façonnées par l'être humain, ces sites concernent aussi bien des éléments isolés (arbres, rochers, cascades, châteaux et leurs parcs), que des ensembles paysagers, aux dimensions parfois très vastes (cours d'eau, étangs, îles, vallées, massifs...).

Quelques-uns de ces sites sont particulièrement exceptionnels ou emblématiques : la qualité de leur gestion, parmi les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national, leur vaut la reconnaissance par l'État du label « *Grand Site de France* ». Jusqu'en 2020, la Nouvelle-Aquitaine ne comptait qu'un seul « *Grand site de France* » : le Marais poitevin. Deux autres se sont ajoutés depuis : la Vallée de la Vézère, en Dordogne, et l'estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort, en Charente-Maritime. La dune du Pilat, en Gironde, et le marais de Brouage, en Charente-Maritime, qui se sont engagés dans une opération « *Grand site* », ont vocation à recevoir, à terme, le label.

* Patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine s'incarne également dans des traditions, des pratiques festives ou sportives, des métiers d'art, des savoir-faire ancestraux... riches et diversifiés. L'inventaire national du patrimoine culturel immatériel en recense plus d'une centaine en Nouvelle-Aquitaine, sans que le chiffre ne soit exhaustif. Deux d'entre eux sont inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO : la tapisserie d'Aubusson et les ostensions limousines.

Quelques exemples d'éléments inscrits à l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel

<ul style="list-style-type: none">• La banda• Les chants polyphoniques (Pyrénées, Pyrénées gasconnes)• La pratique de la cornemuse de Gascogne• Les pastorales souletines	<ul style="list-style-type: none">• La pratique du conte occitan (Périgord, Lot-et-Garonne)• La pratique théâtrale en occitan à Saglan (Dordogne)	<ul style="list-style-type: none">• La lutte traditionnelle basque• La force basque• Le jeu de pelote basque• Le jeu de quilles de trois / de six en Aquitaine• La course landaise
Arts du spectacle	Traditions et expressions orales	Jeux et pratiques sportives
<ul style="list-style-type: none">• Les fêtes et festayres (Bayonne, Dax...)• Des fêtes de la mer (Capbreton, Saint-Jean-de-Luz)• Des carnavaux• Les bals traditionnels en Aquitaine	<ul style="list-style-type: none">• Les ostensions septennales limousines• Les feux de Noël en Aquitaine• La crèche vivante de l'abbaye de Saint-Ferme (Gironde)• Les soufflaculs de Nontron• Les mais et mayades	<ul style="list-style-type: none">• La porcelaine de Limoges• La tapisserie d'Aubusson• La ganterie et la mégisserie à Saint-Junien• La transformation des canards gras• Les savoir-faire de l'élaboration du cognac
Pratiques festives	Pratiques rituelles	Savoir-faire

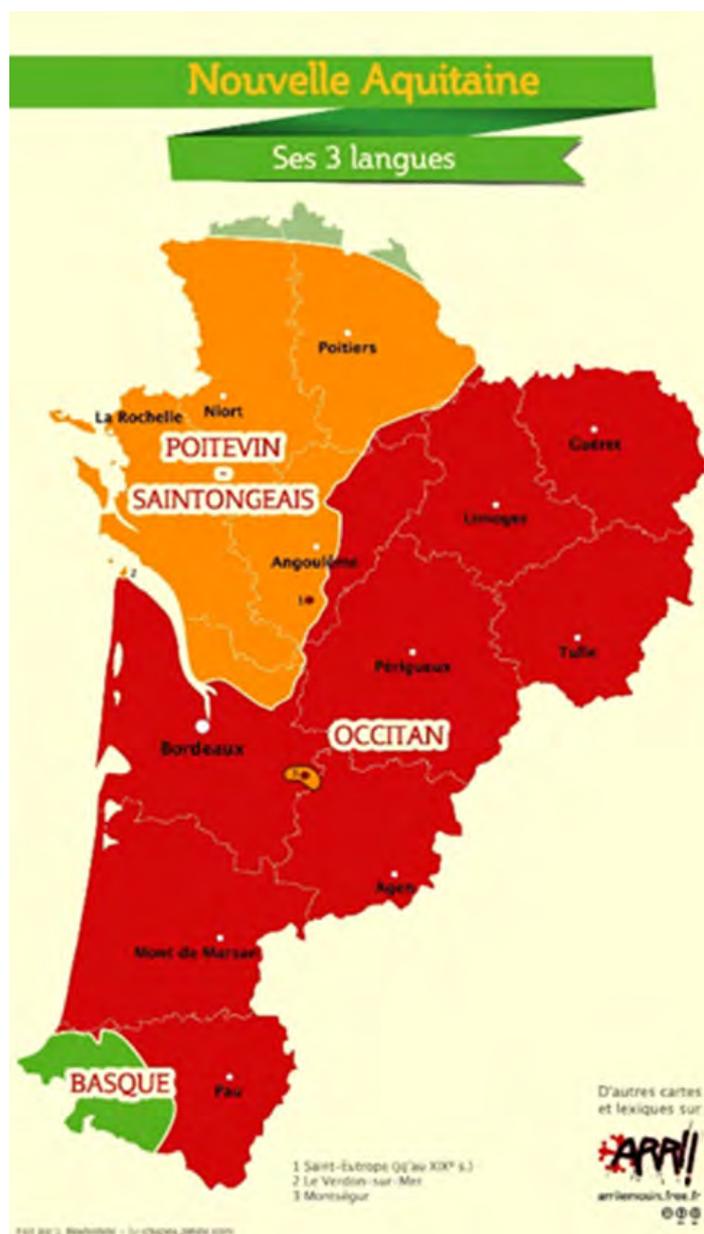
Source : Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel de France : <https://www.pci-lab.fr>.

Les pratiques présentées peuvent relever de plusieurs catégories.

Si la Convention de 2003 ne considère pas les langues comme un patrimoine culturel immatériel, elle précise qu'elles en sont un vecteur de première importance²⁰. La Nouvelle-Aquitaine est riche de trois langues régionales²¹ :

- le basque (euskara) ;
- l'occitan, dans ses variantes gascon, limousin et languedocien ;
- le poitevin saintongeais, dans ses deux variantes poitevin et saintongeais.

Langues régionales en Nouvelle-Aquitaine



²⁰ Bien qu'elle sous-tende le patrimoine culturel immatériel de nombreuses communautés, la langue n'entre pas, en tant que telle, dans le champ d'application de la Convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel. La Convention l'envisage en revanche comme « vecteur du patrimoine culturel immatériel ». Protection des langues et transmission des traditions et expressions orales sont étroitement liées : « ce sont ces expressions orales elles-mêmes et leur interprétation en public qui contribuent le mieux à sauvegarder une langue, plutôt que les dictionnaires, grammaires et bases de données » (<https://ich.unesco.org/fr/traditions-et-expressions-orales-00053>).

²¹ Répertoriées par la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

Matériels ou immatériels, culturels, architecturaux ou naturels... Les patrimoines ne forment pas des catégories figées et étanches. La richesse patrimoniale ne tient pas seulement à la valeur intrinsèque de chaque élément pris isolément, mais aussi à leurs interactions, à la manière dont les uns enrichissent les autres. Témoin d'un certain art de vivre mais aussi enjeu économique et de santé publique, le patrimoine gastronomique est par exemple à la croisée entre des produits naturels d'excellence et des savoir-faire reconnus²². De même, différentes productions du terroir sont nées des caractéristiques propres d'un territoire, dont les contraintes ont été surmontées par l'élaboration de savoir-faire adaptés.

À l'intersection de patrimoines naturels et culturels

► La reconnaissance des produits du terroir : les labels géographiques protégés

Historiquement, la connaissance approfondie et sensible d'un territoire et la nécessité d'en tirer coûte que coûte les moyens de subsistance, ont amené à l'élaboration de savoir-faire adaptés. Souvent issus de pratiques séculaires, ces savoir-faire issus des caractéristiques mêmes du terroir permettent une mise en valeur de celles-ci, à travers l'élaboration de produits à l'identité forte. C'est de cette démarche que sont nées les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP). Cette créativité, née de la nécessité, est toujours d'actualité et elle est toujours à notre portée. Dans le passé, elle a pu constituer un atout économique majeur de régions parfois déshéritées (zones de montagne, terres peu fertiles, limitations liées au climat ou au relief...). Une AOC n'est jamais, au départ, une rente de situation, mais souvent le résultat d'une dynamique issue d'un handicap, surmonté par des savoir-faire adaptés. Une démarche rigoureuse d'analyse des atouts et des contraintes d'un territoire, la compréhension et l'acceptation de ses spécificités et caractéristiques ont pu déboucher sur une dynamique de production non délocalisable, porteuse d'image et de notoriété et sur la création de richesses et par là même la valorisation d'un lieu et de celles et ceux qui y vivent.

► Cuisine & gastronomie : un patrimoine qui se partage, se transmet et nourrit !

La France bénéficie d'un grand héritage gastronomique qui fait partie intégrante de notre patrimoine. Chaque région possède ses spécialités et la Nouvelle-Aquitaine n'est pas en reste. Pruneaux d'Agen, truffes du Périgord, pie noir du Pays basque, bûche du Poitou, vins de Bordeaux, Pineau des Charentes... La liste est loin d'être exhaustive de la richesse gastronomique de la région. Ce patrimoine gastronomique et culinaire est une expression très concrète du génie d'un lieu. Ce que peut être la production alimentaire d'un terroir est déterminé par des conditions physiques, topographiques, géologiques, pédologiques, climatiques... La créativité humaine s'applique à en tirer des spécialités culinaires, véritables interprétations culturelles d'une géographie particulière. Chacune est en effet le résultat de ce croisement entre l'agriculture vivrière liée à des conditions physiques particulières et leur traduction en recettes, imaginées par les humains. Le patrimoine gastronomique n'est pas figé. Il s'enrichit de produits et de saveurs du monde grâce aux échanges économiques et culturels. Les influences sont nombreuses et sans limite pour le bonheur de nos papilles.

Ce patrimoine culinaire et gastronomique est au cœur de nombreux enjeux, qui tiennent d'abord à la recherche de la qualité et la valeur nutritionnelle des productions agricoles et alimentaires. Au-delà, il contribue au bien-être, à la création de lien social (quel meilleur moyen de faire société que de partager un repas ?), ou encore au développement d'un tourisme plus diffus. Il peut enfin être vecteur d'emplois et de formations.

²² Sur l'avenir de ce patrimoine gastronomique, voir notamment : Assemblée Nationale, 2021, *Rapport d'information sur l'organisation et les enjeux de la gastronomie et de ses filières*, Doc. Parl. Ass. Nat. n° 4497, 29 septembre 2021.

* Une ressource fragile

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'un patrimoine d'une grande richesse, dont la valorisation est un vecteur à part entière de développement des territoires. Ce patrimoine ne peut toutefois constituer une ressource pérenne qu'à la condition d'être maintenu en bon état, préservé de l'influence du temps et des dommages causés par l'activité humaine. Protection et valorisation doivent ainsi être pensées de manière indissociable.

Des monuments historiques en péril

L'initiative lancée en 2018 dans le cadre du Loto du Patrimoine, et reconduite chaque année depuis, a « mis en lumière la richesse et la diversité du patrimoine monumental français, mais aussi sa dégradation généralisée et l'ampleur des investissements à réaliser »²³. La dernière enquête du Ministère de la culture sur l'état du parc monumental français, réalisée en 2018, estime à 23 % la part des monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques en péril ou en mauvais état²⁴.

Quelques constats à l'échelle nationale

- ❖ Entre 2012 et 2018, la situation s'est globalement améliorée : les immeubles en état défectueux, en mauvais état ou en péril représentaient en 2012 un tiers du parc protégé, contre moins d'un quart en 2018²⁵ : « les investissements consentis par l'État et les collectivités ont permis un recul très net des besoins en travaux d'urgence ».
- ❖ Ce sont les propriétaires privés qui sont les plus exposés au risque de péril, en particulier dans les communes de moins de 2 000 habitants ; à l'inverse, les communes sont exposées à un risque de péril de 56 % inférieur à la moyenne²⁶.
- ❖ Contrairement à une idée reçue, le taux d'immeubles protégés en péril n'est pas directement corrélé à la population des communes ; selon le Ministère de la culture, « l'exposition la plus forte au risque de péril est localisée dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants »²⁷.

L'entretien et plus encore la restauration de ces monuments représentent une charge financière importante, que les communes et les personnes privées, qui en sont les principaux propriétaires, ne sont pas toujours en mesure d'assumer. Les crédits de l'État et des collectivités territoriales permettent d'accompagner les propriétaires, mais leur niveau reste toutefois insuffisant au regard des besoins. La situation dégradée du parc patrimonial ne peut toutefois se résumer à la seule dimension financière²⁸. D'autres facteurs sont à rechercher, notamment dans le volontarisme politique, la facilité à mobiliser des financements croisés, l'ingénierie dont disposent les communes...

²³ Sénat, Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, 2020, *Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, Doc. Parl. Sénat n° 426, 13 mai 2020, p. 9.

²⁴ Ministère de la culture, 2018, *État sanitaire des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques*.

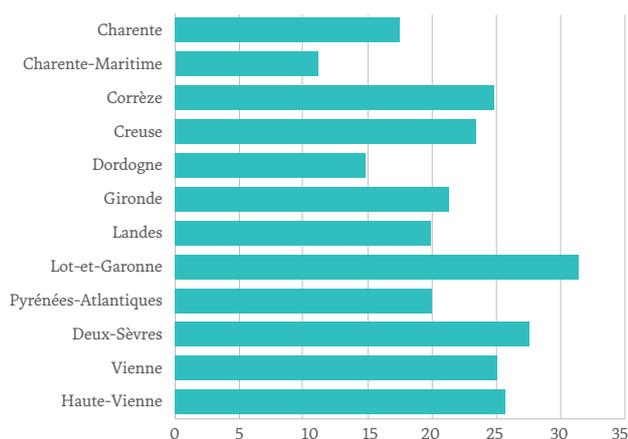
²⁵ Sur seulement deux catégories, mauvais état et péril, la catégorie « défectueux » ayant été intégrée dans celle « mauvais état ».

²⁶ Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le constat s'inverse, mais dans des proportions moins fortes, pour les immeubles en mauvais état : sous-exposition au risque de mauvais état pour les propriétaires privés, sur-exposition pour les communes.

²⁷ Le constat est différent pour les immeubles en mauvais état : la surexposition au risque d'immeubles en mauvais état est homogène dans les communes jusqu'à 10 000 habitants ; au-delà de ce seuil, les communes sont moins exposées que la moyenne.

²⁸ L'analyse du Ministère de la culture dans le document précité, p. 73 et suivantes, tend par exemple à montrer que le potentiel fiscal par habitant ne peut suffire à expliquer l'état plus ou moins dégradé des monuments qui appartiennent aux communes : « au niveau régional, les communes propriétaires d'un patrimoine en mauvais état ou en péril ne sont que très légèrement moins dotées fiscalement que la moyenne générale ».

Taux de monuments historiques en péril ou mauvais état en 2018



Avec 1 141 monuments en péril ou en mauvais état, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui compte le plus de monuments en situation dégradée. Ramenée au nombre particulièrement élevé de monuments historiques que compte la région, la situation se révèle moins dégradée que la moyenne, avec 20,6 % de monuments en péril ou en mauvais état. Ce taux présente néanmoins de grandes disparités, avec des variations dans un rapport de 1 à 3 entre la Charente-Maritime (11,1 %) et le Lot-et-Garonne (31,4 %).

Source : Ministère de la culture, 2018, *État sanitaire des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques*.

Un patrimoine bâti qui ne répond plus aux attentes des habitants

Longtemps délaissée, la question de l'attractivité des centres-bourgs et des centres-villes est désormais au cœur des politiques d'aménagement du territoire, tant nationales (*programmes Action Cœur de Ville, Petites villes de demain*) que régionales. Pour nombre de villes et bourgs, les centres anciens se sont peu à peu vidés de leurs fonctions urbaines au profit de leurs périphéries, qui accueillent quartiers résidentiels et zones d'activités²⁹. Cette dévitalisation des centres se traduit notamment par :

- un déclin démographique et une paupérisation de la population ;
- une dégradation du patrimoine bâti ;
- une multiplication de logements vacants ;
- un éloignement des services essentiels, dont les services publics, et des équipements de proximité ;
- une érosion de l'activité commerciale, fragilisée par la concurrence des zones commerciales et du e-commerce.

Cette perte d'attractivité des centres anciens est multifactorielle : elle tient notamment aux qualités prêtées aux espaces périurbains, en termes d'habitat (extérieur, moindre promiscuité) ou de qualité du cadre de vie, à l'implantation ou à la relocalisation croissante d'activités commerciales, de services et d'équipements en périphérie, ou encore aux difficultés d'accès et de stationnement dans les centres anciens. Elle tient également aux aides plus importantes à la construction neuve que pour la réhabilitation de l'ancien.

La qualité du patrimoine bâti et des espaces publics, qui constituent la « vitrine » des centres-villes et des centres-bourgs, est également en cause. Si les communes ont pris conscience de l'intérêt de protéger et de valoriser ce patrimoine « à vivre », et se sont engagées dans des programmes réussis de revitalisation de leurs centres anciens, beaucoup reste à faire. Dans de nombreuses villes et bourgs, le patrimoine bâti souffre d'une dégradation et/ou d'une obsolescence qui le rend inadapté aux besoins et aux attentes des habitants : parc immobilier vétuste, logements inadaptés aux besoins des ménages (familles, personnes âgées ou à mobilité réduite...), espaces publics de qualité insuffisante...

²⁹ Sur ces enjeux de perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, voir notamment l'avis du CESE, 2021, *Comment redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs ?*, Les éditions des Journaux Officiels, 25 mars 2021.

Plus de 8500 logements vacants supplémentaires chaque année en Nouvelle-Aquitaine

Avec près de 290 000 logements vacants, la Nouvelle-Aquitaine se place au quatrième rang des régions avec le plus fort taux de vacance (8,5 %, contre 7,9 % à l'échelle nationale)³⁰. Le phénomène est nettement marqué à l'est de la région. La vacance de logements touche plus particulièrement les territoires ruraux, où elle dépasse les 10 % dans les petits et moyens pôles. Modéré dans les grandes aires urbaines en tension (Bordeaux, Bayonne, La Rochelle, Arcachon...), le taux de vacance s'élève dans les villes-centres des grands pôles urbains en déclin démographique : il atteint ainsi 15 % à Pau et Tulle, plus de 12 % à Guéret, Agen, Bergerac, Châtellerauld ou encore Marmande. À l'opposé, les zones littorales sont relativement peu affectées.

Parallèlement, de nombreuses villes de Nouvelle-Aquitaine souffrent d'une progression importante de la vacance commerciale. Si Bordeaux et les agglomérations touristiques du littoral sont épargnées, les villes moyennes sont particulièrement concernées par cette dévitalisation de leurs centres.

Un patrimoine naturel menacé

Artificialisation des sols³¹, pollutions, changement climatique, surexploitation des ressources naturelles... La biodiversité est confrontée à de multiples pressions, liées pour l'essentiel à l'activité humaine et à l'évolution de nos modes de vie. Alors que les enjeux du changement climatique sont désormais bien identifiés, la prise de conscience de la perte massive de biodiversité, et de ses effets, peine à émerger. La biodiversité constitue pourtant une véritable richesse à préserver, notamment au regard des services écosystémiques dont bénéficient les sociétés humaines. Selon l'IPBES³², la qualité de 14 des 18 services écosystémiques étudiés s'est d'ores et déjà dégradée depuis 1970³³.

Un déclin aussi massif et rapide de la biodiversité tel qu'il se dessine aujourd'hui sans action corrective forte, pourrait mettre en péril les différents services dont les populations tirent profit, voire même de la vie humaine, de l'échelle planétaire jusqu'à l'échelon local :

- ❖ les services d'approvisionnement, qui désignent l'ensemble des produits et matériaux obtenus grâce aux écosystèmes : eau, agriculture, bois, textiles...
- ❖ les services de régulation de l'environnement, qui affectent la santé, la sécurité ou encore le confort humain : épuration de l'air, régulation du climat ou du cycle de l'eau...
- ❖ les services socio-culturels, liés aux bénéfices non matériels affectant l'état psychique des humains : paysages, qualité du cadre de vie, valeur patrimoniale...
- ❖ les services avec un potentiel de retombées économiques : tourisme, chasse...

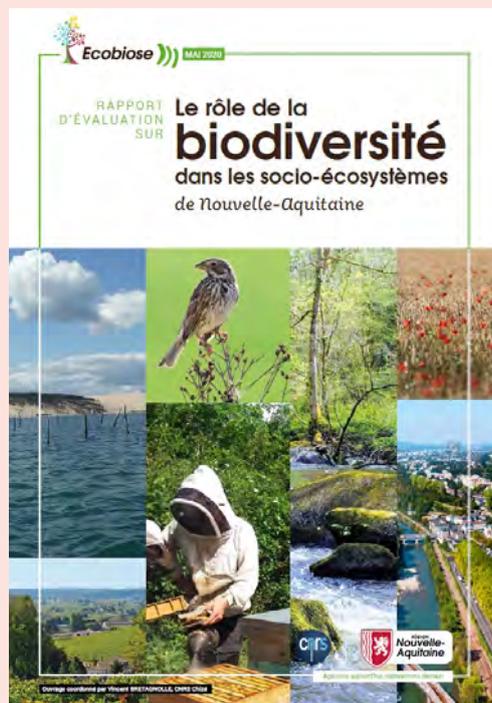
Au-delà, c'est le lien sensible que nous avons avec la nature qui s'est progressivement distendu, le plaisir que nous avons à vivre avec elle qui s'est en partie perdu.

³⁰ INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2018, *La population augmente, les logements vacants aussi...*, INSEE Nouvelle-Aquitaine Flash, n° 39.

³¹ Sur cette question, se référer notamment au rapport que le CESER de Nouvelle-Aquitaine a consacré, en 2019, à *La maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine*.

³² Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

³³ IPBES, 2019, *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques – Résumé à l'intention des décideurs*, p. 11.



Ecobiose est une initiative lancée par la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre 2017 et portée par le Centre d'Études Biologiques de Chizé ainsi qu'un comité scientifique réunissant près de 110 chercheurs. L'initiative est née du souhait de la Région de mieux connaître les enjeux territoriaux des services écosystémiques soutenus par la biodiversité et d'identifier les leviers de décisions pour les politiques publiques régionales à venir.

Ecobiose a ainsi pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les rôles de la biodiversité dans le fonctionnement des écosystèmes, mais aussi dans celui des sociétés humaines qui habitent et exploitent les ressources naturelles de ces écosystèmes. Le rapport propose une évaluation précise des services rendus par la biodiversité dans chacun des cinq principaux socio-écosystèmes régionaux identifiés :

- ❖ plaines agricoles ;
- ❖ vignes et vins ;
- ❖ forêts et bois ;
- ❖ milieux urbains et artificialisés ;
- ❖ prairies et pastoralisme.

Ces cinq chapitres sont complétés par un chapitre plus transversal sur la gouvernance. Le rapport propose enfin différentes pistes de réflexion pour favoriser la biodiversité.

Source : Région Nouvelle-Aquitaine.

➡ Pour en savoir plus : Ecobiose, Comité scientifique interdisciplinaire sur la biodiversité et les services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine : <https://www.eco-biose.com>

Les sites naturels et paysages sont également fragilisés par l'activité humaine. Certains sites sont menacés par la sur-fréquentation, d'autres affectés par des pollutions diverses, qui ne sont pas sans conséquence sur la qualité de vie des habitants et la santé humaine. Fruits de l'interaction entre l'être humain et la nature, les paysages évoluent. Sous l'effet de pressions liées notamment à l'étalement urbain et au mitage, au développement des infrastructures ou encore aux pratiques agricoles, ils tendent à perdre de leur singularité. La banalisation des paysages est un véritable enjeu : c'est dans leur originalité et leur qualité que réside, pour une part, l'identité et l'attractivité d'un territoire, ainsi que la pérennité de certaines des activités, notamment touristiques, qui y sont implantées.

Un patrimoine culturel immatériel et un patrimoine linguistique, fragiles par nature

Constitué de pratiques sociales : festives, rituelles, musicales, chorégraphiques..., de connaissances, de représentations, de savoir-faire artisanaux, corporels, culinaires... le patrimoine culturel immatériel est voué à disparaître s'il n'est pas transmis. La difficulté tient à ce que nous n'avons pas toujours conscience de la disparition de certaines pratiques qui font vivre ce patrimoine, par essence, particulièrement fragile.

Les langues régionales en sont une illustration. L'UNESCO classe ainsi en danger la quasi-totalité des 26 langues régionales parlées en France métropolitaine³⁴. En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, et « *malgré les efforts entrepris depuis déjà plusieurs années par de nombreuses associations, organismes et acteurs publics, ce patrimoine reste toujours menacé ou en sursis, notamment du fait de la relative faiblesse du nombre de locuteurs et des difficultés de transmission* »³⁵. Les trois langues parlées dans la région ne sont toutefois pas exposées au même degré de fragilité : alors que le basque est parlé par environ 20 % de la population locale, les locuteurs occitans ne représentent que 7 % de la population ; quant au poitevin-saintongeais, si aucune enquête sociolinguistique n'a été menée, le nombre de locuteurs est probablement relativement bas, et la langue sévèrement en danger selon l'UNESCO³⁶.

* Un levier pour les transitions à impulser dans les territoires

La crise liée au COVID-19 a frappé de plein fouet le secteur des patrimoines : l'activité des établissements patrimoniaux a été profondément affectée par les mesures de lutte contre l'épidémie. Les confinements, les couvre-feux et les différentes restrictions de circulation ont en effet entraîné des baisses importantes de fréquentation, ainsi que des pertes économiques³⁷. De manière plus positive, la crise a aussi été l'occasion pour les musées, les monuments historiques, de réinventer le contact avec le public, à travers par exemple des visites et expositions virtuelles ou des actions hors les murs. Elle a aussi permis une redécouverte du patrimoine local. La crise a également rappelé l'importance de la qualité du cadre de vie, à laquelle le patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel, participe largement.

Au-delà de ses effets conjoncturels, cette crise, systémique, rappelle la nécessité d'un changement profond de nos modèles de développement. Elle a ainsi mis en lumière, parfois amplifié, la fragilité des mécanismes qui sous-tendent le fonctionnement de nos sociétés :

- ❖ fragilité des écosystèmes, menacés par la surexploitation des ressources et nos modes de vie ;
- ❖ fragilités de sociétés minées par des inégalités qui menacent la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- ❖ fragilité de certaines économies territoriales, dont la spécialisation économique les rendait plus particulièrement exposées à la crise (territoires fortement dépendant du tourisme, des exportations...).

Face aux défis posés par la crise, le CESER de Nouvelle-Aquitaine invite à « *impulser une nouvelle trajectoire de développement plus vertueuse, dans le sens des objectifs de sobriété, de préservation des écosystèmes et de réduction du réchauffement climatique, d'une réduction des précarités, des injustices sociales et des inégalités, d'une valorisation des économies territoriales, d'une mondialisation basée sur la coopération et la solidarité* »³⁸. Le Conseil régional en a posé les bases dans son SRADDET³⁹ et *Néo Terra*, sa feuille de route pour la transition écologique et énergétique.

Les territoires doivent être, à leur échelle, des moteurs des transitions à engager. L'enjeu est de repenser les projets de territoire, pour passer d'un modèle de développement fondé sur la croissance et l'attractivité, à un modèle de recherche de résilience et de sobriété. L'objectif est de se préparer, s'adapter, se transformer, pour mieux faire face aux perturbations ponctuelles (crise sanitaire par exemple) et aux évolutions de long terme (changement climatique, effondrement de la biodiversité...).

³⁴ MOSELEY Christopher (éd.), 2010. *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3^{ème} édition, Editions UNESCO. Version en ligne : <http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas>.

³⁵ CESER Nouvelle-Aquitaine, 2021, *Avis sur la feuille de route 2021-2024 sur les langues et cultures régionales*, 24 mars 2021.

³⁶ Région Nouvelle-Aquitaine, 2021, *Place à nos langues : feuille de route sur les langues et cultures régionales*.

³⁷ Le Ministère de la culture évalue, pour 2020, à 7 % la perte de chiffre d'affaires par rapport à 2019 des activités patrimoniales marchandes, soit environ 130 millions d'euros (Ministère de la culture, 2021, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^{ème} trimestre 2020*). Ces données sont toutefois très partielles, la même note de conjoncture précisant que la production de la branche « Patrimoine » était non marchande à hauteur de 92 %.

³⁸ CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020, *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain*, 15 décembre 2020, p. 97

³⁹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Le patrimoine est, dans cette perspective, un levier à mobiliser dans le cadre :

- ❖ des projets de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, qui s'inscrivent plus largement dans les objectifs de rééquilibrage territorial, mais aussi de gestion économe de l'espace ;
- ❖ du développement économique des territoires, en accompagnant des activités culturelles, industrielles ou encore touristiques liées au patrimoine, en soutenant des actions de formation ou la création d'emplois non délocalisables ;
- ❖ des démarches de rééquilibrage de l'activité touristique sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant par exemple sur des parcours de visite multi-patrimoniaux ;
- ❖ d'une démarche générale de résilience des territoires, en valorisant les ressources propres du territoire et en les gérant durablement pour pouvoir les transmettre aux générations futures ;
- ❖ du mieux vivre ensemble : les projets autour du patrimoine sont un vecteur privilégié pour «faire vivre un territoire», «faire lien», «accueillir», en associant et mobilisant la population sur des projets fédérateurs, en développant un sentiment d'appartenance commune.

* Le patrimoine, ADN du territoire

Territoires et patrimoines sont indissociables et se nourrissent mutuellement : « ces relations entre territoire, identité et patrimoine sont nombreuses et complexes, sans qu'il soit possible de dire lequel du territoire, de l'identité ou du patrimoine préexiste aux autres. Ils coexistent et se renforcent mutuellement⁴⁰ ». Les échelles de ces processus ont en revanche évolué au fil du temps [cf. encadré ci-après]. Initialement porteur d'une identité nationale, lié à la construction du récit national, le patrimoine est devenu, à partir des années 1970, vecteur d'identité pour les territoires.

Du patrimoine national aux patrimoines locaux

Lors de son apparition, au XIX^{ème} siècle, la notion de patrimoine était sous-tendue par l'affirmation d'une identité nationale : « les objets patrimoniaux, surtout les monuments, participent, liés les uns aux autres par les fils du discours historique et littéraire, à la construction du territoire (politique) national »⁴¹.

La crise de l'État-Nation met fin à ce projet patrimonial national. Pour autant, jamais la production de patrimoines n'a été aussi riche et diversifiée ; elle s'exerce désormais à une autre échelle. « Au projet national unique, fédérateur, centralisé et inévitablement élitiste, s'est substituée toute une multitude de projets, menés parallèlement par différents "entrepreneurs patrimoniaux" (...). L'émergence de "nouveaux patrimoines", n'est donc plus l'expression unique de la Nation, mais celle de groupes vivant et produisant des "patrimoines" sur le territoire national. Dans un certain sens, il s'agit d'un véritable éveil du local, qui revendique le statut patrimonial pour des éléments qui ne représentent qu'un groupe limité. La "mémoire nationale" cède donc la place à des "mémoires plurielles" »⁴².

Le patrimoine s'appréhende désormais à deux échelles complémentaires, l'une nationale, l'autre locale. C'est autour de cette recherche d'identité et de diversité, de repères spatio-temporels solides dans un monde globalisé, mobile et changeant, traversé par de profondes mutations, que prospère la notion de patrimoine territorial : « aujourd'hui, ce sont les particularités de notre espace quotidien habité que nous cherchons à souligner »⁴³. L'ouverture du champ patrimonial au patrimoine vernaculaire et au patrimoine culturel immatériel en est le témoin.

Le patrimoine est un élément constitutif de l'ADN d'un territoire. « Première image d'un territoire, le patrimoine est constitutif de son identité et de celle de ses habitants. Il offre un récit collectif et une identité propre, que les habitants peuvent s'approprier et sur lesquels la collectivité peut s'appuyer pour bâtir son projet de territoire »⁴⁴. Dans le contexte actuel de concurrence entre les territoires, le patrimoine peut être une source de différenciation et de spécificité, permettant de sortir des approches reposant sur la compétition territoriale et d'initier des logiques de complémentarité.

« Ces patrimoines sont remis en valeur pour permettre à des territoires de trouver leur cohérence à travers des références identitaires communes ou à l'existence de profonds liens sociaux entretenus à l'occasion d'activités diverses, notamment symboliques [...]. Pour fabriquer l'identité d'un territoire, le patrimoine devient porteur de sens et de signification pour la société qui l'a produit. Il est porteur des valeurs que souhaitent porter les acteurs du territoire, au travers de l'identification et, parfois, de l'invention d'un patrimoine commun à l'ensemble du territoire, justifiant d'une identité commune, si ce n'est d'un destin commun ; de la conservation et de la restauration d'éléments marqueurs de l'histoire du territoire, permettant de la spécifier au regard des autres territoires »⁴⁵.

⁴⁰ GARNIER, Edwige, 2015, *Patrimoine, identité et territoire : trois notions riches de sens, en interactions*, in GARNIER Edwige et SERRE, Olivier (sous la dir.), *Patrimoine, identité et développement territorial*, précité, p. 9.

⁴¹ DI MEO, Guy, 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser.

⁴² GRAVARI-BARBAS Maria, 2002, *Le patrimoine territorial, construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale ?*, ESO n° 18, décembre 2002, p. 87.

⁴³ Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, 2015, *Le patrimoine territorial en projet*, Coédition Gallimard/FNAU, Points FNAU n° 5, p. 7.

⁴⁴ Sénat, 2020, *Sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, précité, p. 16.

⁴⁵ LANDEL, Pierre-Antoine, 2007, *Inventions de patrimoines et construction des territoires*, in GUMUCHIAN, Hervé, PECQUEUR, Bernard. (sous la dir.), *La ressource territoriale*, Economica – Anthropos, p. 157-176.

La constitution d'une identité qui singularisera un territoire n'est pas spontanée ; elle est, pour l'essentiel, une construction par les acteurs. Elle dépend certes du patrimoine dont dispose chaque territoire, mais aussi de la manière dont le territoire se l'approprie, l'inscrit dans une histoire, le projette vers l'avenir. « Si tout peut être patrimoine, d'un monument à la nature, ou à certains espaces, en passant par les langues ou les chants, tous les héritages ne deviennent pas patrimoine »⁴⁶. Des choix sont opérés sur ce qui fait le patrimoine commun d'un territoire, sur la manière dont ce patrimoine est mis en récit, sur ce qui en est attendu. Au-delà de sa valeur matérielle intrinsèque, le patrimoine est fondamentalement porteur de valeurs, de sens que les acteurs vont lui donner et qui forgeront l'identité du territoire.

* Le patrimoine, une ressource identitaire pour tous les territoires

De nombreuses formes de patrimoines peuvent être valorisées par les territoires pour définir leur singularité :

- ❖ *les sites et paysages* sont les reflets de l'identité et de la diversité des territoires. Au-delà des paysages remarquables, qui renvoient à une expérience paysagère exceptionnelle, les paysages du quotidien, y compris les plus ordinaires, véhiculent une « identité habitante » : « imprégnés de dimensions psychologiques, socioculturelles et affectives qui se conjuguent avec l'épaisseur signifiante des lieux, ces paysages - tout aussi banals qu'ils puissent paraître - sont en effet porteurs de sens et de valeurs pour ceux qui les vivent au quotidien »⁴⁷ ;
- ❖ *le patrimoine bâti*, qu'il s'agisse de monuments ou d'ensembles urbains, s'inscrit dans la même logique : « les quartiers anciens résumant et identifient les villes. Si Poitiers n'est pas Nancy, si Dieppe n'est pas Bayonne, ce n'est pas grâce à leurs banlieues, à leur ZUP ou à leurs lotissements, mais bien grâce à leurs centres »⁴⁸ ; témoins de l'histoire de la ville ou du village, ces centres anciens forment leur identité. Il convient toutefois de garder en mémoire que les quartiers nouveaux d'aujourd'hui seront potentiellement les quartiers anciens de demain. Sans doute les paysages des espaces périphériques, des entrées de ville parfois « défigurées » aux zones d'habitat pavillonnaire uniformes, souffrent-ils d'une certaine banalisation. Il existe pour autant dans ces espaces des formes de bâti, à l'image de la Cité Fru-gès de Pessac⁴⁹, dont la valeur patrimoniale doit être anticipée et prise en compte ;
- ❖ *le patrimoine culturel immatériel* : les savoir-faire sont un moyen privilégié pour les territoires de s'inscrire dans l'histoire, d'ancrer leur identité à travers des productions d'exception, qu'il s'agisse de tapisserie à Aubusson, de céramique à Limoges ou encore de cuir à Saint-Junien ; de même, l'histoire des *Maçons de la Creuse* contribue à forger l'identité creusoise. La langue et les traditions orales, les rites ou encore les pratiques festives ou sportives développent aussi, auprès des populations locales, un sentiment d'appartenance. Les férias sont, par exemple, constitutives de l'identité de plusieurs villes de la région ;
- ❖ dans le même sens, *les productions agricoles, agroalimentaires et viticoles* sont parties inhérentes de l'identité des terroirs où elles sont réalisées : c'est par exemple le cas des 80 productions Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellations d'Origine Protégée (AOP) et des 46 Indications Géographiques Protégées (IGP) que compte la Nouvelle-Aquitaine⁵⁰.

⁴⁶ GARNIER, Edwige, 2015, *Patrimoine, identité et territoire : trois notions riches de sens, en interactions*, in GARNIER, Edwige et SERRE, Olivier (sous la dir.), *Patrimoine, identité et développement territorial*, précité, p. 116.

⁴⁷ BIGANDO, Eva, 2008, *Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante*, Projets de paysage, 27/12/2008.

⁴⁸ Rapport de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés, 1992.

⁴⁹ Inscrite sur la liste mondiale du Patrimoine de l'UNESCO depuis 2016.

⁵⁰ Voir notamment l'inventaire du patrimoine gastronomique de Nouvelle-Aquitaine : <https://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/inventaire-patrimoine-gastronomique-nouvelle-aquitaine/>.

Le patrimoine, marqueur de l'identité basque

► Une terre de traditions et de culture

Le Pays basque est un territoire empreint d'une forte identité, une terre de traditions et de culture que ses habitants ont su préserver et font vivre au quotidien. D'une grande richesse, le patrimoine culturel du Pays basque revêt de multiples facettes⁵¹ :

- ❖ la langue basque, ou euskara, qui constitue le socle de la culture du Pays basque. Des efforts importants sont faits pour que cette langue, l'une des plus anciennes langues encore vivante en Europe, retrouve une vitalité nouvelle, à travers notamment l'enseignement⁵² ; elle reste toutefois dans une situation de relative fragilité, du fait d'un manque de locuteurs (environ 20 % de la population) ;
- ❖ une littérature vivante : environ 1500 livres écrits en langue basque sont édités chaque année ;
- ❖ la vitalité des arts vivants : chants et cultures basques, mais aussi théâtre. Les pastorales souletines, théâtre de plein air joué par des bénévoles, mobilisent les habitants des villages qui les organisent, favorisant les échanges intergénérationnels ;
- ❖ les fêtes et carnivals organisés dans les villes et villages ;
- ❖ les sports : pelote basque, force basque, surf... ;
- ❖ les arts de la table (linge de maison par exemple), la gastronomie, riche des produits locaux (fromages, piments, jambons, produits de la mer...) ;
- ❖ une architecture typique : la maison basque présente plusieurs styles architecturaux selon les différentes provinces. La maison labourdine, avec ses murs blanchis à la chaux et ses pans de bois de couleur rouge, est particulièrement emblématique. Le Pays basque possède un patrimoine architectural et bâti de grande qualité, reconnu à travers dix sites patrimoniaux remarquables (plus trois à l'étude), trois villes ou pays d'art et d'histoire...

Ce patrimoine culturel constitue une « vitrine » pour le Pays basque : ses traditions fortes sont en effet des vecteurs d'attractivité résidentielle et touristique, avec un risque toutefois, celui de la « folklorisation » de la culture basque. La culture basque est aussi le creuset du vivre ensemble du territoire ; culture populaire, elle est aussi créatrice de lien social, source d'échanges et de partage. Elle a enfin une dimension plus militante : objet de revendication à défendre et sauvegarder, elle guide vers des modèles de développement alternatifs : agriculture paysanne de qualité, développement de coopératives, monnaie locale...

► Un patrimoine naturel remarquable

Le patrimoine naturel participe également à forger l'identité du Pays basque : le territoire offre, par sa situation géographique, toute une mosaïque de paysages, des côtes rocheuses ou sableuses aux montagnes des Pyrénées, en passant par les prairies et forêts. C'est ce cadre exceptionnel qui a rendu le territoire attractif pour le développement de l'industrie « *outdoor* »⁵³. Ces grands ensembles abritent une grande diversité de milieux (estuaires, dunes, falaises, sites géologiques, grottes...).

Situé au croisement d'influences marines, continentales et montagneuses, le Pays basque se caractérise par une grande diversité du monde animal et végétal, avec en particulier un certain nombre d'espèces endémiques. La richesse de ce patrimoine est reconnue au travers de nombreuses ZNIEFF, qui couvrent 57 % du territoire, 29 sites Natura 2000, 24 espaces naturels sensibles ou encore deux réserves naturelles régionales. Ce patrimoine naturel et, avec lui, toutes les valeurs qu'il porte en termes d'appartenance, d'identité, est toutefois menacé par l'urbanisation et la destruction des milieux ou encore les effets du changement climatique.

⁵¹ Se reporter notamment aux actions de l'Institut Culturel Basque : <https://www.eke.eus>.

⁵² Institut Culturel Basque, *Euskara, la langue basque* : <https://www.eke.eus/fr/culture-basque/euskara-la-langue-des-basques>.

⁵³ Sur ce point, voir aussi fiche n°8.

* Des projets fédérateurs liés au patrimoine

Générateur d'un sentiment d'appartenance ou de fierté, vecteur d'identité, le patrimoine contribue à tisser du lien social. C'est par nature le cas du patrimoine culturel immatériel, qui ne peut perdurer que parce qu'il est pratiqué et transmis. Traditions et expressions orales, pratiques sociales, rituels et événements festifs, arts du spectacle..., autant d'activités qui favorisent la participation et le partage. Les carnivals sont par exemple ainsi l'occasion de mobiliser les habitants : à Brantôme (Dordogne), dans la tradition du Carnaval occitan, des habitants réunis en « *bandes* » participent au défilé.

Qu'il soit naturel, architectural, culturel ou sportif..., tout patrimoine peut être utilisé pour fédérer la population, les acteurs, autour d'enjeux et de projets partagés. Le citoyen n'est plus simplement spectateur du patrimoine ; il en devient acteur engagé. La participation des citoyens à la connaissance, à la préservation et à la valorisation n'est pas nouvelle : déjà au XIX^{ème} siècle, des érudits locaux participaient au travail d'inventaire des monuments historiques. Cette participation citoyenne, facilitée par le développement des outils numériques, peut revêtir différentes formes, qu'il s'agisse, entre autres :

- ❖ de participation à des chantiers de fouille ou de restauration de sites et monuments ouverts aux bénévoles ;
- ❖ de production participative (« *crowdsourcing* »), par laquelle tout citoyen peut contribuer à enrichir et diversifier l'information sur le patrimoine. Ces démarches participatives sont précieuses : elles permettent de faire émerger de nouvelles problématiques, de renouveler les regards, les pratiques ou encore les méthodes. L'expérience de la Mission européenne de patrimoine intégré [encadré ci-après] en est une parfaite illustration. Les inventaires participatifs, utilisés notamment pour le patrimoine naturel ou culturel, en sont une autre ;
- ❖ de valorisation du patrimoine, à travers par exemple l'engagement d'habitants ambassadeurs de leurs territoires : guides bénévoles, hospitalité habitante⁵⁴... ;
- ❖ de financement participatif (« *crowdfunding* ») de projets de restauration, pratiqué par la Fondation du Patrimoine, la mission Stéphane Bern (Loto du patrimoine) ou encore d'appel aux dons sur des plateformes dédiées.

⁵⁴ Sur l'implication des habitants dans le tourisme, se reporter à la fiche n° 7.

Trois exemples de participation citoyenne à l'inventaire du patrimoine

► Quand les habitants reconstituent la mémoire de leur quartier

Suite au constat de destruction du patrimoine par les projets de reconversion urbaine, la Ville de Marseille et le Conseil de l'Europe créent, en 1995, une mission européenne de patrimoine intégré. Avec l'aide d'un conservateur du patrimoine mis à leur disposition, les habitants, les associations et les entreprises des quartiers Nord de Marseille, réunis en communauté patrimoniale, engagent un important travail de collecte, d'interprétation et de présentation du patrimoine : « *la désignation, l'étude et la valorisation du patrimoine par les habitants eux-mêmes pour contrebalancer le monopole institutionnel... La désignation par les habitants peut ainsi faire émerger des choses nouvelles que les institutions n'auraient peut-être jamais découvertes. Il s'agit vraiment de valoriser une approche citoyenne* »⁵⁵. Ce travail a permis de construire, avec les intéressés, la mémoire de ces quartiers méconnus et de leur diversité.

► Quand le lycée est au programme

Lieux d'enseignements et de savoirs, les lycées sont des établissements à l'histoire souvent méconnue, dont les bâtiments et les collections pédagogiques constituent un véritable patrimoine. Afin de sensibiliser les lycéens à ce patrimoine et le valoriser, l'ex-région Aquitaine lance en 2016 le projet « *Histoire de Bahuts* », depuis élargi à la Nouvelle-Aquitaine. Chaque année, dans différents établissements volontaires, des élèves étudient l'histoire patrimoniale de leur lycée et restituent leurs découvertes en construisant un parcours de visite, puis en devenant guides lors des Journées européennes du patrimoine. 23 lycées ont participé à l'opération en 2019-2020.

➤ Plus d'informations sur :

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/au-lycee/histoire-de-bahuts-le-patrimoine-des-lycees-de-nouvelle-aquitaine>

► Quand les habitants deviennent observateurs de leurs paysages

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a lancé un observatoire photographique participatif du paysage. L'observatoire propose une « *mise en images* » du paysage d'un territoire donné. Reconduites au fil des ans, ces photographies permettent de visualiser l'évolution des paysages. Des cartes postales anciennes apportent, en complément, un recul de plusieurs dizaines d'années.

L'observatoire est participatif, les habitants peuvent contribuer au choix des points de vue, partager des photographies ou cartes postales anciennes, et devenir photographe pour l'observatoire. Les photographies sont réalisées suivant un protocole permettant à tout un chacun de se rendre sur site et de reprendre la photographie correspondante.

➤ Site internet de l'observatoire : <https://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/>

* La valeur du patrimoine culturel pour la société

Ressource constitutive de l'identité des territoires, vecteur de cohésion sociale et territoriale, les patrimoines n'ont pas seulement de valeur qu'en tant que lieux ou objets ; ils doivent aussi être appréhendés de manière plus large, dans leur rapport avec la société, la démocratie et les droits de l'Homme. C'est l'approche que défend le Conseil de l'Europe à travers la Convention de Faro, adoptée en 2005 et ratifiée par 21 États membres⁵⁶.

⁵⁵ BRETON, Christine, 2011, *Dormir la tête au nord ?*, entretien in *Esprit de Babel*, n° 4, p. 10.

⁵⁶ La France, au jour de l'adoption du présent rapport, n'a pas ratifié la Convention, faisant état de difficultés constitutionnelles soulevées par certaines notions introduites par le texte.

La Convention-cadre aborde la question patrimoniale non pas du point de vue de la protection, mais sous l'angle de sa valeur pour la société. La Convention exprime ainsi « *le principe selon lequel la conservation de ce patrimoine n'est pas une fin en soi mais a pour objet de contribuer au bien-être des personnes et à des attentes plus larges de la société. Elle relie le besoin de la plupart des individus de se reconnaître dans un ou plusieurs patrimoines au droit pour tous de participer à la vie culturelle au sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme* »⁵⁷. La Convention positionne le droit au patrimoine qu'elle consacre au cœur des droits culturels et, plus largement, de la démocratie et de la citoyenneté.

La Convention de Faro en trois points

► Le patrimoine culturel, vecteur de développement humain

L'importance du patrimoine tient, pour la société, « *aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent* »⁵⁸. Les patrimoines ne sont pas seulement une source d'attractivité pour les territoires; gérés durablement, ils ont aussi « *comme but le développement humain et la qualité de la vie* ». Lieux d'identification, de dialogue et de transmission de valeurs, ils facilitent la valorisation de la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la prévention des conflits, le développement économique durable ou encore l'environnement et la qualité de vie.

► Le droit au patrimoine...

La Convention de Faro reconnaît à chacun le droit de bénéficier du patrimoine culturel et de participer à son enrichissement, c'est à dire, à titre d'exemple, « *le droit de désigner ce qui fait patrimoine pour soi, de prendre part aux choix de sa mise en valeur ou de donner son avis sur l'usage qui en est fait* »⁵⁹.

► ... un droit culturel

Le droit au patrimoine culturel est « *inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme* » : « *les œuvres culturelles constitutives des patrimoines sont des ressources nécessaires au processus d'identification des personnes et des communautés. Le droit au patrimoine est donc considéré ici comme un droit culturel, lié au droit de participer à la vie culturelle, et inséré dans l'ensemble universel, indivisible et interdépendant des droits de l'Homme* »⁶⁰.

Destinés à replacer la personne et la dignité humaine au cœur des interventions, les droits culturels désignent « *les droits et libertés pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création* ».

Les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 et LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 introduisent les droits culturels dans la législation, que les collectivités devront valoriser. Pour répondre à cette question d'une manière adaptée aux réalités vécues par les acteurs du terrain, la Région a engagé une réflexion collective sur la mise en œuvre des droits culturels en Nouvelle-Aquitaine, qui s'est conclue par la remise d'un rapport en 2019⁶¹.

⁵⁷ THEROND, Daniel, 2009, *Apports et innovations de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, in *Le patrimoine et au-delà*, éditions du Conseil de l'Europe, p. 11.

⁵⁸ Présentation de la Convention de Faro : <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>.

⁵⁹ Présentation de la Convention par la Coopérative Hôtel du Nord : <https://www.hoteldunord.coop/la-cooperative-dhabitants/la-convention-de-faro>.

⁶⁰ MEYER-BISCH, Patrice, 2009, *Du « droit au patrimoine » : l'approche innovante des articles 1 et 2 de la Convention de Faro*, in *Le patrimoine et au-delà*, précité, p. 66.

⁶¹ *Droits culturels des personnes, préconisations pour la Nouvelle-Aquitaine*, 2019. Se reporter également au rapport que le CESER de Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2020 aux *Droits culturels et pratiques en amateur*.

* L'héritage patrimonial et matrimonial comme levier de la citoyenneté démocratique et de l'émancipation citoyenne

L'ONU reconnaît, dans son Programme 2030, l'importance primordiale du patrimoine culturel pour les sociétés et son grand potentiel à contribuer aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Cette contribution ne s'opère toutefois pas de manière automatique. La culture et la façon d'appréhender les héritages culturels, historiques..., peuvent aussi être le reflet des inégalités entre les femmes et les hommes et, plus généralement, des inégalités de traitement sous-jacentes à toutes les formes de discriminations. Elles peuvent même reproduire les inégalités dans la création et dans les représentations des diverses catégories sociales. Pour pouvoir jouer un rôle dans le développement durable des territoires, la promotion des patrimoines, ou plutôt des héritages, doit répondre à deux enjeux :

- ❖ l'accès de tous et de toutes aux biens de l'héritage, en faisant vivre, au-delà du seul accès du plus grand nombre à la culture, les droits culturels [cf. encadré précédent] ;
- ❖ et leur inscription, dans une démarche éducative de citoyenneté démocratique et d'émancipation : la découverte d'un héritage culturel, historique, linguistique ou autre permet au public de découvrir une histoire structurant une identité commune. Elle permet notamment de rendre visibles les différentes formes de discrimination, mais aussi les contributions de toutes et tous, quels que soient le genre, l'origine, le handicap ou l'orientation sexuelle, à l'héritage patrimonial ou matrimonial de la Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu est d'acquérir les connaissances pour s'approprier des repères culturels et développer un esprit critique, et ce faisant, de déconstruire les clichés et les stéréotypes. Observer, apprécier et interroger nos héritages est donc un enjeu d'éducation citoyenne et de lutte contre les discriminations. C'est ainsi que les démarches mémorielles, autour par exemple de la mémoire collective de l'immigration ou des territoires de la politique de la ville, sont un levier favorisant la mobilisation des habitants et la cohésion sociale ; elles font des héritages un rempart contre l'oubli, contre un retour de la haine et le mépris de l'humain.

* Pour une approche paysagère du patrimoine

Paysages préservés, qualité du bâti et des espaces publics, mise en valeur de la mémoire des lieux, des traditions et pratiques festives..., les patrimoines participent à la qualité du cadre de vie. La mise en valeur des atouts des territoires est en effet indissociable d'un travail sur la qualité du patrimoine du quotidien, de l'espace vécu par les populations et les acteurs.

La réflexion sur les patrimoines s'intègre ainsi dans une approche plus transversale par les paysages du quotidien. Si les paysages exceptionnels ou remarquables font l'objet de mesures particulières de protection et de valorisation, les paysages du quotidien, ceux de l'espace vécu par les habitants ou les visiteurs, sont confrontés à des pressions qui affectent directement l'image du territoire. « *Composante essentielle du cadre de vie, le paysage des centres-bourgs n'en demeure pas moins une ressource sur laquelle la commune peut s'appuyer pour se développer tout en exprimant à la fois son identité, l'attention qu'elle porte au bien-être des habitants, à l'accueil et au confort de ses usagers* »⁶².

S'appuyer sur les atouts paysagers pour rendre le cadre de vie attractif et agréable : le patrimoine est, dans les territoires, une ressource dont tous disposent pour préserver et renforcer leur attrait, à la fois de l'extérieur (attirer de nouveaux habitants) et de l'intérieur (favoriser le maintien de la population). C'est par exemple, pour les communes rurales ou les petites villes, valoriser les attentes actuelles de reconnexion avec un environnement préservé, de cadre moins pollué ou de rythme plus calme.

La démarche a également pour intérêt de faire prendre conscience à la population des atouts de son territoire et, par-là, de susciter un sentiment d'appartenance. C'est aussi une occasion, par l'intégration de démarches plus participatives, de rendre l'habitant acteur de la vie de son territoire et contribuer à créer du lien social⁶³. Parler de paysage ne doit pas seulement être une démarche d'expert : « *chacune et chacun est en capacité de s'exprimer sur son lieu de vie, sur les ambiances qu'il aime ou pas, sur les espaces vécus auxquels il est attaché et dont il se sent fier d'appartenir et d'y projeter des besoins, des envies* »⁶⁴.

* Un levier de reconquête des centres-villes et centres-bourgs...

De nombreux centres-villes et centres-bourgs connaissent, à des degrés plus ou moins marqués, une perte d'attractivité au profit des espaces périphériques⁶⁵. Longtemps laissée de côté, la dévitalisation des centres des petites villes et des villes moyennes est devenue un enjeu des politiques d'aménagement du territoire. L'enjeu est celui de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, dont le rôle structurant s'est amenuisé, mais aussi celui de la sobriété foncière : l'étalement urbain mal maîtrisé s'est révélé particulièrement consommateur d'espace. Ce processus de consommation foncière et l'artificialisation des sols ont des conséquences de plus en plus tangibles : érosion de la biodiversité, changement climatique, perte de ressources pour l'agriculture et la forêt, coût pour la collectivité et les habitants, segmentation sociale et spatiale de la population... Un nouveau modèle de développement plus économe en foncier s'impose, auquel la reconquête des centres-villes et centres-bourgs participe⁶⁶.

Les patrimoines sont, dans cette perspective, un levier incontournable des stratégies de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs. Le patrimoine se caractérise en effet par sa transversalité, qui lui permet de s'intégrer naturellement au cœur des démarches de revitalisation : « *les patrimoines font partie intégrante de ce qui constitue un quartier : immeubles et maisons, espaces et équipements publics, trames viaires et parcelles, parcs et jardins, patrimoine naturel* »⁶⁷.

⁶² CEREMA, 2018, *Révéler et valoriser le paysage du quotidien*, Fiche réalisée dans le cadre du Programme national de revitalisation des centres-bourgs, p. 2

⁶³ Sur ces aspects, se reporter notamment aux fiches 5 et 6.

⁶⁴ CEREMA, 2018, *Révéler et valoriser le paysage du quotidien*, précité, p.2.

⁶⁵ Sur le phénomène de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs, cf. fiche n° 4.

⁶⁶ C'est le sens du rapport que le CESER de Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2019 à *la maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine*.

⁶⁷ Agence nationale de la cohésion des territoires, Sites et Cités remarquables de France, 2020, *Action Cœur de ville, Pour les patrimoines*, p. 6.

De fait, « du logement au commerce, en passant par le cadre de vie, les espaces publics et les équipements, tout concerne l'enjeu patrimonial »⁶⁸. Les actions peuvent être menées à différentes échelles, du bâtiment patrimonial qui accueille différents équipements (sociaux, culturels, touristiques, sportifs, commerciaux...) jusqu'au quartier, à travers des opérations plus lourdes de reconversion ou de recyclage d'îlots autour d'éléments patrimoniaux.

Réhabiliter l'habitat en s'appuyant sur le patrimoine bâti

Les patrimoines peuvent ainsi venir appuyer les actions de redynamisation portant sur le logement, avec des enjeux qui tiennent :

- ❖ à la réhabilitation du parc de logements, dont l'état s'est progressivement dégradé;
- ❖ à l'adaptation de l'offre et de la taille des logements à différents types de population (familles, personnes âgées ou à mobilité réduite...) et à de nouveaux besoins (télétravail par exemple);
- ❖ à la rénovation énergétique ou encore à l'isolation phonique;
- ❖ à des formes d'habitat innovantes : habitat participatif, création de cœurs d'îlots ouverts au public qui deviennent des jardins paysagers ouverts à tous...

Ces différentes actions doivent s'appuyer, en centre ancien, sur le patrimoine bâti dont le territoire a hérité. Ce patrimoine est porteur de nombreuses spécificités : l'enjeu doit être, dans tous les cas, de promouvoir des actions de réhabilitation adaptées à chaque bâti ancien, en termes d'intégration architecturale, de matériaux utilisés (écomatériaux...)...

Requalifier les espaces publics

Les actions de redynamisation ne peuvent par ailleurs ignorer les espaces publics, qui constituent « le support privilégié des actions à caractère patrimonial. L'espace public est conçu comme l'atout premier des cœurs de ville. Offrant une diversité de formes et d'architectures, doté de richesses naturelles et paysagères, il possède une échelle rassurante qui favorise la rencontre, l'échange et permet une identification et une culture communes »⁶⁹.

En s'appuyant sur des éléments du patrimoine architectural ou paysager révélés ou « sublimés », la requalification des espaces publics participe ainsi :

- ❖ à l'attractivité des centres anciens et de leur environnement : « vitrine » des centres-villes et centres-bourgs, le patrimoine bâti, mais aussi paysager et naturel, a un impact direct sur la perception qu'auront les habitants et les visiteurs sur la qualité du cadre de vie;
- ❖ à la création de lien social : la mise en valeur de l'espace public peut en effet générer des changements d'usages et de pratiques en favorisant rencontres, convivialité et « vivre ensemble » ; les places jouent par exemple un rôle structurant dans la vie sociale des centres-bourgs;
- ❖ à accompagner l'activité économique et commerciale : création d'une ambiance propice au commerce, mise en valeur de marchés couverts ou de cellules commerciales présentant un enjeu patrimonial, soutien aux activités d'artisanat d'art...

Vecteur d'identité et d'attractivité, la requalification des espaces publics peut ainsi induire un effet d'entraînement sur les investissements privés en matière d'habitat et de commerce. Elle ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réflexion transversale, imbriquant différentes dimensions : attractivité, accessibilité, déplacements et stationnement...

⁶⁸ Sites et Cités remarquables de France, 2021, *Site patrimonial remarquable et redynamisation des cœurs de ville*, p. 3.

⁶⁹ Agence nationale de la cohésion des territoires, Sites et Cités remarquables de France, 2020, *Action Cœur de ville, Pour les patrimoines*, p. 7.

Patrimoine et attractivité des centres-bourgs : l'exemple de trois communes de Nouvelle-Aquitaine

► La Réole (Gironde)

Suite à la prise de conscience de son image dégradée, la ville de La Réole a mené une réflexion globale (*La Réole 2020*) avec la population pour définir un projet de ville. Aux termes de deux ans d'études, une stratégie urbaine et de mise en scène du patrimoine est élaborée. Elle s'appuie sur trois principales orientations :

- ❖ la restructuration du centre-ville, en valorisant le patrimoine architectural. Trois pôles du centre-ville, où le patrimoine est important, sont identifiés ; afin de sensibiliser la population, la Ville se porte candidate au label *Ville d'art et d'histoire* ;
- ❖ l'aménagement des espaces publics et des principaux itinéraires : plan de circulation (avec création d'une zone de rencontre), amélioration des liaisons entre les pôles, mise en scène des quais de la Garonne, végétalisation du centre ancien, très minéral...
- ❖ l'amélioration de l'habitat, en s'appuyant sur une OPAH-RU⁷⁰, les permis de louer, une cellule de lutte contre le logement insalubre, ainsi que sur un programme de réhabilitation des façades... L'OPAH-RU a permis de réhabiliter, au bout de trois ans, 43 logements.

Afin de favoriser la réappropriation du centre ancien, la Ville a travaillé sur le réaménagement des espaces publics : fleurissement des rues, réaménagement d'une place pour favoriser les échanges, amélioration des liaisons entre la ville haute et la ville basse... Parmi les autres réalisations, la co-construction d'un habitat participatif intergénérationnel.

► Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)

Vacance importante des logements, insalubrité, paupérisation du centre-ville : comme à La Réole, le besoin de revitalisation du centre-ville apparaît manifeste. Parallèlement, la ville dispose d'une richesse patrimoniale et culturelle, avec notamment une collégiale classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Afin de répondre aux problématiques d'attractivité du centre-ville, la Ville et la Communauté de Communes de Noblat ont saisi l'opportunité de l'appel à projets *Attractivité des centres-bourgs du Massif Central* lancé par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Trois principaux enjeux sont identifiés :

- ❖ la requalification de l'offre de logements en centre-bourg, gage du maintien des services et d'un équilibre territorial ;
- ❖ l'embellissement du patrimoine bâti et la protection du patrimoine paysager, enjeu d'attractivité par le cadre de vie et d'attractivité touristique ;
- ❖ la nécessité d'un travail conjoint avec la Communauté de Communes, afin de mobiliser tout un territoire autour de projets structurants pour le territoire.

⁷⁰ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Pour mener à bien leur projet d'attractivité du centre-bourg, la Ville et la Communauté de communes ont choisi de mettre en place un mode de gouvernance innovant, autour d'un dispositif de pilotage collaboratif : l'Atelier Permanent de l'Attractivité du centre-bourg. « *Cet outil est un espace de réflexions qui permet de réunir élus, techniciens, partenaires privés et publics, financeurs, membres de la société civile. Tous ensemble œuvrent à cristalliser la thématique de l'attractivité dans les projets menés à l'échelle du bourg et à créer collectivement des méthodologies consensuelles et transposables en faveur du projet du centre-ville* »⁷¹. Trois thèmes prioritaires ont été retenus : l'habitat, l'économie et les espaces publics.

► Barbezieux Saint-Hilaire (Charente)

Dans les années 2010, Barbezieux est confronté à une désertification de son centre-ville. Le patrimoine public n'était pas entretenu, la ville souffrait d'une image dégradée. Après une phase d'appropriation du patrimoine de la ville par les élus, une démarche de revitalisation est engagée. Elle s'articule autour de deux objectifs :

- ❖ faire revenir les habitants en centre-ville, en réhabilitant l'habitat ;
- ❖ soutenir le commerce de proximité : recours à un manager de centre-ville, boutiques à l'essai, boutiques éphémères, rachats de cellules commerciales... Les premiers résultats sont positifs : en 2014, le centre-ville perdait dix commerces ; en 2020, il en avait regagné six.

Afin de compléter la réhabilitation du patrimoine communal, dont le château, la Ville a travaillé à la requalification des espaces publics, à la suppression des panneaux publicitaires en centre-bourg, à la redynamisation de la vie sociale (création de comités de quartier, soutien aux associations et manifestations) ou encore à la limitation de la circulation dans l'hyper centre.

Le premier bilan des démarches de revitalisation engagées dans ces trois villes est encourageant : le bilan démographique est positif à Barbezieux et à La Réole, avec des gains de population, mais plus contrasté à Saint-Léonard-de-Noblat, qui continue de perdre des habitants. La dynamique commerciale est également positive.

* ... à intégrer dans une approche globale du territoire

Ces démarches de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs doivent plus largement s'inscrire dans un projet global, intégrant le centre ancien dans son environnement. Le renforcement des relations entre le centre historique et sa périphérie, urbaine, périurbaine ou plus rurale, est indispensable pour « faire territoire ». La démarche est nécessairement multi-dimensions, et peut s'appuyer, entre autres, sur les enjeux patrimoniaux :

- ❖ *relier les territoires les uns aux autres* : des collectivités développent ainsi déjà des parcours de découverte et de valorisation de patrimoines proches, dans des zones ou des quartiers qui n'auraient pas été identifiés comme tels. À Angoulême, par exemple, le « *périph'vert* » offre un parcours piéton d'une vingtaine de kilomètres, traversant l'agglomération avec le maximum de cheminements au sein d'espaces verts ; à Bordeaux, *Alternatives urbaines* propose des balades dans des quartiers peu fréquentés, à la découverte d'un patrimoine méconnu. De nombreuses villes, comme Limoges, se réapproprient les bords de leur fleuve ou rivière, aménagent des cheminements piétons et cyclistes, et offrent des lieux de loisirs, de sport, de découverte de l'histoire locale, du patrimoine, et de la nature. Dans les communes au relief accidenté, les liens entre ville basse et ville haute peuvent être facilités avec des aménagements adéquats (un ascenseur à La Réole). Dans les métropoles et les villes moyennes, les transports collectifs participent à relier les différents espaces d'un territoire et ouvrir de nouveaux points de vue sur la ville ;
- ❖ *développer la signalétique, élément essentiel de découverte du patrimoine local* : elle permet d'orienter, mais aussi d'attirer l'attention sur des lieux et incite à des découvertes en donnant des explications sur un lieu, un paysage, un bâtiment, une espèce végétale ou animale, une histoire locale... La conception de cheminements piétons, mais aussi de pistes cyclables, gagnerait à s'appuyer plus systématiquement sur une signalétique appropriée, afin de mieux mettre en valeur les points d'intérêt sur les parcours ; par ailleurs, indiquer des temps de trajet plutôt que des distances permet de se projeter plus facilement sur le parcours et incite à le faire à pied ou en vélo, facilitant ainsi la découverte ou l'appropriation du patrimoine local. Des villes comme Poitiers et La Rochelle se sont engagées dans cette voie, en proposant des tracés de découverte piétons du patrimoine ;
- ❖ *requalifier les entrées de ville* : interface entre urbain et rural, les entrées de villes et entrées de bourgs concentrent de nombreux enjeux d'aménagement : développement résidentiel, multiplication de zones d'activités et de zones commerciales dont l'aménagement laisse à désirer, accumulation de panneaux publicitaires..., « *de belles villes sont trop souvent abîmées par leurs entrées défigurées et marquées par une anarchie qui s'oppose aux efforts réalisés dans les centres-villes* »⁷². Une reconquête de ces espaces longtemps négligés s'impose, dans laquelle la valorisation du patrimoine trouve toute sa place à côté d'autres leviers (réglementation de l'affichage publicitaire, aménagements de voirie, mobilier urbain...). Il peut ainsi s'agir de révéler et de mettre en valeur le patrimoine paysager, qui définit l'ambiance et l'identité d'un lieu, ou encore des éléments de patrimoine bâti (friches patrimoniales, habitat...).

⁷² Sites et cités remarquables de France, *Entrées de ville* : <https://www.sites-cites.fr/thematiques/urbanisme-patrimoine-et-developpement-durable/paysage/entrees-de-villes>.

* Patrimoines et développement économique des territoires

Loin d'être une charge et une source de contrainte, idée reçue à laquelle il est souvent réduit, le patrimoine est à l'inverse porteur d'une dynamique économique significative. Une étude réalisée en 2009 par le Ministère de la culture et l'Agence Régionale du Patrimoine de Provence-Alpes-Côte d'Azur révèle, «*au niveau national, l'importance significative des différentes formes d'impact du patrimoine en termes de recettes, de volume et de diversité des activités induites, d'emplois directs et indirects*». Ses résultats «*permettent aussi de constater à quel point le patrimoine irrigue fortement diverses activités non spécifiques*»⁷³. L'enquête fait ainsi apparaître un rapport de un à vingt entre l'investissement public sur le patrimoine protégé et les retombées économiques générées.

Les retombées du patrimoine protégé en France en quelques chiffres⁷⁴

521 M€ de recettes directes du patrimoine (dont environ la moitié de billetterie)

20,6 Md€ de recettes indirectes, dont 15,5 Md€ liés au tourisme patrimonial et 5,1 Md€ liés aux travaux de restauration du bâti

500 000 emplois liés au patrimoine, dont :

- ❖ 33 000 emplois directs (employés au sein des sites, agents des collectivités et de l'État en charge du patrimoine, guides du patrimoine...)
- ❖ 280 000 emplois indirects (emplois touristiques, artisans, métiers d'art...)
- ❖ 187 000 emplois induits

La protection et la valorisation du patrimoine peuvent contribuer à différents niveaux à l'activité économique et à l'emploi dans les territoires :

- ❖ *par l'exploitation directe d'un patrimoine* : il peut s'agir de l'exploitation touristique ou de l'utilisation sportive (activités de plein air par exemple) de sites ou d'établissements patrimoniaux (billetterie, boutique...), mais aussi de la mise en œuvre ou de la transformation de savoir-faire historiques : certains sont internationalement reconnus, comme la tapisserie d'Aubusson, la ganterie et la mégisserie à Saint-Junien, ou encore la porcelaine de Limoges [encadré ci-après]. Le savoir-faire d'excellence de certaines de ces entreprises est reconnu par le label *Entreprises du patrimoine vivant* délivré par l'État. Dans une logique plus transversale, le développement du secteur «*outdoor*» au Pays basque avec l'installation d'entreprises dédiées à l'équipement et au textile des pratiques sportives «*outdoor*», est nativement lié à la possibilité de pratiques de ces activités permises par le patrimoine naturel mer/montagne de ce territoire. Cela a également permis la création de l'*Ocean Living Lab*, outil euro-régional, partagé par les acteurs économiques et de la recherche⁷⁵.

⁷³ Ministère de la culture, Agence régionale du patrimoine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2009, *Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*, p. 27.

⁷⁴ Source : Ministère de la culture, Agence régionale du patrimoine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2009, *Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*. Cette étude, du fait de la démarche utilisée ne prétend pas à l'exactitude. Elle permet toutefois de repérer les différentes formes d'impact du patrimoine et de prendre conscience, s'il en était besoin, que «*le patrimoine est un moteur économique important et dynamique*».

⁷⁵ Se reporter au rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine, 2017, *Faire territoire*, Volume 2 : «*S'inspirer*», fiche n° 40 : *Ocean Living Lab*, 7 novembre 2017, p. 85-86.

Les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV)

► Qu'est-ce que le label EPV ?

Il s'agit d'un label d'État créé en 2005 et géré, depuis 2019, par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA). Attribué pour une période de cinq ans et renouvelable, il distingue les entreprises aux savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence. Pour y prétendre, une entreprise doit répondre à trois catégories de critères : patrimoine économique spécifique, implantation géographique, notoriété et démarche de responsabilité sociétale, et savoir-faire rare ou de haute technicité. Le label couvre huit grands domaines d'activité (voir ci-après).

► Les Entreprises du Patrimoine Vivant en Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine compte 197 entreprises labellisées EPV, dont 147 établissements principaux, soit 11 % du total national des EPV. La région regroupe 5 910 emplois, avec une moyenne de 37 salariés par établissement.

Répartition des emplois selon les domaines

Mode et beauté	33,7 %	Culture et communication	7,6 %
Gastronomie	24,9 %	Architecture et patrimoine bâti	7,1 %
Arts de la table	11,7 %	Équipements industriels, médicaux et mécaniques	4,8 %
Ameublement et décoration	8,6 %	Loisirs et transports	1,6 %

Plus d'informations sur le site de l'INMA : <https://www.institut-metiersdart.org>
et sur <https://www.patrimoinevivantnouvelleaquitaine.com>

► L'atelier Chisteras Gonzalez : une « histoire de famille »

Depuis cinq générations, la famille Gonzalez est engagée dans la fabrication de chisteras, sorte de panier en osier fixé par un gant en cuir à la main du joueur de pelote basque. Établi à Bayonne en 1887, l'atelier s'est déplacé en 1973 à Anglet. Tous les modèles de chisteras sont façonnés dans l'atelier, qui répare également de nombreux gants. L'entreprise est labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2018.

Toutes les étapes de fabrication d'un chistera sont réalisées à la main et selon les savoir-faire transmis de génération en génération. Ce sont des instruments faits sur mesure, pour s'adapter au joueur qui l'utilise. Il faut compter une dizaine d'années d'apprentissage avant de pouvoir fabriquer un gant. Trois savoir-faire sont nécessaires :

- ❖ l'ébénisterie, pour le travail de l'ossature et des côtes en châtaignier du chistera ;
- ❖ la vannerie, pour remplir les vides avec les éclisses d'osier ;
- ❖ la sellerie pour fabriquer le gant en cuir qui, une fois cousu, assure le maintien de la main.

Plus d'informations sur : <http://chisteras-gonzalez.com/>

- ❖ *plus indirectement, par l'environnement du patrimoine* : l'activité n'est alors pas générée par l'exploitation proprement dite d'un patrimoine, mais par la fourniture de biens ou services au secteur du patrimoine. La restauration du patrimoine, et en particulier la réhabilitation du bâti ancien, représente ainsi un véritable enjeu économique. De même, l'exploitation touristique du patrimoine (hôtellerie-restauration, commerces liés au site ou à l'artisanat local...) ou encore sa valorisation (activités de formation, de recherche...) génère activité économique et emploi, ainsi que des recettes fiscales pour les collectivités (taxe de séjour par exemple).
- ❖ *par les effets induits* : « les agents économiques bénéficiaires des retombées directes et indirectes du patrimoine mobilisent les sommes perçues pour rémunérer leurs salariés, acquérir à leur tour des biens et services auprès d'autres agents, payer leurs impôts... L'ensemble de ces effets constitue les effets induits du patrimoine »⁷⁶. L'évaluation de cette activité induite est délicate. L'étude du Ministère de la culture et l'Agence Régionale du Patrimoine de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les retombées économiques et sociales du patrimoine s'appuie sur un multiplicateur de 0,6 : dix emplois (directs et indirects) du patrimoine susciteraient ainsi la création de six emplois induits dans l'économie. Au-delà du caractère plus ou moins précis de l'estimation, c'est la dynamique dans l'économie induite par les activités liées au patrimoine qu'il convient de retenir.

Enfin, et bien que l'effet soit difficile à quantifier, la qualité du cadre de vie, offerte en particulier par la mise en valeur du patrimoine, est un facteur d'attractivité de nouvelles populations, mais aussi d'activités. Habitants, touristes, cadres, entreprises, investisseurs accordent, dans leurs choix de localisation, une importance croissante à la qualité du cadre de vie. Qualité paysagère et architecturale, qualité environnementale, qualité des espaces publics y participent pleinement.

Dans les territoires

Les arts du feu à Limoges : entre identité locale, création artistique et innovation industrielle

Capitale des Arts du feu (émail, porcelaine, vitrail...), Limoges héberge un patrimoine artistique, industriel et artisanal hors du commun. Ce patrimoine marque profondément l'identité de la ville et contribue à son attractivité touristique. A travers différents musées, expositions et visites d'entreprises, Limoges propose toute une palette de visites permettant de comprendre la porcelaine à travers son histoire et les créations contemporaines. La Ville mène également tout un travail d'intégration de la porcelaine dans la cité, en s'appuyant par exemple sur le mobilier urbain. Limoges est la quatrième ville française à faire partie, avec Saint-Etienne, Lyon et Enguien les Bains, du Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

Une alliance entre patrimoine et développement, entre tradition et modernité, entre art et technique : tout un écosystème s'est constitué autour de la céramique à Limoges, réunissant des manufactures, des créateurs artistes et designers, des établissements d'enseignement supérieur, des musées, mêlant création artistique et applications industrielles. Limoges est le siège du Pôle Européen de la Céramique, unique pôle de compétitivité dédié aux céramiques. Il a pour mission de soutenir l'innovation dans son secteur, d'animer le réseau, de représenter la filière. Il regroupe 140 adhérents, présents dans sept pays : organismes de recherche et de formation, centres de transfert de technologie, des équipementiers et usineurs.

Objet de création artistique, la porcelaine s'est « réinventée » autour du luxe, des bijoux et des objets décoratifs. Les céramiques sont également, du fait de leurs propriétés mécaniques, thermiques, électriques ou optiques, au cœur de nombreuses applications industrielles. Aéronautique et spatial, bâtiment, énergie, électronique, optique et médical..., les céramiques techniques sont présentes dans de nombreux domaines. L'entreprise I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants médicaux en bio-céramique : le CHU de Limoges a réalisé, en 2015, la première implantation mondiale d'un sternum en céramique d'alumine poreuse conçue par I. CERAM. Dans un tout autre domaine, Biopythos développe, produit et commercialise des contenants (jarre, amphore, œuf) destinés à la vinification et à l'élevage du vin : matériau neutre et inerte, la céramique offre au vin des propriétés différentes de l'élevage en fûts.

* Patrimoines et attractivité touristique des territoires : un modèle à repenser

Des atouts à faire valoir en Nouvelle-Aquitaine

Naturel, culturel, bâti..., le patrimoine est « *une matière première essentielle* » du tourisme⁷⁷. Historiquement d'ailleurs, le tourisme (le *Grand Tour* au XVIII^{ème} siècle) est une pratique liée à la découverte du patrimoine et à l'apprentissage. « *Le lien entre tourisme et patrimoine fait l'objet d'une attention de longue date et ce dernier est régulièrement mis au rang des atouts touristiques majeurs de la France* »⁷⁸. L'attractivité touristique de la France s'est en grande partie construite sur la richesse de son patrimoine, vis-à-vis des clientèles internationales, mais aussi locales. Les retombées touristiques du patrimoine sont toutefois difficiles à quantifier précisément, en raison notamment de la difficulté à mesurer la motivation strictement patrimoniale des touristes. L'étude précitée du Ministère de la culture et de l'Agence Régionale du Patrimoine de PACA estime à environ 15 % la part des emplois liés au tourisme patrimonial dans l'ensemble des emplois touristiques. Celui-ci générerait annuellement environ 15,5 milliards d'euros de recettes⁷⁹.

Relancer le tourisme par le patrimoine : le rapport Malvy

Comment mieux mettre en valeur et promouvoir l'offre touristique française dans le domaine du patrimoine ? C'est à cette question que Martin Malvy, Président de Sites et Cités remarquables de France, répond dans un rapport rendu en mars 2017. Après avoir rappelé que le tourisme culturel et patrimonial est l'une des richesses de la destination France, le rapport formule 54 propositions pour améliorer la fréquentation touristique de notre pays à partir de nos patrimoines. Ces propositions s'articulent autour de six principaux thèmes :

- ▶ des enjeux de gouvernance pour renforcer les synergies entre les différents acteurs du secteur ;
- ▶ centres anciens et patrimoine : jouer la carte de l'hébergement et de l'activité ;
- ▶ l'accueil et l'offre, clefs de la réussite dans la compétition internationale ;
- ▶ gestion, management, formation ;
- ▶ transition numérique ;
- ▶ promotion/communication : compenser la multiplication des intervenants par une organisation coordonnée.

🔗 Lien vers le rapport : [54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France | Vie publique.fr \(vie-publique.fr\)](https://www.vie-publique.fr/actualite/la-france/54-suggestions-pour-ameliorer-la-frequentation-touristique-de-la-france)

Littoral, montagnes, villes et cités de caractères, espaces ruraux diversifiés... la Nouvelle-Aquitaine a des atouts à faire valoir. La région dispose de « *marques touristiques* » et de destinations fortes, qu'elle doit notamment à la richesse et à la qualité de son patrimoine naturel, historique ou encore culturel⁸⁰. La Nouvelle-Aquitaine bénéficie également de filières d'excellence touristique étroitement liées au patrimoine régional : œnotourisme, gastronomie, savoir-faire traditionnels, thermalisme participent à ce tourisme d'expériences que les visiteurs recherchent de plus en plus. Il en va de même des événements culturels et festifs d'envergure organisés dans la région, et qui sont pour certains l'illustration d'un patrimoine vivant (férias ou grands rendez-vous de surf par exemple).

⁷⁷ Entretien avec Camille Guyon, membre du réseau des Grands Sites de France : <https://www.tourisme-durable.org/actus/item/722-le-tourisme-durable-peut-il-contribuer-a-preserver-le-patrimoine>.

⁷⁸ *Le rapport Malvy veut relancer le tourisme autour du patrimoine*, Localtis, 15 mars 2017.

⁷⁹ Ministère de la culture, Agence régionale du patrimoine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2009, *Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*.

⁸⁰ Quatorze destinations sont ainsi mises en avant par le Comité Régional du Tourisme : Bordeaux, Vallée de la Dordogne, Biarritz – Pays basque, Côte Atlantique, La Rochelle – Île de Ré, Cognac, Pau – Pyrénées, Poitiers – Futuroscope, Limoges, Niort – Marais poitevin, Vassivière – Plateau de Millevaches, Landes – Armagnac, Vallée du Lot et de la Dordogne, Angoulême.

Promouvoir, par le patrimoine, un tourisme durable

Les patrimoines participent au développement du tourisme néo-aquitain, secteur important de l'économie régionale⁸¹. Le tourisme patrimonial et culturel représente ainsi le premier motif de séjour en France pour plus de 50 % des visiteurs étrangers ; au-delà des destinations phares, la richesse et la qualité des patrimoines, qu'ils soient naturels, historiques ou encore immatériels sont également un atout pour les visiteurs français ou néo-aquitains. Plusieurs précautions s'imposent toutefois pour que ce développement touristique profite pleinement aux territoires :

- ❖ *maîtriser le développement touristique* : si la Nouvelle-Aquitaine ne connaît sans doute pas encore de réelle situation de sur-tourisme comme certaines villes étrangères, elle se préoccupe déjà de la saturation de certains sites ou de certains territoires : dégradation des monuments et sites, nuisances environnementales, dégradation de la qualité de vie pour les populations locales (raréfaction et coût croissant des logements, pression à la hausse des prix à la consommation, saturation des infrastructures de transport, artificialisation, gestion des déchets...), autant de risques qui ne sont pas toujours suffisamment pris en compte face à la « manne » touristique attendue ;
- ❖ *diversifier le modèle de développement des territoires touristiques* : la crise du COVID-19 a fragilisé les territoires les plus dépendants au tourisme, en particulier ceux qui accueillent les visiteurs étrangers. De plus, au regard du caractère volatile du tourisme, mais aussi de l'exposition plus marquée de nombreux territoires touristiques aux effets du changement climatique, la mono-activité est une véritable source de fragilité. Diversifier le tissu productif local, en s'appuyant sur les ressources et savoir-faire locaux, est une nécessité pour ces territoires.

Ces enjeux invitent à repenser nos modèles de développement touristique, en promouvant un tourisme durable, défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme comme « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil »⁸². Loin du « toujours plus » de touristes, de recettes, l'enjeu est de proposer un tourisme qui soit plus qualitatif, plus responsable, avec une prise de conscience des impacts. Le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine a engagé une étude sur le tourisme durable, ainsi que la création d'un club dédié, pour réfléchir aux adaptations de l'offre et à sa promotion.

Le patrimoine a toute sa place dans les politiques de développement du tourisme durable. Celui-ci implique à la fois de satisfaire les attentes du voyageur et de préserver le patrimoine et la qualité de vie des habitants⁸³. Au-delà des nécessaires actions de protection et de gestion durable des patrimoines, le tourisme durable invite à repenser la manière de concevoir et de promouvoir les activités touristiques. Le patrimoine peut par exemple être mobilisé au service de démarches de tourisme participatif, qui visent à impliquer les habitants dans la promotion de leur territoire. C'est par exemple la démarche des guides non-professionnels qui font découvrir leur ville hors des sentiers battus. Dans le même sens, des offices du tourisme s'efforcent de développer des réseaux d'ambassadeurs, comme à Bergerac depuis 2015 : les habitants sont incités à devenir ambassadeurs de leur territoire auprès de leurs amis ou connaissances qui viennent le visiter. Il peut également s'agir de mettre en avant l'hospitalité du territoire en développant les dimensions de partage, de relation dans l'accueil touristique.

⁸¹ Avant la crise liée au COVID-19, le tourisme représentait, avec 16 milliards d'euros de consommation touristique, 9 % du PIB régional et 5 % de l'emploi régional.

⁸² Source : ATD, Acteurs du Tourisme Durable : <https://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/definitions>.

⁸³ Cf. notamment la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle élaborée en 2017 sous l'égide du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/strategy-21>.

Les Oiseaux de passage, une plateforme qui propose une autre manière de voyager

« Une plateforme coopérative qui privilégie l'échange et la rencontre entre habitants, professionnels et voyageurs, d'humain à humain »

La coopérative *Les Oiseaux de passage* a été créée pour répondre à la difficulté de faire connaître les offres alternatives de voyage, qui ne trouvent pas leur place sur les plates-formes touristiques (à l'offre standardisée, sans relation directe avec le voyageur, sans prise en compte du non-marchand). Il s'agissait aussi de combler le besoin d'une dimension de récit, d'une dimension collective.

Les Oiseaux de passage proposent une plateforme regroupant des Passeurs de voyage, réunis en Communautés locales d'hospitalité, qui font le choix de la coopération pour faire découvrir leur destination et conseiller les voyageurs. Les Passeurs de voyage composent une offre d'hébergement, des itinéraires, des activités ou encore font découvrir les produits locaux avec comme proposition : « inciter au partage pour retrouver le plaisir de l'échange et du voyage ».

➡ Plus d'informations : <https://lesoiseauxdepassage.coop/>

Face à la concentration des flux touristiques sur certains territoires, l'offre patrimoniale a un rôle à jouer dans le rééquilibrage du tourisme sur l'ensemble de la région⁸⁴. Cela suppose par exemple de s'appuyer sur le rôle moteur joué par les destinations phares, pour ensuite irriguer les territoires avoisinants. Dans cette perspective, il serait pertinent de développer des parcours de visite multi patrimoniaux permettant de faire connaître, à partir de ces destinations « portes d'entrée », la richesse patrimoniale des territoires voisins. La coopération entre territoires en est la condition *sine qua non*.

Du fait des restrictions de circulation, la crise liée au COVID-19 s'est également traduite par une redécouverte du patrimoine de proximité. La tendance était sans doute déjà à l'œuvre de manière plus ou moins souterraine : elle s'inscrit dans « [l'] intérêt croissant pour les valeurs de proximité et "d'authenticité", qui favoriseraient des séjours moins éloignés du domicile et la découverte en profondeur et à un rythme moins soutenu des destinations touristiques »⁸⁵. Cette redécouverte du patrimoine de proximité est l'occasion d'une réappropriation par les habitants de leur territoire. Si elle se confirmait dans les prochaines années, cette tendance pourrait favoriser le développement d'un tourisme plus local, voire même encourager la mise en tourisme de territoires qui le sont peu. Elle pourrait aussi avoir pour avantage de limiter une possible dépendance excessive à la clientèle étrangère, dont la crise du COVID a rappelé la volatilité.

⁸⁴ À l'exemple de l'opération Grands Sites en Occitanie : Grands Sites (grands-sites-occitanie.fr).

⁸⁵ TOBELEM, Jean-Michel, PAUGET, Bertrand, 2020, Quel avenir pour le tourisme culturel en France après la crise du COVID-19?, The Conversation, 30 juillet 2020.

2

Les patrimoines en actions : des initiatives pour s'inspirer

Création d'un sentiment d'appartenance commune, amélioration de la qualité du cadre de vie, construction de projets fédérateurs et partagés, création de nouvelles activités économiques, tourisme durable... De nombreuses initiatives sont déjà à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine autour des patrimoines.

Ce sont quelques-unes de ces actions que le CESER a souhaité présenter dans cette deuxième partie. L'objectif n'était pas de dresser un inventaire de projets menés dans les territoires, mais plutôt de montrer par l'exemple en quoi les patrimoines, lorsqu'ils sont pensés ainsi, peuvent être mobilisés pour générer, à leur échelle, des dynamiques territoriales.

À travers ces fiches, proposées sans classement particulier, les conseillères et les conseillers du CESER ont souhaité illustrer l'impact des patrimoines sur les territoires, mais aussi identifier les bonnes pratiques, les leviers et les freins qui pourront inspirer les collectivités souhaitant faire du patrimoine une composante de leur projet de territoire.

LES MARAIS SALANTS DE L'ÎLE DE RÉ

LIEU île de Ré (Charente-Maritime)

TYPE DE PATRIMOINE naturel et paysager



DESCRIPTION

Ces marais salants sont exploités et aménagés depuis le XV^{ème} siècle mais l'activité salicole a bien failli disparaître car à la fin du XX^{ème} siècle, il ne restait plus qu'une cinquantaine de sauniers dans l'île de Ré.

La saliculture a bénéficié d'un important programme de relance mené entre 1996 et 2006 par la communauté de communes de l'Île de Ré et la chambre d'agriculture de Charente-Maritime avec l'aide de contributions européennes (FEOGA, FGER).

Les marais salants produisent du gros sel et de la fleur de sel, pour une valeur de 6 à 7 millions d'euros par an (source : Coopérative des sauniers de l'Île de Ré). La coopérative regroupe aujourd'hui une centaine de producteurs sur environ 500 ha de marais salants avec une cinquantaine d'emplois saisonniers en production et une cinquantaine d'emplois permanents dans le conditionnement.

Chaque année, c'est en moyenne 2 500 tonnes de Sel de l'Île de Ré et 200 tonnes de Fleur de Sel de l'Île de Ré qui sont récoltées sur l'Île. Les 1500 ha de marais salants sur l'Île de Ré, façonnés par l'homme pour produire du sel, ont créé un paysage exceptionnel, rendant ces zones riches d'habitats naturels très spécifiques et d'espèces faunistiques ou floristiques parfois rares. En entretenant les systèmes hydrauliques du marais, les sauniers sont « producteurs de sel et de biodiversité ». La récolte se fait avec des gestes anciens, non mécanisés, hérités d'une tradition séculaire mettant en œuvre des outils spécifiques.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE



Les marais salants participent largement à la représentation mentale de l'Île de Ré, de ses traditions, de son écosystème, de ses paysages. Mais ils contribuent également à son économie en proposant une activité distincte de l'animation touristique.

Selon le projet PAMPAS (voir infra), les marais salants apportent sur leur territoire une forte identité définie par :

- **Une composante naturelle** constituée, entre autres, par la biodiversité, la géomorphologie, l'hydrodynamique, la sédimentologie ;
- **Une composante culturelle** construite sur les activités économiques, les savoir-faire associés (récolte du sel, élevage, tourisme, conchyliculture, pêche) et le patrimoine bâti ;
- **Une composante paysagère** définie par la mosaïque d'habitats, le cadre de vie, et l'esthétisme de ces espaces.

LEVIERS MOBILISÉS

Une évolution législative du statut de saunier à travers la reconnaissance de la saliculture comme profession agricole a permis en 2019 de sécuriser leurs droits sociaux et leurs droits à des subventions européennes.

Un consortium associe 72 acteurs associatifs, universitaires, professionnels, et territoriaux sous la bannière « PAMPAS », évolution de l'identité Patrimoniale des Marais et des Pertuis charentais en réponse à l'aléa de submersion marine, permettant de comprendre le fonctionnement des zones humides et questionner l'évolution de leur identité patrimoniale en fonction de leur mode de gestion.

BONNES PRATIQUES



Il existe une volonté délibérée de la part de la Communauté de Communes de développer la production du sel. Elle finance à hauteur de 45 % du montant total le coût du projet d'installation d'un saunier, le Département participe à un niveau de 35 %, les 20 % restants étant à la charge du propriétaire. L'enjeu est de créer un dynamisme social et économique sur le nord de l'Île. Encore aujourd'hui, 1 à 2 nouveaux sauniers s'installent par an, pour de la reprise ou de la création d'exploitation avec une remise en état de friche salicole. On recensait ainsi une vingtaine de sauniers à la fin des années 1980, on en compte 115 en 2020 (Nota Bene : on compte un peu moins de 10 exploitations avec une femme cheffe ou co-cheffe d'exploitation.).

FREINS

Le métier de saunier est accessible sans formation mais le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) est requis pour l'obtention de prêts destinés à faciliter l'installation des jeunes sauniers, comme pour les agriculteurs en général. Or, seul le Centre de formation de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire dispense la formation préparant au BPREA - Orientation Saliculture.

La complexité des procédures d'installation peut aussi ralentir le développement de l'activité. Par exemple, pour entreprendre les travaux de réhabilitation d'un marais, deux jeunes sauniers ont dû suivre le parcours suivant :

- Prise de contact avec l'AEMA (Association des Étangs et Marais d'Ars en Ré) qui a constitué un dossier incluant une étude d'impact environnemental ;
- Présentation de ce dossier à la DREAL, qui a elle-même consulté une seconde entité, la DDTM, au niveau départemental ;
- Puis consultation du service « Environnement » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ;
- Ensuite consultation du Département de la Charente-Maritime ;
- Et enfin, le Conservatoire du Littoral a, de son côté, donné son accord au projet.

POINTS DE VIGILANCE

La protection juridique est un point important. La demande de reconnaissance en IGP pour le Sel et la Fleur de Sel de l'Île de Ré a été validée par le Comité National de l'INAO puis par le gouvernement. L'instruction européenne de la demande d'IGP est en cours.

Un dossier est également en cours pour obtenir le label Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) pour la Fleur de sel et pour définir la fleur de sel et éviter les contrefaçons (notamment les produits cristallins récoltés au fond des bassins en Camargue ou produits par des procédés ignigènes). Un autre dossier, au niveau européen, vise à définir le sel « Bio ».



Contacts : Stéphanie Lelay, responsable du service Patrimoine et Architecture de la Communauté de Communes de l'Île de Ré. - Corinne Lardeux, Coopérative des sauniers de l'Île de Ré.

Références :

LOI n° 2019-469 du 20 mai 2019 pour la protection foncière des activités agricoles et des cultures marines en zone littorale <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038489303>

Arrêté du 14 juin 2021 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Sel de l'Île de Ré » / « Fleur de sel de l'Île de Ré » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043673397>

LES LANDES SERPENTINICOLES DU SUD DE LA HAUTE-VIENNE



LIEU

sud de la Haute-Vienne, sur les communes de Château-Chervix, Magnac-Bourg, Meuzac, La Porcherie et La Roche-l'Abeille

TYPE DE PATRIMOINE

naturel



UN SITE NATUREL

Ce site naturel constitue un milieu totalement atypique dans le sud de la Haute-Vienne, sur les communes de Château-Chervix, Magnac-Bourg, Meuzac, La Porcherie et La Roche-l'Abeille.

Il y a environ 350 millions d'années, le sud du département n'était qu'un vaste océan dont le fond était constitué de roches issues du refroidissement des laves de volcans sous-marins. Lors du plissement hercynien qui a créé les montagnes du Massif Central, ces roches volcaniques ont été fortement comprimées et chauffées, donnant naissance à la serpentinite. L'érosion a ainsi mis à jour ces affleurements de serpentinite qui apparaissent sous forme de chaos.

La serpentinite est une roche noirâtre, parfois marbrée d'un minéral vert-bouteille avec un aspect de peau de serpent, d'où son nom. Ultrabasique, elle contient de très fortes teneurs en magnésium et en métaux toxiques tels que le nickel, le cobalt et le chrome. La teneur en silice est très faible, à la différence du granite (roche acide) omniprésent en Haute-Vienne. Cette particularité permet la constitution de sols à pH basique avec l'installation d'espèces végétales qui ne se rencontrent d'habitude qu'en terrains calcaires.

Ces landes représentent des écosystèmes originaux qui recèlent un patrimoine biologique d'une grande rareté.

Ces sites naturels, de par leur origine géologique, sont rares sur la planète.

UN SITE SUR UN TERRITOIRE

Ces espaces de chaos rocheux noirs contrastent vivement avec les forêts et les vertes prairies environnantes de la Haute-Vienne. Ce paysage de « steppe » caillouteuse, sombre, apparemment désertique, enchâssé dans un écrin de verdure, est totalement inédit et inattendu en Haute-Vienne.

Le dépaysement est garanti. Pour accueillir le public, trois sites sont aménagés (sentiers d'interprétation) :

- La lande de Saint-Laurent à La Roche-l'Abeille ;
- La lande de la Flotte et du Cluzeau entre Meuzac, Magnac-Bourg et Château-Chervix ;
- La lande des Pierres du Mas à La Porcherie.

Ils permettent, outre la simple randonnée, de comprendre la gestion (pastoralisme), les particularités et la richesse floristique et faunistique de ces espaces naturels.

Le sentier de la lande de Saint-Laurent est en partie accessible aux personnes à mobilité réduite.



De par leur grand intérêt en matière de biodiversité, ces landes serpenticoles bénéficient de plusieurs statuts de protection : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, réseau européen Natura 2000. La création d'une Réserve Naturelle Nationale est en projet avec le soutien des élus des communes concernées.

La gestion écologique des quelques 200 hectares de ces sites est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine), association qui contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour conserver les richesses naturelles de ces milieux particuliers, il est nécessaire d'en maintenir l'« ouverture », c'est à dire éviter l'apparition d'arbustes et le boisement naturel. C'est pourquoi le plan de gestion élaboré par le CEN Nouvelle-

Aquitaine préconise la mise en place d'un pâturage extensif par des ovins, meilleur système pour conserver un milieu ouvert. Cette méthode de gestion est assurée par un conventionnement avec des éleveurs locaux : l'éleveur bénéficie gratuitement d'espaces adaptés (accès à l'abreuvement, clôtures...) sur lesquels il fait paître son troupeau et en assure ainsi l'entretien... Un procédé « gagnant/gagnant ».

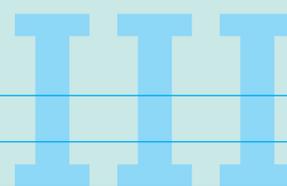
UN SITE SUR UN TERRITOIRE MULTI-ACTEURS

De nombreux acteurs du territoire sont concernés et interagissent entre eux pour la valorisation et la protection de ces sites remarquables :

- **Le monde associatif** avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, lui-même structure associative qui organise et fédère un réseau regroupant des naturalistes, des universitaires et des usagers divers, concernés et utilisateurs de ces sites ;
- **Le monde scientifique** : toutes les données scientifiques collectées, les diverses rencontres thématiques, enrichissent les bases de données sur ces milieux rares ;
- **Les acteurs économiques** : l'ouverture et l'aménagement des sites pour le public étoffent l'offre touristique. De plus, la participation des éleveurs à la gestion des sites leur fournit un complément économique gratuit ;
- **Les habitants du territoire** : ils ont à leur disposition un lieu de promenade, de détente, de dépaysement et de contact avec la nature.



LE CHÂTEAU DE BUZET ET SON PARC



LIEU commune de Buzet-sur-Baïse (Lot-et-Garonne)

TYPE DE PATRIMOINE bâti, historique, culturel et naturel



TYPE DE PATRIMOINE

Patrimoine architectural et historique

Ensemble inscrit aux Monuments historiques, et partiellement classé (plafonds peints du château), le château de Buzet, ses « fabriques architecturales » et son parc de 11 ha s'inscrivent dans une histoire millénaire. Ancien bourg castral de « Haut-Buzet », progressivement transformé en parc paysager « anglo-chinois » fin XVIII^{ème}, le parc comprend de nombreux vestiges (les fabriques) de son histoire passée : colonnes, reste d'un second château, anciennes écuries et maison, église, serres, potager, vivier, pont, nymphée, notamment.

Patrimoine culturel

L'ensemble du domaine, château et parc, par son histoire millénaire d'ancien village de Buzet a une prégnance culturelle forte. Par sa présence sur un promontoire rocheux lui offrant une visibilité importante depuis le grand paysage, sa place est importante dans l'inconscient et la mémoire collective du territoire.

Patrimoine naturel

Le site du château de Buzet est un réservoir de biodiversité en tant que tel et un corridor écologique majeur, une transition entre le plateau landais au Nord-Ouest et la vallée de la Garonne morcelée par l'activité agricole et tertiaire. Cela permet la cohabitation inhabituelle d'espèces caractéristiques de ces deux espaces. Le parc présente une variété de milieux dont de nombreuses zones de sous-bois spontanés très favorables à la biodiversité.

Le parc est labellisé depuis novembre 2020 Refuge de la LPO. Le CEN Nouvelle-Aquitaine poursuit des études naturalistes sur le site, car le parc s'apprête à entrer dans la politique des Espaces Naturels du Département de Lot-et-Garonne.



DESCRIPTION DU PROJET/ACTION

Le domaine, à l'abandon depuis de nombreuses années, a été acquis par la coopérative des Vignerons de Buzet fin 2018.

Elle a souhaité construire un projet global de réhabilitation afin de valoriser ce site auprès du territoire, en capitalisant sur son expérience et savoir-faire dans la diffusion des innovations agroécologiques dans le territoire. La coopérative souhaite faire du château de Buzet et son parc un lieu hybride, de sensibilisation, d'expérimentations, de formation et d'information à l'agroécologie. Ce lieu ciblerait tout type de public, des scientifiques et des experts mais également le grand public et les scolaires avec une programmation événementielle dédiée. Ce projet a été baptisé « faire du château de Buzet et son parc la Villa Médicis de l'agroécologie ».

La coopérative a créé en juillet 2019 une association, à vocation d'intérêt général, dédiée à

la préservation et la valorisation du site. Elle s'y est installée avec un bail emphytéotique afin de mener des actions de pédagogie et des animations auprès du grand public et des scolaires. L'association permet de prolonger les actions de la coopérative notamment sur le volet pédagogique et de mener les projets innovants rattachés au site. Elle souhaite également diversifier le modèle économique du site.

Conscients de l'ampleur de la tâche, et de la complexité d'un site multifacettes, entre patrimoine bâti historique et patrimoine naturel et écologique du parc, la coopérative et l'association se sont entourées d'experts qui sont devenus de réels partenaires de long terme pour suivre et encadrer la transformation progressive de ce site (architectes, naturalistes, paysagistes, historiens, notamment).

Le site est actuellement en cours de sécurisation (parc, église, château). Des études sont menées pour la réhabilitation du rez-de-chaussée du château et du parc. Le collectif a lancé sa première programmation à l'été 2021 ainsi que ses premières actions pédagogiques à destination des scolaires.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

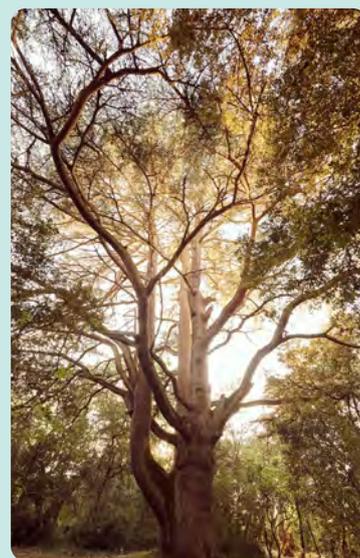
La ville de Buzet trouve ses origines dans le parc du château de Buzet qui était autrefois le bourg castral de Buzet-Haut, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Cela semble se ressentir encore aujourd'hui à l'attachement fort porté par le territoire sur ce site qui a longtemps été un lieu public. Par sa visibilité dans le grand paysage et depuis l'autoroute A63, ce site est crucial pour l'attractivité du territoire.

Son histoire, et notamment son activité de château viticole au XIX^{ème} siècle sous Alfred de Noailles qui produisait alors du vin de Buzet, « château de Buzet » et l'exportait dans le monde, en font un site à l'identité étroitement liée avec celle de l'AOC Buzet actuelle, et la coopérative des Vignerons de Buzet. L'agriculture est un secteur majeur en Lot-et-Garonne. La nécessaire transformation du modèle actuel, dans un territoire où les impacts du changement climatique sont majeurs, place la filière face à de grands défis à relever. Le site a vocation à devenir un lieu de formation, d'échange et d'expérimentations, sur le modèle agroécologique, en capitalisant sur les plateformes expérimentales viticoles des Vignerons de Buzet. Il a un rôle important à jouer pour devenir cette « Villa Médicis de l'agroécologie » et impulser la transition dans le territoire, au-delà de la viticulture.

Dans le paysage culturel, touristique et pédagogique de l'Albret en Lot-et-Garonne, le château, ses communs et son parc, réhabilités et ouverts au public, pourraient offrir un potentiel d'accueil intéressant, un cadre unique dans le territoire et deviendraient un réel atout permettant d'attirer un large public.

LEVIERS MOBILISÉS / BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

- Des experts pluridisciplinaires mobilisés sur le projet, offrant une caution et une robustesse au projet global ;
- La structuration d'un conseil scientifique sur le volet agroécologique et innovation viticole ;
- Le château et son parc ont vocation à devenir le lieu emblématique du Laboratoire d'Innovation Territoriale des Vignerons de Buzet dont les actions sont cofinancées dans cadre du programme régional VitiREV ;
- Une ingénierie juridique au service du projet « Villa Médicis de l'agroécologie ». Ce modèle, à la croisée entre rentabilité économique et intérêt général, est en cours d'évolution. La coopérative souhaite créer en 2022 une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt collectif) permettant une gouvernance mixte afin d'impliquer le territoire, un modèle économique hybride et des projets d'intérêt général ;
- Trois ans après sa création dont une année quasi blanche en 2020, l'association Château & Fabriques de Buzet a commencé à déployer ses projets avec des animations de sensibilisation autour de l'histoire du site, la biodiversité du parc et l'agroécologie ;
- Un projet qui s'inscrit sur le temps long avec de nombreux partenariats sur le territoire.



FREINS IDENTIFIÉS

- Des investissements initiaux très lourds liés à la sécurisation puis réhabilitation de ce Monument Historique ;
- Un modèle économique complexe, hybride, est à trouver pour faire vivre le site, l'entretenir et le faire évoluer sur le long terme ;
- Le contexte de crise qui met en difficulté ces activités.

LA CULTURE DU CHÂTAIGNER EN HAUTE-VIENNE

IV

LIEU sud-sud-ouest de la Haute-Vienne dans le pays de Saint-Yrieix-la-Perche, Châlus, Dournazac ainsi que dans le parc naturel des feuillardiers

TYPE DE PATRIMOINE paysager, agricole et économique



DESRIPTIF

Depuis de nombreuses décennies, le châtaigner fait partie du paysage du sud, sud-ouest de la Haute-Vienne. Dénommé « l'arbre à pain », il a sauvé, grâce à son bois et à ses fruits le Limousin des famines les mauvaises années. La feuille du châtaigner a été utilisée comme logo du Conseil Régional du Limousin. La châtaigne et le bois de châtaigner font partie intégrante du patrimoine. La reprise de son exploitation est un atout pour notre région, en particulier pour le pays de Saint-Yrieix-la-Perche, Châlus, Dournazac et le parc naturel des feuillardiers.



LE BOIS DE CHÂTAIGNER

Plusieurs entreprises se sont spécialisées dans le travail du bois : le merrain*, le piquet, le feuillard*, utilisés pour la fabrication de meubles, la vannerie, la papeterie, avec des débouchés sur la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Les feuillardiers* du siècle dernier, avec leurs cabanes dans les taillis, ont été remplacés par des entreprises modernes, employant du personnel et donnant de l'activité économique au secteur. Beaucoup d'exemples peuvent être cités, que ce soit à Bussière-Galant, Châlus, Saint-Yrieix-la-Perche...

Une dizaine d'entreprises du secteur emploient environ 250 personnes, auxquelles viennent s'ajouter les entreprises d'abattage, de débardage et de transport.

La superficie du taillis de châtaigner a reculé, mais occupe encore une place qui maintient la diversité et évite ainsi la concurrence des résineux qui ne faisaient pas partie du paysage de ce territoire.

Le châtaigner occupe encore 10 % du volume sur pied de la forêt régionale, dont une grosse partie sur l'ancienne région Limousin. Des visites sont organisées dans certains ateliers de vannerie.



LA CHÂTAIGNE

Depuis plusieurs années, la récolte des châtaignes a été négligée, faute de main d'œuvre, du fait d'un changement de l'agriculture et aussi des importations étrangères.

Ainsi, les châtaigneraies avaient été abandonnées, voire arrachées, pour implanter des prairies ou des céréales.

Quelques passionnés ont fait revivre cette culture : de nouvelles plantations ont été réalisées, accompagnées de nouvelles méthodes de récolte mécanisées. À ce jour, 400 hectares sont plantés.

Une coopérative a été créée à Saint-Yrieix. Elle collecte environ 400 tonnes de fruits. Une entreprise de transformation serait en projet.

Des jeunes agriculteurs en installation se diversifient sur cette production, ainsi que des propriétaires terriens. Des agriculteurs proches de la retraite plantent pour améliorer leurs revenus. Le rendement moyen se situe aux alentours de deux à

trois tonnes à l'hectare suivant les variétés et les années, en culture non irriguée.

Deux zones en Europe affichent une nouvelle dynamique de production :

- Le nord du Portugal ;
- La Nouvelle-Aquitaine, principalement en Dordogne, Corrèze et Haute-Vienne.

Sur les 8 000 tonnes produites l'an dernier en France, 5 000 tonnes l'ont été en Nouvelle-Aquitaine.

Cette nouvelle dynamique de la châtaigne apporte de l'activité et contribue au développement économique, gastronomique et touristique du secteur.



La châtaigne en quelques chiffres

Évolution de la production

En 2020, la récolte française est annoncée avec 8 360 tonnes (t) dont 4 500 t en Auvergne-Rhône-Alpes, en nette augmentation (+ 106 % par rapport à l'an dernier). Dans le Sud-Ouest, la profession annonce une baisse de 18 % de la production, soit 3 860 t contre 4 690 t l'année précédente.

Cependant, les surfaces en Nouvelle-Aquitaine évoluent peu. Seule la production est estimée en baisse d'environ 20 % pour les départements de l'ancienne Aquitaine et Poitou-Charentes, mais de 30 % pour le Limousin. En cause, le cynips, grand ravageur dans les châtaigneraies, les sécheresses à répétition ces dernières années, les forts gels de début d'année suivis de périodes fraîches et pluvieuses qui amoindrissent la performance lors de la floraison et de la pollinisation.

Ce constat reste pourtant nuancé puisque de nombreuses exploitations impactées par la grêle en 2019 n'ont produit que très peu de volumes.

La surveillance des vergers

Les vergers de châtaigniers couvrent 1 797 hectares en production sur la Nouvelle-Aquitaine (données 2019). Cette surface est en constante progression sur ces dernières années. Les vergers font l'objet d'une surveillance sanitaire et climatique grâce aux observations regroupées de plusieurs structures partenaires

Les prix de la campagne de récolte 2020

La campagne 2020 (comprise entre les semaines 38 et 46) se lance tardivement, à des prix globalement supérieurs à l'an dernier (3,65 € HT/kg en 2020 contre 3,40/kg € en 2019), mais inférieurs à ceux de la moyenne quinquennale. Le prix au détail pour 2020-2021 atteint 7,50 € TTC/kg, niveau supérieur à la moyenne quinquennale (autour de 7,20 € TTC/kg).

Sources :

DRAFF - Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine – Limoges

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_NA_CHATAIGNIER_GSO_Bilan_12_20210129_cle0c6af5.pdf

FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer)

https://rnm.franceagrimer.fr/bilan_campagne?chataigne

Lexique : **Feuillard** : perche de châtaignier refendue servant à cercler les barriques, ou à faire de la décoration ou de l'ameublement - **Feuillardier** : personne qui travaille le bois de châtaigner
Merrain : bois utilisé pour confectionner du parquet

LES ZONES HUMIDES ET LAGUNES FORESTIÈRES D'HOURTIN

LIEU commune d'Hourtin (Gironde)

TYPE DE PATRIMOINE naturel sensible



Les lagunes forestières de la commune sont nombreuses. Ces zones humides sont très fragiles du fait des faibles profondeurs des eaux sensibles aux changements climatiques et très précieuses de par la biodiversité avérée qu'elles hébergent : présence d'espèces faunistiques (Odonates, Fadet des Laïches, Leucorrhine à front blanc, Cistude d'Europe, crapaud épineux, loutre...) et florales (la rossilis à feuille intermédiaire, l'herbier aquatique...) rares et protégées. La commune de Hourtin a été reconnue pour son patrimoine odonatologique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Action en faveur des Odonates. La richesse et la sensibilité de ces espaces ont été portées par des associations hourtinaises et en particulier l'ACCA⁸⁶ d'Hourtin afin d'initier une action de conservation de ces lagunes.

Plus spécifique : la Lagune de Contaut fait partie d'un complexe naturel important avec la création de la réserve naturelle. Elle illustre un très bon modèle d'exploitation de ces patrimoines lacustres fragiles

DESCRIPTION DES ACTIONS MENÉES

La commune mène, avec le Conservatoire d'espaces naturels, le SIAEBVELG⁸⁷ et le Département, des actions visant l'entretien, la restauration, la protection de ces lagunes par la maîtrise foncière, des usages et des accès ainsi que des suivis faunistiques et floristiques.

Actions plus spécifiques sur la lagune de Contaut

Quatre principales actions ont été menées autour de la lagune :

- La protection et le suivi de la faune environnante, à travers, par exemple, la mise en place de crapaudromes ou l'interdiction de la pêche dans cette lagune.
- La protection de sa flore par la création d'un parcours pédestre aménagé mis aux normes handicapées et un parking gratuit à l'entrée.
- La mise en place d'équipements pédagogiques, adaptés pour les plus jeunes, pour sensibiliser les visiteurs sur sa faune et sa flore.
- Des actions de sensibilisation : sorties pédagogiques avec le public organisées par l'ONF (Office national des forêts), sorties scolaires pédagogiques pour les élèves de l'école et du collège d'Hourtin, sorties ouvertes aux Hourtinais, rédaction d'articles de communication facilement diffusables pour les touristes.

⁸⁶ Association Communale de Chasse Agréée.

⁸⁷ Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Étangs du Littoral Girondin.

IMPACT DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

Le travail de gestion des lagunes forestières entamé par la commune, le SIAEBVELG et le Conservatoire d'Espaces Naturels s'est traduit, sur le territoire, par :

- la mise en place de nouvelles collaborations à venir, induites par l'élaboration du projet pilote sur le bassin versant ;
- un suivi faunistique et floristique qui permet d'enrichir les données des observatoires régionaux et nationaux ;
- un travail de sensibilisation pour éduquer les locaux et touristes à ces milieux naturels ;
- un travail au profit de la biodiversité.

Plus particulièrement, la Lagune de Contaut :

- offre un lieu de calme permettant de se connecter à la nature qui contribue au complexe paysager typique de la commune, et au confort de vie de chaque Hourtinais qui prend plaisir à venir s'y balader ;
- participe à l'enseignement, la sensibilisation des Hourtinais sur ces milieux mais également aux touristes de passage ;
- propose une attraction touristique non limitée à la seule période saisonnière, permettant de diversifier le tourisme et lutter contre le tourisme de masse ;
- participe à une économie locale par l'intervention de plusieurs professionnels pour la gestion, l'animation et la préservation de ces lagunes sans création d'emploi spécifique pour ces sites.



LEVIERS MOBILISÉS

Des aides financières ont été apportées, pour la gestion des zones humides, par l'Agence de l'eau, le Département de la Gironde et la commune. Pour la Lagune de Contaut, les financements de la DREAL, de l'Agence de l'eau et de l'ONF ont été sollicités.

La gouvernance est partagée entre la commune et ces différents organismes (AEAG⁸⁸, Conservatoire d'espaces Naturels, ONF, Antenne Gironde Conservatoire, SIAEBVELG, Fédération de chasse de la Gironde, ACCA d'Hourtin...).

Des actions de communication ont été réalisées via les réseaux sociaux pour promouvoir ces espaces et les sorties organisées.

PISTES D'AMÉLIORATION

Un accès par une voie de circulation douce est en cours de réflexion pour la Lagune de Contaut ainsi que la création d'une « maison de la réserve » en face de cette lagune où une scénographie sur l'économie du pin maritime et des espaces partagés sera mise en place.



FREINS

La Lagune de Contaut est l'une des rares lagunes à être aménagée avec un circuit adapté au public. C'est une lagune de taille modeste permettant une balade adaptée aux plus jeunes, mais les plus adeptes en demandent plus. Les autres lagunes, se situant dans des zones moins accessibles, ne sont pas exploitables.

La communication reste modeste vis-à-vis du grand public quant à l'existence de ces patrimoines ; elle est majoritairement locale afin de préserver ses milieux et sa biodiversité.

Ces sites remarquables de beauté naturelle sont un atout indéniable pour la commune. Mais ils doivent être préservés au maximum du grand public, ne pouvant être de réels sites touristiques.

Les activités y sont en général très encadrées. Les Hourtinais voient leur milieu naturel qui leur est cher de plus en plus protégé mais de plus en plus restreint, limitant les zones de fréquentation à des espaces dédiés à des usages pédestres ou cyclistes aménagés pour la circulation, retirant toutes leurs essences sauvages à ces lieux.

Cette biodiversité est à l'origine de l'abandon de beaucoup de projets même pour des OAP d'intérêt public. La commune se heurte par exemple à des difficultés pour la création d'un cimetière, les espaces naturels sensibles étant très présents dans le périmètre proche de la commune.

La réhabilitation de toute une friche est également en attente depuis des années faute de projet compatible avec la biodiversité environnante (70 000 m² de bâti).

Entretiens : Élus municipaux, agent ONF, agent du SIAEBVELG, membres d'associations (ACCA, DHMV), Hourtinais

LA TAPISSERIE D'AUBUSSON ENTRE SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE ET MODERNITÉ

LIEU commune d'Aubusson (Creuse)

TYPE DE PATRIMOINE historique, culturel, artisanal et économique



DESCRIPTION

La filière de la tapisserie d'Aubusson-Felletin s'inscrit dans le contexte d'une région riche en savoir-faire d'excellence à dimension patrimoniale (porcelaine, bois de châtaignier, cuir...). Elle constitue une micro-filière économique représentant dans le département de la Creuse environ 200 emplois : filateurs, teinturiers, lissiers, restaurateurs, cartoniers, emplois administratifs, logistique et commerciaux associés. La présence sur le territoire de l'ensemble de la chaîne de conception et de production est une particularité de la filière. Ainsi, Aubusson-Felletin est le seul écosystème où coexistent tous les métiers concourant à la réalisation d'une tapisserie. Ce patrimoine culturel immatériel protégé et valorisé par l'UNESCO depuis 2009 bénéficie d'une visibilité internationale. Deux indications géographiques – IG tapis d'Aubusson et IG tapisserie d'Aubusson – visent à le conforter.

Ce patrimoine culturel immatériel, dont l'origine vient de transmission de savoir-faire spécifiques, est aussi lié à un patrimoine naturel : l'eau de la Creuse dont les caractéristiques permettaient une qualité toute particulière pour les teintures.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

La création de la Cité internationale de la tapisserie en 2010 (inaugurée en 2016) a permis :

- Une remise en notoriété à un niveau international de la tapisserie d'Aubusson via une politique de diffusion, d'exposition et de prêts à l'international ; une affirmation résolue et exigeante de la place de la création contemporaine ; une politique de partenariat structurant avec des institutions et fondations ;
- Une relance de l'économie productive avec la création de quatre ateliers, un accroissement de la production de tapis et tapisseries ;
- Une démarche partenariale forte (CCI, Comcom, Centre de formation LAINAMAC...) autour du développement d'un pôle textile / art tissé / univers Aubusson ;
- Une relance de la fréquentation touristique avec une moyenne de 40 000 visiteurs chaque année et un impact réel sur

le commerce et les services à Aubusson. La première tranche du projet de la Cité internationale de la tapisserie, inaugurée en 2016, a notamment permis d'attirer des investissements importants dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Après 20 ans d'activité en veille, proche du déclin, le marché de la tapisserie d'Aubusson évolue fortement avec les tendances actuelles :

- Un intérêt marqué des collectionneurs pour l'expression textile contemporaine ;
- La mondialisation avec d'une part, des artistes qui à l'international sont intéressés par le médium tapisserie, ce qui se traduit par un accroissement des activités d'exportation des manufactures, d'autre part l'émergence de commanditaires fortunés pour des prestations d'aménagement et décoration. Les projets successifs « *Aubusson tisse Tolkien* » et aujourd'hui « *L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson* » et sa médiatisation (émissions, reportages et documentaires) montrent qu'il existe des manières innovantes de présenter ces savoir-faire à l'international ;
- L'utilisation de la tapisserie comme composant d'objets de l'univers du luxe, du mobilier et de la décoration.

Ce secteur d'activités offre de nombreuses prédispositions aux porteurs de projets et entrepreneurs potentiels. Regroupant une quarantaine d'entreprises spécialisées en production de laine, préparation des fils (filature, teinturerie), art et design (ameublement, tapis, tapisserie, tissage numérique, moquette), restauration et conservation, le pôle est constitué d'une filière complète de transformation textile et de partenaires complémentaires. La proximité géographique et humaine permet une collaboration directe entre les différents acteurs.



Fin 2021, ouverture de la Villa Châteaufavier - l'univers Aubusson.

L'acquisition, l'aménagement et l'exploitation de ce bâtiment sont assurés par la CCI Creuse en lien avec la Pépinière 2Cube. Situé à Aubusson, cet immeuble abritera des porteurs de projets art textile / art tissé / univers Aubusson. L'ambition est d'accompagner le développement de la filière en proposant sur un même site des ateliers relais, des outils, des services et un format de « *Rendez-vous art textile / art tissé* » pour favoriser la mise en réseau des acteurs. Ce projet bénéficie du soutien de la Cité internationale de la tapisserie, de l'association

LAINAMAC, de l'EPCI Creuse Grand Sud, de la MEF23, du Conseil Départemental et de la CMA. Il constitue une véritable vitrine des prestations haut de gamme proposées sur le territoire et devrait être accompagné par une politique de requalification du centre urbain. Ce projet a été imaginé en cohérence avec les opérations développées dans le cadre de la rénovation du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin lancée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Ces ateliers relais incontournables pour dynamiser et développer la filière participent également d'une action de marketing territorial définie selon deux orientations : la filière et le critère géographique. Quatre cibles ont ainsi été identifiées :

- Artistes/designers en démarche d'installation issus des écoles d'art et de design textile (y compris Lycée Raymond Loewy de la Souterraine et Pôle art textile/art tissé Aubusson-Felletin), jeunes diplômés et réseaux d'anciens élèves peuvent être intéressés par les possibilités d'installation offertes sur le territoire ;
- Les artisans et artistes localisés dans des tiers-lieux, susceptibles de rechercher les conditions d'installation individuelles et encadrées de la résidence d'ateliers-relais, où recréer leur réseau collaboratif tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'un local sur mesure ;
- Professionnels du textile de luxe qui considèrent désormais avec un œil neuf les potentialités de la marque Aubusson ;
- Réseaux d'entrepreneurs de Nouvelle-Aquitaine mais également du Massif Central.

Par ailleurs, l'expérience Cité démontre régulièrement qu'une fois les artistes et commanditaires accueillis sur le territoire, la séduction d'Aubusson et de ses savoir-faire opère.



Cependant, de grandes difficultés se posent en matière d'accessibilité : l'instabilité, depuis la période de COVID et qui a tendance à se prolonger, des horaires SNCF depuis Paris-Austerlitz et son impact sur les correspondances au départ de La Souterraine en direction d'Aubusson-Felletin, deviennent un problème réellement préoccupant. On a également observé une dégradation de la ligne Paris-Montluçon qui permet de desservir l'est de la Creuse, avec la suppression de la plupart des trains directs.

Ce patrimoine culturel est désormais considéré comme une ressource pour le territoire qui vise depuis toujours à en maximiser la valeur économique et culturelle. Cette micro-filière de renommée mondiale est désormais appréhendée comme une dynamique d'ancrage et d'innovation.

Entretiens : M. Philippe Daly, Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Creuse,
M. Emmanuel Gérard, Directeur de La Cité Internationale de la Tapisserie
Source documentaire : NHK : <https://www.youtube.com/watch?v=nJxFSiQw-XA>

ANGOULÊME, UN SUBTIL ÉQUILIBRE ENTRE VÉGÉTAL ET MINÉRAL

LIEU ville d'Angoulême (Charente)

TYPE DE PATRIMOINE urbain, naturel et paysager

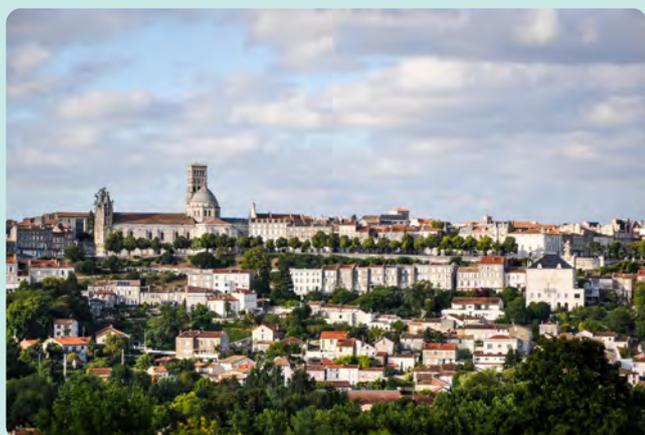


DESCRIPTION DU PROJET/ACTION

La ville d'Angoulême a souhaité renforcer le lien entre nature et patrimoine au travers ses outils de gestion. Sa ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), approuvée en 2010, englobe l'ensemble de la ville haute (le plateau) et les faubourgs des XIX^{ème} et début XX^{ème}. Elle comprend le patrimoine paysagé des bords de Charente, de ses affluents, des îles, les plantations urbaines ainsi que les parcs publics et les jardins potagers de grande qualité. Elle assure en outre la protection des perspectives remarquables, notamment la réciprocité de vues entre le « Plateau » et l'ensemble des espaces naturels et boisés du coteau Saint-Martin et du vallon de l'Anguienne au Sud.

Cependant, depuis 2012, afin d'avoir un outil sur ses quartiers patrimoniaux, la ville avec le Ministère de la culture s'est orientée vers un document d'urbanisme plus fin : le secteur sauvegardé, site patrimonial remarquable depuis la loi LCAP juillet 2018, relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, doté d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé en juin 2019. Le périmètre de celui-ci, plus restreint que celui de la ZPPAUP couvre le plateau. Le projet et l'étude ont été confiés au cabinet Blanc-Duché.

L'un des objectifs du PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) est de faire du patrimoine paysager et écologique un révélateur et un vecteur d'amélioration du cadre de vie. Le diagnostic paysager a mis en évidence un subtil équilibre entre le végétal et le minéral.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Le PSMV a agi comme un révélateur : le retour de la nature en ville, l'ensauvagement, l'attention à la diversité du vivant à nos portes, en y associant les habitants, participent de la qualité urbaine. C'est la ville de demain qui fait place en elle au vivant pour le bien-être de ses résidents et renforce son attrait pour les touristes ou les festivaliers, mettant en valeur son cadre ancien et la fraîcheur de ses arbres dans des perspectives harmonieuses.

Il reste à élargir le regard urbain et paysager à l'échelle de l'agglomération, Angoulême étant au centre de cet espace habité, et aussi à l'échelle du département, avec le fleuve Charente comme lien vivant entre les territoires.



LEVIERS MOBILISÉS : UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Depuis 2014, la volonté est de végétaliser. Ce souhait émane de l'équipe municipale mais aussi des citoyens. Pour Pascal Monier, adjoint au maire d'Angoulême pour les questions d'urbanisme, le PSMV a donné une orientation politique et de la lisibilité, qui a permis d'ouvrir le travail à mener et de lier les questions d'urbanisme, de biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique. Le plan de renaturation de la ville d'Angoulême poursuit comme objectif d'avoir 20 poumons verts dans la ville (ville du ¼ d'heure). Un poumon vert peut être un espace de nature en cœur d'îlot, mais aussi des micro-forêts ou des cheminements, des nervures vertes... Les choix s'effectuent avec les concitoyens. Les jardins familiaux font aussi l'objet de budget participatif. Par ailleurs, il est essentiel de souligner le rôle écosystémique de la nature dans le Site patrimonial remarquable. Pour « renaturer » la ville, la méthodologie suivante a été employée :

- Cartographier finement les espaces naturels de la ville d'Angoulême ;
- Affecter une vocation à chaque typologie d'espaces naturels ;
- Proposer un plan d'actions avec un atlas de la biodiversité, un plan verger, une renaturation des cours d'école, du centre ancien...

Cette première étape du projet a permis d'allier le patrimoine naturel au bâti ancien. La ville souhaite candidater au futur appel à projet « *ORT vertes* ».

BONNES PRATIQUES

Les analyses concernant le patrimoine végétal du PSMV ont permis d'établir une carte répertoriant les différentes strates de végétation, essentielle pour la classification des jardins et espaces végétalisés dans le document graphique du PSMV. À partir de ces données, le règlement propose des dispositions permettant de conforter et d'améliorer la végétalisation, en particulier dans les secteurs en déficit et de mettre en place les conditions permettant le développement des différentes strates végétales et de la biodiversité.

« Renaturer, reverdir, requalifier » mais aussi « former, informer, apprendre à regarder »

Afin d'appliquer ces préceptes, le plan et le règlement ont été étayés et complétés par trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en lien avec le sujet, et interagissant entre elles :

- Le patrimoine paysager et les enjeux de revitalisation de la trame verte ;
- Une nouvelle offre de stationnement de proximité, sujet qui quoi que l'on pourrait penser, a une incidence directe sur la végétalisation et la nature en ville ;
- L'aménagement des espaces publics.

Les objectifs de ces OAP sont traduits par des préconisations à différentes échelles du territoire. L'OAP sur le patrimoine paysager et les enjeux de la valorisation de la trame verte porte des préconisations à toutes les échelles, de l'ensemble du site à l'îlot et au jardin. L'OAP sur l'aménagement des espaces publics préconise des types d'aménagement conciliant végétation et usages, dont un partage entre les différents modes de déplacement : voitures, deux roues, transports en commun et piétons.

Le partenariat noué en 2021 avec le CEREMA sur « *La nature au service d'une ville apaisée et vivante* » porte sur la stratégie de désimperméabilisation des sols, la lutte contre les îlots de chaleur, et sur les essences à planter au travers de l'outil SESAME. Il devrait permettre au travers d'un plan stratégique d'accompagner la ville dans son projet.

Végétalisation des rues à Angoulême : « Embellissez votre rue »

L'opération permet de fleurir le bord du trottoir, la demande peut être faite par les riverains ou commerçants auprès de la collectivité. À ce jour, 105 demandes sont parvenues aux services. D'autres opérations, comme la mise en place de composteurs, le budget participatif, les comités de quartiers, la Charte Mon Coin Nature... permettent aux citoyens de renaturer la ville.

FREINS

Il convient maintenant de s'engager plus avant dans une phase opérationnelle partagée, en portant un regard nouveau sur la ville historique. Dans ce but, informer, former, apprendre à regarder, doivent permettre de susciter une adhésion large de la population.

Aller plus loin et intégrer la nature en ville comme un écosystème au sein de l'urbanisme sont plus novateurs. Cette dimension systémique de la nature en ville conjugue les fonctions ornementales, paysagères, écologiques, techniques, et permet de lutter contre les pollutions, le bruit, les écoulements d'eau excessifs ou la chaleur.

« Cela nécessite une véritable expertise qui reste à développer dans les entreprises d'urbanisme ou de conception du paysage, les bureaux d'étude, comme au sein des services des municipalités » souligne Pascal Monier.

Entretiens : Pascal MONIER, 1^{er} adjoint Ville d'Angoulême, Élisabeth BLANC, Architecte urbaniste chargée d'études Atelier Blanc-Duché

Bibliographie : Proposition de délimitation du secteur sauvegarde définition du secteur sauvegardé d'Angoulême, par l'ATELIER d'Architecture et d'Urbanisme Élisabeth Blanc Daniel Duché

INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES DE LA VIENNE

VIII

LIEU département de la Vienne

TYPE DE PATRIMOINE naturel et paysager



DESCRIPTION

Majestueux, âgés, aux formes insolites, plantés en plein champ ou en plein centre-ville, dans un jardin privé ou un parc public, les arbres remarquables fascinent. Héritages des générations précédentes, ils constituent un patrimoine naturel vivant et un patrimoine culturel, historique, local, qui rassemblent autour de leur énergie et de leur beauté.

Situation géographique

L'association départementale de protection de la nature, Vienne Nature, qui fait partie du réseau France Nature Environnement, relance un projet d'inventaire des arbres remarquables de la Vienne, 20 ans après une première grande enquête départementale (1996-1999).

Plus de 1000 arbres remarquables avaient alors été recensés, avec le concours de 600 personnes, collectivités, associations, et un livre « *Arbres remarquables de la Vienne* » avait été édité en 1999, aujourd'hui épuisé.

Patrimoine naturel et culturel

If, tilleul, cèdre, cormier, chêne, orme, châtaignier, les arbres remarquables de la Vienne peuvent l'être pour des raisons de taille, de forme, de dimension, d'âge, de légende. Cette diversité inclut une part de subjectivité et reflète la particularité de chaque site naturel où s'ancre l'arbre remarquable proposé par la population. À l'opposé de l'uniformité et de la monotonie de paysages standardisés, les arbres remarquables, dans la singularité de leur vie, de leur histoire, mêlées à celle des humains, participent aux caractéristiques propres de chaque lieu.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Les arbres remarquables concourent à la beauté des sites où ils se déploient. Ils participent ainsi à la qualité des paysages et à l'agrément de nos lieux de vie.

Francis Hallé nous le rappelle dans son livre « *Du bon usage des arbres* » (page 69) : aux quatre fonctions classiques dévolues aux plantes utiles, et en particulier aux arbres : alimentation, médecine, ornement et production de matières premières destinées à l'industrie, il convient d'y ajouter une fonction d'épuration de l'air, et aussi des effets bénéfiques, par leur seule présence, sur notre vie mentale, nos états de conscience, notre psychisme.

L'action de connaissance, avec la mise à jour de la base de données des arbres remarquables, permet d'associer un vaste public, informé par une campagne de communication très active via la presse, la télévision et les radios locales, les réseaux sociaux, les collectivités.

Ce projet départemental a permis ainsi d'associer de nombreux acteurs, collectivités, habitants, bénévoles naturalistes, autour d'un sujet, l'arbre. Se fait jour la prise de conscience du patrimoine dans le quotidien que représente l'arbre, patrimoine de plus en plus précieux car de plus en plus menacé (aménagement, artificialisation, pollution).



LEVIERS MOBILISÉS

L'appropriation du projet par les habitants et les communes assure sa réussite et son déploiement sur l'ensemble du territoire. Cela permet la sensibilisation à la vie des arbres et à leur préservation. Des sessions de formation sont organisées par Vienne Nature pour accompagner tout un réseau de bénévoles qui se déplacent sur site et valident les remontées d'informations. Une exposition itinérante, présentant le projet et expliquant ce qu'est un arbre remarquable, va circuler dans les communes du département pour y associer le plus grand nombre.

Vienne Nature va accompagner le grand public et les collectivités pour préserver des arbres. Un document recensant les outils existants de protection réglementaire des arbres sera mis en ligne sur le site internet de Vienne Nature. Cet outil sera partagé avec les associations du réseau de France Nature Environnement.

Comme pour la première enquête, cet inventaire départemental dont les actions vont se déployer sur 2 ans (2021-2022) devrait se conclure par l'édition d'un nouveau livre des arbres remarquables de la Vienne.

Ce projet prévu sur 2 années est soutenu financièrement par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Vienne et Grand Poitiers Communauté Urbaine.

FREINS

Planter un arbre est un acte de confiance en l'avenir, regarder et préserver les arbres existants qui nous abritent, nous ombragent, nous font respirer et rêver, aussi.

Végétal, l'arbre est un être vivant, mais il n'est pas toujours appréhendé ainsi par certains aménageurs, publics ou privés, qui ne le perçoivent que comme un élément inerte, élément de décor parfois gênant, remplaçable, et interchangeable.

Pour que la valeur des arbres remarquables recensés dans le cadre de ce projet soit assurée et appréhendée par les habitants comme par les collectivités, le travail d'acculturation reste à consolider. Porté par une association de protection de la nature, il manque des moyens nécessaires à un déploiement généralisé plus intense.

La prise en compte de l'arbre remarquable, et au-delà du patrimoine naturel, dans les projets d'aménagement locaux, reste un sujet de préoccupation constante.

Les informations sur les effets du changement climatique et l'effondrement de la biodiversité participent à un regain d'intérêt pour le végétal en général, et les arbres en particulier. Restent à transposer au local, au quotidien, cette prise de conscience et cet intérêt pour le vivant, notamment au travers d'un arbre identifié remarquable au sein d'un territoire.



Entretiens : Miguel Gailledrat, coordinateur et Caroline Lemenicier, chargée de communication, Vienne Nature
Alain Persuy, bénévole Vienne Nature.

Site de référence : <https://www.vienne-nature.fr/arbres-remarquables/>

LE PARC DE L'ESTUAIRE, UN SITE DES « ÉCHAPPÉES NATURE »

IX

LIEU forêt de Suzac, à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)

TYPE DE PATRIMOINE naturel sensible protégé



DESCRIPTION DU PROJET/ACTION

Le Parc de l'Estuaire est labélisé Échappées Nature, réseau des espaces naturels sensibles de la Charente-Maritime. Il propose une découverte ludique (adultes et enfants) de la nature en autonomie ou en compagnie d'animateurs nature passionnés. Leur mission : faire partager leur environnement spécifique et leurs savoir-faire. Le Parc offre différents espaces de visite : un espace d'exposition, la tour de guet, qui offre un panorama à 360 degrés sur l'estuaire et la forêt de Suzac, ou encore un sentier de découverte.

Les Pôles-Nature proposent de multiples façons d'être en contact direct (et toujours avec respect) avec les animaux, la végétation, les oiseaux, l'eau, les arbres...

Le Parc de quatre hectares se situe sur le site de Suzac. Le site ne se suffit pas à lui-même : c'est un outil qui fait découvrir un territoire plus large. Il est actuellement vieillissant, le rapprochement avec la protection du littoral permet de mieux travailler et d'avoir d'autres outils de protection. Une étude globale est en cours sur l'ensemble du périmètre pour avoir un diagnostic, des propositions et fiches actions pour ouvrir l'ensemble du site de Suzac qui s'étend sur 900 hectares.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Au départ, le Parc était plutôt considéré comme un site touristique. C'est au fur et à mesure des actions que d'autres liens se sont tissés, entre nature, connaissance (association nature mais aussi d'astronomie) et expression artistique. Le Parc accueille ainsi des expositions complémentaires, à la fois artistiques et naturalistes. Cette dynamique de lien, d'enrichissement, est issue d'une volonté de la structure et d'une demande des citoyens, pour être suffisamment attractif. Mobiliser des acteurs complémentaires permet une meilleure appropriation. C'est aussi dû aux personnes impliquées qui sont passionnées.

Différents acteurs sont ainsi mobilisés via les réseaux, la logique d'ouverture, des festivals. Plus les acteurs sont ouverts et en posture de partage, plus les actions se diffusent. C'est le cas avec certaines expositions qui répondent à d'autres expositions et qui nourrissent ainsi un cheminement complet pour les habitants : nature, culture, scientifique.





LEVIERS MOBILISÉS

La première et la plus importante est l'action Estran : contrairement au nettoyage mécanique, ce nettoyage manuel des plages permet de retirer les déchets liés aux activités humaines, mais de conserver les débris naturels, qui participent à la lutte contre l'érosion et à la biodiversité.

Au départ, en 2012, deux communes y participaient ; elles sont cinq aujourd'hui, qui ne nettoient plus leurs plages mécaniquement pendant trois à cinq mois. L'opération mobilise 500 participants chaque année, ainsi que les classes.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

Le site s'appuie sur des outils nationaux, par exemple l'opération « *plage sans plastique* ». Le fait d'être un acteur tiers, apaise la relation des politiques avec une logique de projet, car il n'y a pas de « *parti pris* ».

La structure est reconnue en tant que site d'éducation à l'environnement, avant d'afficher son rattachement au département. L'objectif est d'avoir la position la plus neutre possible ce qui permet d'être facilitateur.

Une attention est portée à la valorisation de toutes les structures impliquées dans les actions sur les supports de communication, pour mettre en avant le collectif.

Le travail avec le conservatoire du littoral est la caution environnementale nécessaire. Les circuits-courts sont également privilégiés.



FREINS IDENTIFIÉS

L'une des principales difficultés rencontrées est de changer les habitudes et l'organisation des services techniques qui ont peur des critiques des habitants : la sensibilisation en amont des élus ET des habitants est donc nécessaire.

Il y a des problèmes de domaines de compétence entre acteurs, par exemple entre la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) et les communes. C'était un point de friction, qui est en train de se résoudre. Une communication fluide entre chacun est indispensable. On constate aussi parfois des divergences entre les services Environnement et Déchets d'un même acteur : l'une des solutions possibles serait la formation.



Entretiens : Estelle Gironnet, Chargée de projet Événementiel et Partenariat - Le Parc de l'Estuaire, Direction de l'Environnement et de la Mobilité. Jérôme Chevereau, Service Espaces naturels sensibles & Pôles-Nature, Direction de l'Environnement et de la Mobilité

Site de référence : <http://www.leparcdelestuaire.com/actions-nature/actions-estran/>

BAYONNE, LA RECONQUÊTE DU CŒUR DE VILLE

LIEU cœur historique de la ville de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)

TYPE DE PATRIMOINE urbain et historique



DESCRIPTION DU PROJET/ACTIONS

Bayonne, dont les deux quartiers, « Grand » et « Petit Bayonne », ont été classés « secteur sauvegardé » (aujourd'hui site patrimonial remarquable) a mené, dans les années 1990, l'étude pour le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Celle-ci dresse alors un constat accablant pour le cœur historique : perte de population (4 900 habitants), forte paupérisation, immeubles souvent structurellement inhabitables (forte densité, absence d'éclairage et de ventilation) et fortement dégradés. Le marché immobilier atone se caractérise par 25 % de logements vacants, une paupérisation des habitants. Les commerces, en souffrance, ont souvent phagocyté les logements et leurs accès, amplifiant cette déshérence.

Mais la même étude révèle un patrimoine caché, méconnu, au potentiel patrimonial exceptionnel qui est un atout dormant. Les remparts et les glacis constituent l'écrin de ce joyau. L'ambiance urbaine, grâce aux rivières, à la trame médiévale, aux immeubles conservés, est de très grande qualité. La mémoire des siècles passés s'exprime au fil des rues, par de belles façades étroites en pierres ou en pans de bois. Des escaliers d'exception se découvrent après un couloir aux dalles de pierres, ils desservent des appartements, aux pièces lambrissées et décorées de cheminées, de plafonds, de parquets en châtaignier.

C'est dans ce contexte historique patrimonial, social, économique, qu'a été mis en place le PSMV de Bayonne. Il s'est fixé pour objectif de conquérir le patrimoine délaissé, de restructurer les cœurs d'îlots, de protéger et de renouveler le tissu urbain, de faire restaurer du logement de qualité, d'afficher des fonctions urbaines correspondant à une nouvelle centralité.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

La beauté de la ville a été révélée aux bayonnais ! Le cœur ancien affirme l'identité de la ville. Les immeubles se restaurent. La population s'accroît (900 nouveaux habitants soit + 17,6 % en 20 ans) et constat est fait d'un regain d'intérêt pour le logement en cœur de ville avec une mixité de population. La vacance se résorbe, la diversité et la qualité de l'offre de logements en font des logements désirés, alternative au logement récent et neuf. De nombreux immeubles sont restaurés dans le respect des propositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur et atteignent le « BBC ancien ».

Des acteurs du logement tels que notaires, agents immobiliers, syndics, artisans, architectes, banquiers, économistes, bureaux d'études, etc., se sont regroupés dans une association, « Bayonne Centre Ancien », qui promeut et participe à la reconquête du centre historique.



La reprise du cœur de ville ne pouvait se passer d'un renouveau commercial. La ville a mené et mène une forte campagne d'aide aux devantures et développe un travail partenarial pour les enseignes. Une équipe (ville, architecte des bâtiments de France, associations de commerçants, consulaires, fabricants) a travaillé pendant 6 mois à une proposition d'enseignes mise en œuvre expérimentalement pendant 2 ans. À cette échéance, la ville s'était engagée auprès des acteurs économiques à retravailler le projet s'ils le jugeaient nécessaire, avant de le transformer en règlement.

Afin d'en juger au mieux, deux rues commerçantes ont été sélectionnées, les commerçants s'engageant à changer les enseignes non conformes aux dispositions collectivement déterminées, et la ville s'engageant à apporter une subvention pour aider ces changements et à améliorer l'espace public lié aux commerces concernés. Deux ans plus tard, le projet a été validé à l'unanimité et est devenu règlement, et les enseignes existantes ne respectant pas ce règlement devaient être obligatoirement changées deux ans plus tard. Pour évacuer le risque de contentieux, peu en phase avec le travail partenarial engagé, un système de subventions dégressives a

été proposé aux commerçants des trois quartiers concernés qui acceptaient de modifier leur signalétique avant la date couperet. L'impact a été très positif et, 15 ans plus tard, ce règlement fait toujours consensus.

En prolongement de son action sur le patrimoine historique, Bayonne a été labellisée « Ville d'art et d'histoire » en 2011.

LEVIERS MOBILISÉS

Bayonne, comme de nombreuses villes, engage des aides à la restauration publique et privée, mais, de manière plus originale, s'appuie sur une mobilisation et une participation des acteurs par exemple, comme, au-delà de « Bayonne Centre Ancien », les commerçants pour les enseignes, les devantures, l'occupation du domaine public par les commerces.

Elle s'appuie aussi plus spécifiquement sur un « pôle centre ancien » au sein de la direction de l'urbanisme et sur « La boutique du patrimoine et de l'habitat ». Cette « boutique » est un lieu de rencontres dédié avant tout à la restauration du patrimoine, à la présentation des objectifs de la ville en matière de logements et commerces. Elle est aussi la vitrine des savoir-faire locaux puisque les éléments exposés ont été restaurés ou réalisés par des artisans qui ont suivi les formations proposées par la ville, la Chambre des métiers et la CAPEB.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

La connaissance à la parcelle

La connaissance de l'évolution historique de la ville, des mutations du parcellaire, des bâtiments, sites... a été établie par le chargé d'étude et partagée avec le service urbanisme et l'ABF. Elle a permis de comprendre les expressions architecturales, leurs lentes et progressives transformations.

Cette connaissance, à la fois fine et générale, a été mise en perspective par l'établissement de fiches d'inventaire pour chaque immeuble. Chaque parcelle a été analysée pour en identifier ses richesses vues et cachées, pour comprendre les

différents stades et strates de son évolution, pour en dégager les intérêts, les cohérences et les distorsions. Ainsi, par étapes successives, apparaît un principe de protection, de restauration et d'évolution.

Le partenariat ABF-ville-chargé d'étude et opérateurs

Le projet urbain a été élaboré (et donc partagé) entre la ville, l'ABF, et le chargé d'étude, ce qui en garantit compréhension et pérennité. Mais aussi, les projets, même relativement modestes, sont étudiés avec les propriétaires, architectes, artisans, pour « faire projet » collectivement, échanger, se comprendre et partager les mêmes niveaux d'ambition.

Les bonnes pratiques d'artisans et des maîtres d'œuvre qui produisent des restaurations de qualité à forte ambition environnementale. Des formations professionnelles ont été organisées associant artisans, « pôle centre ancien » et ABF (restauration des menuiseries de fenêtres, des enduits...).

FREINS IDENTIFIÉS

Un travail de longue haleine : la principale difficulté réside dans l'acceptation de prendre le temps. Le temps des études d'abord, le temps de la traduction urbaine du bien-fondé du projet politique ensuite, le temps enfin pour que les acteurs ne parlent plus de « contraintes » mais « d'ambition ».

Entretiens : Jacky Cruchon, ancien directeur de l'urbanisme de Bayonne, consultant Urbanisme et Patrimoine

Références : Loi n° 62-903 du 4 août 1962 dite « Loi Malraux », crée les secteurs sauvegardés

Loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine

LES CHAUMES DU VIGNAC ET DE CLÉRIGNAC ET LES MEULIÈRES DE CLAIX ET DE ROULLET

XI

LIEU communes de Claix et de Roulet-Saint-Estèphe (Charente)

TYPE DE PATRIMOINE historique, industriel, paysager et naturel



PRÉSENTATION DU SITE

Dénoté « chaumes du Vignac et de Clérignac - plateau des Meulrières de Claix et de Roulet », ce site se distingue par une appellation longue et composée, comme en écho à son histoire mêlant activités humaines, richesses végétales et animales et beauté paysagère. Ce lieu surprend par l'étendue du panorama offert et le mélange d'intérêts historique et naturaliste.

Situation géographique - Situé en Charente sur les communes de Claix et de Roulet-Saint-Estèphe, le site domine la vallée du ruisseau « Claix », à une dizaine de kilomètres

au sud-ouest d'Angoulême, et la plaine céréalière sous-jacente. Appartenant à l'entité paysagère des Côtes de l'Angoumois, il se trouve à deux kilomètres à l'est de la RN10 et de la voie ferrée reliant Paris à Bordeaux.

Patrimoine historique - Des fouilles archéologiques sur ce plateau calcaire ont révélé un site meulier travaillé dès la fin de l'Antiquité. Il a ensuite été exploité entre le XVI^{ème} siècle et le début du XIX^{ème} siècle, par une dynastie de marchands de meules pour les moulins. Sa production a dépassé 50 000 meules, ce qui en fait l'une des plus grandes meulrières de l'ouest de la France, avec des acheminements par la route ou par des gabares naviguant sur la Charente à des centaines de kilomètres à la ronde. Percé par plus de 190 fosses rectangulaires, l'ensemble couvre 13 hectares, traduisant ainsi l'ampleur industrielle de l'ancienne exploitation. Des traces du roulement des meules subsistent encore sur le site.

Intérêt paysager - Visible de loin, ce plateau permet d'embrasser largement le paysage environnant. Très contrasté sur le plan paysager, ce site se compose d'un plateau aride de pelouses sèches, de fosses d'extraction des meules, de boisements pauvres et secs avec quelques clairières, et d'un vallon frais où coule un ruisseau, la Vigouille, petite zone humide.

Patrimoine naturel - Actuellement, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) est gestionnaire des 77 ha du site, avec 53 ha en propriété directe sur la commune de Claix et le reste en convention avec la commune de Roulet. Ce site est inscrit à l'inventaire des ZNIEFF, bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et est intégré au réseau Natura 2000 en raison de la richesse exceptionnelle de ses milieux sur le plan de la flore et de la faune.

Le site présente un patrimoine biologique exceptionnel :

- des espèces protégées botaniques : la Globulaire commune (*Globularia gr vulgaris*), petite plante à fleur bleue très rare en France, la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*), le Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis* ssp. *saxatilis*), la Spirée à feuilles de millepertuis (*Spirea hypericifolia* ssp. *obovata*), l'Odontites de Jaubert (*Odontites jaubertiana*) ;
- et des espèces protégées animales : le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) trouve ici un de ses seuls sites de nidification connus en Charente, la Genette (*Genetta*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*), et de très nombreuses espèces d'insectes, des papillons et des criquets.

IMPACTS SUR LE TERRITOIRE

Après une période d'abandon, le site a été mis en valeur et la gestion en a été confiée au CEN Nouvelle-Aquitaine qui doit préserver la grande diversité des milieux par des actions de restauration et d'entretien périodique, en y associant des pratiques agricoles d'élevage.

C'est devenu un lieu ouvert à tous les publics : promeneurs, scolaires, naturalistes, historiens, amoureux des paysages. Aux portes de l'agglomération d'Angoulême, la beauté de cet espace naturel chargé d'histoire surprend les visiteurs. Trois entrées principales et plusieurs secondaires permettent de parcourir des ambiances différentes, des plateaux calcaires secs aux bois en passant par le petit vallon humide.

Différents acteurs participent à la vie du site : collectivités, service culturel, associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, écoles et lycée agricole.

L'agglomération du Grand Angoulême, avec les communes concernées, a réalisé des panneaux d'information, présentant l'histoire et les richesses naturelles de ce site remarquable, et en traçant les itinéraires de randonnée.

Avec les éducateurs pédagogiques de l'association de protection de la nature et de l'environnement Charente Nature, dont Alexandre Dutrey, et les animateurs du CEN NA, dont Cécile Tartare, des animations scolaires et grand public sont proposées régulièrement. Les enfants des écoles préparent leur visite en s'interrogeant sur l'histoire réelle, naturelle et rêvée du site.

Pour le compte du CEN NA, Charente Nature réalise également des études naturalistes, comme celle menée en 2019 sur l'état de conservation des pelouses, qui a abouti à une nouvelle cartographie des espèces patrimoniales.

Le service Pays d'art et d'histoire du Grand Angoulême, qui a repris les missions de l'association Via Patrimoine, y organise des visites commentées mêlant histoire industrielle, développement local, paysage et patrimoine, dans une démarche d'échanges et de connaissances pour tous les publics.

Le lycée agricole de l'Oisellerie, situé dans la commune limitrophe de La Couronne, intervient en travaux pratiques sur les lieux une semaine par an : débroussaillages et fauches, élagage, coupe de pins (plantés dans les années 1950, dont l'expansion doit être limitée).

Pour la bonne gestion du site, le CEN NA cherche un éleveur pérenne pour y installer ses brebis, avec des portails dans les clôtures laissant libre accès aux promeneurs. Un appel à candidature va être lancé. En attendant, la gestion pastorale a été confiée à un éleveur du nord Charente qui y installe ses 130 brebis en fin d'été.

LEVIERS MOBILISÉS

Le comité de pilotage Natura 2000 rassemble différents acteurs : administrations, élus locaux, activités économiques, associations de protection de la nature dont le CEN NA et Charente Nature. Il s'agit de croiser les regards et les ambitions des différents acteurs pour des choix discutés et validés collectivement.

Un débat a eu lieu sur le rayonnement du site : faut-il en faire un lieu d'attrait phare, amenant des publics nombreux au-delà de son aire d'attraction actuelle ? Faut-il privilégier un public local ?

Un travail auprès des riverains a été mené afin qu'ils se sentent partie prenante du développement du site.



FREINS

Beaucoup de projets nécessiteraient des investissements de la part des collectivités, pour un développement équilibré de ce site. Pour l'animatrice du site, Cécile Tartare, ce site vivant, respecté par les promeneurs, approprié par les riverains, devrait bénéficier d'une étude sur sa fréquentation, avec la pose d'éco-compteurs sur les trois entrées principales, et sur les motivations des visiteurs. Sans connaissance plus fine, à la fois de la fréquentation et des publics, le comité de pilotage du site ne dispose pas d'assez de visibilité pour orienter ses choix d'investissements.

Si Charente Nature a réalisé la cartographie des haies et des

mares sur le site, cette cartographie pourrait être prolongée sur les communes alentours, dans un objectif de continuité et de cohérence des politiques de protection de la biodiversité, qui ne prennent de sens que dans un cadre élargi.

Le plus important reste l'intégration et la participation aux projets de tous les résidents et riverains du site : travail de longue durée parfois pour convaincre, mais la protection de ces richesses ne peut se faire sans l'implication pleine et entière de ses habitants. Ce travail de lien avec les riverains et les habitants des collectivités alentours reste à développer et à consolider. Des chantiers nature sur site pourraient être organisés avec le public, un projet pédagogique avec le lycée agricole pourrait être travaillé. Les choix de développement sont à travailler collectivement au sein du comité de pilotage, dans une dynamique qui prenne en compte l'ensemble des objectifs, de protection du site et d'ouverture au public.

Entretiens : Alexandre Dutrey, éducateur à l'environnement, et Pierre Fantin, directeur, Charente Nature / Cécile Tartare, animatrice du site, CEN NA

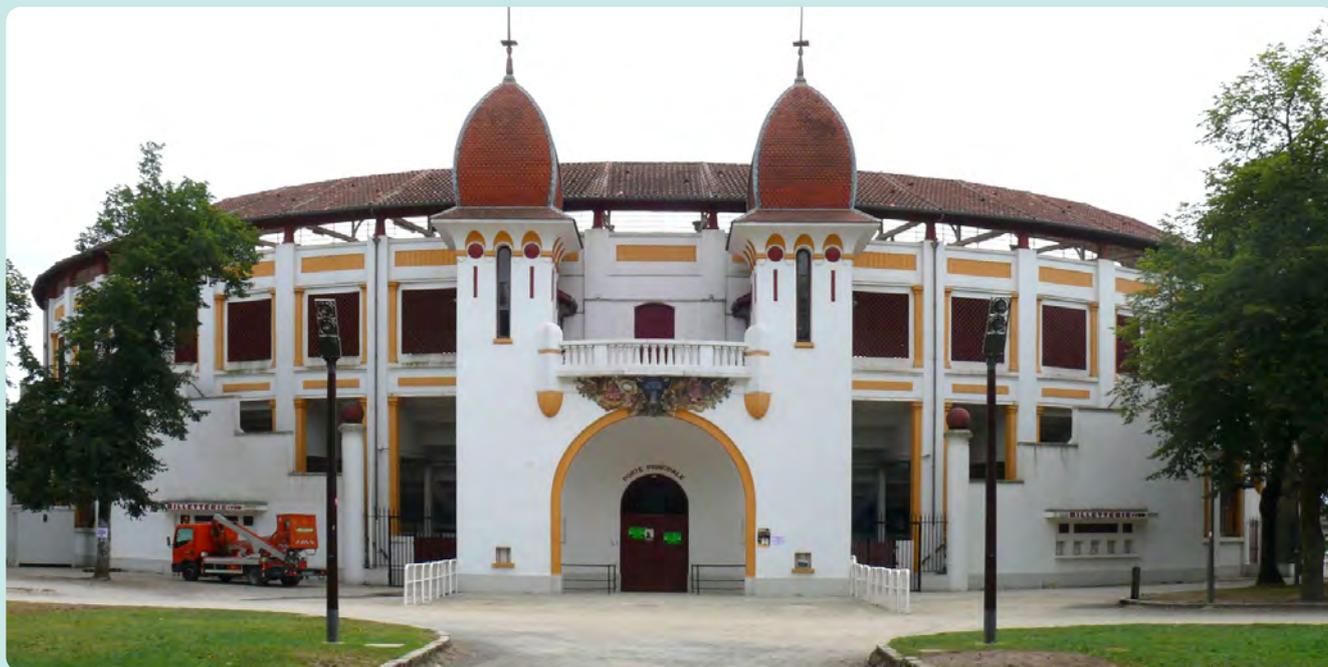
Site de référence : <http://www.cren-poitou-charentes.org/sites-conservatoire/fiches-sites/les-meulieres-de-claix-charente>

LA COURSE LANDAISE ET SON ÉCOSYSTÈME D'ACTIVITÉS

XII

LIEU les Landes, le Gers et le nord Béarn

TYPE DE PATRIMOINE immatériel, culturel, historique, social et sportif



DESCRIPTION

La course landaise, dont les premières formes connues remontent à la fin du XIII^{ème} siècle, est présente dans les Landes, le Gers et le nord Béarn. Cette pratique sportive met en présence, face à face, un homme et une vache sauvage dans un espace dédié, les arènes. L'art de l'esquive est ici pratiqué à un haut niveau par un jeu d'écart ou de sauts (il s'agit bien dans la course landaise d'un jeu entre l'écarteur ou le sauteur et la vache, de même qu'entre la vache et l'humain, dans le respect du bien-être animal.). La course landaise est une expression de la culture gasconne associée aux fêtes locales, on y assiste en famille et entre amis, tout en y accueillant des visiteurs de passage. Au-delà de la manifestation sportive, la course landaise est la base d'une dynamique sociale forte reliée à un écosystème d'actrices et d'acteurs englobant les praticiens (écarteurs) et les associations, organisations et autres acteurs liés à la pratique : les clubs taurins, les comités des fêtes, les associations, les bénévoles, la Fédération française de la course landaise (FFCL) et ses comités locaux, les éleveurs, les bandas, les musiciens, les municipalités, les offices de tourisme...

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

La course landaise a une valeur sociale et symbolique forte pour les praticiens, les groupes associés et les populations locales. Elle contribue à l'identité du territoire, ainsi qu'à la vitalité des secteurs d'activités locaux.

La transmission intergénérationnelle est assurée, de manière formelle, par l'École taurine de la FFCL et l'École de l'arbitrage; mais aussi de manière informelle à travers l'environnement familial ou en tant que spectateur.

Il existe de nombreuses initiatives œuvrant pour la valorisation de la pratique, notamment à travers des dispositifs de sensibilisation et de médiation :

- Le Musée de la Course landaise (à Bascons, Landes);
- L'organisation de conférences et de soirées à thème pour le grand public et les passionnés;
- Des actions scolaires : le « *Projet gascon* », la « *Course des Pitchouns* » (Landes) ou la « *Course des Gasconnets* » (Gers);
- Des visites d'élevages et de la ferme pédagogique de Buros (à Escalans, Landes);
- La présence de la course landaise lors de festivals locaux importants (tel le Festival « *Jazz'in Marciac* » ou le « *Festival des Sports traditionnels* »);

- La valorisation de la pratique sur des supports de communication divers (ouvrages, magazines, médias locaux, sites internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, agendas culturels, outils de communication des offices de tourisme...).

L'écosystème d'acteurs formé autour de la course landaise génère de fortes interactions entre la pratique et les activités économiques locales, principalement l'élevage, mais aussi culturelles (notamment musicales). La course landaise est promue par les municipalités comme un marqueur de l'identité culturelle locale et comme un vecteur de l'image territoriale (par le biais de panneaux d'affichage « *Terre coursayre* », comme à Bascons dans les Landes).



FREINS IDENTIFIÉS

- Délaissement au profit de spectacles de type « toro piscine » ;
- Mise en péril de la pratique par des risques et des réglementations sanitaires liées au bétail ;
- Les perceptions sociales liées à certaines formes de défense animale questionnent la continuité de la pratique.

LEVIERS MOBILISÉS

- L'UNESCO, l'Union Européenne et les États membres sont engagés dans une démarche de sauvegarde et valorisation du PCI ;
- La course landaise est inscrite à l'inventaire français du PCI ;
- L'organisation des courses enclenche une dynamique sociale qui dépasse les dates de manifestations et mobilise de multiples acteurs, dont de nombreux bénévoles dans les clubs taurins ou les comités des fêtes ;
- La pratique est capable d'intégrer des jeunes et des femmes ;
- De nombreuses mesures de sauvegarde et de valorisation ont été mises en place pour garantir la vitalité de la pratique depuis le début du XX^{ème} siècle, dont :
 - Des dispositifs de transmission intergénérationnelle ;
 - Des actions de communication, de sensibilisation et de médiation patrimoniale.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

La course landaise est dotée d'un sens fort pour les populations locales, qui l'identifient comme un élément essentiel de leur patrimoine culturel. Les acteurs du territoire se sont saisis de cette dynamique et structurent un écosystème d'activités de natures diverses (culturelle, sociale, éducative, économique, touristique...) contribuant à la sauvegarde, la durabilité et la valorisation de la pratique.

Site de référence :

<https://www.pci-lab.fr/rechercher#La-course-landaise>

LA FÊTE DE L'ESPADRILLE DE MAULÉON-LICHARRE, UN SAVOIR-FAIRE, UNE HISTOIRE, UNE RELATION TRANSFRONTALIÈRE

XIII

LIEU commune de Mauléon-Licharre (Pyrénées-Atlantiques)

TYPE DE PATRIMOINE culturel, social, industriel, immatériel



DESCRIPTION DU PROJET/ACTION

Depuis une vingtaine d'années, le 15 août, Mauléon-Licharre (3 500 habitants) célèbre l'espadrille dont elle est la capitale depuis le XIX^{ème} siècle. Cet événement répond à un défi que se sont lancé les organisateurs : valoriser un savoir-faire, le faire redécouvrir et le remettre au goût du jour.

La Fête de l'espadrille oblige toutes les animations à se dérouler chaussées de la fameuse sandale : danses souletines, jeux de force basque, randonnée et course de 5 km, parties de pelote... Sur la place des Allées, qui relie les anciennes villes de Mauléon et Licharre, est reconstitué un atelier de fabrication d'espadrilles où les sandaliers travaillent devant le public, expliquent leur métier et les étapes de fabrication : la tresse de jute, la couture de la semelle, la préparation et montage de la toile. Quelque 5 000 souletins et visiteurs sont accueillis.

La Fête de l'espadrille est un moment festif mais aussi de ventes avec la présentation des collections de l'année. Elle renvoie également vers la visite des ateliers.

La Fête de l'espadrille célèbre ainsi un véritable patrimoine vivant : un savoir-faire de plusieurs décennies qui a su se renouveler, une histoire artisanale et industrielle qui a façonné le paysage urbain avec l'implantation des industries en cœur de ville, une culture d'étroites relations transfrontalières qui ont donné à la haute ville une forte empreinte espagnole.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Artisanale au début du XIX^{ème} siècle, la fabrication de l'espadrille s'industrialise à la fin du siècle en raison de l'engouement pour ces sandales des mineurs du Nord et des émigrés basques et béarnais en Amérique latine. Entre 1870 et les années 1970, on comptait près de 1 800 ouvriers et 40 entreprises. La perte des marchés des mines au milieu du XX^{ème} siècle, la concurrence avec l'espadrille chinoise réduisent la production. Actuellement 70 à 80 % des espadrilles vendues en France sont de fabrication chinoise. À partir des années 1960, les modèles renouvelés par des créateurs, Valentino, Dior... afin de répondre aux attentes de la mode et de la haute couture, donnent une nouvelle image de l'espadrille.

Aujourd'hui, six ateliers en Soule produisent quelque 2 millions (soit 80 % de la fabrication artisanale française) de paires d'espadrilles, - une partie est « *cousue main* », pour certains par des couturières à domicile - et emploient 120 à 150 salariés. Ils maintiennent la fabrication artisanale des espadrilles, chacun avec ses spécificités : design, diversité des matériaux (cuirs, tissus, dentelles, et même en peau de truite !) et des talons... Trois d'entre eux offrent la possibilité de découvrir leur savoir-faire dans le cadre de visites commentées et accueillent de nombreux autocaristes les ateliers Prodiso, Armaité et Don Quichosse. Ce dernier s'est vu décerner pour la deuxième fois en 2017, le label « *Entreprise du Patrimoine Vivant* » (EPV), une marque de reconnaissance de l'État qui distingue les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.



LEVIERS MOBILISÉS

Le projet d'un lieu dédié à la découverte de l'espadrille est évoqué depuis quelques années. Primitivement pensé comme « *Atelier de l'espadrille* » avec espace de vente, il évolue aujourd'hui en un centre d'évocation de l'industrie de l'espadrille. Complémentaire de la visite des ateliers de fabrication, ce centre, qui pourrait prendre place dans l'usine Etché sécurité acquise par la communauté du Pays basque, permettrait de présenter l'histoire de l'espadrille et son évolution, son impact sur la ville et son développement, et de retracer les relations avec les vallées pyrénéennes. La situation en plein cœur de ville permettrait également de développer l'économie touristique à partir de parcours de découvertes

vers la ville, dont les atouts architecturaux et urbains, paysagers et mémoriaux ne sont pas entièrement valorisés. Ces projets s'intègrent dans le programme national « *Petite ville de demain* » pour lequel la ville de Mauléon a été retenue.

Depuis 2016, l'espadrille de Mauléon est aussi une marque répondant à un cahier des charges précis qui garantit la qualité des procédés de fabrication (tressage, moulage, couture semelle, vulcanisation [le fait de coller le caoutchouc sous la semelle], découpe du tissu).

BONNES PRATIQUES

L'espadrille est à l'origine de relations transpyrénéennes fortes. Les besoins au plus fort des années de production, entre 1870 et 1930, conduisirent à avoir recours à une main d'œuvre transfrontalière et saisonnière, essentiellement féminine. Les « *Golondrinas* » ou « *Hirondelles* », ainsi nommait-on ces jeunes navarraises et aragonaises des vallées pyrénéennes de Roncal, Anso et Hecho, prenaient la route de la montagne, en octobre, pour un périple accidenté de 2 ou 3 jours à pied, pour venir travailler dans les usines Cherbero, Béguerie, Bidegain... En avril, emportant un petit pécule et quelques objets qui entreraient dans leur dot, elles regagnaient par le même chemin leurs villages d'Anso, Fago, Isaba, Roncal, Huertalo, Salvatierra... Elles étaient principalement hébergées dans la ville haute. Certaines s'y sont fixées. En 2001, une série de stèles en bois ont été implantées sur le « *chemin des Hirondelles* » et le musée d'Isaba (Navarre) évoque ces migrations saisonnières. Des randonnées sont également organisées à la demande sur ce parcours sur 2 ou 3 jours. Associations, chercheurs et universitaires poursuivent aujourd'hui, en France et en Espagne, ce travail de connaissance et de mémoire sur les relations transpyrénéennes au travers d'actions culturelles : expositions, conférences, films, publications... Ces relations devraient connaître un nouveau développement dans le cadre d'un jumelage entre la ville de Mauléon et des communes de la vallée de Roncal : Isaba, Burgui, Ustarroz...



FREINS

Afin de valoriser le produit et le savoir-faire, un dossier en vue de l'obtention du label d'indication géographique (IG) a été présenté à l'Institut national de la propriété industrielle en 2016. Mais il a échoué car les semelles sont pour leur majorité aujourd'hui réalisées au Bangladesh producteur de jute, puis assemblées dans les ateliers souletins.

Des entreprises locales testent cependant la fabrication à partir de lin produit en Normandie, ou encore à partir de laine de brebis dans l'objectif de promouvoir un produit entièrement fabriqué en France.

Entretiens : Louis Labadot, maire de Mauléon-Licharre, Joël Marion, Responsable du développement économique de la Soule, Communauté du Pays basque

Références : 150 ans d'espadrille à Mauléon, ouvrage collectif édité par l'Association Ikerzaleak-Trait d'Union, Mauléon-Licharre, 1986

Véronique Inchauspe, Mémoires d'hirondelles, édité par Uhaitza et Ikerzaleak, Mauléon-Licharre 2000

José Antonio Perales Diaz, « Le voyage des Hirondelles navarraises et aragonaises en Soule », dans Passages et Frontières en Aquitaine, Expériences migratoires et lieux de transit, UPPA, 2018, p. 239-256

Sergio Sanchez Lanaspá, « Golondrinas (1890-1950), Emigrar al otro lado », dans Mujeres, migración a la modernidad. El siglo XX en el Pirineo aragonés, Pireneum Editorial, 2020, p. 65-77

COOPÉRATIONS TECHNOLOGIQUES, LINGUISTIQUES ET CULTURELLES PROGRAMMES POCTEFA « LINGUATEC » & « PROMETHEUS »

XIV

LIEU coopération entre des acteurs français, espagnols et andorrans

TYPE DE PATRIMOINE culturel et linguistique



DESCRIPTION

Dans un espace riche de sa diversité linguistique et culturelle, le POCTEFA-INTERREG constitue un cadre privilégié pour la coopération au service du développement local (Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes. POCTEFA, acronyme du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre, est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays). La coopération entre des acteurs français, espagnols et andorrans favorise des expériences multiples de transfert de compétences et de mutualisation de savoir-faire. LINGUATEC ET PROMETHEUS sont

deux projets mis en place dans le cadre de ce programme qui permettent d'illustrer comment la coopération est un catalyseur du rôle du patrimoine culturel et linguistique dans le développement des territoires concernés.

LINGUATEC est un projet de développement des ressources et des outils numériques des langues pyrénéennes associant le Congrès permanent de la langue occitane, Euskaltzaindia (Real Academia de la lengua vasca), Euskal Herriko Unibertsitatea (Universidad del País vasco), la fondation Elhuyar (Euskadi), la Sociedad de gestión et de promoción del turismo aragonés – SLU (Aragon), le CNRS-Délégation régionale de Midi-Pyrénées (Occitanie). L'Office public de la langue basque, l'Office public de la langue occitane, le CIRDOC-Institut occitan de culture (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) sont membres associés du projet.

L'objectif est - par la coopération transfrontalière et le transfert de technologies - de développer et de diffuser de nouvelles ressources et applications linguistiques innovantes pour l'aragonais, le basque et l'occitan : traducteurs automatiques, reconnaissance vocale, synthèse vocale, correcteur orthographique, analyse syntaxique et morphosyntaxique. Ces outils numériques de grande diffusion ont pour objectif de contribuer au développement et à l'intercompréhension numérique entre les différentes langues, ainsi qu'à l'amélioration de leur transmission et de leur diffusion dans leurs territoires respectifs.

Cette coopération permet également un adossement et des fonctionnalités nouvelles pour les outils culturels.

PROMETHEUS est un projet de coopération transfrontalière qui regroupe 8 entités partenaires : Universitat de Lleida (chef du projet), Universitat de Barcelona, Université de Perpignan Via Domitia, CIRDOC – Institut occitan de Cultura, Generalitat de Catalunya – Departament de Cultura, Govern d'Andorra – Ministeri de Cultura, Conselh Generau d'Aran, Diputació de Lleida –



Patronat de Promoció Econòmica. L'objet du projet est la « Fête du feu du solstice d'été dans les Pyrénées », qui concerne des localités d'Andorre, Espagne (Catalogne et Aragon) et France (Pyrénées gasconnes). Cette fête est inscrite depuis 2015 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. L'objectif de PROMETHEUS est de faire connaître au plus grand nombre cette pratique grâce à des productions de matériel de formation et de médiation, réparties en deux grands axes : création d'outils de formation dans le domaine de l'éducation formelle ; conception de matériels de médiation dans le cadre des Techniques de l'Information et de la Communication.

PROMETHEUS met en œuvre des actions structurantes de la sauvegarde et valorisation :

- Structuration du réseau d'acteurs associés à la pratique (praticiens, associations, élus locaux) par la création d'une association transfrontalière ;
- Favoriser la connaissance de la pratique par la création d'un kit de signalisation ;
- Valorisation numérique de la pratique à travers la création d'un Musée virtuel (<https://prometheus.museum/>) ;
- Élaboration d'une mallette pédagogique à destination des établissements scolaires des territoires concernés par la pratique ;
- Création d'une formation universitaire pour la spécialisation sur le PCI des Pyrénées.

FREINS IDENTIFIÉS EN MATIÈRE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

- La dépopulation et le vieillissement de la population dans certaines vallées freine la transmission intergénérationnelle ;
- Déperdition de la transmission linguistique, langues déclarées en danger d'extinction par l'UNESCO ;
- L'arrivée de nouveaux habitants amène à réfléchir à de nouvelles voies de divulgation de la culture locale et d'intégration aux pratiques culturelles ;
- La mise en tourisme, sans prise en considération du sens donné aux fêtes du feu par les praticiens eux-mêmes, peut altérer, voire dénaturer la pratique ;
- Le contexte sanitaire actuel lié au COVID amène les praticiens à réaliser des adaptations dans l'organisation de l'événement.

LEVIERS MOBILISÉS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI)

Leviers afférents à la démarche de sauvegarde et valorisation du PCI :

- La population locale (notamment les municipalités) connaît la pratique et l'identifie comme élément central de son patrimoine culturel porteur de l'identité du territoire ;
- L'UNESCO, l'Union Européenne et les États membres sont engagés dans une démarche de sauvegarde et valorisation du PCI ;
- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie disposent de programmes et d'outils de valorisation des langues (Office public) et du PCI ;
- La pratique est inscrite sur la liste représentative du PCI de l'UNESCO.

Leviers afférents à la méthodologie du projet PROMETHEUS :

- PROMETHEUS consolide l'interconnaissance entre les acteurs (de tous ordres) associés à la pratique et leur mise en réseau ;
- PROMETHEUS développe des dispositifs de médiation et de sensibilisation au PCI, notamment par le biais de la valorisation numérique ;
- PROMETHEUS renforce la coopération transfrontalière entre universités et centres de recherche autour du PCI des Pyrénées.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

PROMETHEUS articule des actions de trois axes essentiels (rarement tous réunis) :

- La recherche ;
- L'éducation formelle ;
- La divulgation (signalisation, accès aux ressources via un Musée virtuel permettant de révéler les différentes facettes sociales, rituelles, festives, savoir-faire techniques liés à cette pratique).



Le projet associe différentes composantes de la communauté : collectivités régionales et locales, centres de recherche et de ressources, associations locales. Il recherche la mise en valeur de la pratique pour le grand public, tout en priorisant les intérêts des communautés locales et la manière dont ces dernières souhaitent valoriser la pratique.

LE MARCHÉ D'ISSIGEAC

XV

LIEU commune d'Issigeac (Dordogne)

TYPE DE PATRIMOINE immatériel, commercial et social



DESCRIPTION

Cette manifestation donne vie au cœur du bourg de ce très beau village depuis les années 80. Créé sous l'impulsion du Syndicat d'Initiative et avec quelques exposants, le marché s'est développé petit à petit et a pris de l'ampleur dans les années 90/2000. Avec plus de monde l'été, il fonctionne toute l'année et la fréquentation a vraiment augmenté depuis une quinzaine d'années, y compris l'hiver.

Les commerçants non sédentaires qui composent le marché sont des producteurs locaux, des artisans créateurs et revendeurs qui sont présents depuis des années.

Le marché rassemble entre 90 et 100 commerçants et chaland l'hiver, et jusqu'à 170 l'été. Il propose majoritairement des produits alimentaires, soit 60 % de l'ensemble. 90 % des commerçants restent fidèles au marché d'une année à l'autre ; les 10 % restants reviennent régulièrement pour obtenir un emplacement à l'année. La priorité est donnée aux artisans et producteurs locaux, bio en particulier. Faute de place, la mairie doit refuser de nombreuses demandes et privilégie les producteurs proposant de la vente directe.

Au-delà de la population locale, le marché attire les touristes en vacances ainsi que les personnes intéressées par l'attractivité patrimoniale et culturelle engendrée par les nombreuses animations proposées par la cité.

Les commerçants du village considèrent que le marché dynamise l'activité commerciale de la cité. L'équipe municipale organise le placement sur le marché afin d'éviter que des exposants ne soient placés à proximité de commerces locaux identiques. Le marché permet donc une offre diversifiée de produits qui complète bien l'existant du village. Il est donc un moteur de dynamisme de la cité et permet le maintien de l'activité commerciale du bourg.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Le marché permet de faire connaître Issigeac ; son attractivité bénéficie à l'économie locale dans son ensemble. Les visiteurs apprécient de trouver une offre diversifiée de produits et de découvrir la richesse patrimoniale du village.

La pandémie a un peu modifié l'organisation du marché en déplaçant une majorité des exposants sur le champ de foire plus grand, plus spacieux ce qui permet une circulation plus aisée et plus fluide des piétons avec des stands plus accessibles. La municipalité ne souhaite pas revenir à la configuration d'avant car la volonté est toujours de préserver et de mettre en valeur la beauté du village.



LEVIERS MOBILISÉS

Le succès de ce marché est le fait d'un cadre très agréable que la collectivité souhaite valoriser. Celle-ci considère que les rues et les places mériteraient d'être mieux mises en valeur, avec la suppression des trottoirs surélevés par exemple.

Les élus ont été impliqués pour assurer le bon fonctionnement du marché. Deux employés communaux sont à l'œuvre pour l'installation des commerçants. De plus, il a fallu créer des parkings autour de la petite ville pour accueillir les visiteurs.

FREINS

Les seuls désagréments rencontrés sont les quelques nuisances sonores des stands qui s'installent, ainsi qu'un stationnement plus complexe à gérer du fait de l'affluence, en particulier l'été.

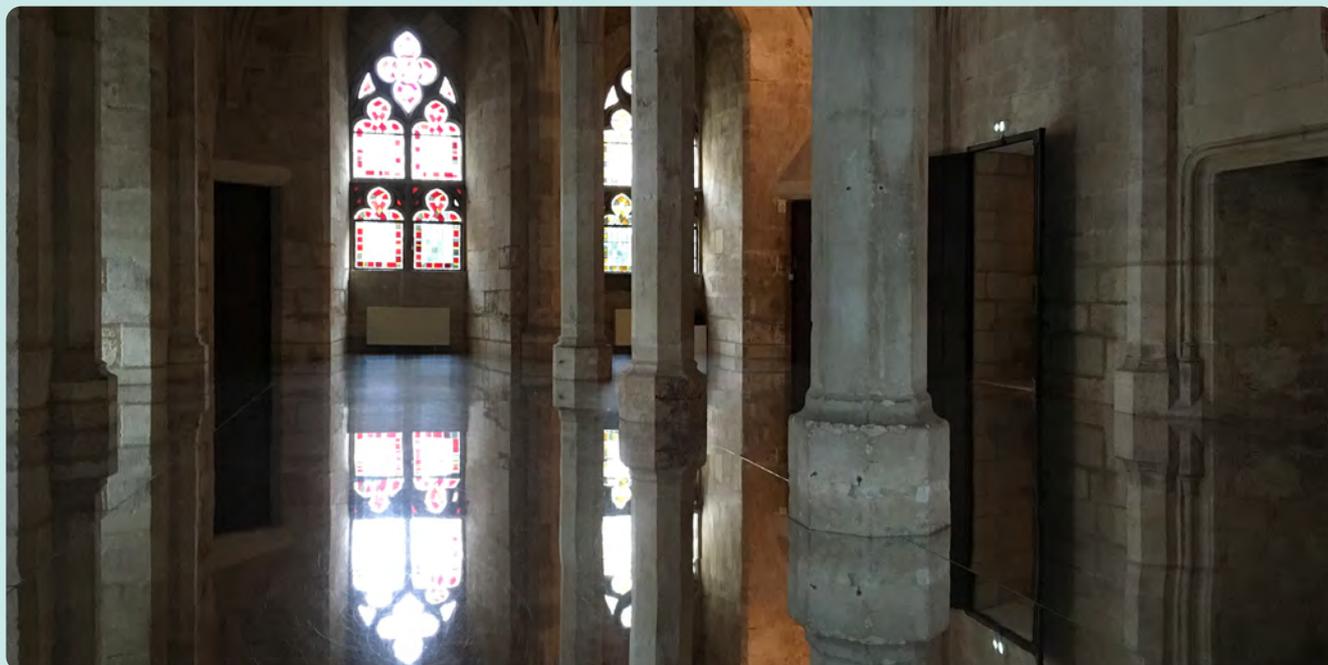


POITIERS : LE PROJET DU QUARTIER DU PALAIS, UN PROJET PARTAGÉ AVEC LES HABITANTES ET HABITANTS

XVI

LIEU Ville de Poitiers (Vienne)

TYPE DE PATRIMOINE culturel, architectural, urbain et archéologique



DESCRIPTION

Depuis 2016, l'annonce du déménagement des services de la Justice, alors situés au cœur de la cité, dans l'ancien palais comtal et ducal, a offert le champ à une vaste réflexion autour du devenir du Palais et de son quartier. En 2020, la nouvelle équipe municipale a décidé de poursuivre le projet et a fixé de nouveaux objectifs reliés par un fil directeur : celui d'une ouverture forte à la population, de la construction d'un lieu de débat animé, participant pleinement de la vie culturelle et scientifique, en lien avec les acteurs du territoire. Les 6 000 m², dont 1 000 sont aujourd'hui accessibles au public, sont au cœur de ce vaste projet. Il s'agit de faire du Palais un lieu vivant et habité, en phase avec les enjeux de la société contemporaine.

Cet édifice majeur est mal connu et mal relié à son quartier et aux autres lieux patrimoniaux, notamment au Pôle cathédrale-musée. Ce dernier, à moins de 10 minutes à pied, rassemble la cathédrale Saint-Pierre, l'église Sainte-Radegonde, l'Espace Mendès France, le baptistère Saint-Jean, et le Musée Sainte-Croix. Un quartier plein de ressources, qui fait le lien entre le haut du plateau et les rives du Clain.

Depuis 2019, et pendant toute la durée des études et travaux qui s'étaleront jusqu'en 2030, l'objectif est de donner au lieu une vocation à la fois touristique, culturelle et artistique, citoyenne, universitaire et scientifique. Ce projet à la fois urbain, archéologique, architectural, patrimonial et artistique réunit de nombreux partenaires.

Il s'agit bien aujourd'hui d'ouvrir le Palais à la ville, de le faire redécouvrir à ses habitants, d'imaginer de nouveaux usages et de nouvelles habitudes de circulation et de renouveler l'image de la ville.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Le projet urbain : un Palais ouvert sur son quartier

Le projet d'aménagement du quartier du Palais, offre une triple opportunité :

- Ouvrir largement l'espace public et valoriser le patrimoine, avec la création d'un espace attractif, populaire, qui allie convivialité et culture autour de l'axe cathédrale-musée ;
- Revoir les sens de circulation et favoriser les mobilités douces pour l'entrée et la sortie du centre-ville ;
- Lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle de la ville, en favorisant des îlots de fraîcheur et de verdure.

La cohérence d'ensemble du projet entre l'intérieur du Palais, ses abords immédiats et le quartier est donc essentielle, avec la nécessité d'une proposition qui favorise l'ouverture à tous, la place de la nature dans la ville, et la facilitation de projets pour les acteurs locaux.



Un projet en co-construction

Des groupes-ressources réunissant des acteurs impliqués dans les champs du patrimoine, de la culture, de l'urbanisme, de l'enseignement supérieur, du tourisme, et du développement économique, ont été constitués, mobilisant plus de 450 personnes. Une exposition en 2018 a présenté les premières hypothèses de travail aux habitants du Grand Poitiers et leur avis a été recueilli sur les usages envisagés au sein du Palais et dans les espaces publics adjacents. En parallèle, une étude des publics a touché plus de 1000 personnes. Ces démarches ont permis de confirmer l'intérêt fort des publics pour se (ré)approprier l'édifice, et y voir se développer des projets culturels et patrimoniaux.

Des préfigurations urbaines, pour tester les usages entre Palais et Pôle musée-cathédrale

Des urbanistes et des architectes réfléchissent, avec la Ville, à l'avenir du Palais et du Pôle cathédrale-musée. Des expérimentations ont permis de tester de nouveaux usages et pratiques dès l'été 2021, entre le Palais et le musée Sainte-Croix. Une phase de diagnostic est en cours de réalisation, en concertation avec les habitants et partenaires du projet. Les préconisations seront intégrées au Projet du Quartier du Palais et transmises à l'équipe, désignée en 2021, chargée de la mise en œuvre du projet urbain.

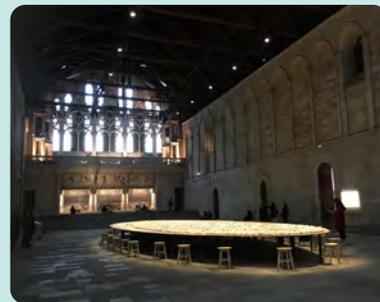
BONNES PRATIQUES

Aujourd'hui, la salle des pas perdus, ancienne salle d'apparat des ducs, a retrouvé son ouverture vers le quartier de la cathédrale. Elle est redevenue un lieu de passage, de rencontre, de contemplation ; lieu d'échanges également, où peuvent se vivre et s'organiser des débats citoyens ; lieu culturel et évènementiel enfin, qui révèle les caractéristiques exceptionnelles de son architecture.

Le Palais accueille différentes manifestations temporaires telle, en 2020, l'exposition « *Les Belles heures du Palais* », co-réalisée avec le Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM) de l'Université de Poitiers. En 2019, l'événement « *Traversée* » a ouvert ce cycle et accueilli 165 000 visiteuses et visiteurs sur 3 mois.

La programmation permettant de créer le lien entre le lieu et la création artistique se décline à travers 3 grands axes :

- La programmation artistique du Palais : des invitations à des artistes de tout horizon, pour faire vivre la mémoire sensible du lieu ;
- Le Palais, espace commun de vie, d'échange et de partage : cycles de débats, rencontres et conférences, sur des thématiques variées ;
- Le Palais, un projet ouvert vers les acteurs du territoire et les initiatives citoyennes : avec la possibilité, pour les acteurs du territoire, de proposer des projets pour le Palais.



Six médiateurs sont en charge des visites guidées du Palais, de l'accueil et de l'information.

La recherche archéologique est au cœur du projet à la fois pour comprendre l'histoire du Palais et pour orienter les aménagements, une convention de partenariat sur 3 ans entre la Ville et le CESCM de l'Université de Poitiers et l'État / DRAC Nouvelle-Aquitaine programme l'organisation des fouilles. En 2020, elles ont porté sur la tour Maubergeon et le corps de logis qui lui est adossé ; elles ont confirmé que l'aménagement de la tour au XIV^{ème} siècle s'appuie sur une première tour du XI^{ème} siècle dont la position était contrainte par la présence de fossés. Le travail s'est poursuivi en 2021 et les découvertes s'étendent de l'époque romaine à l'époque moderne, avec une grande quantité d'objets permettant de documenter la vie quotidienne du Palais et de son quartier. Une nouvelle campagne est prévue au printemps 2022, convoquant une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, mais aussi sous forme de chantier-école permettant à une vingtaine d'étudiants en archéologie de l'Université de Poitiers de se former aux techniques de fouille.

FREINS

Un projet ambitieux et complexe dont la durée dans le temps, la compréhension et l'appropriation constituent de vrais enjeux. Une équipe projet de petite dimension porteuse de ce programme. Des financements (publics et privés) à trouver pour aller jusqu'au bout du projet.

Entretiens : Nadège Gauthier, Coordinatrice du Palais / Événements du Palais, Direction Générale Culture-Patrimoine, Ville de Poitiers.

Références : Dossier de presse Ville de Poitiers - Focus « le Palais des Ducs d'Aquitaine », ville de Poitiers 2020

L'ACCORDÉON ET LA CORRÈZE

XVII

LIEU ville de Tulle (Corrèze)

TYPE DE PATRIMOINE culturel et artisanal



DESCRIPTION

Apparu en Europe vers la fin du XVIII^e siècle, l'accordéon moderne est d'abord un instrument de concert. Les musiques populaires s'en emparent ensuite, et il irrigue aujourd'hui de nombreux courants musicaux. De Chostakovich à Renaud, de Brel à la valse d'Amélie de Yann Tiersen, l'accordéon, bien que souvent flanqué de son image populaire voire folklorique fait partie intégrante de la culture française.

Il s'ancre dans la culture corrézienne de deux façons : la musique traditionnelle et la fabrication.

La musique traditionnelle limousine a accordé une large place à l'accordéon. Dans les années 50, l'accordéoniste Corrèzien, Jean Ségurel, crée le Bol d'or des Monédières. Course cycliste gagnée par les plus grands tels Fausto Coppi, Bernard Hinault ou Laurent Jalabert, cette épreuve est intimement liée à l'accordéon et à son image populaire qui accompagne aussi le cyclisme. La présence d'Yvette Horner, accordéoniste française, témoigne de l'imbrication de ces deux passions si populaires jusqu'au début des années 70.

La fabrique d'accordéons est attestée à Brive dès le XIX^{ème} siècle avec la fabrique Dedenis dont la dernière usine abrite aujourd'hui la maison des syndicats de Brive. Cette fabrique employait plus de 100 ouvriers dans les années 30.

En 1919, un ouvrier de la fabrique briviste, Jean Maugein, décide de monter un atelier de fabrication d'accordéon à Tulle. C'est le début de l'histoire des accordéons Maugein qui perdure aujourd'hui.

C'est en s'appuyant sur cette histoire plus que centenaire et persuadées de l'avenir de cet instrument que les rencontres internationales de l'accordéon sont lancées en 1982, puis deviennent les nuits de nacre dès 1988. Véritable vitrine culturelle de la ville de Tulle, le festival, avec l'appui de nombreux partenaires institutionnels locaux, régionaux ou nationaux, ouvre aux festivaliers les portes d'une diversité trop méconnue dans l'accordéon.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

C'est tout le bassin de Tulle qui bénéficie des retombées du festival porté par la cité de l'accordéon, association d'art et de culture. Plus de 20 concerts sont organisés sur trois jours, ainsi que des rencontres dans les lieux de culture de Tulle, comme la scène nationale « l'empreinte ».

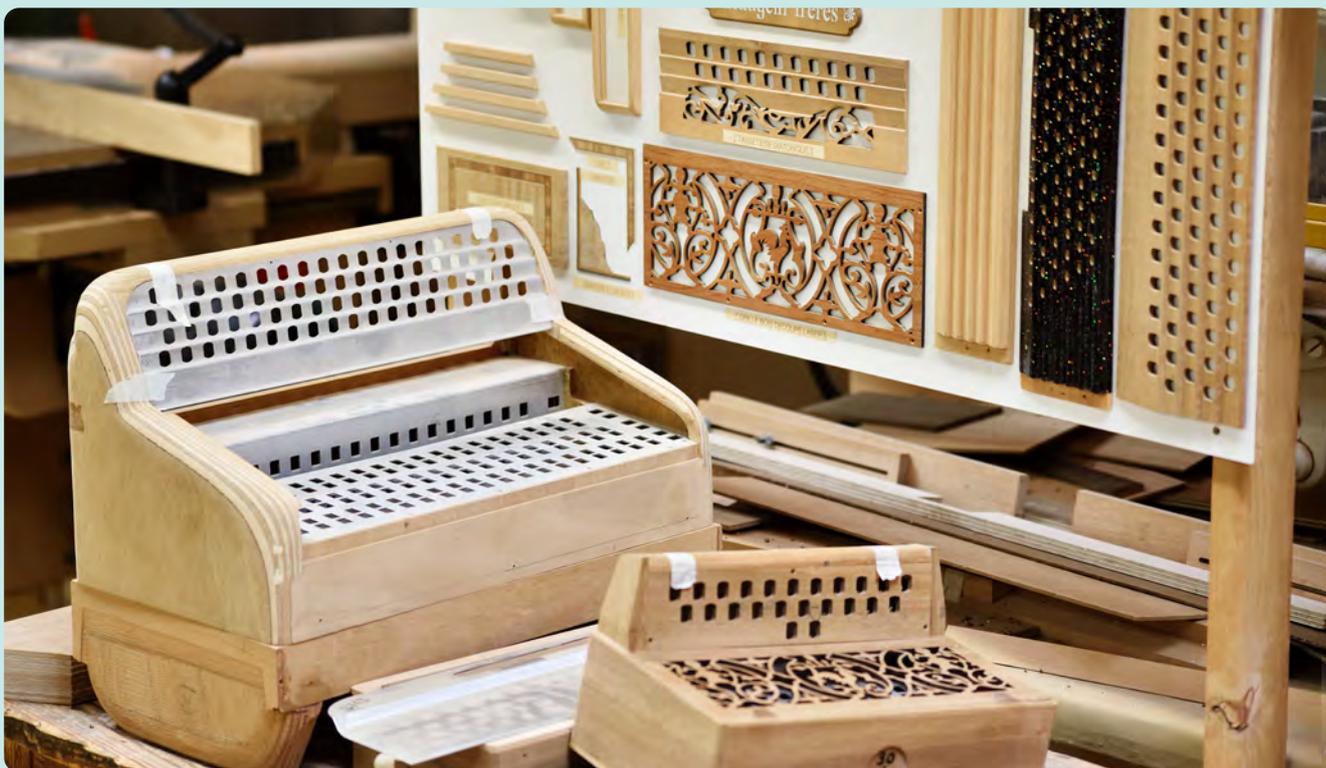
Ancré dans l'histoire avec sa fabrique centenaire et la musique traditionnelle, l'accordéon a su attirer l'attention grâce à la programmation éclectique, de haut niveau du festival. Sa renommée et la construction d'une image porteuse d'avenir sont venues gommer celle un peu vieillotte du musette.

Elles ont permis de sauver la fabrique Maugein qui a traversé de nombreuses difficultés et qui continue de se transformer notamment grâce à l'action régionale et des collectivités locales.

On peut donc citer plusieurs impacts de ce projet :

- Un impact culturel indéniable qui, du conservatoire au festival, irrigue le territoire. La diversité et la modernité de la programmation, sans renier l'histoire, font de ce patrimoine un patrimoine vivant et non figé ;
- Un second impact avec l'implantation d'une association de musiques actuelles « *des lendemains qui chantent* » qui, bien que sans lien direct avec l'accordéon, bénéficie et participe d'un engouement pour la culture qui n'est pas évident en ruralité ;
- Un impact éducatif, la composante formation des amateurs et des professionnels étant intégrée au projet, notamment via le conservatoire ;
- Un impact économique avec l'activité induite d'un festival et la notoriété apportée par la venue d'artistes renommés.

Un projet de cité de l'accordéon et des patrimoines est toujours en préparation à Tulle.



LEVIERS MOBILISÉS

Un tissu associatif dense soutient le projet depuis ses débuts. Accompagnés par les institutionnels que sont la Région, la Communauté d'Agglomération de Tulle et les différents services culturels nationaux, de nombreux leviers et aides publiques permettent à ce patrimoine de perdurer et de rester à l'avant-garde de ce qui se fait avec l'accordéon.

FREINS

Parmi les principaux freins, les acteurs pointent l'enclavement et le manque de notoriété de Tulle.



LES AOC/AOP, IGP : APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉE, PROTÉGÉE ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES

XIII

LIEU en tout lieu

TYPE DE PATRIMOINE agricole et culinaire, gastronomique et culturel



HISTORIQUE

À une époque où les vins français faisaient l'objet de nombreuses fraudes, les pouvoirs publics français ont créé, sous l'impulsion du député Capus en 1935, l'Appellation d'Origine Contrôlée. Il s'agissait de garantir, pour une production viticole donnée, l'origine géographique et la spécificité d'un terroir. Le but était de restaurer la confiance des consommateurs, en leur garantissant des vins tirant leur typicité de leur origine géographique et de pratiques mettant en valeur les caractéristiques du terroir dont ils étaient issus. De plus -implicitement- un certain niveau qualitatif lié à l'absence de défauts majeurs était ainsi assuré. Enfin, les productions viticoles constituant un aspect indéniable de l'héritage culturel français, l'AOC avait également pour objet de sauvegarder et pérenniser ce patrimoine.

Ce label d'abord institué pour les vins et eaux-de-vie a été ensuite étendu à de nombreuses productions (fromages, charcuteries, miels, fruits et légumes...). Tous les produits agricoles, forestiers ou alimentaires, les produits de la mer, bruts ou transformés, peuvent aujourd'hui accéder au régime de l'AOC. Celle-ci garantit la mise en œuvre d'un savoir-faire reconnu de producteurs locaux, l'antériorité et la notoriété d'un procédé ainsi que la provenance locale des ingrédients.



LE CADRE ADMINISTRATIF

Les différents acteurs intervenants dans l'élaboration de l'AOC sont :

- Les producteurs réunis dans des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation. Dans le système français des AOC, c'est en effet la communauté des producteurs qui est « *propriétaire* » de la définition de l'appellation. Ce décret, sorte de cahier des charges, est complété par un plan listant les points à contrôler en interne ou lors d'une inspection externe indépendante. Quant à l'agrément d'une production, il certifie que celle-ci est conforme à la définition donnée par le décret ;

- Créé en 1935, l'INAO (jusqu'à récemment Institut National des Appellations d'Origine) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture. Il fonctionne avec le concours de ses permanents, mais aussi des professionnels de la filière, des personnalités qualifiées ainsi que des représentants des administrations, participant aux travaux de ses comités. L'INAO rend des décisions d'homologation des cahiers des charges d'AOC. Chaque appellation est donc définie par un décret rédigé sur la base des propositions de l'ODG avec d'éventuels compléments apportés par l'INAO sous le contrôle de cette dernière.



À L'INTERSECTION ENTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Une Appellation d'Origine Contrôlée est un système bénéficiant d'une reconnaissance officielle, attestant que le produit porteur de cette appellation a un lien étroit au terroir, et possède les caractéristiques originales et originelles qui lui ont assuré sa renommée. Le terroir, zone géographique particulière, relève de facteurs naturels (relief, microclimat, qualité spécifique des sols et des sous-sols...) mais également de facteurs humains (méthodes culturelles, savoir-faire reconnus, « recettes » traditionnelles...), éléments culturels manifestant une compréhension fine des caractéristiques physiques et biologiques du terroir.

IMPACT

L'élaboration de savoir-faire adaptés souvent issus de pratiques paysannes séculaires, permet une mise en valeur des caractéristiques de ce terroir, à travers l'élaboration de produits à l'identité forte. Cela peut constituer un atout économique majeur de régions parfois déshéritées (zones de montagne, terres peu fertiles, caractéristiques de climat ou de relief limitantes...). Une démarche rigoureuse d'analyse des atouts et des contraintes d'un territoire peut en effet déboucher sur une production indélocalisable, porteuse d'image et de notoriété. Quand la compréhension et l'acceptation des spécificités caractéristiques d'un territoire débouchent sur la création de richesses et par là même la valorisation d'un lieu et de ceux qui y vivent.

Au départ, l'AOC n'est jamais une rente de situation, mais plus souvent le résultat d'un handicap surmonté par des savoir-faire adaptés.



CINQ CONDITIONS NÉCESSAIRES

- Identification initiale d'un terroir spécifique dont le périmètre doit être strictement défini ;
- L'établissement d'un cahier des charges de production, propre à ce terroir ;
- Une définition exigeante : des AOC élaborés avec des contraintes de rendements, avec des méthodes les plus naturelles et les respectueuses possibles, permettant l'expression sans fard ni déviation de l'identité spécifique du terroir et offrant des caractéristiques gustatives typées ;
- La gestion rigoureuse de l'appellation. Contrôles au domaine, portant sur les points identifiés comme essentiels, voire de véritables audits internes. Contrôles externes par des Organismes de contrôle agréés. Selon les résultats des analyses et des dégustations, la volonté collégiale impose la mise en place d'actions correctives au(x) producteur(s) concerné(s) ;
- La maîtrise des conditions de commercialisation, essentiellement via un « marketing de l'offre » puisqu'il s'agit de promouvoir une identité. La promotion du produit s'adresse aux consommateurs attentifs à l'authenticité de ce qu'ils goûtent.

LES FREINS

- Le premier obstacle est la difficile soumission aux contrôles et à la discipline collective. Et encore plus, la difficulté d'accepter un audit externe ;
- L'effort économique d'investissements dans des pratiques coûteuses, sans assurance de succès ;
- La rente de situation. C'est souvent la rançon de la gloire... et son fossoyeur à plus ou moins long terme. Quand, par appât du gain, l'expression du terroir se perd dans des arguments de pure notoriété et s'éloigne de la sincérité de la promesse originelle ;
- Ce phénomène est amplifié par la pression des transformateurs/distributeurs pour industrialiser les procédés, afin de massifier les productions. L'adaptation aux modes gustatives du moment et à l'attente supposée des marchés (marketing de la demande) est une autre façon classique de s'éloigner de l'essence de la notion de terroir.

En résumé : un recentrage sur la notion de terroir, une identification très claire des productions respectant la définition exigeante et originale de l'AOC, le tout adossé à un fonctionnement collégial démocratique et solidaire (rêvons !), permettront d'éviter de polluer un concept réellement porteur d'une dynamique de développement local salubre.



FIFO : LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ORNITHOLOGIQUE

XIX

LIEU commune de Ménigoute (Deux-Sèvres)

TYPE DE PATRIMOINE naturel et paysager



DESCRIPTION

Un festival du film documentaire animalier

Depuis plus de 30 ans, le FIFO accompagne la prise de conscience de la nécessité de préserver la biodiversité, en s'appuyant à la fois sur le volet scientifique de l'observation et sur le volet sensible et artistique de l'image.

Le FIFO, « Festival International du Film Ornithologique », est un événement annuel qui attire chaque année 30 000 visiteurs. Il est devenu un rendez-vous incontournable du documentaire animalier, reconnu par les professionnels comme un des 3 plus importants sur le plan mondial.

Le FIFO offre l'occasion de découvrir une sélection des dernières productions de documentaires animaliers, pour la plupart en exclusivité française. Le jury est composé de professionnels du cinéma et de l'environnement.

Durant six jours, au-delà du visionnement des films, des activités variées sur le thème de la nature sont proposées : sorties nature, conférences, débats, expositions d'art animalier, activités pour les enfants.

Aujourd'hui, la mise en valeur par l'image de la biodiversité fait partie intégrante du développement du pays de Gâtine poitevine.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Ménigoute est une commune rurale de 860 habitants, située dans le canton de la Gâtine, dans le département des Deux-Sèvres. Dans une zone d'habitat très dispersé, les élus ont, dès les années 70, initié des projets intercommunaux pour « faire territoire ».

En 1975, la création du Centre Social du canton de Ménigoute a généré les premiers événements fédérateurs.

Autour du festival, de nombreux projets se sont enchaînés au service d'un même objectif : pallier le manque d'identité de ce territoire, préserver et développer le canton en renforçant la cohésion territoriale autour d'un thème novateur pour l'action collective ménigoutaise : la préservation et la défense de l'environnement. Ce thème a permis de rassembler et d'unir de très nombreux habitants, il a donné une image « verte » de ce territoire de Gâtine et permis de créer des emplois.

1983 : acquisition d'une ancienne ferme pour créer une « École de la nature »

1985 : création de l'Association pour la Promotion de l'Environnement Ménigoutais (APEM), labellisée CPIE en 1988.



Situé sur la commune des Chateliers (à Coutières), le CPIE de Gâtine Poitevine est adhérent de l'URCPIE Nouvelle-Aquitaine qui compte 13 CPIE.

En 2020, le CPIE compte 205 adhérents, 40 bénévoles actifs, 12 salariés en CDI.

Il est constitué d'une structure d'hébergement (2 gîtes – 87 lits) labellisée Tourisme et Handicap, d'un Jardin des sens, d'un rucher, d'une mare, d'un verger et d'une station d'épuration pédagogique pour accueillir des classes vertes, des séjours de vacances, des formations ou regroupements professionnels.

1990 : création d'un Jardin des sens, conçu avec des associations de personnes en situation de handicap et réalisé dans le cadre d'un chantier de jeunes européens.

1990 : création d'une société de production : SARL FIFO-Distribution.

1992 : création d'une association MAINATE qui gère l'organisation du festival.

2004 : création de l'IFFCAM (Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute) = formation universitaire aux métiers du cinéma animalier, de la nature et de l'environnement, unique en Europe.

Chaque année, les acteurs économiques locaux (restaurateurs, traiteurs, hébergeurs) sont mobilisés durant le festival. L'arrivée des étudiants de l'IFFCAM a aussi engendré une offre de logements plus importante sur la commune des Châteliers.

L'artisanat local s'est développé avec la rénovation et la réhabilitation de bâtiments anciens au cœur du village de Ménigoute. Plusieurs emplois ont été créés dans les structures partenaires : CPIE – IFFCAM – MAINATE – FIFO Production.

LEVIERS MOBILISÉS

Si les premiers festivaliers ont été hébergés « *chez l'habitant* », plusieurs structures d'accueil se sont développées par la suite (gîtes et chambres d'hôtes). Le festival a permis aussi la valorisation d'un site naturel, l'Étang de Bois Pouvreau et la mise en valeur du patrimoine architectural (expos dans la chapelle Jean-Boucard de style gothique flamboyant). Cet évènement annuel a participé à une véritable évolution qualitative du cinéma animalier au-delà de la simple transmission de connaissances naturalistes.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

Les élus ont envisagé la création d'un centre d'accueil pour les enfants après la fermeture de l'école du village de Coutières.

L'acquisition d'une ferme pour installer le futur CPIE a été possible grâce à un emprunt auprès de la population locale.

Le dynamisme associatif se maintient autour de l'organisation du festival.

200 bénévoles s'impliquent chaque année pour promouvoir le festival, installer les structures, aménager les espaces, accueillir le public, héberger les festivaliers.

Le festival permet la réunion d'acteurs du milieu associatif et du monde artistique et culturel.

Dès l'origine, le projet a été régulièrement soutenu par l'État, la Région et le Département.

Le FIFO accueille un public local, national et international diversifié : enfants, jeunes, adultes, experts naturalistes et novices, artistes amateurs et professionnels...

Le Festival reste en phase avec les enjeux de connaissance sur la nature et les questions vives autour de la transition écologique.

Le programme d'animations et de conférences permet au public de participer au débat public.

Les infrastructures locales ont été aménagées : les projections ont lieu dans le gymnase « *ré-habillé* » pour la circonstance (fauteuils, tribunes, 1100 places assises).



FREINS IDENTIFIÉS

Équilibrer le budget du festival est, chaque année un véritable défi et le modèle économique reste fragile (En 2020, le festival a été annulé alors que de nombreux frais avaient été engagés). Le festival exige une mobilisation importante chaque année, et l'engagement de nombreux bénévoles. Le partenariat EDF est contesté par des écologistes.

Contact : Dominique Brouard, fondateur et Président du FIFO

Sites de référence :

<https://www.menigoute-festival.org/accueil.html>

<https://www.cpie79.fr/>

<https://iffcam.net/>

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY : RENOUVELER LE REGARD DES HABITANTS SUR LEUR PATRIMOINE

XX

LIEU commune de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime)

TYPE DE PATRIMOINE monumental et urbain



DESCRIPTION

Saint-Jean-d'Angély (8 000 habitants) se définit comme « une ville à la campagne qui se caractérise par l'eau, la pierre et la vigne ». L'équipe municipale a fait le choix de s'appuyer sur ses patrimoines pour développer les activités et l'attractivité de la cité, classée site patrimonial remarquable, et l'exprime clairement en dédiant le poste de 1^{er} adjoint à la culture. Elle souhaite s'appuyer sur un édifice emblématique : l'Abbaye Royale, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien en série « Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Halte importante au Moyen Âge car elle abritait le chef de Saint-Jean-Baptiste, elle fut détruite lors des guerres de religion, reconstruite en partie aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} ; elle perdit ses moines à la Révolution et fut convertie en lycée. À la fermeture de celui-ci en 1984, la Ville récupéra l'Abbaye et y implanta la médiathèque et l'école municipale de musique. De 1989 à 2015, l'Abbaye accueillit également le Centre de culture européenne, mais le déclin des activités et le retrait des partenaires publics conduisent à lui chercher une nouvelle orientation.

En 2019, le géant américain Amazon recherche un lieu pour le tournage de la série « Mixte », sa première série française, dont l'objectif est de dépeindre la société des années 60 au travers de l'arrivée de la mixité dans les lycées. Parmi de nombreux autres sites, c'est Saint-Jean-d'Angély qui est retenue. L'Abbaye Royale et toute la ville servent de décor, qu'Olivier Lambert, directeur de production, qualifie d'idéal. Le tournage des 8 épisodes trouve sa place dans une période intermédiaire pour l'Abbaye alors que la ville et ses partenaires sont en recherche d'un projet pour ce site.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

En décembre 2019, le choix est fait ; la convention de partenariat est présentée fin janvier 2020 en conseil municipal. Le 1^{er} tournage devait commencer le 18 mars mais le confinement intervient et conduit à l'arrêt. Le tournage se fait d'août à décembre 2020 pour 8 épisodes de 40 mn.

Sur place, ce sont 120 personnes installées en continu : techniciens, production, comédiens. Dans une période complexe de crise sanitaire, les 2 hôtels sont totalement occupés ainsi que les chambres d'hôtes, et ce dans un rayon 30 km. La cantine fait appel aux producteurs locaux. Les restaurants, les artisans, les associations, les collectionneurs voitures anciennes sont sollicités et participent. 2 000 figurants sont recrutés pour une grande partie au niveau local.

L'impact économique est salvateur après la COVID et le tournage offre un regain d'activités dans une période morose, notamment pour le tourisme. Les retombées économiques sur le territoire sont évaluées à 3 millions d'euros. Point positif également : l'intégration de l'équipe dans la ville et l'impact sur la population locale qui redécouvre sa ville et porte un autre regard sur l'Abbaye et le centre ancien.



LEVIERS MOBILISÉS

L'équipe municipale s'est mise à disposition du projet et l'a facilité, consciente de l'intérêt pour l'image de la ville, pour le regard des habitants sur celle-ci et pour les retours financiers sur le territoire.

Les décors sont conservés et concernent principalement le lycée : aménagement d'anciennes salles de classes, réfectoire, salle des professeurs, ancienne infirmerie, foyer... et pourront servir aux prochains tournages. La possibilité d'une saison II à partir de fin 2021 permettrait d'ancrer le projet à Saint-Jean-d'Angély.

« Mixte » a fait des adeptes et un début de tourisme lié au tournage de la

série apparaît à l'été 2021, ainsi qu'un projet de parcours numérique pour ceux qui veulent voir les décors dans la ville.

La ville a aussi marqué sa volonté d'accueillir d'autres tournages et a su montrer ses atouts : patrimoines, luminosité, aide d'une municipalité facilitatrice.



BONNES PRATIQUES

La série est diffusée à partir de juin 2021 sur plateforme. La collectivité a négocié avec Amazon pour organiser une diffusion publique à Saint-Jean-d'Angély à destination des habitants et participants : les 3 séances ont fait le plein avec un accueil très favorable des Angériens !

L'orientation patrimoine et numérique s'ancre dans le territoire. Au pied de l'horloge en centre-ville, un espace de coworking se développe. À la suite du tournage, c'est une Microfolie (musée numérique) qui s'installe dans l'Abbaye, un partenariat avec l'État et l'Établissement public de La Villette en mai 2021. Elle

attire habitants, jeunes et scolaires vers l'Abbaye Royale. Sa structure et ses supports permettent de rendre les salles accessibles en cas de tournage.



FREINS

La lourdeur du tournage, le besoin de convaincre habitants et techniciens, voire des partenaires parfois réticents par peur d'atteinte sur le patrimoine.

La période COVID a constitué une épreuve supplémentaire. Même si le tournage a permis d'avoir un autre regard sur l'Abbaye, il faut poursuivre les actions pour vaincre les réticences des Angériens vis-à-vis d'un édifice qu'ils traversent sans se l'approprier. Les activités sont donc multiples : projet de restauration du portail d'honneur, mise en lumière ainsi que d'autres monuments, microfolie, bal populaire dans la cour d'honneur, visites guidées...

Le projet de labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire permettrait une action continue sur la sensibilisation des habitants et acteurs locaux à leur cadre de vie.

Entretien : Cyril Chappet, 1er adjoint au maire, en charge de la culture

LA FRAIRIE DES PETITS VENTRES DE LA RUE DE LA BOUCHERIE

XXI

LIEU rue de la Boucherie, ville de Limoges (Haute-Vienne)

TYPE DE PATRIMOINE culturel, culinaire et architectural



DESCRIPTION

La frairie des Petits Ventres a presque 50 ans. Cette fête gastronomique limougeaude a été créée en 1973 par l'association « Renaissance du Vieux Limoges » pour sauver le quartier de la Boucherie de la destruction. Elle a lieu tous les ans le 3^{ème} vendredi d'octobre, rue de la Boucherie, place Saint-Aurélien et place de la Barreyrrette.

Les produits typiquement limougeauds sont proposés : giroton, « couilles de mouton », boudins aux châtaignes, têtes et fraises de veau... ainsi que des spécialités limousines sucrées et salées comme les galetous (galettes au blé noir), pâtés de pommes de terre, beignets, burgou (gâteau à la châtaigne), « trépais », clafoutis, flognardes...

C'est aussi l'occasion de commémorer le souvenir de la corporation des bouchers de Limoges, autrefois très puissante. Ainsi, la statue de Notre-Dame-de-Pitié appelée Notre-Dame-des-Petits-Ventres, est portée en procession jusqu'à la chapelle Saint-Aurélien, en rappel à la tradition des dames bouchères de la rue de la Boucherie, qui, au XIX^{ème} siècle, fêtaient la Vierge sous ce nom, le 15 septembre, date du début de la fabrication des produits de triperie. Parmi ces produits figuraient les petits ventres, estomacs d'agneaux farcis avec des pieds d'agneaux.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Plus d'une trentaine de commerçants du quartier et des halles à proximité participent à cette fête qui nécessite plusieurs mois d'organisation. Aujourd'hui, la frairie est une institution à part entière dans le patrimoine limougeaud. Chaque année, près de 40 000 personnes se pressent dans la rue de la Boucherie, qui retrouve ses origines le temps d'une journée. C'est une belle occasion festive pour partager un pan de l'histoire de Limoges mais aussi un moment fort de convivialité.

Au-delà de la frairie, l'histoire de la rue de la Boucherie, ses petites places Saint-Aurélien et Barreyrrette et son patrimoine architectural ont permis aux commerçants et habitants locaux de profiter de son attrait touristique pour créer, depuis six ans, une brocante estivale qui attire de nombreux touristes.



Ceux-ci peuvent visiter la maison traditionnelle de la Boucherie, bâtie au début du XIII^{ème} siècle ; c'est devenu un écomusée qui met en scène la vie des familles qui abattaient sur place, vendaient et cuisaient au rez-de-chaussée, vivaient dans les étages, tout en séchant des centaines de peaux de moutons et de porcs dans des greniers à clairevoie. L'on peut y voir les outils, les photos de la rue en pleine activité, les écrits et mobiliers qui témoignent de l'intimité d'une communauté fidèle à ses traditions, à sa foi et à son métier.



BONNES PRATIQUES

La propriété intellectuelle du nom «*Frairie des Petits Ventres*®» est désormais protégée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Il appartient à la Confrérie Notre-Dame-de-Pitié, et ne peut être utilisé à des fins commerciales ; c'est avant tout une fête pour la confrérie, plus qu'un événement commercial.

Les bénéfices sont principalement destinés à fleurir et entretenir l'Autel de la Vierge de l'église Saint-Aurélien chaque semaine, à subvenir aux besoins de la Confrérie, à octroyer des dons à des œuvres caritatives ainsi qu'à l'organisation de la frairie d'une année sur l'autre.

Le quartier accueille plusieurs boutiques d'artisans-créateurs et de restaurateurs.

POINTS DE VIGILANCE

Il est important de veiller à l'esprit initial de la frairie, notamment avec la vente de produits typiquement limousins.

Sites de référence :

<https://www.limoges-tourisme.com/La-destination/Terre-de-gourmands/Les-grands-rendez-vous-gourmands/La-frairie-des-petits-ventres>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/frairie-petits-ventre-evenement-qui-vous-prend-aux-tripes-1561376.html>

<https://www.tourisme-hautevienne.com/la-frairie-des-petits-ventres>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/beau-succes-pour-la-brocante-estivale-de-la-rue-de-la-boucherie-a-limoges-2200765.html>

<https://www.youtube.com/embed/tnYT49WzjtA>

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ARTISTIQUE DU POITOU

LIEU

le Poitou historique, comprenant les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, ainsi que la Vendée (ancien Bas-Poitou)

TYPE DE PATRIMOINE

culturel immatériel à caractère artistique

XXII



DESCRIPTION

Selon la définition internationale admise par l'UNESCO, le patrimoine culturel immatériel comprend « *les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants* ». Nous nous consacrons prioritairement aux expressions artistiques de cet héritage culturel, et en particulier aux traditions orales musicales et dansées et aux arts de la parole.

Les musiques de tradition orale collectées en Poitou se présentent la plupart du temps sous une forme vocale (chanson ou forme chantée) : musiques transmises de génération en génération, sans auteur connu, elles se différencient radicalement de la musique écrite, dont l'auteur et la date de création sont connues, et dont le texte est unique. Si la chanson fut longtemps le support privilégié de la danse, dans la lignée des chansons à danser issues du Moyen Âge, les instruments firent progressivement leur apparition dans cette fonction rythmique. En Poitou, le violon fut l'instrument majeur utilisé pour faire danser, avant qu'il ne soit supplanté au cours du XX^{ème} siècle par l'accordéon.

Quant aux arts de la parole, ils sont plus difficiles à formaliser, tant leur pratique est consubstantielle à celle de la langue utilisée au quotidien. Qu'ils prennent la forme de contes, proverbes, comptines, légendes, dictons, tournures dialectales..., ils peuvent surgir à tout moment d'une conversation apparemment banale ou, au contraire, requérir l'attention spécifique d'un public quand ils sont incarnés dans la personne d'un conteur. Ils sont bien sûr intimement liés à la langue qui leur sert de support, en Poitou le poitevin-saintongeais. Ils expriment, plus que tout autre, ce « *génie de la langue* » que Gérard de Nerval, comme de nombreux romantiques, souhaitait retrouver dans les expressions artistiques traditionnelles.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

En plus de 50 ans d'action sur le territoire, l'UPCP-Métive a eu un impact considérable. Créée en 1969, l'Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée s'est donné pour objectifs de collecter, transmettre et exprimer tous les éléments des cultures de tradition orale d'entre Loire et Gironde. Elle a été labellisée Centre de musiques et danses traditionnelles en région par le Ministère de la culture en 1990, et son Centre de documentation (CERDO) est pôle associé de la BnF (Bibliothèque nationale de France). Elle gère un équipement unique en France, la Maison des Cultures de Pays, qui a ouvert ses portes à Parthenay (79) en 1993.

Rassemblant encore aujourd'hui une cinquantaine d'associations bénévoles, ce réseau a généré un nombre d'emplois assez important dans les domaines de l'éducation populaire ou du spectacle vivant. Emplois directs (une vingtaine) mais surtout indirects, tant son action a suscité de vocations, autant dans les secteurs de l'animation que dans les secteurs artistiques (enseignement ou création). Par exemple, aujourd'hui, plus d'une centaine d'artistes professionnels de la région sont issus de ses rangs ou associés à ses actions.

Ce fut bien sûr un levier d'identité et de cohésion du territoire poitevin-saintongeais, en révélant à ses habitants l'existence d'une culture propre issue de la tradition, qu'il était possible de revitaliser sans la folkloriser. Son action contribua ainsi à fidéliser sur le territoire nombre d'habitants, qui ont trouvé dans leur implication au sein des associations du réseau un vrai sens à leur vie.



LEVIERS ET FREINS

Le principal levier fut la vie associative, qui porta, dans cette région comme ailleurs en France au tournant des années 1960-70, une volonté de s'émanciper du modèle jacobin de l'époque, et de contribuer à la redécouverte de la diversité culturelle, porteuse de richesse et développement.

Les principaux freins furent d'abord institutionnels. Cette volonté d'émancipation était bien sûr en opposition avec le modèle étatique d'alors. À l'issue d'un des grands spectacles, organisés par l'UPCP, de « *la Geste paysanne* » donnés en 1976, le Préfet des Deux-Sèvres fit savoir qu'il avait bien aimé la musique, mais pas beaucoup les paroles!

L'autre frein fut la difficulté d'une majorité de la population régionale à prendre conscience de son identité. Contrairement

aux habitants d'autres régions comme les bretons ou les basques, les poitevins n'avaient pas forcément une bonne opinion de leur héritage culturel. Il faut dire que les institutions éducatives ou culturelles avaient tout fait pour dénigrer les expressions de ces identités : les langues régionales n'étaient que patois, et les cultures traditionnelles des folklores pour musées ! Sans l'action des associations fédérées par l'UPCP, il est probable que les singularités culturelles poitevines seraient passées à la trappe de l'histoire.

Mais au fil du temps (et grâce à certains changements politiques), l'institution s'est faite plus ouverte. Il n'empêche que les cultures traditionnelles restent encore souvent marginalisées...



BONNES PRATIQUES

Un exemple emblématique des actions des associations membres du réseau de l'UPCP est celle de l'association ARCUP, implantée à Cerizay dans le nord des Deux-Sèvres, qui vient de fêter ses 50 ans, et qui a publié pour l'occasion un ouvrage rétrospectif, qui permettra de garder une trace de son action.

L'action de l'UPCP et des associations membres nous apparaît être un assez bon exemple des recommandations de la Convention de Faro en matière de patrimoine : faire du patrimoine culturel une ressource servant au développement humain, à la valorisation des diversités culturelles et à la promotion du dialogue interculturel, en s'appuyant sur la capacité des populations à désigner ce qui constitue pour elles leur patrimoine.

Sites de référence :

<https://www.metive.org/>

<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>



L'ESCALIER, UN TIERS-LIEU « PATRIMOINE ET NUMÉRIQUE »

LIEU ville de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) : l'Escalier

TYPE DE PATRIMOINE architectural, urbain, culturel et immatériel



DESCRIPTION

Saint-Léonard-de-Noblat (4 700 habitants) a conservé un centre ancien, riche d'un bâti d'époques médiévale et moderne, groupé autour de la collégiale inscrite au patrimoine mondial de l'humanité au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. La commune s'est engagée dans la revitalisation de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine et des outils d'urbanisme ambitieux : un secteur sauvegardé (26 novembre 2008) pour le centre ancien, aujourd'hui site patrimonial remarquable, doté d'un document d'urbanisme, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (27 février 2020). Elle a étoffé son service urbanisme et s'est investie dans une réflexion sur la restauration durable du bâti ancien qu'elle inscrit dans le projet de « *Petites villes de demain* » avec le Ministère de la cohésion des territoires.

C'est dans cette dynamique de reconquête du centre ancien, que s'inscrit la création du tiers-lieu « l'Escalier » dont le nom évoque le majestueux escalier à balustres du XVII^{ème} siècle situé au cœur de la bâtisse.

En 2018, Vincent Robert décide d'acquérir l'ancien siège de la Caisse d'Épargne, implanté sur la place de la collégiale. Son objectif est de contribuer à la dynamisation de la ville en mettant en valeur un « lieu inspirant, avec un escalier fascinant dans une ville qui est belle ». Avec Martine Tandeau de Marsac, Présidente de l'association « *Connaissance et Sauvegarde* », engagée depuis 1980 dans la valorisation et la reconnaissance des patrimoines de Saint-Léonard, le choix est fait d'installer un tiers-lieu dans cette maison du XIV^{ème} siècle, classée en grande partie monument historique et réhabilitée par son propriétaire de façon exemplaire.



BONNES PRATIQUES

Les objectifs « *rassembler habitants et acteurs locaux autour du numérique et du patrimoine, en diversifiant l'attractivité du territoire et en créant du lien social* », se concrétisent par l'ouverture d'un espace de coworking, d'un café associatif accueillant des producteurs locaux, d'un espace d'expositions, l'accueil d'événements (concerts, ateliers...), la valorisation des métiers d'art et l'hébergement d'associations, notamment « *Connaissance et sauvegarde de Saint-Léonard* ». Le tiers-lieu est géré par une association employant deux salariées, accompagnées d'une vingtaine de bénévoles. Pendant deux ans, l'Escalier a hébergé une formation de dé-

veloppeurs web et web mobile, labellisée Grande École du Numérique (label de l'État), comptant 14 apprenants, en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau Bac+2. Une recherche de nouveaux financements est en cours afin de pérenniser cette opération. La délocalisation des formations constitue un véritable atout tant pour la ville qui reçoit les étudiants qui vont y séjourner, consommer sur place, assurer une animation, que pour les étudiants qui pourront se loger à moindre frais dans un cadre de qualité.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Au bout de trois ans d'existence, le tiers-lieu a trouvé sa place dans le réseau départemental du numérique et répond aux objectifs qu'il s'est donnés. Il facilite le télétravail dans un espace en adéquation avec les attentes des usagers. Il a un effet attractif, attirant des personnes dans le centre ancien. C'est un lieu de convivialité, comme l'atteste la présence de nombreux bénévoles participants aux activités du tiers-lieu. Le tiers-lieu propose une nouvelle orientation autour du tourisme : la maquette du centre-ville de Saint-Léonard-de-Noblat attire de nombreux visiteurs ; la location de quatre vélos électriques permet de proposer des parcours dans la ville et son territoire et un partenariat s'amorce avec l'office

de tourisme. De même, des conférences et visites sont proposées avec le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages.

De nombreuses visites ont été organisées autour de la réhabilitation du bâtiment, notamment lors des journées européennes du patrimoine. Cette dynamique a créé un effet d'entraînement : toutes les maisons en vente sur la place de la collégiale ont trouvé acquéreur !

Des liens ont été créés avec les partenaires locaux pour monter le projet : Foyer rural - Centre social de Saint-Léonard-de-Noblat, la commune, la Communauté de Communes de Noblat et l'association Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard ont participé à sa fondation.

LEVIERS MOBILISÉS

La restauration du bâtiment, édifice classé, au cœur du site patrimonial remarquable, a été suivie et accompagnée par l'architecte des Bâtiments de France. Le propriétaire a assuré seul le coût des travaux.

Outre la subvention dans le cadre des programmes de la Région pour la création du tiers-lieu (dans le cadre de l'AMI tiers-Lieux), l'association bénéficie également de l'accompagnement technique et de l'offre de formations de la Coopérative des Tiers-Lieux. Elle a obtenu en 2019 et 2020 des fonds FEDER pour la création d'espaces de coworking.



FREINS

Si les activités répondent aux besoins, le modèle économique reste à trouver pour conforter et maintenir les emplois. D'autres projets sont donc en cours comme celui d'une conciergerie solidaire.

Des écueils ont été rencontrés, telle la difficulté à faire valoir le patrimoine comme outil de développement économique et touristique auprès des différentes instances ou encore le cloisonnement dans les différentes institutions et collectivités entre les missions - patrimoine, tourisme, culture, aménagement - qui ne permet pas une vision globale du projet et un accompagnement sur l'ensemble de celui-ci.

Entretiens :

Martine Tandean de Marsac, Présidente de l'association « Connaissance et Sauvegarde »

Vincent Robert, Président et fondateur de l'association « L'Escalier »

Élodie Lang, coordinatrice de l'association « L'Escalier »

CRÉATION DE LA CITÉ DU CUIR À SAINT-JUNIEN

LIEU commune de Saint-Junien (Haute-Vienne)

TYPE DE PATRIMOINE culturel, artisanal, bâti



DESCRIPTION

L'activité de ganterie et de mégisserie fait partie intégrante de l'histoire des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds. De façon naturelle, la création de la Cité du Cuir permettra à Saint-Junien de conforter sa place de capitale française du gant de peau. Ce musée vise à valoriser les savoir-faire du cuir, à promouvoir, conserver et animer ce patrimoine.

La Cité du Cuir comportera 2 pôles :

- un espace muséal avec un parcours scénographique mettant en valeur l'histoire et l'excellence des ouvriers du cuir ;
- un espace de valorisation avec une salle d'exposition temporaire, des ateliers pédagogiques, un show-room.

Et disposera d'un espace d'animation complémentaire avec des salles de réceptions ou de séminaires.

IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Il s'agit de mettre en valeur :

- la filière cuir d'excellence présente sur le territoire, afin de soutenir l'activité des entreprises existantes et de favoriser des implantations ;
- le tourisme de savoir-faire dont la Cité du Cuir sera le fleuron, inscrit comme le pôle d'attractivité capable de soutenir l'activité des prestataires touristiques ;
- l'entrée sud de la commune de Saint-Junien, bassin de vie des ouvriers du cuir.



L'entreprise Hermès, déjà implantée à Saint-Junien, réorganise et développe son espace professionnel et ses ateliers de production, pour passer de plus de 100 salariés à 300 salariés environ.

Au-delà, la pépinière d'entreprises permettra d'attirer de nouveaux entrepreneurs.

Le projet s'attache également à aménager le bord de Vienne (en 1^{er} lieu sur 800 m), pour créer un lieu de balade (en direction des salariés, de la population locale et des touristes).



LEVIERS MOBILISÉS

Les porteurs du projet ont su mobiliser différents leviers tels que le soutien financier de la Région et le projet du territoire, le Salon « *Portes du cuir* », qui draine de 5 à 6 000 visiteurs, l'aide de l'Association patrimoniale de Saint-Junien et du Mécénat populaire.

Ils s'appuient, pour tout ce qui concerne la communication autour du projet, sur la société publique locale Terres de Limousin ainsi que sur l'Office du Tourisme pour intégrer le projet dans les circuits touristiques et patrimoniaux.

BONNES PRATIQUES

La création de la Cité du Cuir présente de multiples intérêts tant environnementaux qu'économiques :

- Réduction du nombre de friches en bord de Vienne ;
- Rénovation dans le respect des bâtiments d'époque classés aux Monuments historiques (rénovation mégisserie, cheminée industrielle...);
- Gestion des voies de circulation et parking, en proximité avec la gare de Saint-Junien ;
- Projet étudié en partenariat (élus, réseaux de professionnels, adhésion de la population locale investie dans le projet) ;
- Respect du traitement des eaux, traitées dans la station d'épuration (dont le chrome) ;
- Démarche Recherche et Développement sur la possibilité d'utiliser les particules de cuir ainsi que les chutes de cuir ;
- Accueil des écoles, sous formes d'ateliers, pour valoriser et aller vers les emplois autour du cuir ;
- Complémentarité du travail sur le cuir entre Nontron (tannerie) et Saint-Junien (mégisserie).



FREINS

Deux limites sont actuellement identifiées, d'une part le recours ou pas au fret via la ligne Limoges/Angoulême, et d'autre part le recours à du cuir étranger (Espagne et Portugal). Dans ce domaine, un travail est en cours sur la qualité de la peau avec des producteurs locaux avec mise en place d'un dispositif de traçage (phase d'expérimentation).

Contacts : Pierre Allard, Maire de Saint-Junien et Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et Madame Reijasse, Responsable Patrimoines
Site de référence : www.porteoceane-dulimousin.fr

LES CHANTIERS DE BÉNÉVOLES

XXV

LIEU sur tous les territoires

TYPE DE PATRIMOINE culturel, social, bâti, paysager



DESCRIPTION

Les chantiers rassemblent des jeunes et des moins jeunes autour d'un projet utile à la collectivité pour une durée moyenne de deux ou trois semaines. Ils peuvent se dérouler en France ou à l'étranger. Les participants ont plaisir à prendre part à un projet d'intérêt général, à découvrir une autre culture (ou une région de France), mais aussi à partager cette expérience humainement enrichissante avec des personnes d'autres nationalités.

Les chantiers recouvrent des domaines extrêmement variés : environnement et développement durable, dynamique locale et animation culturelle, sauvegarde et valorisation du patrimoine, solidarités et mixité sociale.

La restauration du patrimoine est le principal domaine d'action. Chaque année, plus de 800 chantiers sont réalisés en France, dont 80 % en milieu rural et 20 % en ville. Plus de 8 000 bénévoles sont impliqués. Une majorité a entre 18 et 24 ans, un tiers a moins de 18 ans, la moitié venant de l'étranger. Plus de 50 % sont des filles. 75 pays dans le monde sont concernés par ces échanges avec les associations françaises de chantiers de jeunes bénévoles. Plus de 2 500 Français partent sur des chantiers à l'étranger : deux tiers en Europe, un tiers en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Depuis plusieurs décennies, les services déconcentrés régionaux et départementaux du Ministère chargé de la jeunesse contribuent au soutien et à la mise en place de chantiers de jeunes bénévoles sur les territoires.

Concomitamment, au niveau national, la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative soutient financièrement toutes les associations nationales de chantiers de jeunes bénévoles et la coordination nationale de ces structures : l'association Cotravaux.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Les chantiers de bénévoles permettent de valoriser ou revaloriser les territoires (patrimoine, environnement...), de créer une dynamique d'animation locale (rencontres entre jeunes, étrangers et français et avec les habitants de tout âge), de développer des liens intergénérationnels et interculturels, en favorisant le dialogue et l'ouverture sur les autres et sur le monde.

Cette action permet de proposer un dispositif supplémentaire d'engagement bénévole dans la durée aux jeunes locaux, de les sensibiliser à la mobilité, d'impulser ultérieurement d'autres projets locaux grâce à cette mobilisation de la population, de créer une expérience locale collective de citoyenneté active.



LEVIERS MOBILISÉS

Les chantiers bénévoles sont un vecteur pertinent pour l'apprentissage, l'éducation et la formation. Ils invitent à une réflexion complexe sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les relations avec les bailleurs d'ouvrage (BO) qui, en fonction des territoires et des projets (patrimonial, environnemental, culturel, social...) peuvent être de natures très différentes (collectivités locales, associations...). L'association de chantiers co-construit le projet avec le BO (travaux, logement et animations d'accueil du chantier) ainsi qu'avec des acteurs du territoire (CI, MECS, associations...) afin que le chantier s'inscrive dans les politiques locales (jeunesse, culture...).

Focus Nouvelle-Aquitaine

Les associations en Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'un accompagnement et un soutien institutionnel dans la mise en œuvre de leurs actions sur le territoire. La DRAJES co-pilote avec l'association Cotravaux Nouvelle-Aquitaine l'animation du réseau des chantiers de la région. La Région Nouvelle-Aquitaine est un partenaire privilégié, qui au-delà du soutien financier / règlement d'intervention dédié, participe à la concertation régionale et aux orientations techniques et pédagogiques. D'autres partenariats stratégiques sont également sollicités selon l'objet des projets (Départements et collectivités locales concernées, DRAC, DREAL, PJJ...).

FREINS

- Peu de soutien des partenaires locaux (financier par exemple) ;
- Une faible trésorerie pour les associations sans salariés organisatrices de chantiers qui ne pourraient pas mener à bien les projets sans le soutien des partenaires privilégiés institutionnels ;
- Un manque de visibilité des actions.

BONNES PRATIQUES

- Un réseau d'associations de chantiers de bénévoles qui échangent les bonnes pratiques et portent une parole commune ;
- Une orientation vers les ODD et l'animation locale qui sont porteurs de sens et d'innovations ;
- Un dynamisme et une capacité d'adaptation : travail dans le sens de l'intérêt collectif et conscience de l'enjeu d'offrir des espaces aux jeunes.



Sites de référence :

Instruction interministérielle chantier de jeunes bénévoles 2001 :

http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/2001_instruction_chantiers_JB_signee.pdf

Charte nationale des chantiers de jeunes bénévoles :

http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/charte_travail_vol.pdf

En Nouvelle-Aquitaine - Note d'orientations annuelle DRAJES Nouvelle-Aquitaine

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-01/CJB%202020%20Note%20d%27Orientation%20Nouvelle-Aquitaine.pdf>

Page Cotravaux NA : <http://www.cotravaux.org/-Nouvelle-Aquitaine->

Clips et reportages chantier :

<https://youtu.be/WNxKE9KuESA> (réalisé par une bénévole)

<https://youtu.be/WwPwvqCtYrI?list=PLSLAaCqSlmt1PcrXZ3KteunbbLtM52C-v>

https://youtu.be/eX_3rtP5uLM?list=PLSLAaCqSlmt1y30Bdz6Li2RTxUZyweW_a

LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

LIEU tous les territoires de la région

TYPE DE PATRIMOINE culturel, architectural, paysager, naturel et immatériel



DESCRIPTION

Une autre façon de voyager en Nouvelle-Aquitaine, une autre pratique touristique.

Une région où les différents chemins sont particulièrement présents

Certifiés « itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » en 1987, les chemins de Saint-Jacques offrent des patrimoines matériels - lieux de culte et d'hébergement, hôpitaux -, des paysages et des patrimoines immatériels - légendes et mythes -, tout au long des parcours. Ils ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998 pour la France.

« Camino Francés » l'a été en 1993 - avec une sélection de 71 monuments remarquables, dont 26 pour notre région, et sept tronçons de sentiers dont un entre Arroue et Ostabat, au Pays basque. En Nouvelle-Aquitaine, cela correspond à 2 200 km de sentiers balisés et concerne pratiquement tous les départements et de très nombreuses communes. La région accueille les 5 principaux itinéraires, balisés GR®, soit : voie du Puy-en-Velay, voie de Vézelay, voie de Tours, voie du Piémont pyrénéen et voie d'Arles ; les 4 premières se retrouvent à Saint-Jean-Pied-de-Port, avec un passage de plus de 61 000 pèlerins en 2019.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Les chemins de Saint-Jacques en Nouvelle-Aquitaine, quoique inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité et certifiés itinéraire culturel européen, ne bénéficient pas du rayonnement à la hauteur de leur intérêt majeur. Cumulant des attraits touristiques, culturels, architecturaux, paysagers, naturels, spirituels, les chemins pourraient être promus à tous ces titres, envers les visiteurs extérieurs à la région comme vis-à-vis des néo-aquitains. Pouvant se prêter à des morcellements ou envisagés comme un long parcours, seul, en famille, en groupe, les chemins de Saint-Jacques répondent à une demande de voyage diffé-

rent, dans une approche de quête de sens, de rencontres, de beauté, qui trouve à s'accomplir à sa porte.

La fréquentation sur ces itinéraires est très inégale. Si la route du Puy-en-Velay reste la plus fréquentée, avec 20 000 marcheurs au départ du Puy, les autres voies recueillent entre 1 000 à 2 000 cheminants. Le voyage sur le chemin de Saint-Jacques en Nouvelle-Aquitaine revêt ainsi des tonalités très différentes, selon l'itinéraire choisi.

À la fois par la pratique de l'itinérance douce et du tourisme expérientiel, les chemins de Saint-Jacques correspondent à une nouvelle façon de voyager. Ils peuvent constituer une ressource économique pour les territoires pendant, mais surtout, en dehors de la saison estivale, si tant est qu'il y ait une volonté de la part de tous les niveaux de collectivités de s'emparer du sujet, de valoriser ce tourisme culturel et itinérant et de développer l'offre de services et d'équipement nécessaire.

LEVIERS MOBILISÉS

Le 19 janvier 2015, le Préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bien « *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France* » a installé le premier comité interrégional. Il a défini un schéma d'orientation stratégique articulé autour de quatre axes principaux relatifs à la conservation et à la valorisation du bien :

- Assurer les meilleures conditions de conservation de toutes les composantes du bien culturel ;
- Garantir un très haut niveau de qualité relatif à l'accueil, l'accessibilité et la valorisation de chaque composante ;
- Enrichir la connaissance scientifique du bien culturel et veiller à la diffusion des connaissances ;
- Favoriser la mise en réseau du bien, son rayonnement culturel et évaluer l'impact socio-économique de son développement.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec le Préfet de la région Occitanie, l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR), association de coopération interrégionale créée en 1990 par 3 régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine), constitue et anime le réseau du bien « *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France* ». Elle accompagne la mise en œuvre du plan de gestion et des volets locaux. Plus largement, elle a pour objet la préservation et la mise en valeur des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. Elle réunit près de 170 adhérents dont une centaine de collectivités territoriales, avec une trentaine en Nouvelle-Aquitaine dont le Conseil régional et les Départements de Gironde et Charente-Maritime.

De nombreux acteurs sont concernés par les chemins de Compostelle : les collectivités en premier lieu, les structures touristiques aux niveaux local, intercommunal, départemental et régional, les Pays, les services de l'environnement, les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), les associations de randonnée et du patrimoine, les associations d'éducation à l'environnement, les hébergeurs, les agriculteurs...



BONNES PRATIQUES

Dans la diversité des propositions des chemins, les œuvres d'art peuvent apporter leur richesse. En Occitanie, avec l'association culturelle « *Derrière le hublot* », un parcours artistique intitulé « *Fenêtres sur le paysage* » est en cours de réalisation. Il associe la réalisation d'œuvres d'art refuge, des résidences autour des langues du monde et des histoires, des programmations culturelles. À Gréalou, sur les Causses du Quercy, une nouvelle construction en pierre sèche s'inspirant des formes traditionnelles permet de valoriser les savoir-faire et les matériaux locaux, et de faire redécouvrir les lieux aux habitants. Ce projet pourrait en inspirer de similaires en Nouvelle-Aquitaine.

À Ostabat, en Pays basque, étape mentionnée dès le XII^{ème} siècle par Aymery Picaud, convergent 3 des principales voies et quelque 10 à 15 000 pèlerins chaque année. Cela a conduit à un projet pour 2023 autour de deux bâtiments. Dans l'un cohabiteront un restaurant et un centre d'exposition, autour du thème « *du paysage à l'assiette* ». Les produits seront issus de filières agricoles locales, bios, et même du potager au pied du bâtiment. Et surplombant la vue, le centre d'exposition mettra en avant les paysages et les techniques agricoles en donnant des clés de compréhension aux visiteurs. L'autre phase de ce projet est la création d'un bâtiment de 800 mètres carré joutant le premier, cette fois pour l'association Espace Vie Pour Adultes Handicapés (EVAH) par Habitat Sud Atlantic. Cette autre bâtisse aura pour ambition d'accueillir notamment douze personnes en situation de handicap.

FREINS

La multiplicité des acteurs concernés, la difficulté à s'appropriier un bien patrimoine mondial en série, la nécessaire concertation et la complexité à mettre celle-ci en place, expliquent sans doute la diversité ou l'absence, de valorisation des chemins et de leurs patrimoines sur le territoire.

Entretien : Nils Brunet, directeur de l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR)
Site de référence : <https://www.chemins-compostelle.com>



FOCUS - LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE ET L'ABBAYE DE SORDE

LIEU commune de Sorde-l'Abbaye (Landes)

TYPE DE PATRIMOINE architectural, naturel et immatériel



DESCRIPTION

Lieu : Sorde-l'Abbaye, commune de 650 habitants, au sud du département des Landes, en Pays d'Orthe et Arrigans, au bord du gave d'Oloron, à 5 kilomètres de Peyrehorade.

La ville de Sorde-l'Abbaye est traversée par la voie de Tours, l'un des itinéraires principaux des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. L'abbaye bénédictine Saint-Jean de Sorde, classée Monument Historique, fait partie des 26 monuments de Nouvelle-Aquitaine inscrits sur la liste du patrimoine mondial au titre du bien « *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France* ». Elle s'élève au bord du gave d'Oloron, qui, avec ses affluents, est classé en zone Natura 2000 (réseau écologique européen de sites d'intérêt communautaire), signe de son exceptionnelle richesse écologique. L'ensemble offre un paysage naturel, historique et architectural d'une grande beauté.



IMPACT SUR LE TERRITOIRE

Étape entre Dax et Saint-Palais, la commune de Sorde a aménagé un gîte afin d'offrir un hébergement aux pèlerins. Celui-ci est géré par la Société landaise des Amis de Saint-Jacques, qui assure un accueil par un hospitalier, le repas ou de la nourriture. Quelque 500 cheminants s'y arrêtent annuellement.

En lien avec le chemin de Compostelle, l'ensemble abbatial, géré par la Mairie de Sorde-l'Abbaye, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et le Département des Landes, propose une riche programmation culturelle favorisant la sensibilisation des touristes et habitants au sujet : visites, expositions, parcours sonores... Il reçoit quelque 10 000 visiteurs par an, parmi lesquels environ 400 pèlerins.



LEVIERS MOBILISÉS

C'est dans ce cadre que Jeanette Breton, animatrice au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Seignanx-Adour (CPIE Seignanx-Adour), et Mathias Larché, guide-conférencier, médiateur du patrimoine à la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, réalisent ensemble, depuis 2017, des balades nature et culture autour de l'abbaye de Sorde, sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Organisées conjointement, ces sorties sont parties d'une envie de partager avec le public local les intérêts naturaliste, architectural et historique de ce site mêlant minéral et végétal. Ces déambulations à deux voix partent, depuis l'enceinte de l'abbaye, sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, vers les villages de Saint-Cricq-du-Gave et d'Hastingues.

Les saisons varient, printemps ou début de l'automne - l'été étant réservé aux visites avec des touristes - comme les thématiques, flore, agriculture, histoire, paysage et les parcours, de trois à huit kilomètres. Avec un groupe ne dépassant pas vingt personnes, les échanges s'épanouissent et permettent de partager les centres d'intérêts différents des participants. Tout est prétexte à commentaire et les personnes rebondissent sur les explications, créant du lien et découvrant toute la richesse et la diversité de ces patrimoines.

Ces balades nature et culture sont gratuites et très attendues. Elles permettent aussi de faire découvrir et de mettre en avant les liaisons douces entre villages.

Elles mêlent l'intérêt pour le patrimoine architectural et historique et le patrimoine naturel, et intéressent des publics différents qui se rencontrent et découvrent d'autres aspects du patrimoine que celui qui les a attirés initialement.

En duo, Jeanette Breton et Mathias Larché souhaitent développer leurs balades nature et culture, qui s'inscrivent dans le cadre de la démarche tourisme durable portée par le Pays d'Orthe et Arrigans.



FREINS

L'itinéraire de Tours est faiblement fréquenté, avec des problèmes d'aménagements et d'équipements. Ainsi, l'absence d'un commerce à Sorde-l'Abbaye conduit parfois les pèlerins à bifurquer par Peyrehorade pour y faire leurs emplettes et, pour ceux qui veulent ensuite rejoindre Sorde, ils doivent emprunter un tronçon routier dangereux, défavorisant ainsi le passage par la commune. L'ouverture prochaine d'une épicerie solidaire devrait permettre de répondre à ce besoin.

Le renforcement de la fréquentation et de l'aménagement de la voie de Tours en passant par Sorde reste à consolider.

Un travail de coopération entre communes est à développer pour faciliter la continuité du parcours des pèlerins, en lien avec l'ACIR, l'Agence des chemins de Compostelle.

Entretiens : Jeanette Breton, Animatrice & Formatrice Environnement et Développement Durable, CPIE Seignanx Adour
Mathias Larché, Guide interprète, Pays d'Orthe et Arrigans

3

Le patrimoine territorial en pratique : des leviers à mobiliser

Le patrimoine, loin d'être une charge, est une véritable ressource pour les territoires. Une fois reconnu l'intérêt que les différents patrimoines peuvent constituer pour la construction des territoires, l'amélioration du cadre de vie ou encore la création d'activités nouvelles, se pose la question de la mise en projet du patrimoine : comment passer de l'intention à l'action ? Comment mobiliser le patrimoine au service du territoire et de ses habitants ?

C'est à ces questions que cette troisième partie entend proposer des pistes de réflexion, des leviers à activer, des préconisations, en s'appuyant sur l'ensemble de la chaîne patrimoniale : connaître et comprendre d'abord, pour ensuite « faire projet » autour du patrimoine, et enfin faire connaître et transmettre. Ce triptyque sera complété par une approche plus transversale sur le nécessaire accompagnement des acteurs, tant dans l'émergence et la mise en œuvre des projets que dans l'exercice des métiers liés au patrimoine.

3.1 Identifier et comprendre le patrimoine du territoire

- ▶ **Fiche 9** : Connaître le patrimoine local

3.2 « Faire projet » autour du patrimoine

- ▶ **Fiche 10** : Mettre le patrimoine en projet
- ▶ **Fiche 11** : Protéger et valoriser le patrimoine

3.3 Faire connaître, transmettre le patrimoine

- ▶ **Fiche 12** : Faire vivre, partager et transmettre le patrimoine

3.4 Accompagner les acteurs

- ▶ **Fiche 13** : Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets
- ▶ **Fiche 14** : Accompagner les métiers du patrimoine

Pour protéger, valoriser les patrimoines, en partager et en transmettre les valeurs, encore faut-il qu'ils aient été identifiés. Or il faut constater que les collectivités n'ont pas toujours les moyens d'une connaissance fine du patrimoine de leur territoire. La première étape est donc celle de la connaissance et de l'appropriation du patrimoine local, avant de construire autour de lui des politiques de médiation, d'aménagement ou de développement d'activités sociales ou économiques.

* Construire une vision globale et partagée du patrimoine du territoire

Appréhender dans leur ensemble les patrimoines présents sur le territoire

Indispensable, la connaissance thématique des différentes composantes du patrimoine ne peut suffire à révéler les valeurs patrimoniales du territoire. Patrimoine culturel et patrimoine naturel sont par exemple étroitement imbriqués : c'est ainsi que le patrimoine bâti « s'est souvent construit sur ou avec les éléments naturels qui ont présidé au choix de son emplacement, des matériaux ou des gestes qui l'ont façonné »⁸⁹. Les patrimoines fortifiés, les villes portuaires et littorales ou encore l'habitat troglodytique sont quelques illustrations de l'adaptation du patrimoine bâti aux conditions naturelles. À la fois espace naturel et espace habité, où la nature est façonnée par l'intervention humaine, le paysage est « le mariage de tous les patrimoines ». Le patrimoine culturel immatériel est aussi étroitement lié aux milieux naturels : il existe ainsi, à l'image des sauniers de l'Île de Ré, tout un ensemble de techniques, de pratiques traditionnelles qui s'exercent par exemple dans des écosystèmes formés le long des littoraux, des estuaires ou encore des zones humides.

Une approche multithématique doit donc être privilégiée : les différentes composantes du patrimoine présentes sur un territoire doivent être appréhendées dans leur ensemble. Il s'agit par exemple de croiser l'histoire, l'architecture, l'urbanisme, les paysages, l'environnement ou encore les pratiques culturelles et savoir-faire pour mettre en évidence leur imbrication. C'est de l'analyse des liens entre les différentes composantes du patrimoine local, de leurs interactions et de leurs interdépendances, qu'il sera possible de décrire et de comprendre comment fonctionne l'espace pour ensuite nourrir un projet d'aménagement et de développement autour du patrimoine.

Rendre le patrimoine lisible à l'échelle d'un territoire implique ainsi de croiser le regard et l'analyse :

- ❖ des différents acteurs qui interagissent avec le patrimoine local : les acteurs publics, dont les collectivités qui organisent l'occupation de l'espace, mais aussi les propriétaires fonciers, les habitants qui le pratiquent ou qui en ont la mémoire, les associations qui le valorisent, les entreprises pour qui il est un atout... ;
- ❖ d'experts, d'universitaires, de chercheurs ou de praticiens de différents champs disciplinaires : historiens, archéologues, historiens de l'art, ethnologues, géographes, architectes, urbanistes, géologues, environnementalistes, naturalistes, paysagistes ou encore sociétés savantes... ;
- ❖ sans se focaliser sur le patrimoine « remarquable » ou « exceptionnel » : le patrimoine du quotidien, les patrimoines oubliés ou laissés de côté, parce qu'ils sont le témoin de notre histoire ou encore parce qu'ils participent à notre cadre de vie, doivent être recherchés, identifiés et caractérisés au même titre que les autres.

⁸⁹ Ministère de la culture et de la communication, 2014, *Journées européennes du patrimoine – Patrimoine culturel, patrimoine naturel : objectifs et orientations thématiques*.

Les données et informations sur les différents types de patrimoine proviennent d'organisations différentes, qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble. La coordination des acteurs, qui détiennent chacun une partie des informations nécessaires, est indispensable. C'est dans cette perspective que l'organisation et l'animation d'un « réseau de la connaissance »⁹⁰, regroupant acteurs publics (DRAC, DREAL, service régional de l'Inventaire, CAUE...) et privés (associations de protection du patrimoine ou de l'environnement par exemple) devraient être encouragées pour croiser et partager, à l'échelle d'un territoire, les ressources disponibles. Ce « réseau de la connaissance » pourrait par exemple prendre la forme d'une plateforme d'experts constituée à l'échelle régionale, que les collectivités pourraient solliciter.

Favoriser l'appropriation du patrimoine du territoire

La connaissance n'est qu'une première étape : « une fois connu, identifié, localisé, le patrimoine doit prendre du sens dans la société d'aujourd'hui et porter des valeurs collectives, propres à chaque groupe social »⁹¹. Cette phase d'appropriation est nécessaire pour identifier ces valeurs patrimoniales, les mettre en récit, pour ensuite les inscrire dans un projet d'aménagement et de développement du territoire. Cela suppose notamment :

- ❖ *de sensibiliser aux enjeux du patrimoine* : une véritable « éducation au patrimoine » est nécessaire pour parvenir à une appropriation la plus large possible. Des actions de sensibilisation doivent être développées, en particulier à l'égard des jeunes générations, afin que chacun se sente dépositaire du patrimoine ;
- ❖ *d'associer pleinement la population, les acteurs du territoire à l'identification du patrimoine local et des valeurs qu'il porte*. Les associations de protection du patrimoine ou de l'environnement disposent d'une expertise qui pourrait être plus systématiquement sollicitée. Ainsi que le déclarait le Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du Patrimoine lors d'une audition devant le Sénat : « La société civile porte une compétence volontaire et bénévole qui n'est aujourd'hui pas utilisée. Il existe une expertise, souvent généreuse, qui n'est pas mise en valeur. Il faut valoriser cette coopération et profiter des ressources disponibles »⁹². Au-delà, c'est plus largement l'ensemble de la population qui doit être associée, à travers par exemple des inventaires participatifs⁹³ : plateformes numériques, transmission des objets (lettres, anciens outils...), ateliers, visites ou randonnées peuvent ainsi être organisés dans cette perspective ; l'enjeu n'est pas seulement de recenser le patrimoine du territoire, mais aussi d'en identifier la signification pour la population et les acteurs. Dans cette perspective, il convient de mettre en lumière des regards divers, notamment auprès de personnes qui ne sont pas habituellement sollicitées : pluralité des points de vue et des profils, regard intergénérationnel doivent être privilégiés ;
- ❖ *de partager la connaissance collectée sur les patrimoines* : afin d'en faciliter l'appropriation, les informations réunies doivent être diffusées auprès de la population et des acteurs. Différentes formes de valorisation peuvent être envisagées, en fonction du public visé : publications « grand public » et plus techniques, documents et visites pédagogiques, expositions, conférences, sites internet... D'autres outils peuvent être mobilisés, comme des vidéos, des systèmes immersifs ou encore des visites virtuelles, qui favorisent l'appropriation par le plus grand nombre. Les procédés issus des sciences participatives doivent également être considérés : les *serious games* peuvent par exemple être organisés pour favoriser la collecte et l'appropriation d'informations.

Au-delà de la présentation des différents éléments du patrimoine local, l'objectif doit également être de faire percevoir et partager les enjeux patrimoniaux, en termes par exemple de potentiel ou encore de tensions. Une cartographie identifiant et hiérarchisant les principales zones à enjeux patrimoniaux pourrait permettre de les visualiser de manière synthétique et accessible au plus grand nombre.

⁹⁰ Pour reprendre le terme utilisé dans l'ouvrage de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, 2015, *Le patrimoine territorial en projet*, p. 53.

⁹¹ Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, 2015, *Le patrimoine territorial en projet*, précité, p. 75.

⁹² Sénat, 2020, *Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, précité, p. 24.

⁹³ Sur ce point se reporter à la fiche n° 6.

* S'appuyer sur l'inventaire thématique des patrimoines

Poursuivre et consolider le travail d'inventaire des patrimoines à l'échelle locale sont une priorité. Différentes ressources peuvent en effet être mobilisées, mais devront le plus souvent être complétées par un travail à l'échelle du territoire, pour au moins identifier et recenser :

- ❖ *Le patrimoine culturel matériel* : désormais confié aux Régions, l'inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique »⁹⁴. Son champ est très large : il englobe l'ensemble des biens créés par la main humaine, « de la cathédrale à la petite cuillère », pour reprendre l'expression d'André Chastel définissant le service de l'Inventaire. Ce travail d'inventaire est particulièrement important pour recenser et révéler la valeur du « petit patrimoine », non protégé. L'inventaire s'ouvre, au-delà du patrimoine architectural et mobilier, au patrimoine culturel immatériel, aux paysages... La démarche repose sur la description et l'analyse *in situ* de l'objet patrimonial, en s'appuyant sur des documents d'archives et des recherches bibliographiques. L'objectif : « mieux voir un patrimoine parfois oublié ou en devenir que chacun d'entre nous se doit de protéger et de valoriser »⁹⁵.

Au regard de l'ampleur de la tâche, en particulier s'agissant du patrimoine non protégé, les inventaires régionaux ne peuvent recenser et inventorier précisément le patrimoine à l'échelle de chaque commune. Or, et le Sénat le rappelait dans un récent rapport consacré au patrimoine historique architectural, il est difficile, pour « certaines communes, de réaliser cette analyse globale et de bien identifier ce qui relève du patrimoine, notamment en raison d'un manque d'ingénierie et de moyens en personnel. De surcroît, une large partie du patrimoine, du fait qu'il n'est ni classé ni protégé, échappe aux radars de la protection »⁹⁶. C'est pourquoi le CESER préconise de privilégier l'échelon intercommunal pour piloter non pas un travail d'inventaire au sens scientifique du terme, mais *a minima* un diagnostic patrimonial permettant de repérer et de recenser les principaux éléments du patrimoine local et d'en identifier les enjeux. L'échelon communal, niveau incontournable pour la connaissance fine des patrimoines, doit être pleinement associé à la démarche ; des communes se sont d'ailleurs pleinement investies dans ce travail d'inventaire. L'intercommunalité doit se positionner comme un « pilote » chargé de fédérer, de mobiliser, de coordonner et d'accompagner les communes dans cette démarche de connaissance du patrimoine.

⁹⁴ Article 95 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

⁹⁵ <https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr>.

⁹⁶ Sénat, 2020, *Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, précité, p. 23.

L'Inventaire général du Patrimoine en Nouvelle-Aquitaine

La loi du 2 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions la compétence de l'Inventaire général. Cette mission est exercée en Nouvelle-Aquitaine par le Service du patrimoine et de l'inventaire, selon deux approches :

- ❖ une approche thématique, où une seule composante du patrimoine est étudiée sur l'ensemble du territoire régional. Des travaux ont ainsi été menés sur le patrimoine industriel, le patrimoine roman ou encore les mémoires ouvrières ;
- ❖ une approche territoriale, où différentes composantes patrimoniales (patrimoines culturels, matériels et immatériels, paysages) sont étudiées sur un territoire donné.

Au-delà des travaux menés en interne, la Région souhaite encourager les inventaires territoriaux conduits en partenariat avec les collectivités volontaires, sous le contrôle du Service du Patrimoine et de l'Inventaire. Elle propose ainsi, sous forme d'aide au recrutement de chargé de mission, d'accompagner les opérations d'inventaire des communes et des EPCI. Seront notamment priorités les projets prévoyant l'intégration de l'étude dans une politique plus globale en matière de restauration, de protection, de valorisation, de médiation et d'éducation au patrimoine, ainsi que les projets prévoyant l'étude du patrimoine culturel immatériel.

Des dizaines de milliers d'édifices et d'objets ont été étudiés dans le cadre d'opérations d'inventaire du patrimoine, menées par les services de l'inventaire depuis cinquante ans. Ces éléments du patrimoine ont fait l'objet de dossiers documentaires illustrés, consultables dans les centres de documentation du patrimoine et en partie accessibles sur Internet. Afin de faciliter l'appropriation de ses travaux par le public, le Service du Patrimoine et de l'Inventaire propose différentes publications, ainsi que des expositions par exemple sur le patrimoine des lycées, l'eau des rivières ou encore les lieux de pouvoir en Nouvelle-Aquitaine.

➡ Pour en savoir plus : <https://inventaire.nouvelle-aquitaine.fr/> et, dans l'attente du nouveau portail, les sites des anciens services régionaux : <http://inventaire.aquitaine.fr> et <https://inventaire.poitou-charentes.fr>.

- ❖ *Le patrimoine culturel immatériel* : à la différence du patrimoine architectural ou historique, le patrimoine culturel immatériel (PCI) reste peu connu et insuffisamment valorisé. Dans un récent rapport, le Sénat le confirme⁹⁷ : « la méconnaissance et la faible visibilité dont souffre aujourd'hui le PCI ont des conséquences directes sur sa notoriété et sa reconnaissance. C'est un véritable problème pour les détenteurs de PCI, qui souhaitent légitimement voir leur pratique distinguée et leur action pour la faire vivre et la transmettre reconnue. Mais, le déficit de reconnaissance du PCI constitue également un frein à sa sauvegarde, dans la mesure où l'on est plus enclin à préserver ce dont on mesure l'importance »⁹⁸.

Il existe un inventaire national du PCI qui identifie tous les éléments de patrimoine commun immatériel recensés sur le territoire. Toutefois, « cet inventaire souffre encore d'un déficit de notoriété, en dépit des efforts entrepris ces dernières années par le Ministère de la culture pour en accroître la visibilité ». L'intérêt porté à cet inventaire est très variable selon les régions : avec plus d'une centaine d'éléments inventoriés, la Nouvelle-Aquitaine y a porté un intérêt plus marqué que d'autres régions. Cet inventaire pourrait être décliné en Nouvelle-Aquitaine, en un recueil des savoir-faire, notamment artisanaux, et des pratiques relevant du patrimoine culturel immatériel. Les Ethnopôles, au nombre de trois en Nouvelle-Aquitaine, les agences ou organismes culturels comme l'UPCP Métime en Poitou-Charentes ou encore les Universités pourraient être sollicités pour aider au recensement et à la compréhension du PCI de Nouvelle-Aquitaine ;

⁹⁷ Sénat, 2021, *Rapport d'information sur le patrimoine culturel immatériel*, Doc. Parl. Sénat, n° 601, 29 mai 2021.

⁹⁸ Sénat, 2021, *L'essentiel sur... la mission d'information sur la convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa mise en œuvre en France*, p. 3.

- ❖ *Le patrimoine naturel (faunistique, floristique, pédologique, géologique)* : si la connaissance de la biodiversité reste d'une manière générale insuffisante, en particulier s'agissant de la biodiversité ordinaire, un certain nombre de ressources sont néanmoins disponibles dans les bases de données regroupées dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, ou encore auprès d'associations de protection de la nature et de l'environnement⁹⁹. Les inventaires des Zones d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), qui représentent 15 % du territoire régional, les listes rouges régionales, qui permettent notamment de suivre les espèces menacées, ou encore différents atlas régionaux sur la faune et la flore sauvages sont ainsi des sources précieuses de connaissance. Doivent également être mentionnées les cartes des unités écopaysagères de Nouvelle-Aquitaine¹⁰⁰, destinées à favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans les documents de planification.

Invisible, la biodiversité marine reste largement méconnue : un important travail devra être mené pour combler cette « zone blanche » de la connaissance du monde vivant.

Il serait enfin intéressant de recenser, en lien avec les Chambres d'agriculture, le patrimoine culturel, à la croisée entre patrimoines naturels et savoir-faire : que cultive-t-on ou qu'élève-t-on sur le territoire ?

Au-delà du recensement des espèces et des habitats, une approche plus stratégique est indispensable pour favoriser l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité et constituer un véritable outil d'aide à la décision. C'est tout l'intérêt des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) que les collectivités ont la possibilité d'élaborer à l'échelle communale ou intercommunale. Leur intérêt est d'offrir, au-delà d'un inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle d'un territoire¹⁰¹ ;

- ❖ *Les paysages* : la construction de la connaissance des paysages passe notamment par la réalisation d'atlas des paysages, qui ont vocation à identifier, qualifier et déterminer les dynamiques et enjeux des paysages. Chaque département a vocation à être couvert par un atlas de paysages, dont la réalisation s'opère conjointement entre l'État et les collectivités territoriales. La Nouvelle-Aquitaine est couverte par deux atlas à l'échelle des anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin, et quatre atlas départementaux de l'ex-Aquitaine, celui des Landes étant en cours d'élaboration. Il existe également des observatoires photographiques des paysages¹⁰².



Ces inventaires sont l'occasion de collecter tout un ensemble de données chiffrées, qui doivent être recueillies selon un protocole précis et suivies dans le temps. Si elle permet une large diffusion de l'information, l'ouverture de ces bases de données (*open data*) doit toutefois être réalisée avec précaution. Il pourrait en effet être justifié de ne pas ouvrir certaines données sensibles, dont la communication pourrait occasionner un risque de dégradation du patrimoine (à travers par exemple l'exploitation « *sauvage* » de ressources identifiées).

⁹⁹ <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>.

¹⁰⁰ Réalisées dans le cadre du dispositif d'Assistance Continuités Écologiques (ACE), coordonné par l'Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine (ACE Aquitaine - Accueil [ace-na.fr]).

¹⁰¹ Un guide a été réalisé pour aider les collectivités à établir un atlas de la biodiversité communale, téléchargeable sur le site du Ministère de l'écologie : <https://www.ecologie.gouv.fr/atlas-biodiversite-communale>.

¹⁰² Voir pour un exemple, la fiche n° 6.

Les propositions du CESER

Connaître le patrimoine local

PROPOSITION N°1

Construire une vision globale du patrimoine à l'échelle du territoire

- Favoriser une approche transversale du patrimoine croisant l'histoire, l'architecture, l'urbanisme, les paysages, l'environnement ou encore les pratiques culturelles et savoir-faire. L'objectif : identifier leurs interactions et interdépendances pour faire émerger les valeurs patrimoniales du territoire.
- Croiser le regard et l'analyse des acteurs qui interagissent avec le patrimoine (habitants, acteurs publics, associatifs, économiques...) et des chercheurs et experts.
- Prendre en compte l'ensemble du patrimoine, au-delà des patrimoines « remarquables » ou « exceptionnels » : patrimoines du quotidien, patrimoines oubliés ou méconnus...
- Impulser la création et l'animation d'un réseau de la connaissance autour d'une plateforme d'experts à l'échelle régionale, que les différentes collectivités pourraient solliciter.

PROPOSITION N°2

Donner un sens et des valeurs partagées au patrimoine

- Sensibiliser aux enjeux du patrimoine les différents publics, et en particulier les jeunes générations, afin que chacun se sente dépositaire du patrimoine local.
- Associer le plus largement possible la population et la société civile à l'identification du patrimoine et des valeurs qu'il porte : mettre en lumière une pluralité de regards, associer et entendre les personnes que l'on ne pense pas à solliciter spontanément.
- Partager et diffuser, de manière pédagogique, la connaissance sur le patrimoine local, en utilisant des outils favorisant l'appropriation par tous.
- Cartographier les zones à enjeux patrimoniaux, pour faciliter, au-delà de la seule connaissance, l'intégration du patrimoine dans le projet de territoire.

PROPOSITION N°3

S'appuyer sur un diagnostic patrimonial intercommunal

- Positionner l'échelon intercommunal comme « pilote » du diagnostic patrimonial local, chargé de fédérer, de mobiliser, de coordonner ou d'accompagner les communes.
- Identifier le patrimoine culturel dans le territoire, en s'appuyant sur des partenariats (par exemple avec le Service du Patrimoine et de l'Inventaire du Conseil régional, les CAUE [Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement], les services Villes et Pays d'Art et d'Histoire, les Ethnopôles...).
- Identifier, au-delà des inventaires naturalistes, les enjeux liés à la biodiversité et aux sites et paysages (à travers par exemple, l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale, les Atlas de paysage).
- Recenser les pratiques et savoir-faire constitutifs du patrimoine culturel immatériel du territoire, encore trop souvent méconnus (à travers, par exemple, un Atlas des savoir-faire).
- Mobiliser l'ensemble des ressources disponibles : archives, bibliographie, visites sur site, transmission des objets (lettres, outils anciens...), sollicitation de la mémoire vivante (des aînés, des familles, du tissu associatif...).

Une fois identifié, révélé par les acteurs du territoire, le patrimoine peut être restauré, protégé et valorisé. Différents outils peuvent être mobilisés¹⁰³, mais doivent, pour générer une dynamique territoriale, s'inscrire dans une démarche plus globale de mise en projet du patrimoine.

* Inscrire le patrimoine dans le projet de développement du territoire

Pour avoir un véritable effet levier, la valorisation du patrimoine ne doit pas être conçue de manière isolée; elle induira une dynamique d'autant plus forte qu'elle sera pensée dans le cadre plus global du projet de territoire. Une approche transversale du patrimoine doit ainsi être privilégiée, croisant le patrimoine avec les autres enjeux territoriaux. Urbanisme, mobilité, développement économique, vie sociale, culturelle ou sportive..., le patrimoine doit être perçu comme un élément à part entière de l'aménagement et du développement du territoire : le patrimoine doit s'intégrer au projet de territoire en même temps que le projet de territoire peut s'appuyer sur le patrimoine.

Si le patrimoine peut être un angle d'élaboration pour un projet de territoire, encore faut-il établir un projet clairement défini, autour de priorités identifiées : autour de quelles finalités le patrimoine est-il mobilisé? S'agit-il, en s'appuyant sur les valeurs qui lui sont reconnues, d'affirmer l'identité du territoire et de générer un sentiment d'appartenance? L'objectif est-il plutôt, en revalorisant le bâti ancien et les espaces naturels, d'améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire? Ou bien le projet est-il d'abord conçu pour favoriser le développement de nouvelles activités économiques, liées ou non au tourisme?¹⁰⁴ Il convient également de veiller à la cohérence entre les objectifs identifiés et les ressources du territoire, les impacts attendus... Des objectifs qui seront posés pourront alors découler les différentes orientations de protection et de mise en valeur du patrimoine, en cohérence avec la stratégie globale de développement du territoire.

Intégrer plus systématiquement l'enjeu patrimonial dans les documents d'urbanisme

Différents démarches et outils transversaux peuvent être mobilisés pour intégrer de manière cohérente les enjeux patrimoniaux dans le projet de territoire. Les documents de planification ou d'urbanisme comme le SRADDET¹⁰⁵, les SCoT¹⁰⁶ ou encore les PLU(i) constituent un moyen privilégié pour mettre le patrimoine et le paysage en lien avec les autres enjeux territoriaux.

Les communes et leurs groupements peuvent notamment s'appuyer sur le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal). Document de planification territoriale, le PLU(i) n'est certes pas un outil dédié à la protection et à la valorisation du patrimoine; il permet pour autant une véritable intégration des enjeux patrimoniaux dans l'aménagement local, à tel point que certaines collectivités revendiquent l'adoption de « PLU patrimoniaux ».

¹⁰³ Voir fiche suivante.

¹⁰⁴ Sur ces questions, se reporter aux fiches 5 à 8.

¹⁰⁵ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

¹⁰⁶ Schéma de Cohérence Territoriale.

Art. L. 151-19 du code de l'urbanisme

«Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration».

L'intérêt du «*PLU(i) patrimonial*» est de permettre d'identifier et, le cas échéant, de protéger le patrimoine local. Si le patrimoine est une thématique que le PLU(i) doit intégrer, une liberté assez importante est aujourd'hui laissée aux communes et aux groupements. Le code de l'urbanisme «*laisse à la collectivité la faculté de réglementer ou non. Autrement dit elle peut le faire mais sans en avoir l'obligation, et selon l'intensité juridique qu'elle désire*»¹⁰⁷. De la recommandation la plus évasive à la prescription la plus forte, c'est la rédaction du règlement du PLU(i) qui fait la différence.

Les PLU(i) invitent également à penser, à travers par exemple l'intégration des trames verte et bleue, la préservation des espèces et des espaces naturels. Ils donnent aux communes et à leurs groupements les leviers nécessaires pour élaborer puis décliner une stratégie de gestion économe de l'espace, afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. La protection offerte par les PLU(i) patrimoniaux reste toutefois relative : les protections qu'ils édictent peuvent être modifiées. De plus, les possibilités de prescrire des travaux qualitatifs sont limitées.

Malgré ces limites, le CESER invite les collectivités à se saisir pleinement des possibilités offertes par le PLU(i), pour les mesures de protection qu'il autorise, mais aussi pour sa capacité à mettre les patrimoines bâtis et naturels en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde. L'élaboration d'un PLU(i) doit ainsi être l'occasion, pour les élus, de s'emparer de l'enjeu patrimonial pour en faire un axe de leur projet de territoire. La manière dont la collectivité souhaite se saisir de ses patrimoines doit être, pour le CESER, plus systématiquement :

- ❖ retranscrite dans le projet politique du PLU(i), formalisé dans le projet d'aménagement et de développement durable;
- ❖ puis déclinée dans le règlement du PLU(i) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Communes et EPCI pourraient être incités à développer des PLU(i) patrimoniaux, à travers une modulation des aides ou du soutien à l'ingénierie dont ils bénéficient pour leurs projets liés, par exemple, au cadre de vie ou encore à la revitalisation de leurs centres anciens. Des évolutions réglementaires semblent toutefois nécessaires pour favoriser, au-delà du volontarisme de certaines collectivités en la matière, une prise en compte plus systématique des enjeux liés au patrimoine dans les documents d'urbanisme. Il pourrait par exemple s'agir de donner une portée juridique plus contraignante aux dispositions, jusqu'alors ouvertes à titre facultatif, du code de l'urbanisme liés au patrimoine.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), permettent d'aller plus loin dans la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de quartiers, villes ou villages. Institués par la loi LCAP¹⁰⁸, ils sont destinés à remplacer les secteurs sauvegardés créés par André Malraux en 1962, les ZPPAUP¹⁰⁹ et les AVAP¹¹⁰. Ils répondent à la nécessité de ne pas restreindre la protection du patrimoine aux monuments historiques et à leurs abords, pour protéger et mettre en valeur un tissu urbain d'intérêt et, plus généralement, de «*faire projet*» sur la ville. Il existe 161 Sites Patrimoniaux Remarquables en Nouvelle-Aquitaine, portant sur des villes de toutes tailles, de Monpazier à Bordeaux.

¹⁰⁷ ANR, 2019, *Le PLU patrimonial – Éclairages pour l'action*, Programme de recherches de l'Agence Nationale de la Recherche, 2015-2019, synthèse, p. 3.

¹⁰⁸ Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

¹⁰⁹ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

¹¹⁰ Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Focus sur les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables concernent « les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager ». Le classement a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les travaux à l'intérieur des SPR sont soumis à autorisation préalable, comprenant notamment l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les SPR sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

Les SPR s'appuient sur deux documents de gestion :

- ▶ Les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sont des documents d'urbanisme qualitatif dont l'objectif est autant de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville. Les PSMV peuvent protéger les espaces publics, les espaces libres, les extérieurs des bâtiments mais aussi les intérieurs des immeubles. Se substituant au PLU, le PSMV est investi de l'ensemble des objectifs d'un document d'urbanisme.
- ▶ Les Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) : ils se différencient des PSMV par leur nature de servitude d'utilité publique. Le PVAP identifie les éléments (immeubles, espaces publics, sites...), à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier en raison de leur valeur patrimoniale, puis fixe les prescriptions nécessaires. À la différence du PSMV, il ne permet pas de protéger l'intérieur des immeubles.

Mobiliser le patrimoine dans les programmes d'aménagement et de développement des territoires

Différents programmes constituent un cadre privilégié pour inscrire le patrimoine dans le cadre plus global du projet de territoire. C'est par exemple le cas :

- ❖ *des programmes de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs* : Action Cœur de Ville a été lancée en 2018 par l'État pour répondre à la perte d'attractivité et à la dévitalisation que connaissent un grand nombre de villes moyennes. 222 villes moyennes ont été retenues, dont 22 en Nouvelle-Aquitaine. La démarche est partenariale : l'accompagnement proposé donne lieu à la signature d'une convention-cadre pluriannuelle. Elle permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un projet et d'un plan d'actions, de mobiliser les crédits des partenaires financiers.

En 2020, l'État lance le programme *Petites Villes de demain*, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et montrant des signes de vulnérabilité : partie intégrante du plan de relance, le programme a vocation à accompagner la revitalisation de ces petites villes, à conforter leur rôle de centralité et à renforcer le maillage territorial. Pluri-partenarial, le programme s'articule en différents axes : le soutien à l'accès à un réseau (le « club Petites Villes de demain ») et les financements de projets. Le patrimoine a été identifié comme un levier qui, par son caractère transversal, devrait s'insérer naturellement au cœur de nombreux projets de revitalisation portés au titre du programme.

Après deux ans de mise en œuvre d'Action Cœur de Ville, une place significative des patrimoines dans les projets

« S'il intervient dans un contexte où des projets locaux avaient déjà pu être initiés, ou du moins réfléchis antérieurement, le programme national Action Cœur de Ville donne assurément un coup d'accélérateur aux actions de valorisation du patrimoine, intégrées dans une stratégie globale de requalification urbaine et de développement économique »¹¹¹.

« L'analyse des projets réalisée par Sites et Cités remarquables met en avant sept thématiques qui concentrent les enjeux patrimoniaux » : les espaces publics (26 % des actions), le logement (19 %), la mise en valeur des patrimoines (16 %), la mutation urbaine (16 %), les équipements (13 %), les commerces (5 %) et la planification (4 %).

Au final, « 50 % des actions présentes dans les projets ACV adressent un enjeu lié au patrimoine ».

Part des actions à caractère patrimonial par axes (au 1^{er} trimestre 2020)

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	70,2 %
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	26,2 %
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	31,0 %
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	81,2 %
Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	42,1 %

 **Pour en savoir plus** : Agence Nationale de la Cohésion des territoires, Sites et Cités remarquables de France, 2020, Action Cœur de ville – Pour les patrimoines.

❖ *de la politique contractuelle régionale* : la Nouvelle-Aquitaine s'est engagée, en 2017, dans une démarche de contractualisation avec 51 territoires de projet. L'ambition était de capitaliser sur le potentiel de croissance de tous les territoires, à travers une vision partagée de leur développement et des actions prioritaires à conduire, tout en apportant un accompagnement spécifique aux plus vulnérables d'entre eux. Différents projets inscrits dans ces contrats de territoire s'appuient sur les patrimoines, qu'ils soient bâtis (rénovation de halles en lien avec la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes), naturels (Grand Marais de Brouage par exemple) ou encore liés aux savoir-faire locaux (cité industrielle de la porcelaine à Limoges par exemple).

¹¹¹ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Sites et Cités remarquables de France, 2020, *Action Cœur de ville : pour les patrimoines*, précité, p. 3.

La prochaine génération de contrats de territoire gagnerait à s'appuyer plus systématiquement sur les enjeux patrimoniaux, qui participent à la cohésion sociale et territoriale, à la qualité du cadre de vie ou encore au développement économique ou touristique local. Afin d'impulser une véritable dynamique territoriale, Région et territoires devront veiller à ce que les actions de restauration ou de valorisation du patrimoine ne restent pas des initiatives isolées, mais s'intègrent véritablement dans un projet plus global de développement ou d'aménagement. L'entrée « Patrimoine » apparaît ainsi comme un moyen pour donner du sens et une cohérence d'ensemble aux différents projets accompagnés dont la liste, sinon, pourrait s'apparenter à un simple catalogue d'actions.

État et Région proposent différents dispositifs de redynamisation ou d'accompagnement transversal des territoires. Ces dispositifs, qui concernent souvent les mêmes localités, gagneraient à être mieux reliés.

* « Faire projet » autour du patrimoine

Impulser une dynamique de développement autour du patrimoine passe aussi, au-delà de la qualité du projet et de son intégration dans la stratégie du territoire, par une gouvernance permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs. Faire projet suppose ainsi :

- ❖ *un portage politique fort* : convaincre que le patrimoine est une ressource plutôt qu'une contrainte, donner envie et mobiliser les acteurs autour d'une ambition commune : comme en d'autres domaines, le volontarisme politique est l'une des conditions de réussite des projets liés au patrimoine. Une prise de conscience des élus sur les atouts que représente le patrimoine pour leurs territoires est un préalable : des actions de sensibilisation ou de formation pourraient être proposées aux élus, notamment des communes et EPCI, en début de mandat, au moment où les projets se construisent ;
- ❖ *l'inscription dans le temps long* : identifier le patrimoine, le restaurer ou le protéger, le valoriser dans le cadre d'un projet global de territoire, puis le faire connaître ne peut s'envisager que dans le temps long, au-delà de la durée du mandat local. La continuité de la démarche d'ensemble est un gage de succès. Cela peut par exemple passer par son inscription dans des documents de long terme, comme les documents d'urbanisme. Un phasage de la démarche, permettant de réaliser des actions et d'en mesurer les premiers effets dans le temps du mandat, pourrait faciliter l'acceptation de ce temps long ;
- ❖ *la coordination et la synergie des acteurs* : le patrimoine n'est pas un objet isolé, mais un élément en interaction avec un territoire. Un projet autour du patrimoine sera d'autant plus susceptible d'induire une dynamique de développement qu'il sera partagé et porté, le plus en amont possible, avec les acteurs du territoire. Il s'agit ainsi d'intégrer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet non seulement les acteurs liés au patrimoine, mais aussi, plus généralement, ceux qui, participant à la vie économique et sociale du territoire, pourraient être intéressés par l'un ou l'autre des aspects du projet. Source d'innovation par des regards multiples, ce travail partenarial est un atout pour mobiliser les forces vives du territoire au service d'une ambition partagée.

Au regard de la multiplicité des acteurs, l'identification d'un « pilote » est indispensable pour rassembler, mobiliser et coordonner la démarche. L'échelon intercommunal paraît le plus approprié pour remplir ce rôle. C'est en effet à cette échelle que sont de plus en plus conçues et mises en œuvre, au niveau local, les stratégies d'aménagement et de développement des territoires dans lesquels s'inscrivent les projets liés au patrimoine ; c'est aussi à cette échelle, davantage qu'à celle des communes, dont les plus petites sont souvent dépourvues des moyens nécessaires, qu'il sera possible de développer une ingénierie pouvant accompagner ces projets. Tout comme l'échelon régional et/ou départemental, l'échelon communal doit être pleinement associé à la démarche : il demeure ainsi un niveau incontournable pour la connaissance fine des patrimoines locaux et la mise en œuvre d'actions de proximité ;

- ❖ *la participation citoyenne* : lorsqu'une collectivité s'engage dans une démarche de projet autour du patrimoine, il est nécessaire qu'elle implique le plus en amont possible les citoyens. C'est à cette condition que ceux-ci pourront s'approprier plus facilement le projet, et s'impliquer dans sa mise en œuvre. Au-delà des dispositifs de concertation prévus par les textes¹¹², il est indispensable d'impliquer les acteurs du territoire tout au long du projet. Les habitants, mais aussi les acteurs économiques et associatifs du territoire, peuvent ainsi être associés à la réflexion du projet. Différentes initiatives ont été mises en pratique par certaines collectivités : ateliers, constitution de panels « *représentatifs* » d'habitants, comités de quartiers, conseils citoyens, budget participatif, plateforme numérique, création de lieux de présentation des projets au public... sont quelques-uns des dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour mieux associer les habitants et les acteurs aux différentes étapes des projets liés au patrimoine¹¹³;
- ❖ *une adaptation de la gouvernance au sein de la collectivité* : l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale autour du patrimoine sont nécessairement multithématiques. Elles appellent à penser ensemble les différentes composantes du patrimoine local (naturel, architectural, immatériel...), puis à les croiser avec les autres enjeux territoriaux. Une gouvernance permettant de travailler de manière transversale ces sujets, à différents échelons, doit donc être privilégiée au sein de la collectivité. Qu'il s'agisse de créer une commission Patrimoine ou un Comité de pilotage *ad hoc*, les instances devront, en fonction du projet défini, associer des compétences diverses, allant par exemple de l'urbanisme à la culture ou à l'environnement, en passant par la mobilité ou encore le tourisme. L'enjeu est également de décloisonner les services de la collectivité, qui ont encore trop tendance à être organisés et à fonctionner en « *silos* ». Il s'agit alors de faciliter le dialogue, les échanges techniques entre des services qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble. L'élaboration de plans de paysage, de stratégie « *Tourisme* » ou encore de documents d'urbanisme sont autant d'occasions privilégiées de favoriser cette nécessaire transversalité.

¹¹² Concertation légale prévue, par exemple, pour certaines procédures d'urbanisme (dont l'élaboration ou la révision d'un SCOT ou d'un PLU[i]), mais aussi rôle de la Commission locale instituée dans les Sites Patrimoniaux Remarquables.

¹¹³ Se référer notamment à l'étude de Sites et Cités Remarquables de France, 2019, *Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ?*

Les propositions du CESER

Mettre le patrimoine en projet

PROPOSITION N°4

Inscrire le patrimoine dans le projet de développement du territoire

- S'appuyer sur le patrimoine comme un réel outil de l'aménagement et du développement durable des territoires => privilégier une approche transversale, croisant le patrimoine avec les autres enjeux territoriaux.
- Définir précisément les finalités du projet lié au patrimoine et veiller à la cohérence des objectifs avec les impacts attendus, les ressources du territoire.

PROPOSITION N°5

Intégrer plus systématiquement l'enjeu patrimonial dans les documents de planification

- Inciter les collectivités à se saisir pleinement des possibilités offertes par les PLU(i) en matière de protection et de valorisation des patrimoines au sein d'un projet global de territoire.
- Promouvoir les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), outil spécifique de protection et de mise en valeur des ensembles urbains au sein d'un projet global de territoire.
- Instituer une modulation des aides dont les communes et EPCI bénéficient pour leurs projets en la matière selon le niveau de prise en compte du patrimoine dans le PLU(i).
- Renforcer, par une évolution de la législation, la portée juridique des dispositions encadrant la prise en compte du patrimoine dans les PLU(i).

PROPOSITION N°6

Mobiliser le patrimoine dans les programmes d'aménagement et de développement des territoires

- Mettre en valeur le rôle central du patrimoine dans les stratégies de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs.
- Renforcer la prise en compte du patrimoine dans la prochaine contractualisation de la Région avec les territoires et intégrer les actions dans un projet plus global d'aménagement et de développement.

« Faire projet » autour du patrimoine

- Sensibiliser les élus locaux aux atouts que représentent les patrimoines pour le développement local, afin d'encourager l'émergence et un portage politique fort de projets patrimoniaux.
- Inscrire ces projets dans le temps long, en les intégrant notamment dans des documents de long terme, comme les documents de planification.
- Privilégier un pilotage intercommunal des projets, en lien avec les communes et les autres échelons territoriaux.
- Rechercher la synergie des acteurs pour mobiliser les forces vives du territoire au service d'une ambition partagée.
- Favoriser la participation citoyenne et des acteurs locaux (associatifs, économiques...) aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet.
- Décloisonner la gouvernance et le fonctionnement des services pour favoriser la transversalité nécessaire aux projets liés au patrimoine.
- S'appuyer sur les démarches de labellisation pour structurer le projet et mobiliser les acteurs¹¹⁴.

¹¹⁴ Sur la labellisation, cf. fiche n° 12.

* Protéger sans « mettre sous cloche » : « faire vivre » le patrimoine

Patrimonialiser implique de sélectionner ce que, dans l'héritage du passé, nous souhaitons collectivement conserver et transmettre. De nombreux leviers existent pour protéger, restaurer et mettre en valeur ce qui est jugé digne d'être préservé¹¹⁵. Conserver ne doit toutefois pas signifier figer ou mettre sous cloche : qu'il soit bâti, culturel, naturel ou immatériel, « le patrimoine qui mérite d'être conservé doit aussi pouvoir être réinvesti par les gens et la vie. Il doit retrouver du sens et du vécu »¹¹⁶. Mettre en projet le patrimoine, ce n'est donc pas seulement le protéger et si possible le restaurer ; c'est aussi le faire vivre, en l'adaptant aux attentes de la population, aux évolutions de la société. Tout l'enjeu est de concilier « protection » et « développement » : le curseur doit être fixé au cas par cas, en tenant compte à la fois de l'ambition portée par le territoire et des différentes contraintes (financières, réglementaires, techniques...) qui s'imposent à lui. Si chaque projet doit être construit sur mesure, différentes pistes peuvent être explorées pour faire vivre le patrimoine et ainsi l'intégrer dans la dynamique de développement du territoire. Il peut ainsi s'agir de :

- ❖ *retrouver l'usage des patrimoines dans la vie quotidienne*, à travers par exemple la réhabilitation du patrimoine bâti. La dimension patrimoniale doit rester présente dans les projets : la réhabilitation devra ainsi être fondée sur le respect des éléments authentiques constituant le bâtiment, tout en permettant son adaptation aux modes de vie actuels. C'est l'une des conditions de la réhabilitation responsable du bâti ancien, qui implique une approche globale croisant enjeux énergétiques, techniques et patrimoniaux¹¹⁷ ;
- ❖ *réinvestir des lieux en leur trouvant un nouvel usage* : d'anciens édifices peuvent ainsi se prêter au développement de nouveaux usages, à travers la reconversion en logements, en lieux de rencontres, d'animations culturelles, sportives ou de spectacles, ou encore l'accueil de nouvelles activités économiques. La réhabilitation et la reconversion des friches (industrielles, commerciales...) constituent dans cette perspective un enjeu important. Certaines d'entre elles, par leur architecture, parce qu'elles ont été le témoin de savoir-faire ou font partie de la mémoire collective locale, présentent un véritable intérêt patrimonial. La reconversion et la valorisation de ces espaces sont une véritable opportunité de renouvellement urbain : en redonnant une attractivité à des quartiers laissés en déshérence, elles permettent de redynamiser un centre urbain, de développer de nouveaux lieux de sociabilité ou de création culturelle. C'est aussi un moyen de reconstruire la ville sur la ville et de limiter la consommation foncière ;

Dans les territoires

La reconversion de l'ancien couvent des Récollets, à Ciboure (64)

Édifié à partir de 1613 sur ce qui n'était alors qu'un îlot sur la Nivelle, entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, pour ramener la paix entre les deux paroisses rivales, le couvent des Récollets a connu une histoire mouvementée. Pillé à la Révolution, il a été converti en arsenal, dépôt de fourrage et prison. Il accueille ensuite les services de la Douane, ainsi qu'une usine de salaison. En 2008, c'est un ensemble immobilier très vétuste et passablement défiguré qu'acquiert en 2008 la Commune de Ciboure. L'ancien couvent fait l'objet d'un important programme de réhabilitation. Le projet, qui allie restauration historique et création contemporaine, prévoit la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Institué dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire obtenu en 2016, le CIAP mettra en valeur le site, l'histoire maritime et l'évolution urbaine et architecturale de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz. La chapelle des Récollets sera réhabilitée pour accueillir des événements culturels (expositions, concerts, conférences...). Le coût du projet est estimé à environ 5 millions d'euros.

¹¹⁵ Les principaux d'entre eux seront présentés dans la fiche suivante.

¹¹⁶ Grenoble Alpes Métropole, *Guide métropolitain des espaces publics et de la voirie*, Fiche n° 15 – Un patrimoine vivant, valorisé et approprié.

¹¹⁷ C'est pour aider les professionnels du bâtiment et, plus généralement, les porteurs de projet, à mener des réhabilitations de qualité du bâti ancien que plusieurs organismes se sont associés pour créer le Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien : le CREBA. Plus d'informations sur : <https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr>.

- ❖ *intégrer le patrimoine dans un projet plus global* : restaurer une église, mettre en valeur un monument, restaurer des immeubles autour d'une place... Ces actions ne prendront toute leur portée et ne feront véritablement « projet » que si elles s'inscrivent dans une dynamique plus large. Les leviers pour créer une vie « autour » et pas seulement « dans » le patrimoine sont multiples. Création de lieux de rencontres, implantation de commerces, qualification des logements, animations ou manifestations diverses, réflexions sur la mobilité et l'accessibilité..., différentes pistes doivent être explorées pour animer l'environnement du bien patrimonial, dans le respect de l'esprit du lieu ;
- ❖ *développer des approches multi-patrimoniales*, combinant différents types de patrimoines : il peut par exemple s'agir de penser l'intégration des espaces naturels, dont les cours d'eau, les espaces verts, dans le tissu urbain. De même, les liens entre le patrimoine matériel et le patrimoine culturel immatériel gagneraient à être développés : des édifices patrimoniaux, même protégés, pourraient par exemple constituer un écrin privilégié à des expositions, à des pratiques liées au patrimoine culturel immatériel qu'ils contribueraient ainsi à valoriser.

* De la conservation à la gestion durable du patrimoine : une large palette d'outils¹¹⁸

La protection et la mise en valeur du patrimoine mobilisent de très nombreux outils, adaptés aux différentes composantes du patrimoine. Leurs finalités sont différentes : certains dispositifs visent à conserver en réglementant, tandis que d'autres ont plutôt pour vocation de gérer durablement, en conciliant les objectifs de préservation et de développement. Certains s'inscrivent dans le cadre de procédures nationales, d'autres donnant aux collectivités la possibilité de définir un projet de gestion. D'autres encore répondent à une procédure internationale : c'est par exemple le cas des plans de gestion UNESCO, qui constituent le cadre stratégique opérationnel de la protection, de la restauration et de la mise en valeur de biens classés au patrimoine mondial.

Ces différents dispositifs doivent être appréhendés non seulement en tant que tels, mais dans leurs interactions potentielles avec les autres politiques locales, dont la mobilité, indispensable pour gérer les flux. Au-delà des dispositifs institutionnels, la protection et la valorisation du patrimoine est étroitement dépendante des femmes et des hommes qui entretiennent, restaurent, transmettent : l'enjeu des compétences, des métiers, de la transmission des savoir-faire est déterminant¹¹⁹.

La protection au titre des Monuments Historiques

Les monuments historiques sont des immeubles, bâtis ou non (parc, jardin, grotte) ou des objets mobiliers, reconnus pour leur intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi scientifique et technique. Marquant la reconnaissance de l'intérêt patrimonial d'un bien, cette « protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir »¹²⁰. Le patrimoine protégé n'est pas figé : le patrimoine industriel, scientifique et technique prend ainsi une place de plus en plus importante, ainsi que le patrimoine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. La législation distingue deux types de protection, reconnues par l'État : le classement, plus haut niveau de protection, et l'inscription. Le propriétaire a la responsabilité de la conservation du monument historique ; les travaux de réparation (hors petit entretien) ou de restauration doivent être autorisés par les services de l'État en charge des monuments historiques, selon des procédures qui diffèrent selon le statut du bien.

¹¹⁸ Se reporter à la fiche 3 pour une présentation des patrimoines recensés en Nouvelle-Aquitaine au titre de ces différents dispositifs.

¹¹⁹ Sur cette question, voir plus largement fiche n° 14.

¹²⁰ Ministère de la culture.

La protection du patrimoine bâti

Du monument isolé aux ensembles urbains historiques, la protection du patrimoine bâti a considérablement évolué tout au long du XX^e siècle. Outre la protection au titre des monuments historiques, deux principaux dispositifs coexistent :

- ❖ *la protection des abords des monuments historiques*, redéfinie par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) : « les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur et qui sont situés dans un périmètre délimité par l'autorité administrative » sont protégés au titre des abords. Dans ces périmètres, tous les travaux sont soumis à une autorisation préalable comprenant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ;

- ❖ *la protection des ensembles urbains*, à travers les Sites Patrimoniaux Remarquables¹²¹.

La protection du patrimoine naturel

La protection du patrimoine naturel, et en particulier de la biodiversité, implique de nombreux leviers. Une grande variété d'outils a été déployée pour constituer un réseau d'espaces protégés, chacun répondant à des objectifs et à des modes de gestion spécifiques. Deux types de dispositifs peuvent être schématiquement distingués, selon qu'ils visent uniquement la conservation du patrimoine naturel (protections réglementaires) ou sa conciliation avec les enjeux d'aménagement et de développement durable (protections contractuelles)¹²².

¹²¹ Voir fiche n° 10.

¹²² Cartes des principaux dispositifs disponibles en annexe.

Les principaux dispositifs de protection des espaces naturels

<p>Les protections réglementaires</p>	<p>▶ Les parcs naturels nationaux, destinés à protéger, dans leur zone centrale, des territoires exceptionnels de l'activité humaine <i>En Nouvelle-Aquitaine : le Parc National des Pyrénées</i></p> <p>▶ Les réserves naturelles, nationales et régionales, qui ont vocation à préserver des milieux naturels, généralement fragiles, rares ou menacés, de très haute valeur écologique ou scientifique <i>En Nouvelle-Aquitaine : 21 réserves nationales et 9 réserves régionales</i></p> <p>▶ Les arrêtés préfectoraux de protection du biotope, qui visent à préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées <i>En Nouvelle-Aquitaine : 78 arrêtés</i></p>
<p>La protection par la maîtrise foncière</p>	<p>▶ Le Conservatoire du Littoral, qui mène, par l'acquisition foncière, une politique de sauvegarde des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres <i>En Nouvelle-Aquitaine : 70 sites protégés (dunes, baies, étangs, estuaires, forêts), sur plus de 15 000 hectares, soit 13 % du linéaire côtier</i></p> <p>▶ Les Conservatoires d'Espaces Naturels, qui contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage <i>En Nouvelle-Aquitaine : 471 sites en gestion, sur près de 18 000 hectares (dont 3 600 hectares en propriété)</i></p>
<p>Les protections contractuelles</p>	<p>▶ Les Parcs Naturels Régionaux, qui ont vocation à protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager par un projet d'aménagement et de développement durable <i>En Nouvelle-Aquitaine : 5 Parcs Naturels Régionaux : Landes de Gascogne, Marais poitevin, Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Médoc</i></p> <p>▶ Les Parcs Naturels Marins, dont l'objectif est de concilier protection du milieu marin et développement des activités qui en dépendent <i>En Nouvelle-Aquitaine : 2 Parcs Naturels Marins : Bassin d'Arcachon et Estuaire de la Gironde - Mer des Pertuis</i></p> <p>▶ Et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Parcs Naturels Nationaux (sur l'aire d'adhésion, qui replace la zone périphérique du Parc) • les Conservatoires d'Espaces Naturels, dont la majorité des sites est gérée dans une démarche contractuelle
<p>Les protections internationales</p>	<p>▶ Natura 2000, réseau européen de sites naturels visant à la conservation d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales ou culturelles <i>En Nouvelle-Aquitaine : 273 sites (dont 12 sites marins et 24 mixtes), soit 12,7 % du territoire régional</i></p> <p>▶ Les zones humides d'importance internationale (Convention RAMSAR) <i>En Nouvelle-Aquitaine : 4 zones identifiées : delta de la Leyre, Marais d'Orx, marais du Fier d'Ars, Le Pinail</i></p> <p>▶ Les réserves de biosphère, identifiées par l'UNESCO comme des sites d'expérimentation de démarches qui concilient conservation de la biodiversité et développement économique, social et culturel <i>En Nouvelle-Aquitaine : Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne</i></p>

Source : Rapport sur l'état de l'environnement, *Les dispositifs français de protection des espaces naturels*

(Les dispositifs français de protection des espaces naturels - L'environnement en France (developpement-durable.gouv.fr))

Au-delà de la constitution d'un réseau d'espaces naturels protégés, d'autres politiques participent directement à la protection du patrimoine naturel. À l'échelle locale, c'est par exemple le cas de la restauration des continuités écologiques (trames verte et bleue) ou encore de la gestion économe de l'espace.

La protection des sites et paysages

L'approche paysagère constitue une clé d'entrée intéressante pour intégrer les différentes composantes du patrimoine dans un projet de territoire dans lequel chacun pourra se reconnaître. Pour mener des politiques de paysage, les collectivités peuvent s'appuyer sur des objectifs de qualité paysagère, qui sont «*la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie*»¹²³. Il s'agit de définir les orientations qu'une collectivité se fixe en matière de protection, d'aménagement et de gestion de ses paysages. Ces objectifs de qualité paysagère doivent, depuis la loi ALUR¹²⁴, figurer dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et dans les chartes des parcs naturels régionaux. Ils peuvent également être formulés dans des plans de paysage, qui permettent d'appréhender les paysages comme une ressource pour le développement local. Ils peuvent par exemple être utilisés pour restaurer des paysages dégradés, en recherchant des solutions pour restaurer la qualité des entrées de villes, l'insertion des zones d'activité... Le paysage fait son apparition parmi les orientations générales que doit définir le projet d'aménagement et de développement durable du PLU(i).

Le plan de paysage

Le plan de paysage est une démarche volontaire de prise en compte du paysage dans les différentes politiques sectorielles qui participent à l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, agriculture...) à l'échelle d'un bassin de vie. Il est élaboré par les élus du territoire concerné (EPCI, commune, syndicat mixte porteur d'un SCoT...) en concertation avec les acteurs du territoire.

Un plan de paysage s'élabore en plusieurs étapes :

- ❖ un état des lieux pour identifier les caractéristiques et les dynamiques d'un paysage à l'échelle du territoire ;
- ❖ la définition des objectifs de qualité paysagère ;
- ❖ la définition d'un programme d'actions concrètes pour répondre aux objectifs.

➡ Plus d'informations sur : [Politique des paysages | Ministère de la transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Les paysages remarquables, qu'il est nécessaire de préserver de la banalisation ou encore de la sur-fréquentation touristique, bénéficient d'une protection particulière. La reconnaissance de leur caractère patrimonial peut se réaliser au niveau international (liste UNESCO du patrimoine mondial) ou national. La politique des sites « *vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*»¹²⁵. En site classé, toute modification de l'État ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale de l'État, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun ; en site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumises pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France.

¹²³ Convention européenne du paysage adoptée, sous l'égide du Conseil de l'Europe, le 20 octobre 2020.

¹²⁴ Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

¹²⁵ Ministère de la transition écologique : [Politique des sites | Ministère de la transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](#).

Un outil particulier est prévu pour les sites à forte notoriété : les opérations Grand Site et le label Grand Site de France. Les premières peuvent être initiées dans les territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles ou culturelles, qui accueillent un large public et sont engagées dans une démarche partenariale de gestion durable. La démarche est proposée par l'État aux collectivités pour répondre aux difficultés posées par l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés. Le label Grand Site de France marque la reconnaissance de la qualité de la gestion du site par les collectivités dans un objectif de développement durable.

La préservation du patrimoine culturel immatériel

Arts du spectacle, pratiques rituelles, sportives ou festives, traditions et expressions orales, savoir-faire traditionnels..., le champ du patrimoine culturel immatériel est très vaste. Mais toutes ses composantes ont pour point commun leur fragilité par nature : le patrimoine culturel immatériel n'existe que tant qu'il est pratiqué et transmis aux générations futures. Le présent rapport ne s'est pas attaché spécifiquement aux enjeux du patrimoine culturel immatériel¹²⁶ ; de premières orientations peuvent toutefois être identifiées, liées à la nécessité de faire vivre ces pratiques et savoir-faire. Cela suppose par exemple :

- ❖ d'accompagner les acteurs du patrimoine culturel immatériel, avec une exigence rappelée par le Sénat dans son rapport d'information : « *mieux soutenir les détenteurs de pratiques culturelles immatérielles sans pour autant institutionnaliser à outrance la sauvegarde, afin que l'initiative continue à venir de la base* »¹²⁷ ;
- ❖ d'ancrer le patrimoine culturel immatériel dans le territoire, en renforçant les liens avec l'ensemble de la population, ou encore en l'articulant avec les autres patrimoines (à travers par exemple l'organisation de spectacles, d'animations... dans des monuments historiques ou des sites remarquables) ;
- ❖ de développer des outils spécifiques : quelques outils permettent de protéger, valoriser et transmettre des savoir-faire, dont le label des Entreprises du Patrimoine Vivant, le Dispositif Maîtres d'Art ou d'autres qui ne sont pas initialement conçus pour cela (Meilleurs Ouvriers de France par exemple). Mais, au-delà, une réflexion s'impose pour développer plus globalement des instruments de protection du patrimoine culturel immatériel. La valorisation des langues et cultures régionales pourra notamment s'appuyer sur la feuille de route dont s'est doté le Conseil régional en 2021. Celle-ci pose avec clarté les enjeux et les orientations de la politique régionale en faveur des langues et cultures régionales, dont le CESER a salué l'intérêt et la cohérence.

¹²⁶ Un certain nombre de préconisations sont formulées par le CESER dans son rapport de 2020 sur les *Droits culturels et pratiques en amateur*, ainsi que par le Sénat, en 2021, dans son *rapport d'information sur le patrimoine culturel immatériel*.

¹²⁷ Sénat, 2021, *Rapport d'information sur le patrimoine culturel immatériel*, précité, p. 32.

Les propositions du CESER

Protéger et valoriser le patrimoine

PROPOSITION N°8

« Faire vivre » le patrimoine

- Protéger sans « *mettre sous cloche* » : concilier les impératifs de préservation du patrimoine avec la nécessité d'intégrer le patrimoine à la vie de la cité.
- Retrouver l'usage des patrimoines dans la vie quotidienne.
- Réinvestir des lieux en leur trouvant un nouvel usage.
- S'appuyer sur les patrimoines pour « *faire projet* ».
- Développer des approches multi-patrimoniales, combinant différents types de patrimoines, dont le patrimoine culturel immatériel.

PROPOSITION N°9

Mobiliser les outils existants

- Inverser le regard sur les protections réglementaires du patrimoine, en les considérant non pas comme un frein, mais comme un atout pour la mise en valeur de l'identité ou encore de la qualité du cadre de vie d'un territoire. Même étroitement encadrée, la mise en valeur d'un édifice ou d'un site protégé peut générer, à la condition d'être pensée ainsi, une dynamique positive à l'échelle d'un territoire, en termes d'identité, d'attractivité (potentiellement à réguler) ou encore de qualité de cadre de vie.
- Inciter les collectivités à se saisir des outils à leur disposition pour protéger et mettre en valeur leurs patrimoines, en privilégiant les dispositifs qui permettent d'inscrire les enjeux patrimoniaux dans le cadre plus large du projet de territoire : Chartes de Parcs Naturels Régionaux ou encore Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur dans les Sites Patrimoniaux Remarquables permettent par exemple aux collectivités de penser la protection et la mise en valeur de leurs patrimoines dans le cadre d'une réflexion plus globale de développement de leur territoire.
- Considérer le paysage comme un fil directeur possible des projets locaux autour du patrimoine => Définir des objectifs ambitieux de qualité paysagère intégrés dans les documents de planification (SCoT, Charte de PNR) et/ou des Plans de paysage à développer.
- Adapter la mobilisation des Architectes des Bâtiments de France (ABF) aux besoins des projets. Si nécessaire, renforcer leur présence dans les territoires, afin que leur intervention ne rallonge de manière excessive les procédures.
- Établir un annuaire des acteurs et des outils mobilisables.
- Développer des outils dédiés à la protection du patrimoine culturel immatériel, au-delà de ceux qui sont plus spécifiquement consacrés aux savoir-faire.



Un projet de territoire autour du patrimoine ne prendra tout son sens que s'il est approprié par les habitants, puis partagé et transmis. Cette appropriation sera d'autant plus forte que les habitants, les acteurs du territoire auront été associés le plus en amont possible à la démarche. Dans cette perspective, ils sont appelés à participer à l'identification et à la connaissance de ce qui fait le patrimoine de leur territoire¹²⁸, ainsi qu'à l'élaboration proprement dite du projet¹²⁹. L'enjeu est alors d'entretenir la dynamique patrimoniale auprès des habitants, des acteurs mais aussi des visiteurs du territoire : faire vivre, partager et approprier le patrimoine sont les mots d'ordre pour pouvoir transmettre.

* Faire connaître : informer et communiquer

Le premier niveau d'action est celui de l'information et de la communication auprès des habitants et acteurs du territoire mais aussi, le cas échéant, des visiteurs potentiels. Objet d'attachement des Français, le patrimoine reste paradoxalement mal connu dès que l'on s'éloigne de monuments ou de sites exceptionnels. L'enjeu n'est pas seulement de faire connaître le patrimoine à l'extérieur ; il est aussi, et surtout, de faire découvrir aux habitants et aux usagers du territoire le patrimoine qui les entoure, afin qu'ensuite ils puissent se l'approprier.

Les collectivités gagneraient ainsi à communiquer de manière plus marquée sur leurs patrimoines, à travers des campagnes dans l'espace public et les commerces (par exemple sur les sets de table dans les restaurants), dans les médias, les réseaux sociaux. Ces campagnes peuvent s'adresser en priorité aux habitants du territoire, pour développer un sentiment d'appartenance autour d'un patrimoine commun, ou être tournées vers l'extérieur, dans une perspective d'attractivité ou de développement touristique. Pour être efficaces et donner envie de découvrir le patrimoine local, ces campagnes de communication peuvent s'appuyer sur des messages décalés ou originaux. La communication peut aussi se penser en collectif, en développant des logiques partenariales entre sites ou territoires avoisinants.

Faire connaître le patrimoine passe aussi par une information structurée et de qualité dans le territoire. Les offices du tourisme, portes d'entrée de nombreux visiteurs, doivent y jouer un rôle central. La mise en place d'une signalétique permet de rendre visible et intelligible le patrimoine. En orientant, indiquant et informant sur des édifices ou de sites patrimoniaux, en traçant des parcours de découverte, la signalétique en favorise l'appropriation par les habitants et les visiteurs. L'enjeu est de la rendre visible et facilement identifiable, tout en respectant l'esprit des lieux par une intégration bien pensée dans l'espace public. La réalisation d'un atlas du patrimoine est également une piste à explorer : cet atlas pourrait prendre la forme d'une cartographie interactive permettant d'identifier et de situer les différents patrimoines locaux, puis d'obtenir des informations complémentaires sur chacun d'eux. Un atlas « papier » pourrait être édité en complément.

* Mettre en lumière la richesse patrimoniale du territoire par les labels

Les labels permettent également de mettre en lumière la richesse patrimoniale des territoires. De nombreux labels, marques et réseaux se sont constitués depuis les années 1980. Ils diffèrent par :

- ❖ l'organisme qui les décerne : les labels sont délivrés au niveau international ou européen, par l'État (Ministère de la culture, de la transition écologique, Institut National des Métiers d'Art...) ou encore par des associations ;
- ❖ leur objet : certains labels se concentrent sur la protection d'un type de patrimoine (bâti, culturel ou encore naturel), tandis que d'autres sont plus transversaux ; certains sont tournés vers la mise en valeur d'un édifice, site ou savoir-faire isolé, tandis que d'autres se positionnent sur un territoire (ville ou village, parc naturel...).

Quelques labels, appellations et marques liés au patrimoine

Patrimoine naturel	Grands Sites de France	Sites classés de grande notoriété
	Jardins remarquables	Jardins présentant un grand intérêt sur le plan botanique, historique ou esthétique
	Parcs Naturels Nationaux	Espaces naturels d'exception
	Parcs Naturels Régionaux	Territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile
	Réserves naturelles	Milieux naturels, généralement fragiles, rares ou menacés, de très haute valeur écologique ou scientifique
Patrimoine culturel et immatériel	Musées de France	Collections permanentes composées de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisées en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public
	Ville et métiers d'art	Communes engagées dans le développement et la promotion des métiers d'art
	Sites remarquables du goût	Sites marqués par les liens entre un produit emblématique du terroir, une production locale et un environnement patrimonial, paysager et humain
	Entreprises du Patrimoine Vivant	Entreprises aux savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence
	Meilleur Ouvrier de France ¹³⁰	Validation de la maîtrise d'un savoir-faire « à la française » en situation professionnelle
	Entreprises et découverte	Entreprises ouvertes aux visites (tourisme d'entreprise)
	Terre de Jeux 2024	Territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques
	Patrimoine culturel immatériel	Pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel
	Villes créatives de l'UNESCO	Villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable
Entre patrimoine bâti et patrimoine culturel et immatériel	Maisons des illustres	Lieux qui conservent et transmettent la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale ou culturelle de la France
	Centres culturels de rencontre	Lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs
	Plus Beaux Détours de France	Communes de 2 000 à 20 000 habitants qui présentent des caractéristiques communes, dont l'intérêt du patrimoine tant architectural qu'immatériel, l'identité artisanale et gastronomique, l'atmosphère générale de la ville et de son centre historique ou commercial
	Villes et Pays d'Art et d'Histoire	Territoires engagés dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie
Patrimoine bâti	Monuments Historiques	Biens reconnus pour leur intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi scientifique et technique
	Sites Patrimoniaux Remarquables	Classement d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public
	Architecture contemporaine remarquable	Réalisations architecturales et urbanistiques construites depuis moins de 100 ans et considérées comme remarquables du point de vue esthétique et technique
	Petites Cités de caractère	Communes de moins de 6 000 habitants qui placent le patrimoine au cœur de leur projet de développement
	Les Plus beaux villages de France	Villages de moins de 2 000 habitants sélectionnés pour la présence d'un patrimoine protégé, leurs qualités architecturales et patrimoniales et leurs efforts de mise en valeur
En transversal	Patrimoine mondial de l'UNESCO	Monuments, sites culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle

Labels, appellations ou marques délivrés par :

■ État¹³¹ ■ Association

¹³⁰ Même si le concours n'a pas été nécessairement conçu dans cette perspective, le titre de Meilleur Ouvrier de France participe à la valorisation d'un savoir-faire d'excellence.

¹³¹ Ou UNESCO (Patrimoine mondial, patrimoine culturel immatériel) et Régions (réserves naturelles régionales).

S'engager, pour une collectivité, dans une démarche de labellisation peut présenter plusieurs intérêts, en termes :

- ❖ de structuration d'un projet à l'échelle d'un territoire : les labels favorisent un travail partenarial entre les élus, les acteurs patrimoniaux, culturels, économiques et touristiques ; ils permettent, par la prise de conscience et l'intégration des atouts que représentent les patrimoines, de qualifier le projet de territoire ;
- ❖ d'intégration à un réseau, générant une circulation d'expériences et de bonnes pratiques ;
- ❖ de développement de l'attractivité, notamment touristique, de son territoire. Une certaine prudence s'impose toutefois, les espoirs pouvant être déçus. Tous les labels ne se valent en effet pas en termes de promotion. Certains restent très peu visibles et mériteraient d'être développés.

De manière générale, un travail de sensibilisation doit être mené auprès des élus afin de les aider à choisir avec discernement le label qui sera le plus à même de répondre aux objectifs du projet.

La multiplication des labels, marques et autres appellations sur des positionnements, des finalités et selon des critères différents conduit à s'interroger sur leur impact :

- ❖ en termes de connaissance, de protection et de mise en valeur des patrimoines ;
- ❖ mais aussi sur leur visibilité et leur lisibilité auprès du public.

Une évaluation globale de ces dispositifs pourrait de ce point de vue permettre d'ouvrir une réflexion sur leur éventuelle rationalisation : faut-il par exemple imposer des standards minimum ? Mieux les coordonner ? Un premier pas a été accompli avec la création, en 2019, de *France - Patrimoines et Territoires d'exception*. Faisant suite au rapport Malvy sur la nécessité d'une plus grande lisibilité de l'offre liée au patrimoine, sept réseaux de villes et de territoires patrimoniaux¹³² ont décidé de se réunir sous une bannière commune pour promouvoir un tourisme diffus, plus respectueux de l'environnement et des populations locales et assurer une promotion des patrimoines à l'international.

* Faire découvrir, révéler pour transmettre

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la notion de patrimoine s'est considérablement élargie : de la notion étroite de monuments historiques, elle s'est ouverte aux ensembles urbains, aux sites naturels et paysages, au patrimoine vernaculaire ou encore aux traditions et savoir-faire¹³³. Parallèlement, notre rapport au patrimoine s'est renversé : du statut d'observateur de sites ou d'édifices exceptionnels, nous glissons vers le rôle d'acteur, nous participons à la construction de nos territoires, de nos cadres de vie. L'appropriation du patrimoine par les habitants, les acteurs locaux, les visiteurs devient alors un enjeu.

C'est dans ce contexte qu'intervient la médiation du patrimoine, dont les principes ont été formalisés par Freeman Tilden, journaliste qui a travaillé dans les parcs naturels américains. Dans son ouvrage *Interpreting our heritage*, il postule que la seule contemplation ou l'information scientifique ne peut conduire à la compréhension d'un lieu ou à la satisfaction des attentes de ses visiteurs. Il faut un guide, un traducteur, un interprète, pour révéler le sens caché de ce qui est immédiatement visible. L'interprétation vise alors à impliquer le visiteur par l'expérience et l'émotion pour que ce dernier comprenne, apprécie et, *in fine*, protège ce qui est interprété. « *L'interprétation du patrimoine est une activité éducative qui vise à révéler des significations et des relations grâce à l'utilisation d'objets originaux, par l'expérience personnelle, et par les médias illustratifs, plutôt que de simplement communiquer des informations factuelles* ». Au-delà du plaisir personnel lié à la découverte, chacun devient un maillon de la transmission du patrimoine.

¹³² Sites et cités remarquables, les Petites cités de caractère, les Plus beaux villages de France, Villes et métiers d'art, les Plus beaux détours de France, le Réseau des Grands Sites de France et la Fédération des parcs naturels régionaux.

¹³³ Sur cette évolution, cf. plus largement fiche n° 1.

Visites, ateliers, médiation artistique (par exemple théâtre pour faire vivre des situations historiques), éditions, expositions permettent de faire accéder le visiteur à une meilleure compréhension du patrimoine qui l'entoure. Les outils numériques peuvent également compléter la médiation physique : expositions ou visites virtuelles, immersion, réalité augmentée, webdocumentaire ou encore *serious game*..., autant d'outils qu'il est possible de mobiliser pour enrichir l'offre de médiation du patrimoine¹³⁴. Les opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine constituent un moment privilégié d'opérations de médiation. C'est ainsi qu'à Saintes (Charente-Maritime), le chantier de l'église Saint-Eutrope a été l'occasion d'aller à la rencontre des habitants autour de rendez-vous mensuels tout public (présentation du chantier, de l'archéologie du site, ateliers lors des Journées européennes du patrimoine, ou encore concert de musiques actuelles). Un projet d'éducation culturelle et artistique associe par ailleurs près de 200 élèves : *Monument'Art – plongez au cœur du chantier de restauration de St-Eutrope* a pour objectif de créer un atelier ludique de l'histoire du chantier en théâtre d'ombres pour le dernier rendez-vous tout public, au printemps 2022.

Dans les territoires

Tèrra Aventura, découvrir autrement le patrimoine

Chasse au trésor qui se déroule via une application mobile, *Tèrra Aventura* propose de découvrir de manière ludique la Nouvelle-Aquitaine et son patrimoine. Plus de 500 parcours sont proposés, autour de différentes thématiques : histoire et monuments, gallo-romain, patrimoine maritime, gastronomie, nature et points de vue... en sont quelques-unes qui concernent plus particulièrement les patrimoines de la région.

En incitant habitants et visiteurs à (re)découvrir la Nouvelle-Aquitaine, *Tèrra Aventura* peut aussi permettre de diffuser le tourisme sur l'ensemble de la région, et ainsi donner une activité nouvelle à de nombreux territoires.

Il pourrait être intéressant d'élargir la vocation touristique première de *Tèrra Aventura* à une dimension davantage patrimoniale. Il pourrait par exemple s'agir d'enrichir l'application de nouveaux éléments permettant de mieux appréhender les patrimoines rencontrés tout au long des différents parcours.

➡ Plus d'informations sur : Tèrra Aventura, la chasse aux trésors insolite de Nouvelle-Aquitaine (terra-aventura.fr)

La démarche des communes ou de leurs groupements qui s'engagent, à travers le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) [*encadré ci-après*], en faveur de la médiation de leur patrimoine doit être encouragée, pour son intérêt propre, mais aussi pour les dynamiques qu'elle induit au niveau des territoires. Transversale, elle connecte le tourisme, l'urbanisme, l'éducation, l'art, la culture, ou encore le développement économique. Vecteur d'aménagement et de développement, le label est aussi facteur de cohésion sociale. Les VPAH ont en effet le devoir d'accorder une attention particulière aux publics dits empêchés et de partager avec la population la connaissance du passé et... des projets qui font la ville (urbanisme, architecture...).

¹³⁴ Sur cette question, se référer au guide de Sites et Cités remarquables de France, 2017, *Valorisation numérique des patrimoines*. Ce guide « a pour objectif de faciliter l'élaboration d'outils de médiation en lien avec les entreprises du numérique. Il propose un aperçu des notions clés, aujourd'hui récurrentes, dans l'élaboration de dispositifs numériques, des retours d'expériences menées dans des territoires ou institutions culturelles ainsi qu'une méthodologie en 10 étapes ».

Le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)

Créé en 1985, le label « *Ville ou Pays d'art et d'histoire* » est attribué par le Ministre de la Culture aux communes ou à leurs groupements qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large : il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti que les patrimoines naturel, industriel, maritime, la mémoire des habitants...

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention décennale, élaborée en concertation entre la DRAC et les collectivités. Les engagements de la convention portent sur :

- ❖ le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine en charge de la mise en œuvre de la convention, et qui travaille en relation avec les guides-conférenciers. À ce titre, il conduit les projets et élabore des programmes d'action, conçoit et réalise des actions et outils de médiation adaptés à différents publics ;
- ❖ la valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale ;
- ❖ le développement d'une politique des publics : sensibilisation des habitants à leur environnement architectural et paysager, initiation du public jeune à l'architecture et au patrimoine, accueil du public touristique ;
- ❖ la mise en place d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui présente de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays. Il constitue un véritable lieu d'accueil des visiteurs, de ressources et de débat pour les habitants et pour les touristes.

Le Ministère de la culture apporte un soutien à la fois spécifique au territoire concerné et commun à l'ensemble des VPAH (accompagnement financier, formations, appui à la réalisation de documents d'information, d'expositions et d'outils pédagogiques, cohésion nationale, définition de l'évolution de la politique du label, actions de communication...).

La Nouvelle-Aquitaine compte, en 2021, 16 Villes d'Art et d'Histoire¹³⁵ et 13 Pays d'Art et d'Histoire¹³⁶.

➤ Plus d'informations sur : Label « Ville et Pays d'art et d'histoire » (culture.gouv.fr)

Les guides-conférenciers sont, par les visites qu'ils proposent, une interface privilégiée entre le patrimoine et les habitants ou visiteurs. L'expertise de ces professionnels diplômés, au statut précaire¹³⁷, doit être rendue plus visible. Les guides naturalistes, qui proposent des sorties de découverte botanique ou de sites naturels, participent, dans un autre domaine, à la médiation du patrimoine; au-delà de la découverte proprement dite, ces « *sorties nature* » peuvent aussi être l'occasion de mener, avec la participation de bénévoles dont l'engagement citoyen doit être reconnu, diverses actions de protection et de valorisation du patrimoine.

¹³⁵ Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Cognac, Dax, La Réole, Limoges, Niort, Pau, Périgueux, Poitiers Agglomération, Rochefort, Royan, Saintes, Sarlat, Thouars.

¹³⁶ Île de Ré, Châtelleraudais, Angoumois, Baie Saint-Jean-de-Luz - Ciboure, Parthenay, Hautes Terres Corrésiennes et Ventadour, Monts et Barrages, Pyrénées Béarnaises, Confolentais, Grand Villeneuvois, Mellois, Vézère-Ardoise, Vienne-et-Gartempe.

¹³⁷ Sur cette question, voir plus largement fiche n° 14.

Quels que soient les patrimoines à découvrir, ces différentes démarches de médiation ne peuvent exister que parce qu'interviennent des professionnels qualifiés. Au-delà des connaissances scientifiques ou techniques qu'ils contribuent à diffuser, l'intervention de ces professionnels est aussi une garantie de bonnes pratiques de découverte du patrimoine. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant de les recenser gratuitement, afin qu'à l'échelle du territoire, ils soient clairement identifiés et facilement accessibles.

Sans que les démarches ne soient comparables, l'implication d'habitants qui font découvrir aux visiteurs leur quartier ou leur ville doit être encouragée. Celle-ci doit être distinguée des visites gratuites, rémunérées au pourboire, proposées par des guides non-professionnels, appuyés par des plateformes de mise en relation. L'intervention de ces nouveaux acteurs, qui ne présentent pas les mêmes garanties professionnelles, est dénoncée par les guides-conférenciers qui y voient une concurrence déloyale. Si l'arrivée de ces acteurs non-professionnels mériterait d'être débattue, la participation bénévole des habitants, hors de toute démarche marchande, à la valorisation de leur patrimoine apparaît particulièrement positive. Pour prendre tout son sens, cette participation citoyenne devrait s'inscrire dans un projet plus large mêlant accueil, redécouverte et réappropriation par les habitants de leur patrimoine, puis transmission aux autres habitants, aux visiteurs... Parallèlement, les habitants pourraient être accompagnés dans leur rôle d'ambassadeur de leur territoire, à travers une mise en réseau permettant échange d'expériences et de bonnes pratiques, l'intervention de professionnels guidant les habitants dans l'identification et la valorisation de leur patrimoine.

Les propositions du CESER

Faire connaître, transmettre le patrimoine

PROPOSITION N°10

Faire connaître : informer et communiquer sur le patrimoine local

- Initier des campagnes de communication (espace public, commerces, médias, réseaux sociaux...) à destination des habitants du territoire et, en fonction du projet de territoire, de l'extérieur.
- Promouvoir des logiques partenariales de communication entre sites ou territoires avoisinants.
- Mettre en place une signalétique intégrée à l'espace public, permettant également de rendre visible et intelligible le patrimoine local (indiquer, orienter et informer).
- Élaborer un atlas des patrimoines, en version numérique interactive et au format « papier », afin d'identifier et de situer les différents patrimoines locaux, puis d'obtenir des informations complémentaires sur chacun d'eux.

PROPOSITION N°11

Mettre en lumière les richesses patrimoniales des territoires par un usage raisonné des labels

- S'appuyer sur la démarche de labellisation pour structurer le projet de territoire, intégrer un réseau générant une circulation d'expériences et de bonnes pratiques.
- Sensibiliser les élus sur la nécessité de choisir le label avec discernement, en cohérence avec les objectifs du projet.
- Conduire une évaluation globale des labels pour en mesurer l'impact réel en termes de connaissance et de protection du patrimoine, mais aussi de visibilité et de lisibilité auprès du public...
- ...afin d'envisager une rationalisation des labels autour de positionnements et de critères garantissant leur bonne articulation.

PROPOSITION N°12

Développer les actions de médiation de patrimoine

- Encourager les territoires à s'engager, au-delà de leurs actions d'information et de communication, dans une démarche globale de médiation du patrimoine auprès de différents publics (et en particulier des jeunes et de ceux qui sont éloignés du patrimoine).
- Sensibiliser les collectivités à l'intérêt de la démarche de labellisation « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) et plus généralement des labels qui mettent en avant la médiation du patrimoine.
- Renforcer l'accompagnement des collectivités dans la démarche VPAH en confortant le soutien financier et technique de l'État.
- Recenser, à l'échelle du territoire, les professionnels de la médiation du patrimoine, afin qu'ils soient plus facilement identifiables et accessibles.
- Faire appel à des professionnels qualifiés, non seulement pour leurs connaissances scientifiques ou techniques, mais aussi pour la diffusion des « bonnes pratiques » de découverte des patrimoines.
- S'appuyer, en complément de l'indispensable médiation physique, sur les possibilités offertes par les outils numériques pour enrichir l'offre régionale de médiation. En particulier, mieux faire connaître *Terra Aventura* et l'enrichir d'une plus forte dimension patrimoniale en complément de sa vocation touristique première.

PROPOSITION N°13

Impliquer les citoyens dans la promotion de leur patrimoine

- Intégrer la participation citoyenne bénévole au sein d'un projet plus global, mêlant accueil, redécouverte et réappropriation par les habitants de leur patrimoine, puis transmission aux autres habitants, aux visiteurs...
- Accompagner les habitants dans leur rôle d'ambassadeurs de leur territoire : mise en réseau, accompagnement par des professionnels...

* Accompagner les collectivités dans l'émergence et le montage de leurs projets

Faire émerger puis monter administrativement, techniquement et financièrement des projets liés au patrimoine suppose de mobiliser une expertise dont de nombreuses collectivités, faute de ressources suffisantes, sont souvent démunies. L'accompagnement de ces collectivités, par une offre d'ingénierie adaptée, apparaît de ce point de vue indispensable. L'enjeu est double :

- ❖ *Il est d'abord celui du renforcement, dans les territoires, d'une offre d'ingénierie* : la présence des services de l'État (Architectes des Bâtiments de France, Architectes-conseils de l'État, DRAC, DREAL...), qui disposent dans les territoires d'une expertise historique dans le domaine des patrimoines doit être préservée sinon renforcée. Il existe par ailleurs une ingénierie dans les collectivités, qu'il est nécessaire de renforcer par des actions de formation. L'enjeu doit être de conforter l'expertise « Patrimoine » dans les collectivités, en particulier à l'échelon intercommunal.

Le rôle des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) doit être également valorisé auprès des collectivités. Par ailleurs, les associations de protection du patrimoine ou de l'environnement ont une expertise reconnue, et peuvent accompagner utilement les collectivités tout au long de leurs projets de protection, de restauration et de valorisation des patrimoines locaux. Elles peuvent par exemple aider à identifier les sites ou édifices menacés, mener des actions de sensibilisation ou de formation auprès des élus ou de différents publics, ou encore piloter des chantiers de bénévoles... Leur action doit à ce titre être pleinement reconnue et soutenue.

L'EPFNA¹³⁸ est un acteur régional qui se met au service des collectivités territoriales par le biais de conventions qui cadrent leur mission afin d'acquérir, de porter, de gérer et de revendre des fonciers bâtis ou non. Sans que cette institution ait un rôle spécifiquement dédié aux éléments patrimoniaux, par son aide opérationnelle et stratégique, elle contribue notamment à réhabiliter des bâtis, à redynamiser des centres-bourgs. Il s'agit d'un véritable outil pour accompagner les communes face aux difficultés qui se posent à elles dans des projets touchants à des sites patrimoniaux ;

- ❖ *Il est ensuite celui de la mise en réseau des acteurs* : services de l'État, CAUE, associations, agences d'urbanisme..., de nombreux acteurs sont susceptibles d'apporter conseil et expertise aux collectivités dans le montage de leurs projets. « Si les acteurs potentiellement mobilisables sont donc multiples, les maires insistent néanmoins sur la difficulté du dialogue entre ces acteurs. Il n'est pas aisé de démêler la nébuleuse de l'expertise disponible sur le terrain en raison de l'interpénétration de ces acteurs »¹³⁹. La mise en réseau de l'expertise et de l'ingénierie disponible sur un territoire s'avère indispensable. Quel que soit l'échelon choisi pour structurer l'ingénierie, l'offre que proposera ce réseau devra pouvoir être déployée à un maillage garantissant un minimum de proximité.

Dans son rapport d'information sur *les maires face au patrimoine historique architectural*, le Sénat proposait de constituer, à l'échelle départementale, une agence d'ingénierie « patrimoine », intégrée au sein de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dont l'une des missions est de faciliter l'accès des collectivités à l'ingénierie technique et financière. Le CESER partage l'idée de constituer des pôles d'expertise, mais aurait toutefois tendance à privilégier une voie à la fois décentralisée et cohérente au niveau régional. L'objectif pourrait ainsi être de constituer auprès de la Région une offre globale (multithématique) et coordonnée d'ingénierie, facilement accessible, que les collectivités pourraient solliciter pour leurs différents projets liés aux patrimoines¹⁴⁰.

¹³⁸ Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

¹³⁹ Sénat, 2020, *Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural* : protéger, rénover, valoriser, précité, p. 49.

¹⁴⁰ Cela pourrait s'inscrire dans le cadre de la reconnaissance à la Région d'une plus large compétence dans le domaine du patrimoine (voir plus loin dans la fiche).

* Mobiliser et sécuriser les financements nécessaires

L'un des principaux freins à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets autour du patrimoine est budgétaire. Entretien, restaurer, mettre en valeur le patrimoine est coûteux pour les propriétaires privés et les communes. Si restaurer du bâti ancien semble de prime abord souvent plus onéreux que de construire du neuf, c'est aussi parce que le coût de la construction neuve ne prend pas en compte les charges liées à la création d'infrastructures et de réseaux qui incomberont à la collectivité, ni l'impact en matière d'étalement urbain et d'artificialisation. Restaurer, protéger et mettre en valeur un site naturel peuvent également être coûteux. Pour autant, il s'agit d'un véritable investissement sur une ressource qui participe à l'attractivité des territoires et la qualité du cadre de vie, à la cohésion sociale, ou encore à la création d'activités économiques et d'emplois. Investir sur le patrimoine, c'est aussi préparer les territoires de demain : à la condition d'être pensés dans ce sens, les projets liés au patrimoine peuvent aider à poser les bases d'un modèle d'aménagement et de développement plus résilient et respectueux des ressources naturelles¹⁴¹.

De nombreux financements sont mobilisables pour accompagner les collectivités porteuses de projet dans leurs opérations de protection, de restauration ou de valorisation de patrimoines. Ils diffèrent selon leur objet, leur mode d'intervention (subvention, appels à projets, incitations fiscales...) ou l'acteur qui les propose (Union Européenne, État, collectivités, acteurs privés...). Différentes pistes pourraient être explorées pour faciliter l'accès à ces différentes sources de financement :

- ❖ *faciliter l'accès aux financements mobilisables* : le Sénat le constatait dans un récent rapport : « la difficulté pratique à laquelle se heurtent les élus réside dans la grande diversité des acteurs et des circuits de financements possibles des projets de restauration et de valorisation du patrimoine »¹⁴². Mieux faire connaître les différents dispositifs proposés par l'État, la Région, le Département ou d'autres partenaires comme la Banque des Territoires ou les Fondations est indispensable. Cela pourrait par exemple prendre la forme d'un guichet unique numérique permettant d'informer chaque commune ou EPCI, ainsi que les porteurs de projet privés, sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- ❖ *préserver, dans la durée, les financements publics* : au regard de l'étendue des besoins, les financements publics ne peuvent suffire à l'entretien, à la restauration et à la valorisation du patrimoine. Pour autant, et au-delà du soutien à un secteur durement touché par la crise sanitaire, le maintien d'un engagement financier fort des acteurs publics, dont l'État et les collectivités territoriales, en faveur du patrimoine est indispensable. Pour être pleinement efficaces, les dispositifs doivent également présenter une certaine stabilité et s'inscrire dans la durée ;
- ❖ *orienter les financements vers des projets transversaux ou structurants* : les actions de restauration ou de valorisation du patrimoine ne doivent pas rester des initiatives isolées, mais s'inscrire, pour générer des dynamiques territoriales, dans un projet plus global de développement ou d'aménagement du territoire. Les financements pourraient ainsi être priorités vers des actions conçues dans ce sens, à travers par exemple des majorations des taux d'intervention ;
- ❖ *soutenir plus spécifiquement les communes/EPCI à plus faibles ressources*, qui seront moins en mesure de dégager les ressources nécessaires à la restauration et à la valorisation de leur patrimoine. Cela pourrait passer par une majoration des taux d'intervention¹⁴³, comme le fait par exemple la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son aide à la restauration des Monuments historiques inscrits et des contrats de territoire. Un soutien à l'ingénierie pourrait également s'avérer utile pour aider ces collectivités au montage financier de leurs projets ;

¹⁴¹ Voir fiche n° 4.

¹⁴² Sénat, 2020, *Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, précité, p. 51.

¹⁴³ À l'image de ce qui a été fait avec le Fonds incitatif et partenarial mis en place par l'État pour financer des travaux sur les monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources.

- ❖ *mobiliser différentes sources de financement* : c'est par la recherche de cofinancements que les collectivités parviendront à mobiliser les ressources nécessaires pour protéger, restaurer et valoriser leur patrimoine. Au-delà des aides de l'État, les Régions et Départements proposent leurs propres dispositifs. Les communes et leurs groupements ne doivent pas hésiter à les solliciter pour appréhender plus précisément ce qui est susceptible d'être accompagné : dans certains cas, il suffit parfois de légères modifications pour qu'un projet puisse entrer dans le règlement d'intervention de la Région ou du Département.

Au-delà, le recours aux financements privés peut s'avérer indispensable. Souscription, mécénat, mais aussi nouvelles formes de financement participatif offertes par des plateformes dédiées, permettent d'associer particuliers ou entreprises au financement de projets de restauration ou de mise en valeur du patrimoine. Ces formes de financement ont aussi pour intérêt de renforcer l'appropriation du patrimoine par les acteurs locaux. Dans le même sens, la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern a permis de sélectionner, depuis 2018, plus de 600 projets parmi les 4 000 sites en péril signalés partout en France ; ces projets sont financés pour partie par le produit des jeux « *Mission Patrimoine* » portés par la Française des Jeux et une campagne nationale de dons pour sauver le patrimoine en péril. D'autres solutions innovantes ont émergé, sur lesquelles il serait intéressant d'avoir un retour précis : gestion déléguée de sites patrimoniaux par des opérateurs publics (Centre des Monuments Nationaux) ou privés (exemple de Culturespaces), achats collectifs de monuments historiques...

La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État, mais aussi du patrimoine classé et inscrit au titre des Monuments Historiques. Elle s'attache à sauvegarder et à valoriser le patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine naturel et mobilier.

Pour réaliser ses missions, la Fondation dispose de deux principaux moyens d'action :

- ▶ **Le label** (communes de moins de 20 000 habitants), à destination des porteurs de projet privés, qui reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble non protégé au titre des monuments historiques. Ce label « *qualité* », validé par l'Architecte des Bâtiments de France, permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une déduction de l'impôt sur le revenu, de la mobilisation de mécénats privés, ou de l'octroi d'une subvention versée par la Fondation sur ses fonds propres ou en partenariat avec des collectivités ou financeurs privés.

- ▶ **La souscription publique**, à destination des porteurs de projet publics ou associatifs, est le mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine pour aider les porteurs de projets publics et associatifs à financer leur projet de restauration du patrimoine. Pour optimiser le succès d'une souscription, la Fondation accompagne le porteur de projet en lui apportant son expertise et son appui, en lui mettant à disposition des outils et des méthodes et en assurant localement une interface qui garantit l'organisation et le bon déroulement de la collecte. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

En 2019, l'ensemble des souscriptions ouvertes en Nouvelle-Aquitaine a permis de recueillir environ 1,3 M€ de dons.

* Renforcer le rôle de la Région

Au-delà de ses strictes compétences en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'est doté, en octobre 2017, d'un règlement d'intervention qui a pour ambition de positionner le patrimoine comme une ressource clé du développement et de l'aménagement des territoires néo-aquitains. Il propose ainsi un ensemble d'aides pour valoriser, tout au long de la chaîne patrimoniale (connaissance, restauration, médiation), les patrimoines de la région.

Ces différentes interventions doivent être poursuivies, mais également articulées plus étroitement avec les autres politiques régionales à destination des territoires. Dans cette perspective, le Conseil régional pourrait :

- ❖ *sensibiliser les territoires aux enjeux du patrimoine* : la préparation des contrats de territoire constitue un moment privilégié pour sensibiliser les territoires à l'intérêt du patrimoine comme levier de développement ; de même, le Conseil régional pourrait, dans son rôle de personne publique associée, attirer l'attention des communes ou de leurs groupements sur la prise en compte, dans leur document de planification, des enjeux liés au patrimoine. Il pourrait également être intéressant d'élaborer, en lien avec les territoires, une cartographie numérique proposant une vision agrégée des différents types de patrimoine. Cette cartographie permettrait d'identifier des territoires où s'imbriquent plus fortement différents patrimoines, mettant ainsi en évidence des opportunités pour des projets de développement ;
- ❖ *renforcer la prise en compte du patrimoine comme vecteur de développement dans la prochaine contractualisation avec les territoires* : à ce titre, il pourrait être pertinent de moduler le taux d'intervention régionale en fonction du caractère structurant des actions « Patrimoine » et de leur intégration dans une démarche globale et cohérente d'aménagement et de développement des territoires ;
- ❖ *faciliter l'accès à l'ingénierie, dans le cadre des contrats de territoire* : les contrats marqués par une forte dimension patrimoniale pourraient bénéficier d'une bonification de l'aide en ingénierie, afin par exemple de permettre le recrutement d'un chef de projet dédié ;
- ❖ *créer et animer un Club « Patrimoine »* : il s'agirait d'ouvrir un espace d'échanges entre les divers acteurs (collectivités, services de l'État, agences d'urbanisme, associations de protection du patrimoine ou de l'environnement, Chambre de métiers, Universités...) autour du patrimoine comme levier de développement des territoires. Ce Club « Patrimoine » pourrait ainsi encourager la réflexion collective, les échanges de bonnes pratiques ou les retours d'expériences sur les manières d'intégrer le patrimoine dans le projet de territoire, sur les techniques et les outils à mobiliser...

Compte tenu de la richesse de la Nouvelle-Aquitaine dans le secteur du patrimoine matériel et immatériel, de ses atouts naturels, de ses innombrables productions alimentaires sous signe de qualité, de ses langues régionales, de sa gastronomie et autres pratiques sociales ou culturelles, le CESER est tenté de proposer un « *bing bang* » culturel : la Région pourrait expérimenter un partenariat renforcé avec l'État, voire, avec l'accord et sous l'égide de ce dernier, un transfert de compétences, personnels et moyens financiers afin de favoriser l'émergence et d'accompagner les projets locaux autour des patrimoines. Cette expérimentation serait encadrée par l'État, qui resterait l'auteur et le garant du droit applicable. Il conviendra toutefois de tirer les leçons de précédents transferts de compétences, en étant particulièrement exigeant sur les modalités du transfert des ressources nécessaires : la Région devra être en mesure d'exercer pleinement et dans la durée ses nouvelles responsabilités. Une évaluation, réalisée à l'issue de l'expérimentation, permettra d'en tirer les enseignements.

En contrepartie, la Région serait chargée de proposer un « *Schéma régional de protection et de promotion des patrimoines* » élaboré en concertation étroite avec les collectivités infrarégionales. Ce SRPPP Nouvelle-Aquitaine s'appuierait sur un inventaire exhaustif préalable et serait intégré au SRADDET Nouvelle-Aquitaine. Ce schéma permettrait de donner une vision globale et de structurer les différentes interventions régionales, qui apparaissent aujourd'hui encore éparpillées dans de nombreux dispositifs. Pour cette raison, ce schéma régional de protection et de promotion des patrimoines trouverait son intérêt en tant que tel, dans l'hypothèse où l'expérimentation proposée ne serait pas retenue.

Les propositions du CESER

Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets

PROPOSITION N°14

Accompagner les collectivités dans l'émergence et le montage de leurs projets « Patrimoine »

- Renforcer l'offre d'ingénierie disponible dans les territoires, en :
 - maintenant une présence suffisante des services de l'État dans les territoires (sauf à renforcer le rôle de la Région, voir proposition n°16) ;
 - développant, par la formation, l'expertise de l'ingénierie déjà présente dans les collectivités ;
 - valorisant le rôle des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ;
 - soutenant et accompagnant le rôle d'expertise des associations de protection du patrimoine et de l'environnement.
- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs pour constituer, de préférence auprès de la Région, une offre d'ingénierie globale, coordonnée et facilement accessible dans les territoires.

PROPOSITION N°15

Sécuriser les financements publics et mobiliser des financements variés

- Faciliter l'accès aux financements mobilisables en rassemblant, sur une plateforme unique, l'information sur les différents dispositifs existants.
- Préserver, voire renforcer, les financements publics du patrimoine et les inscrire dans la durée.
- Orienter les financements vers des projets transversaux ou structurants, en soutenant plus fortement les projets susceptibles de générer de véritables dynamiques territoriales.
- Soutenir plus spécifiquement les communes et EPCI à faibles ressources, par une modulation des taux d'intervention et un soutien à l'ingénierie financière.
- Rechercher les cofinancements, en incitant Région et Départements à soutenir les patrimoines locaux et les communes et EPCI à se saisir des possibilités offertes.
- S'appuyer sur les financements privés, en encourageant mécénat et financement participatif.

Renforcer le rôle de la Région : sensibiliser, orienter et animer

- Inscrire le patrimoine dans les échanges avec les territoires (élaboration des contrats de territoire, dans les avis régionaux sur les documents de planification...).
- Élaborer une cartographie numérique permettant de rassembler et de croiser les différents patrimoines de Nouvelle-Aquitaine, afin d'identifier des opportunités de développement territorial.
- Renforcer la prise en compte des enjeux du patrimoine dans les contrats de territoire : moduler l'intervention régionale en fonction du caractère structurant des actions « *Patrimoine* » et de leur intégration dans un projet global d'aménagement et de développement.
- Faciliter l'accès à l'ingénierie dans les contrats de territoire marqués par une forte dimension patrimoniale.
- Créer et animer un Club « *Patrimoine* » pour ouvrir un espace d'échanges et de réflexions sur l'utilisation du patrimoine comme levier de développement.
- Proposer, à titre expérimental, un partenariat renforcé avec l'État, voire un transfert à la Région de compétences, personnels et moyens financiers afin de favoriser l'émergence et d'accompagner les projets locaux liés aux patrimoines.
- Inviter la Région à élaborer un Schéma de protection et de promotion des patrimoines, intégré au SRADDET, permettant de renforcer la dimension patrimoniale et de structurer les différentes interventions régionales.

De la conservation à la médiation du patrimoine, en passant par les métiers d'art, la restauration du bâti ou encore la gestion de sites ou musées..., la palette des métiers offerte par le patrimoine est large et diversifiée. Très schématiquement, il est possible de distinguer deux grandes familles de métiers :

- ❖ les métiers liés aux ressources du patrimoine, qui demandent une expertise technique : ils permettent de protéger, entretenir, et « *exploiter* » le patrimoine ;
- ❖ les métiers liés à la valorisation du patrimoine : ce sont les métiers de la médiation du patrimoine, de la communication, mais aussi tous les métiers liés à l'accueil...

Les métiers du patrimoine sont au cœur de nombreux enjeux : recrutement, formation, montée en compétence, attractivité... Le présent rapport n'a pas vocation à traiter de manière approfondie de ces différents enjeux ; il ne peut toutefois ignorer que si le patrimoine vit, c'est grâce aux femmes et aux hommes qui le protègent, le restaurent, le mettent en valeur, le font découvrir et le partagent. C'est dans cette perspective que seront esquissées des pistes de réflexion et de préconisations.

* Mieux reconnaître et valoriser les métiers du patrimoine

Un certain nombre de métiers du patrimoine souffre d'un manque de reconnaissance et d'attractivité. C'est en particulier le cas des métiers du bâtiment, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine vivant, qui « *souffrent d'une image négative, liée à la dévalorisation ambiante du travail manuel. Or, au-delà de la simple habileté manuelle, ces métiers exigent de réelles qualités intellectuelles et artistiques. C'est cette intelligence de la main qui n'est pas assez mise en valeur aujourd'hui* »¹⁴⁴. Le label des Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV)¹⁴⁵ a enclenché une dynamique positive, en permettant de mettre en avant ces savoir-faire d'excellence, qu'il est nécessaire de renforcer.

Les métiers d'art et du patrimoine vivant

Les métiers d'art et du patrimoine vivant sont « *l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles* ». Les professionnels des métiers d'art travaillent pour la conservation et la restauration du patrimoine, ou encore créent des œuvres d'art.

L'institut National des Métiers d'Art, en charge de la promotion de ces métiers, en recense 281 regroupés sur 16 domaines d'activités, parmi lesquels : architecture et jardins, cuir, céramique, restauration...

➤ Plus d'information sur : <https://www.institut-metiersdart.org/>

Ces métiers représentent un véritable atout pour la sauvegarde du patrimoine, pour l'économie locale, mais aussi pour le rayonnement ou l'identité des territoires. Revaloriser leur image est indispensable pour restaurer leur attractivité. C'est plus particulièrement en direction des jeunes que l'effort doit être concentré, afin que l'orientation vers ces métiers ne soit pas une orientation par défaut, mais véritablement choisie.

¹⁴⁴ DUMAS, Catherine, 2009, *Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels : l'avenir entre nos mains*, Rapport au Premier Ministre, p. 32.

¹⁴⁵ Voir fiche n° 8.

Cela suppose d'agir au moins à deux niveaux :

- ❖ par une sensibilisation des jeunes générations aux métiers du patrimoine. Des initiatives comme « À la découverte des métiers d'art », qui mêlent visite d'une institution culturelle, atelier pratique avec des professionnels, puis rencontre avec des équipes et élèves d'un établissement de formation, doivent être encouragées et développées autour des métiers du patrimoine ;
- ❖ par la promotion des jeunes en formation dans les filières du patrimoine : des concours ouverts aux jeunes en formation sont aussi un moyen de mettre en lumière des métiers, des savoir-faire et des formations mal connus ou souffrant d'une image négative.

Plus généralement, la valorisation de l'ensemble des métiers des patrimoines constitue un véritable enjeu sur lequel il est nécessaire de continuer à travailler. Une réflexion doit en particulier être menée autour de la diffusion et de l'appropriation des outils et des supports destinés à accompagner les jeunes dans leur orientation, afin qu'ils puissent mieux se projeter vers ces métiers.

Dans d'autres cas, la perte d'attractivité n'est pas tant un problème d'image, que de reconnaissance statutaire. Cet enjeu est particulièrement fort pour les guides-conférenciers, profession qualifiée mais précaire. En Nouvelle-Aquitaine, ces guides, attachés à l'histoire de leur territoire, interviennent souvent à temps partiel, leur activité ne procurant ainsi qu'un complément de revenus. Les territoires labellisés proposent de nombreuses vacations, mais restent trop peu attractifs pour des professionnels qualifiés (bac +3 minimum). La situation est complexe, sans compter les effets de la crise liée au COVID-19 qui a frappé durement la profession : les besoins sont saisonniers, et beaucoup de territoires n'ont pas les moyens de proposer des postes attractifs à temps plein, sur l'année. Une redéfinition des conditions d'exercice et de l'assurance chômage semble néanmoins nécessaire si l'on souhaite continuer à pouvoir bénéficier des compétences de ces professionnels qualifiés.

Les guides-conférenciers : des professionnels qualifiés, des statuts professionnels précaires

Le métier de guide-conférencier remplace aujourd'hui les quatre formes d'exercice qui permettaient jusqu'alors la conduite des visites commentées dans les musées et monuments historiques : guide-interprète régional, guide-interprète national, guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire, conférencier national.

► Selon l'enquête réalisée par la Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers, la profession est exercée dans la même proportion par des salariés (36 %) et des travailleurs indépendants (37 %) ; un quart des répondants (25 %) combinent les deux statuts, le travail non salarié étant prédominant en moyenne.

► Le salariat n'offre pas de garantie de stabilité : l'étude des contrats de travail montre en effet que « ceux-ci se caractérisent par une accumulation de contrats courts qui peuvent être combinés avec du travail non salarié » : 77 % sont des Contrats à Durée Déterminée (CDD) ou Contrats à Durée Déterminée d'Usage (CDDU), auxquels s'ajoutent 7 % d'emplois saisonniers. Au final, les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) ne représentent que 16 % des contrats. Le CDI unique est relativement rare (6 % des répondants) : « un nombre significatif de [guides-conférenciers] combine un CDI ou plusieurs CDI avec d'autres formes de contrats salariés, voire même une activité non salariée ».

► La profession reste mal rémunérée : plus du tiers (36 %) des guides-conférenciers salariés gagne moins de 1000 € net par mois, 59 % moins de 1500 €. Les guides-conférenciers travailleurs non salariés sont dans une situation un peu moins désavantageuse : une proportion légèrement inférieure de guides-conférenciers (29 %) perçoit un revenu net fiscal inférieur à 1000 € par mois, 47 % moins de 1500 €.

Source : Fédération Nationale des Guides Interprètes et Conférenciers, 2020, *Enquête nationale sur les guides-conférenciers*.

* Former des professionnels qualifiés du patrimoine

Les métiers du patrimoine sont extrêmement divers. Si les différents acteurs rencontrés ont souligné l'enjeu déterminant de la formation, les problématiques rencontrées sont différentes. Un certain nombre de questionnements transversaux ressortent toutefois, liés à la nécessité pour les entreprises, les collectivités ou les associations de disposer des professionnels qualifiés dont elles ont besoin, mais aussi d'assurer la transmission des savoir-faire.

Le patrimoine, véritable ressource pour les territoires, n'est protégé, restauré ou valorisé que parce qu'interviennent des professionnels qualifiés. De nombreux métiers du patrimoine ne sont accessibles qu'après une formation longue, ou exigent des savoir-faire d'excellence. Une formation adaptée est donc un enjeu essentiel pour l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la chaîne patrimoniale, de ceux qui conçoivent à ceux qui réalisent, en passant par ceux qui accompagnent ou qui font découvrir et partager. Qu'elle soit initiale ou continue, la formation doit répondre aux besoins spécifiques des métiers. Certaines formations apparaissent en effet encore trop éloignées des attentes des professionnels. L'association des professionnels à l'élaboration des référentiels de formation en est une condition, tout comme leur engagement dans les formations (en tant qu'enseignants/formateurs, maître d'apprentissage...). Au-delà de la nécessaire acquisition des compétences techniques, les enseignements généraux ou théoriques restent, à tout niveau, indispensables : ils complètent les savoir-faire techniques en permettant par exemple au (futur) professionnel de mieux appréhender l'environnement culturel et économique de son métier, de s'adapter aux évolutions de celui-ci, d'innover, ou encore de pouvoir évoluer vers des responsabilités plus élevées ou d'autres missions (encadrement, chef d'entreprise...).

Répondre à l'enjeu de l'accès à la formation

Le premier enjeu est celui de l'accès à la formation : dans un certain nombre de cas, il n'existe pas ou plus de filière de formation pour transmettre un savoir-faire spécifique, en raison notamment du faible nombre d'élèves à former chaque année. C'est en réponse à ce constat que la Région Nouvelle-Aquitaine et la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson ont mis en place une formation qualifiante complète de lissier assurée par le GRETA. La construction de parcours de formation « sur mesure », associant étroitement les professionnels, peut être une réponse aux besoins spécifiques de ces métiers. Le rapport Huppé France, *métiers d'excellence*, remis au Premier Ministre en décembre 2018, encourageait à « expérimenter à plus grande échelle le dispositif "atelier-école", en lien avec les acteurs territoriaux ». Il s'agirait, pour les savoir-faire pour lesquels il n'existe pas de centre de formation, de valoriser les entreprises en tant que formateurs¹⁴⁶.

Pour d'autres métiers, un peu moins rares, il existe un faible nombre de centres de formation, dispersés sur le territoire : leur éloignement peut alors être rédhibitoire pour un jeune souhaitant y accéder. L'objectif doit être non seulement de renforcer les solutions de mobilité vers ces lieux de formation, mais aussi de travailler à lever les freins plus « culturels » qui empêchent certains jeunes de se projeter au-dehors de leur territoire. Il s'agit également de valoriser des territoires, jugés peu attractifs, où sont implantées certaines formations ou entreprises. La formation à distance, pour les enseignements ne nécessitant pas de pratique, peut également constituer une solution complémentaire.

Lorsque les flux de personnes à former le justifient, l'enjeu serait plutôt de structurer en Nouvelle-Aquitaine de véritables filières de formation organisées autour de différents niveaux et types de formation (lycées techniques ou professionnels, CFA, AFPA, établissements d'enseignement supérieur...). Il pourrait par exemple être intéressant de constituer une telle filière dans la région autour de la réhabilitation du bâti ancien, qui nécessite des compétences et donc des formations particulières. La reconquête des centres-villes et centres-bourgs, la volonté de restaurer et de sauvegarder le patrimoine bâti tout en l'adaptant aux enjeux de la transition énergétique et écologique, le justifient.

¹⁴⁶ Sur ce modèle de l'Institut des métiers rares qui propose, en Auvergne-Rhône-Alpes différentes formations où l'enseignement professionnel est délivré par le maître d'apprentissage.

Il s'agit enfin d'accompagner l'émergence de nouveaux métiers et des qualifications nouvelles qu'ils appellent. C'est par exemple le cas des animateurs de l'architecture et du patrimoine qui sont recrutés dans les Villes et Pays d'Art et d'Histoire pour y mettre en œuvre la convention : élaboration des programmes d'actions, conception des actions et outils de médiation, encadrement de l'équipe de médiateurs et de guides-conférenciers ou encore montage technique et financier d'opérations de restauration-valorisation du patrimoine sont quelques-unes de leurs missions. Qu'un master ait été monté à l'Université de Bordeaux Montaigne pour préparer à ce métier est de ce point de vue particulièrement positif.

Valoriser la formation au sein de l'entreprise

L'initiation à un métier d'art ou du patrimoine vivant est avant tout l'apprentissage d'un geste, d'un savoir-faire. « Aussi, il paraîtrait évident de considérer que la formation par l'apprentissage, qui permet à un élève de consacrer deux tiers du temps d'instruction à son enseignement au sein d'une entreprise, constitue le meilleur moyen d'acquérir un savoir-faire. Pourtant, deux études distinctes (...) révèlent un désintérêt pour ce moyen de transmission »¹⁴⁷, dont il serait intéressant d'approfondir les causes. L'une des difficultés soulignées tient dans la volatilité des jeunes apprentis qui, une fois formés, seraient enclins à quitter rapidement l'entreprise. Cette logique de mobilité, professionnelle et/ou géographique, dans laquelle s'inscrivent de nombreux jeunes, est difficile à concilier avec l'investissement que suppose, pour l'entreprise, l'apprentissage. L'enjeu est double : il s'agit d'abord de valoriser l'investissement, non pas en termes de rémunération de l'apprenti que de temps passé à former ; il est ensuite indispensable de travailler sur les ressorts, pas seulement financiers, que l'entreprise peut mobiliser pour retenir ses talents. Les attentes des nouvelles générations doivent être prises en compte. Sans chercher à reproduire un modèle malgré tout spécifique, des enseignements pourraient être tirés du compagnonnage, en particulier sur la mobilité qui est l'une de ses principales caractéristiques (le tour de France).

Penser la formation dans le temps long

Dans de nombreux métiers du patrimoine, la formation ne peut se construire que sur le long terme. C'est tout particulièrement le cas des métiers d'art et du patrimoine vivant : l'excellence nécessaire à certains savoir-faire ne peut véritablement prendre corps qu'après de nombreuses années de pratique professionnelle, bien au-delà de la formation initiale. Dans ce contexte, la formation professionnelle continue est indispensable pour la pérennisation, dans la durée, de savoir-faire. Celle-ci devra pouvoir être réalisée par des organismes de formation, ainsi que, pour les savoir-faire plus rares, en interne, dans l'entreprise.

Au-delà des seuls métiers d'art et du patrimoine vivant, la formation continue est un enjeu pour l'ensemble des professionnels qui interviennent sur la chaîne patrimoniale. Elle doit permettre aux professionnels de se former tout au long de la vie pour acquérir un nouveau savoir-faire, améliorer leurs compétences ou encore s'adapter aux nouvelles technologies. Cette montée en compétence doit par exemple être encouragée à l'égard de tous les professionnels qui conçoivent et interviennent sur le bâti ancien : la rénovation du patrimoine bâti ancien appelle en effet des compétences particulières, à la croisée d'enjeux énergétiques, patrimoniaux et techniques spécifiques. Il est également nécessaire de développer les compétences liées à la restauration, qui exigent des savoir-faire particuliers. Pour faire vivre le patrimoine, il faut être en mesure de le restaurer et de l'entretenir. C'est dans cette perspective que la Ville de Bayonne a formé les artisans aux enduits extérieurs. De même, la formation spécifique de l'ingénierie doit être encouragée afin d'accompagner au mieux les collectivités sur leurs projets liés au patrimoine.

Plus généralement, au-delà de la seule formation continue, c'est bien la reconnaissance des compétences professionnelles tout au long de la vie qui doit être pleinement valorisée, en s'appuyant sur une large palette de dispositifs (formations diplômantes ou qualifiantes, VAE, badges numériques...).

¹⁴⁷ HUPPE, Philippe, GÉRARD, Raphaël, LE GENDRE, Gilles, 2018, *France, métiers d'excellence*, Rapport au Premier Ministre, pp. 22-23.

* Acculturer les acteurs usagers des patrimoines

De nombreuses activités professionnelles, associatives, personnelles... ne peuvent se réaliser que parce qu'il existe un élément de patrimoine qui leur sert de cadre ou de ressource. Les notaires, les agences immobilières interviennent par exemple dans le rapport au patrimoine bâti. De même, différentes activités sportives, de loisirs ou de découverte ont pour cadre la nature (randonnée, surf, sports d'eau vive, pêche...). Or ces différentes activités peuvent ne pas suffisamment mettre en valeur les richesses patrimoniales qui leur servent de cadre. Cela peut également générer un usage inapproprié ou pire des « mauvaises pratiques » qui impacteraient durablement ce patrimoine. À ce titre, il pourrait être intéressant de systématiser auprès des acteurs toute une démarche de sensibilisation, appuyée par des modules complémentaires de formation, afin :

- ❖ qu'ils aient pleinement conscience de la fragilité de la ressource sur laquelle s'appuie leur activité et puissent faire évoluer celle-ci en conséquence ;
- ❖ qu'ils puissent eux-mêmes se positionner comme des « passeurs » de patrimoine auprès du grand public qu'ils contribueraient ainsi à sensibiliser (diffusion de bonnes pratiques par exemple).

Il s'agit par exemple de sensibiliser les personnes souhaitant obtenir un brevet sportif aux enjeux des espaces qu'ils vont parcourir, utiliser et sur lesquels ils vont encadrer différentes activités.

Les propositions du CESER

Accompagner les métiers du patrimoine

PROPOSITION N°17

Mieux reconnaître et valoriser les métiers du patrimoine

- Revaloriser l'image dégradée de certains métiers du patrimoine, en particulier à l'égard des jeunes générations : sensibilisation aux métiers du patrimoine, promotion de jeunes en formation dans les filières du patrimoine...
- Reconnaître pleinement la qualification des professionnels du patrimoine en améliorant, si nécessaire, leurs conditions d'exercice (exemple des guides-conférenciers).
- Garantir une formation de qualité à l'ensemble des (futurs) professionnels du patrimoine, répondant aux besoins spécifiques des métiers. Adapter les formations dont le contenu ne répondrait pas aux attentes et besoins des professionnels.
- Favoriser, par des formations adaptées, la reconversion vers les métiers du patrimoine.
- Compléter l'acquisition des compétences techniques par des enseignements théoriques ou généraux, favorisant l'adaptation des (futurs) professionnels aux évolutions de leurs métiers ou à de nouvelles responsabilités.
- Répondre à l'enjeu de l'accès aux formations, qu'il s'agisse, selon les cas, de :
 - proposer des parcours de formation « à la carte » associant étroitement les professionnels ou au sein des entreprises pour les métiers pour lesquels il n'existe pas de formation ;
 - favoriser la mobilité, notamment des jeunes, vers les centres de formation éloignés : proposer des solutions de mobilité, travailler sur l'attractivité des territoires où ces centres sont implantés...
 - structurer en Nouvelle-Aquitaine, dans les cas où les flux de personnes à former le justifient, des filières de formation organisées, lisibles et attractives. Par exemple, constituer une filière autour de la réhabilitation du bâti ancien.

PROPOSITION N°18

Former des professionnels qualifiés du patrimoine

- Valoriser la formation au sein de l'entreprise : valoriser le temps passé à former, véritable investissement pour l'entreprise, tout en prenant en compte les nouvelles attentes des jeunes en termes de mobilité géographique ou professionnelle (par exemple, tirer des enseignements du compagnonnage).
- Penser la formation dans le temps long : promouvoir la formation continue, pour permettre aux professionnels d'acquérir un nouveau savoir-faire, d'améliorer leurs compétences ou encore de s'adapter aux nouvelles technologies. Par exemple, promouvoir la montée en compétence des professionnels de l'ingénierie ou encore de la réhabilitation du bâti ancien.
- Mieux reconnaître et valoriser les compétences acquises tout au long de la vie, en s'appuyant sur une large palette de dispositifs (formations diplômantes ou qualifiantes, VAE, badges numériques...).

PROPOSITION N°19

Acculturer les acteurs usagers des patrimoines

- Par une systématisation des modules de formation proposés aux acteurs (professionnels, associatifs...) sur les enjeux liés aux patrimoines, la diffusion de « bonnes pratiques »...

Annexes

ANNEXE 1

Composition de la Commission 2 «Développement des territoires et mobilité»

ANNEXE 2

Liste des auditions réalisées

ANNEXE 3

Éléments de bibliographie

ANNEXE 4

Principaux acteurs du patrimoine

ANNEXE 5

Patrimoines de Nouvelle-Aquitaine en quelques cartes

ANNEXE 6

Interventions des membres du CESER lors de la séance plénière du 7 décembre 2021

ANNEXE 1

Composition de la Commission 2 « Développement des territoires et mobilité »

Présidente Camille de AMORIN BONNEAU (Confédération petites et moyennes entreprises - CPME)

Rapporteuse Rima CAMBRAY (Comité régional olympique et sportif - CROS)

Secrétaire Claude BILLEROT (CGT-FO)

Joël ANDRÉÛ	CFDT
Jean-François AUCOUTURIER	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - FNSEA
Philippe BÉNÉTEAU	CFE-CGC
Tiphaine BICHOT	Digital Aquitaine
Muriel BOULMIER*	Union régionale HLM
Gisèle BOURCIER	CGT
Jocelyne BRANDEAU	Mouvement associatif
Patrice BRUNAUD	Chambre de commerce et d'industrie régionale - CCIR
David CÉRÉSUÉLA*	CGT
Robert COLIN	CGT
Marie-Neige COMBABESSOUSE	Chambre de commerce et d'industrie régionale - CCIR
Bernard DÈCHE	Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique - INAE
Philippe DÉJEAN	Action Logement
Marcel DEMARTY	Union des entreprises de proximité - U2P
Jean-Luc DENOPCES	CGT-FO
Catherine ESTIENNE	Association des paralysés de France - APF
Roland FÉREDJ	Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux - CIVB
Anne GAUDIN	Enseignement supérieur
Chantal GONTHIER	Chambre régionale d'agriculture
Antony GOURCEROL	CGT
Carole JEAN FEIDT	CGT-FO
Jean-Pierre LAROCHE	Génération mouvement
Claire LAVAL	Confédération paysanne
Brigitte LAVIGNE	CFDT
Françoise LECLERC	Fédération nationale des associations d'usagers des transports - FNAUT
Martine LÉVÈQUE	CFDT
Isabelle LOULMET	Poitou-Charentes Nature
Clarisse MAILLARD	UFC-Que choisir
Jean-Bernard MARON	Fédération régionale du bâtiment et Fédération des travaux publics
Stéphane MONTUZET	Union régionale des sociétés coopératives et participatives - URSCOP
Charlotte MORIZE	Personnalités qualifiées
Corinne MOTHE	Fédération hospitalière de France - FHF
Michel NEMPON*	CFDT
Marylise ORTIZ	Association des sites et cités remarquables
Catherine PIET-BURGUES*	Mouvement associatif
Hervé PINEAUD	CGT
Philippe RETOURS	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
Claudia ROUDIER	MEDEF

Monique ROUGIER*	CGT
Christine VASSEUR	UNSA
François VEAUX	CFDT
Gérard VILAIN*	Génération mouvement

* Conseiller(e)s ayant quitté la Commission en cours d'étude.

Avec les contributions :

- du Groupe de travail « *Égalité et lutte contre les discriminations* » ;
- de la Commission C « *Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe* » ;
- d'Annie-Claude RAYNAUD (Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels) ;
- de Rita SILVA VARISCO (Ligue de l'enseignement) ;
- de Benoît PIERRE (Réseau ASTRE – Arts plastiques et visuels) ;
- de Jany ROUGER (Mouvement associatif).

ANNEXE 2

Liste des auditions réalisées

PHASE D'APPROPRIATION

18 octobre 2019	La politique régionale du patrimoine	M. Éric CRON – Service Inventaire et patrimoine du Conseil Régional
19 novembre 2019	Première approche « Patrimoines naturels », « Patrimoine bâti »	M. Jean-Pierre SARDIN – Charente Nature Mme Marylise ORTIZ – Sites et Cités Remarquables
20 décembre 2019	L'approche de l'État (DREAL)	M. Stéphane ALLOUCH et M. Jonathan LEUMEUNIER, Service du Patrimoine Naturel – DREAL Nouvelle-Aquitaine Mme Sophie de STOPPELEIRE et Mme Clémentine BRACHET-SERGENT, Inspectrices des Sites – DREAL Nouvelle-Aquitaine
30 janvier 2020	Approche de l'État (DRAC) Approche globale « Patrimoine et Développement des territoires » (matinée)	Mme Christine DIACON, Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture à la DRAC Mme Edwige GARNIER, Maître de conférences en géographie à l'Université de Limoges et M. Frédéric SERRE, enseignant M. Francis ARNAUD, Délégué Régional Aquitaine de la Fondation du Patrimoine et M. Alain SOULARUE, Délégué Régional Limousin de la Fondation du Patrimoine.

PHASE D'APPROFONDISSEMENT

20 février 2020	Auditions « Territoires » Patrimoine culturel immatériel et développement territorial	<i>Réunion délocalisée à Limoges</i> M. Émile Roger LOMBERTIE, Maire de Limoges et M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, adjoint en charge de la politique culturelle de la Ville et du patrimoine Mme Florine BOULE, Directrice du Pôle Européen de la Céramique M. Guy MEYNARD, Artiste et enseignant en design céramique à l'ENSA Limoges + Visite de l'entreprise Biopythos
11 mars 2020	Auditions d'approfondissement Mieux vivre le territoire	Mme Régine CHAUVET, Directrice du CAUE des Pyrénées-Atlantiques M. François-Xavier LEURET, Directeur de SOLIHA Nouvelle-Aquitaine M. Philippe OSPITAL, Directeur du PNR des Landes de Gascogne M. Nicolas THIBAUT, Chargé de mission « Aménagement du territoire, Contractualisations, tudes, Europe, Affaires culturelles » – SGAR Nouvelle-Aquitaine

**Suspension des travaux (mars 2020-mars 2021) :
réorientation des travaux du CESER sur le suivi de la crise liée au COVID-19**

PHASE D'APPROFONDISSEMENT

<p>20 mai 2021</p>	<p>Auditions d'approfondissement <i>Formation et emploi</i></p>	<p>M. Xavier LONG, Responsable du Pôle ressources et intelligence économique et Mme Marine BONNEFIS, en charge du label EPV – Institut National des Métiers d'Art</p> <p>Mme Muriel PERRIN, Chef du service Ville d'art et d'histoire - Ville de Saintes</p> <p>M. Daniel DELVERT, PDG de SOPOREN, Vice-Président du Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques (GMH) Nouvelle-Aquitaine</p>
<p>28 juin 2021</p>	<p>Auditions « Territoires » <i>Patrimoine et développement territorial au Pays basque</i></p>	<p><i>Réunion délocalisée à Anglet (64)</i></p> <p>Mme Nadia MABILLE, Service Protection des patrimoines et paysages, et Mme Leslie MOHORADE, Service Projets et opérations touristiques, Communauté d'Agglomération du Pays basque</p> <p>Mme Germaine AUZEMERY-CLOUTEAU, Cheffe de projet Ville d'art et d'histoire, Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Ville de Bayonne</p> <p>M. Johaïne ETCHEBEST, Directeur de l'Institut Culturel Basque</p> <p>M. Jon RAZIN, Président, et M. Mathieu PORTET, Chargé de développement, Comité départemental de surf des Pyrénées-Atlantiques</p> <p>+ Visite de l'entreprise <i>Chisteras Gonzalez</i></p>
	<p>Auditions « Territoires » <i>Patrimoine et développement territorial dans l'agglomération de Saintes</i></p>	<p><i>Réunion délocalisée à Saintes (17)</i></p> <p>M. Jacky ÉMON, Conseiller régional délégué aux TER, Président de l'association Ferrocampus</p> <p>M. Nicolas ZAENGEL, Secrétaire Général de l'Association Ferrocampus et M. Ludovic VERMEULEN, Chargé de l'ingénierie pédagogique</p> <p>M. Benoît HUGER, Directeur du groupe KPNS</p> <p>Mme Marie-Line CHEMINADE, 1ère Adjointe au Maire de Saintes, Vice-présidente de la communauté d'agglomération, déléguée aux ressources humaines et au dialogue social</p> <p>M. Joël TERRIEN, Adjoint au Maire de Saintes, chargé notamment de l'urbanisme, du site Saint-Louis et de l'aménagement urbain</p> <p>M. Florian NICOLAS, Chargé de mission Grands Projets, Action Cœur de Ville</p>

La Commission n°2 « Développement des territoires et mobilité » du CESER remercie l'ensemble des personnes auditionnées pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions. Leurs présentations, ainsi que les échanges qui s'en sont ensuivis, ont permis d'enrichir les réflexions, analyses et propositions présentées dans ce rapport.

Éléments de bibliographie

RAPPORTS PUBLICS :

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2021,
Rapport d'information sur l'organisation et les enjeux de la gastronomie et de ses filières, Doc. Parl. Ass.
Nat. n° 4497, 29 septembre 2021.

CESE, 2021, *Comment redynamiser nos centres-villes et nos centres-bourgs ?*,
Les éditions des Journaux Officiels, 25 mars 2021.

CESER Nouvelle-Aquitaine, 2017, *Faire territoires*, 7 novembre 2017.

CESER Nouvelle-Aquitaine, 2019, *La maîtrise du foncier :
des bonnes intentions aux bonnes pratiques en Nouvelle-Aquitaine*, 3 juillet 2019.

CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020, *Droits culturels et pratiques en amateur :
exigence éthique, ambition démocratique*, 23 janvier 2020.

CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020, *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine :
l'urgence de transformer demain*, 15 décembre 2020.

CESER Nouvelle-Aquitaine, 2021,
Avis sur la feuille de route 2021-2024 sur les langues et cultures régionales.

DUMAS, Catherine, 2009, *Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels :
l'avenir entre nos mains*, Rapport au Premier Ministre, septembre 2009.

MALVY, Martin, 2017, *54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de
nos Patrimoines*, Rapport au Premier Ministre, mars 2017.

SÉNAT, Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, 2020,
*Rapport d'information sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover,
valoriser*, Doc. Parl. Sénat n° 426, 13 mai 2020.

SÉNAT, 2021, *Rapport d'information sur le patrimoine culturel immatériel*,
Doc. Parl. Sénat, n° 601, 29 mai 2021.

OUVRAGES & ARTICLES

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, SITES ET CITÉS REMARQUABLES
DE FRANCE, 2020, *Action Cœur de ville, Pour les patrimoines*.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE, 2019, *Le PLU patrimonial – Éclairages pour l'action*,
Programme de recherches de l'Agence Nationale de la Recherche, 2015-2019.

BARNAVI, Élie, et DE SAINT-PULGENT, Maryvonne (sous la dir.), 2010,
Cinquante ans après. Culture, politique et politiques culturelles, La Documentation française.

CEREMA, 2018, *Révéler et valoriser le paysage du quotidien*,
Fiche réalisée dans le cadre du Programme national de revitalisation des centres-bourgs.

CREN POITOU-CHARENTES, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, 2018,
Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine.

ÉCOBIOSE, 2020, *Le rôle de la biodiversité dans les écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine*.

- FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME, 2015,
Le patrimoine territorial en projet, Coédition Gallimard/FNAU, Points FNAU n°5.
- GARNIER, Edwige et SERRE, Olivier (sous la dir.), 2015,
Patrimoine, identité et développement territorial, Editions La Librairie des territoires, juin 2015.
- HUPPE, Philippe, GÉRARD, Raphaël, LE GENDRE, Gilles, 2018, *France, métiers d'excellence*,
Rapport au Premier Ministre, décembre 2018.
- IPBES, 2019, *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques -
Résumé à l'intention des décideurs*
- INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2018, *La population augmente, les logements vacants aussi...*,
INSEE Nouvelle-Aquitaine Flash, n°39, juin 2018.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, AGENCE RÉGIONALE DU PATRIMOINE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, 2009,
Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2014,
*Journées européennes du patrimoine - Patrimoine culturel, patrimoine naturel : objectifs et orientations
thématiques.*
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2018,
État sanitaire des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2021,
Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^{ème} trimestre 2020
- MOSELEY, Christopher (éd.), 2010. *Atlas des langues en danger dans le monde*,
3^{ème} édition, Editions UNESCO.
- BIGANDO, Eva, 2008, *Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante*,
Projets de paysage, 27 décembre 2008.
- BRETON, Christine, 2011, *Dormir la tête au nord ?*, entretien in *Esprit de Babel*, n°4.
- DI MÉO, Guy, 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*,
Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser.
- GEPPERT, Anna, LORENZI, Emmanuelle, 2013, *Le « patrimoine du quotidien »,
enjeu renouvelé pour les urbanistes européens*, Bulletin de l'Association de géographes Français, 2013-2.
- DI MÉO, Guy, 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*,
Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser.
- GRAVARI-BARBAS, Maria, 2002, *Le patrimoine territorial, construction patrimoniale, construction
territoriale : vers une gouvernance patrimoniale ?*», ESO, n°18, décembre 2020.
- LANDEL, Pierre-Antoine, 2007, *Inventions de patrimoines et construction des territoires*, in
GUMUCHIAN, Hervé, PECQUEUR, Bernard. (sous la dir.), *La ressource territoriale*, Economica –
Anthropos, p. 157-176.
- MEYER-BISCH, Patrice, 2009, *Du « droit au patrimoine » :*
l'approche innovante des articles 1 et 2 de la Convention de Faro, in *Le patrimoine et au-delà*, p. 65.
- MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ, *Biodiversité et développement économique des territoires*,
Biodiv'2050, n°8, novembre 2015.

SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE, 2019,
Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ?

SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE, 2021,
Site patrimonial remarquable et redynamisation des cœurs de ville

THÉRON, Daniel, 2009, *Apports et innovations de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*, in *Le patrimoine et au-delà*, éditions du Conseil de l'Europe, p. 11

TOBELEM, Jean-Michel, PAUGET, Bertrand, 2020, *Quel avenir pour le tourisme culturel en France après la crise du COVID-19 ?*, The Conversation, 30 juillet 2020.

VESCHAMBRE, Vincent, 2007, *Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace*, Vox Geographica, novembre 2007.

SITES INTERNET

UNESCO fr.unesco.org

Conseil de l'Europe www.coe.int

Ministère de la culture www.culture.gouv.fr

DRAC Nouvelle-Aquitaine www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine

Ministère de la transition Écologique www.ecologie.gouv.fr

DREAL Nouvelle-Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

CEREMA www.cerema.fr

Écobiose www.eco-biose.com

Service de l'Inventaire et du
Patrimoine de Nouvelle-Aquitaine inventaire.nouvelle-aquitaine.fr

Inventaire national du patrimoine
Culturel Immatériel de France www.pci-lab.fr

Institut National des Métiers d'Art www.institut-metiersdart.org

Patrimathèque www.patrimatheque.com

Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org

Sites & Cités Remarquables de France www.sites-cites.fr

Principaux acteurs du patrimoine

- ▶ État et collectivités territoriales : la compétence relative au patrimoine est partagée entre l'État et les différents échelons de collectivités territoriales (tableau ci-après).
- ▶ Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), chargés de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Ils conseillent les particuliers et les collectivités dans leurs démarches de construction et d'aménagement, forment (les élus, les acteurs du cadre de vie...), informent et sensibilisent le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et à l'esprit de participation.
- ▶ Les Agences d'Urbanisme, qui développent une expertise sur les différents domaines de l'urbanisme et du développement territorial : planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier...
- ▶ Le Conservatoire du Littoral, qui mène, par l'acquisition foncière, une politique de sauvegarde des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.
- ▶ Les Conservatoires d'Espaces Naturels, qui contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage.
- ▶ Les associations et fondations de protection du patrimoine ou de l'environnement, qui participent à la connaissance, protection, restauration et/ou valorisation des patrimoines locaux. Elles peuvent par exemple aider à identifier les sites ou édifices menacés, mener des actions de sensibilisation ou de formation auprès des élus ou de différents publics, ou encore piloter des chantiers de bénévoles...

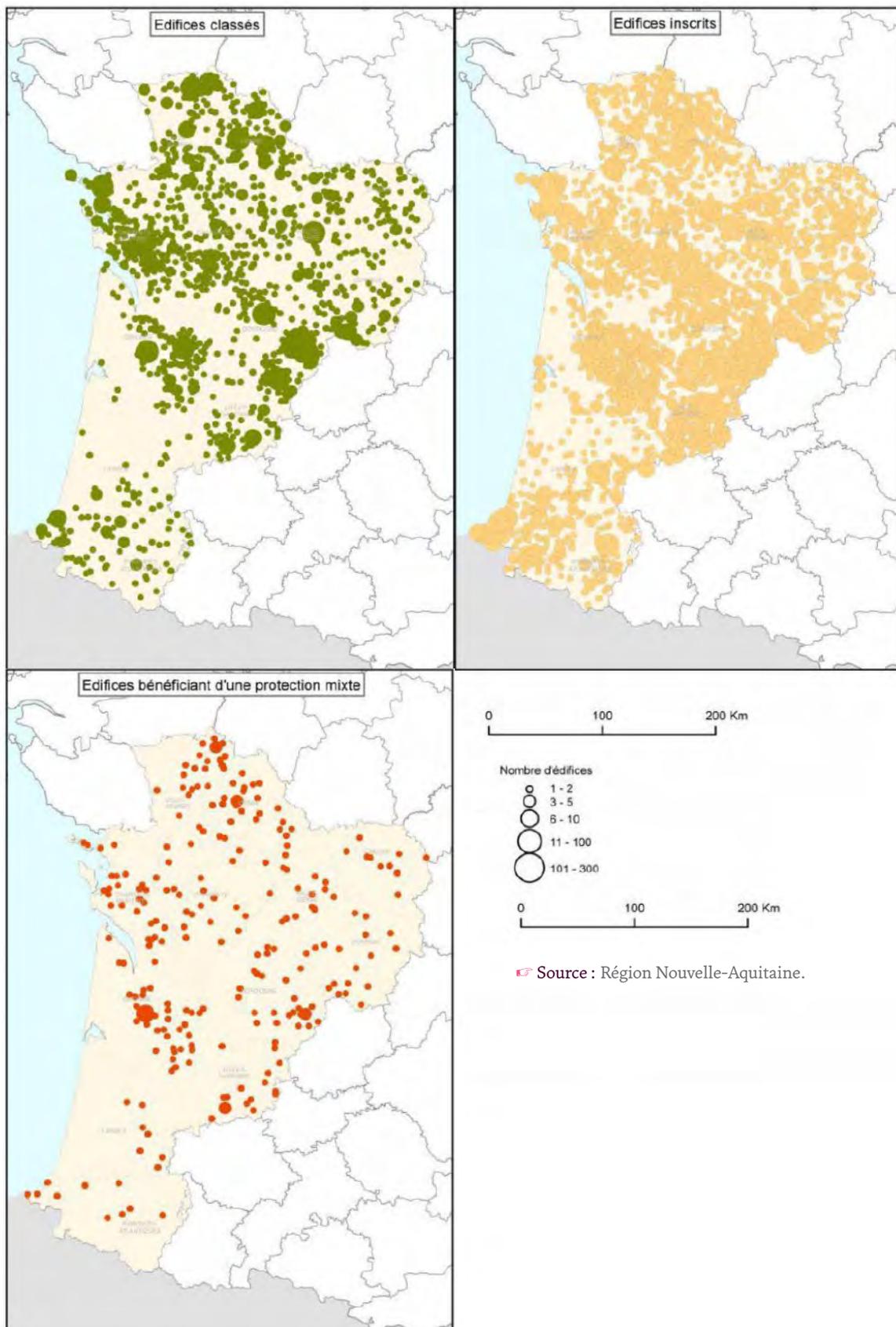
Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel :

- ▶ Les Ethnopôles, au nombre de trois du Sud au Nord de la Nouvelle-Aquitaine (organismes labellisés par le Ministère et la Région : Pôles national de Recherche et de Ressource ethnologique) ;
- ▶ Les agences ou organismes culturels, à l'image de l'UPCP-Métive en Poitou-Charentes, incontournable en la matière ;
- ▶ Les Universités, à travers leurs formations et laboratoires de recherche, comme par exemple l'Université de Pau, qui propose un Master Patrimoines et musées.

COMPÉTENCES	COMMUNES ET EPCI	DÉPARTEMENTS
Inventaire général du patrimoine culturel	Les communes et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.	Les départements et leurs groupements peuvent se voir déléguer par les régions bénéficiaires du transfert de compétences, l'exercice des compétences d'inventaire général du patrimoine culturel, par voie conventionnelle.
Protection du patrimoine culturel	Création de Sites Patrimoniaux Remarquables (proposition ou accord).	Gestion, par convention, des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État ou à ses établissements.
Musées	Organisation et financement des musées municipaux.	Organisation et financement des musées départementaux.
Archives	Conservation et mise en valeur des archives municipales.	Conservation et mise en valeur des archives départementales. Financement des services départementaux d'archives.
Archéologie préventive	Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services archéologiques territoriaux agréés.	Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services archéologiques territoriaux agréés.
Espaces naturels, sites et paysages	Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel.	Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel. Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Espaces naturels sensibles. Espaces agricoles et naturels périurbains.

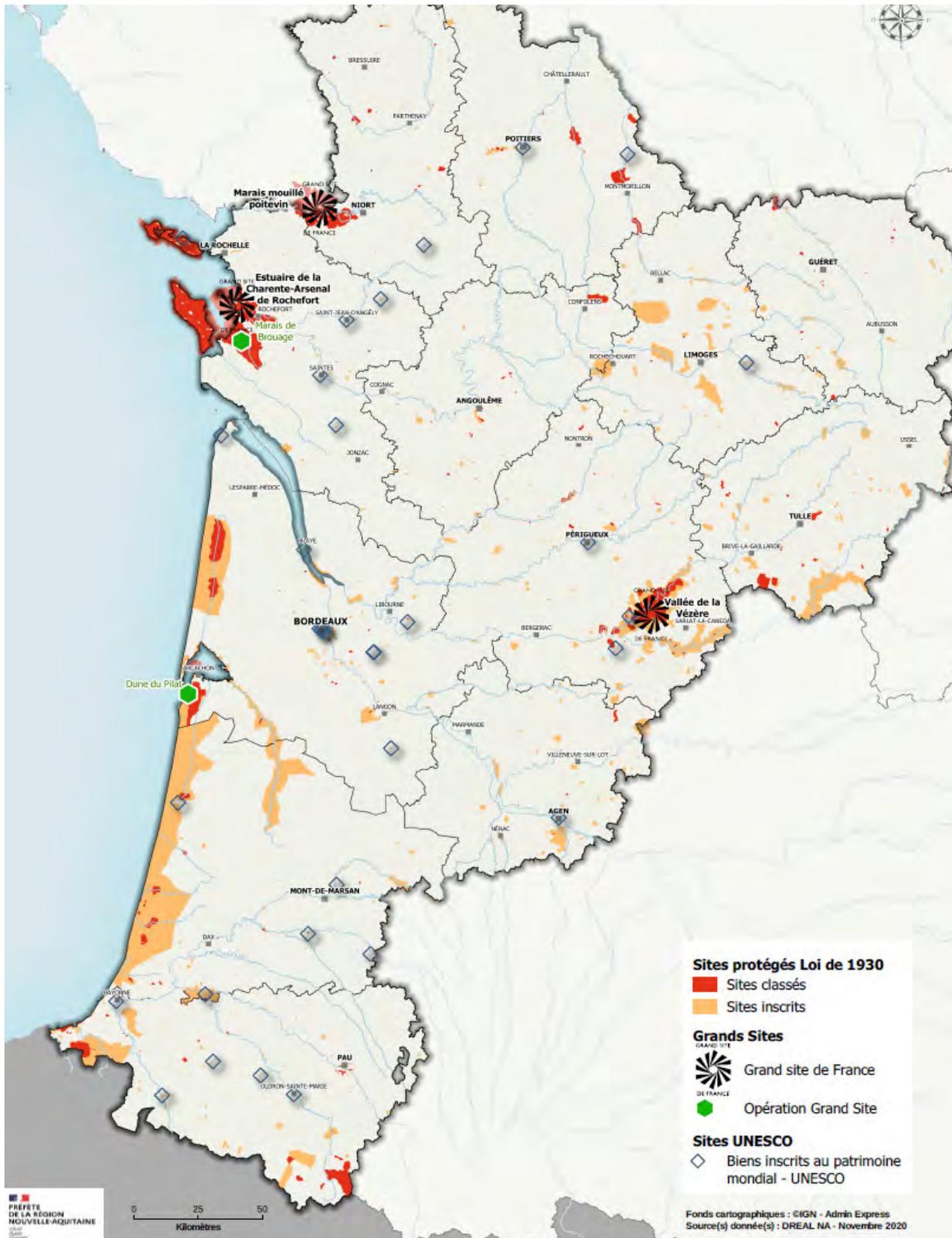
RÉGIONS	ÉTAT
Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel.	Définition des normes nationales en matière d'inventaire. Exercice du contrôle scientifique et technique.
Gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles, orgues et objets mobiliers protégés n'appartenant pas à l'État ou à ses établissements, à titre expérimental.	Inscription et classement sur la liste des monuments et mobiliers historiques. Création de Sites Patrimoniaux Remarquables. Contrôle technique et scientifique général.
Organisation et financement des musées régionaux.	
Conservation et mise en valeur des archives régionales.	Archives nationales.
Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services archéologiques territoriaux agréés.	Réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par l'institut national de la recherche archéologique préventive.
Association à la conduite des inventaires du patrimoine naturel et réalisation d'inventaires locaux. Parcs Naturels Régionaux (classement par décret). Réserves naturelles régionales. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Chef de file « <i>protection de la biodiversité</i> ».	Conception, animation et évaluation des inventaires du patrimoine naturel. Parcs naturels nationaux. Parcs naturels marins. Classement des parcs naturels régionaux. Réserves naturelles nationales. Inscription et classement sur la liste des monuments naturels et des sites. Forêts de protection. Arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Protection des espèces protégées.

Edifices protégés au titre des monuments historiques en Nouvelle-Aquitaine



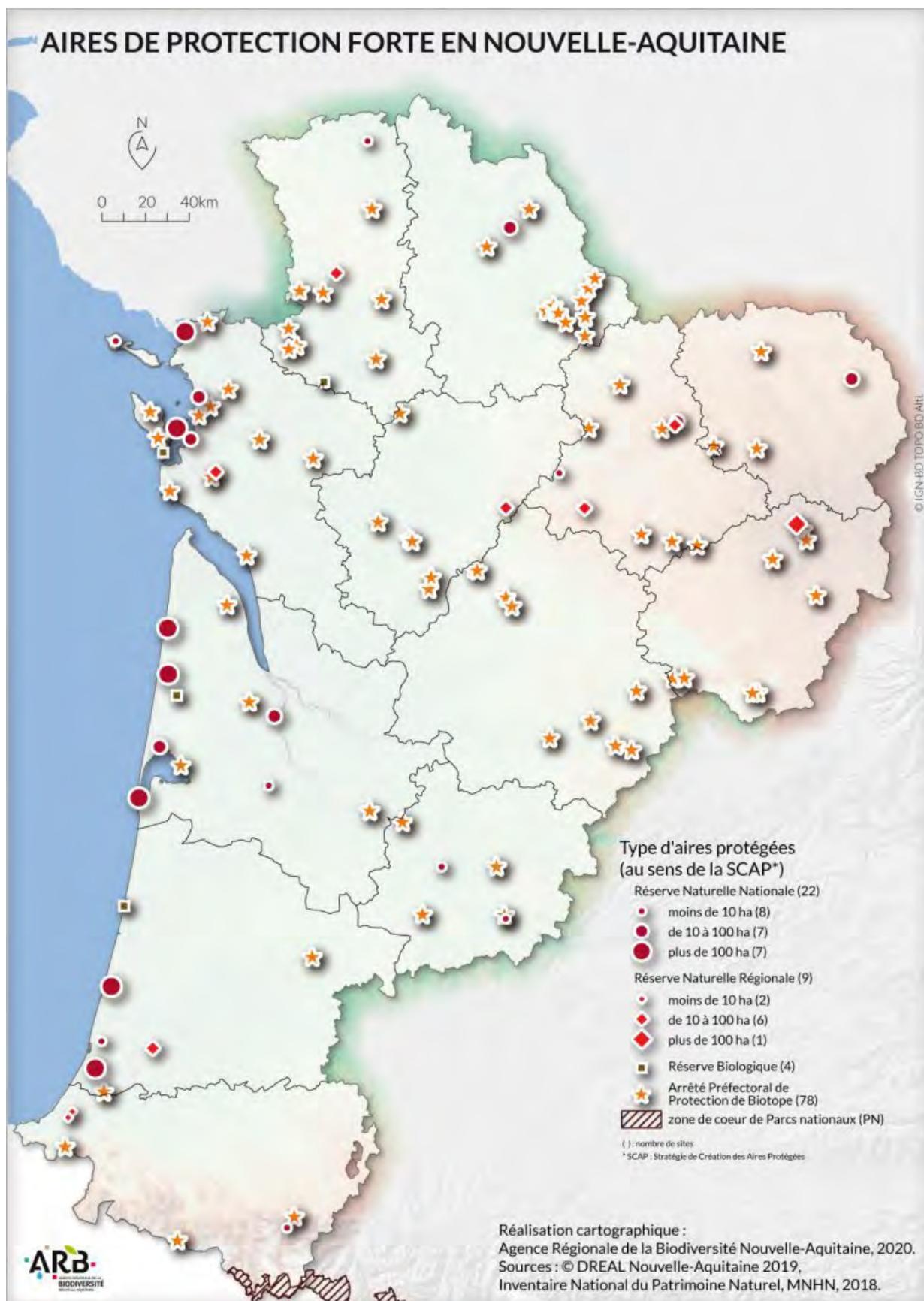
Source : Région Nouvelle-Aquitaine.

Sites protégés



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine - Atlas cartographique régional.

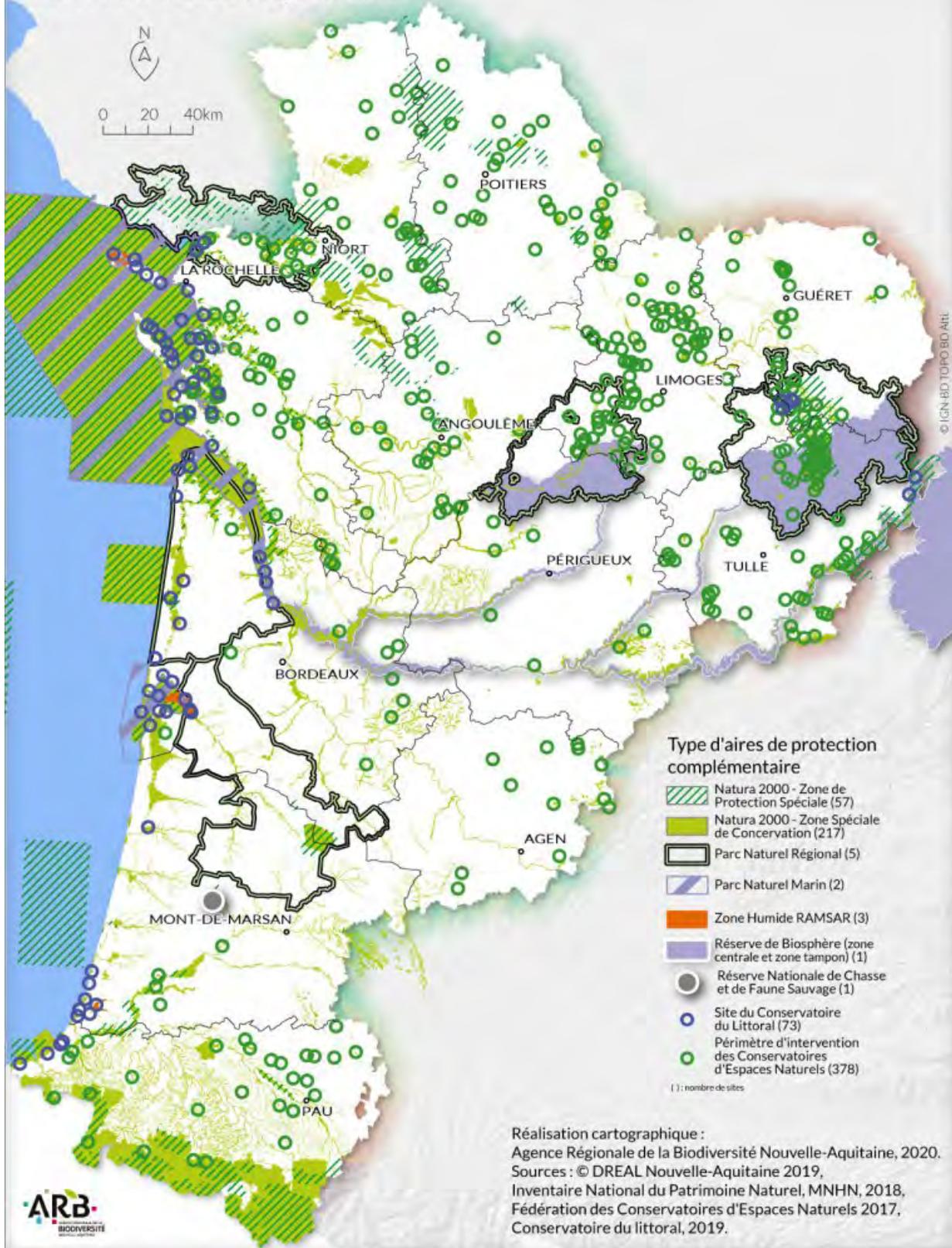
Les aires de protection des espaces naturels en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

(Les aires de protection forte de Nouvelle-Aquitaine en 2018 - L'Atlas cartographique [biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr])

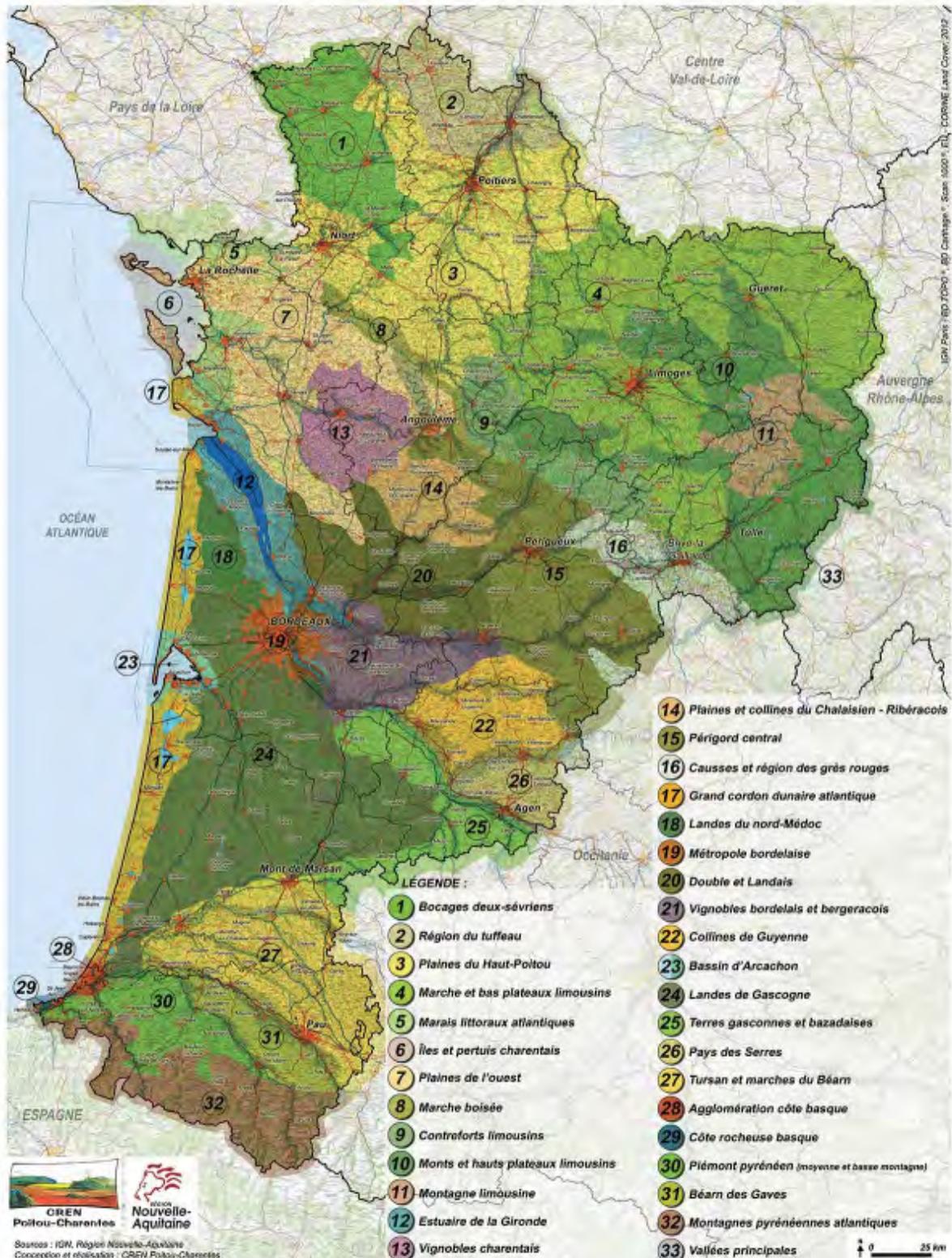
AIRES DE PROTECTION COMPLÉMENTAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Source : Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

Les aires de protection complémentaire de Nouvelle-Aquitaine - L'Atlas cartographique (biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)

Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Région Nouvelle-Aquitaine <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique/biodiversite/biodiversite-et-espaces-naturels/les-paysages-de-nouvelle-aquitaine#gref>

INTERVENTION INTRODUCTIVE D'Emmanuelle FOURNEYRON, PRÉSIDENTE DU CESER

Chères et chers collègues,

Nous nous retrouvons cet après-midi pour examiner le projet de rapport « *Patrimoines, leviers de développement des territoires* », présenté par la Commission n°2 « *Développement des territoires et mobilité* ».

Le patrimoine. Tout ce qui se transmet... vaste sujet! Nous parlions hier de pauvreté. Pris au sens individuel, le patrimoine est probablement le plus grand facteur d'inégalité, faisant la richesse des uns, la pauvreté des autres. Mais c'est dans une acception collective que la Commission 2 nous invite aujourd'hui à évoquer le sujet du patrimoine et il prend alors une toute autre dimension! Bâti, immatériel, culturel, social, industriel... le patrimoine dont nous allons parler aujourd'hui est multiple.

C'est à mes yeux un très beau sujet pour le CESER! D'abord, parce qu'il est avant tout profondément humain; il est la marque des sociétés humaines, de la façon dont elles vivent, des relations qu'elles entretiennent avec les générations qui les ont précédées, de la façon dont elles habitent leurs territoires et font société aujourd'hui. Ensuite, parce que c'est un sujet sans doute plus d'actualité qu'il n'y paraît, tant le patrimoine est porteur de sens, à une époque où nous-mêmes avons exprimé à plusieurs reprises le besoin de retrouver du sens.

Parce qu'il est le reflet de l'époque et des sociétés humaines, le patrimoine n'est pas exempt de certains écueils, sur lesquels nous devons garder une vigilance :

- L'écueil de l'oubli, face auquel il y a un devoir de préservation et de protection;
- L'écueil de la muséification, qui tendrait à ne faire du patrimoine qu'un objet figé du passé, là où il est un objet vivant en constante évolution;
- L'écueil de l'instrumentalisation, particulièrement dans cette période où certains courants de pensée nauséabonds pourraient être tentés de le détourner dans une reconstitution d'une histoire partielle et partielle, glorifiée voire fantasmée;
- L'écueil de l'utilitarisme, enfin, dans une période que nous savons traverser d'une forte tendance à la marchandisation, où il se résumerait à une vision aseptisée, nettoyée de ses aspérités, pour asseoir une politique à visée seulement de marketing territorial.

Face à cela, la commission a choisi de mettre en lumière les patrimoines, dans toute leur diversité! Dans ce qu'ils peuvent apporter à la vitalité, au lien social, au développement culturel, au dynamisme, aux identités multiples des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Merci à vous de mettre ainsi ce thème dans la lumière!

Je signale et souligne que c'est aussi le premier travail qui a bénéficié d'une contribution que je qualifierais de remarquable de notre groupe des référents « égalité et lutte contre les discriminations ».

Madame la Présidente de la Commission 2, Madame la Rapporteuse, je crois que vous avez prévu une présentation à plusieurs voix de votre rapport. Je vous donne la parole pour que vous nous présentiez le fruit de votre travail. Je vous remercie.

Merci Madame la Présidente.

Le groupe de référent.e.s «*Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations*» (EGAETDIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de l'actuel Plan d'actions du CESER.

Nos travaux, à l'instar des instruments du Conseil régional, ciblent les discriminations sur la base du handicap, de l'origine, du genre et de l'orientation sexuelle.

Le groupe EGAETDIS a adopté une double approche :

- Une «*approche fondée sur le droit selon laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont l'affaire de tous et de toutes et non pas d'une minorité*» ;
- Et une «*approche intégrée*» qui exige de nous de veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans l'ensemble des productions de notre assemblée.

C'est ainsi que le groupe EGAETDIS s'est proposé de formuler une contribution au rapport de la Commission 2 portant sur le patrimoine en tant que levier de développement des territoires.

Tout d'abord, notre contribution souligne l'importance de la démocratie culturelle et du respect des droits culturels, sans lesquels l'héritage, composé du patrimoine et du matrimoine, ne peut pas contribuer véritablement au développement territorial. Or, le manque de moyens pour accueillir les personnes handicapées, ou encore la géographie du sexisme et de l'homophobie, sont encore source de discriminations qui empêchent à certaines personnes l'accès à l'héritage culturel.

Notre région a été le scénario de la traite négrière (Bordeaux, La Rochelle, en Nouvelle-Aquitaine), des déportations pendant la deuxième guerre mondiale, y compris de personnes LGBT. En 2014 pour la première fois dans l'histoire de Bordeaux, les déportés homosexuels ont été honorés aux côtés des autres victimes du nazisme à l'occasion de la journée nationale du souvenir de la déportation au Fort du Hâ à Bordeaux; 949 tirailleurs Sénégalais, «*morts pour la France*» l'hiver 1916-17, la commune de La Teste-Le-Buche a érigé une stèle au lieu-dit «*Natus*» à leurs mémoires au Camp de Courneau situé dans cette commune et une route a été baptisée «*Chemin des Sénégalais*»; des violences faites aux femmes. Depuis 2014, dans le cadre des journées Européennes du patrimoine, plusieurs villes ont été le scénario des journées du matrimoine, qui cherchent à mettre en évidence la contribution des femmes à la création de l'héritage culturel commun.

Nous constatons que la découverte de l'héritage culturel, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, permet aux citoyens et citoyennes de porter un regard critique sur cette histoire commune et comprendre ses omissions et ses complexités.

Ainsi, l'héritage culturel peut renforcer la cohésion sociale, mais pour cela il doit mobiliser activement des leviers visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations.

En fin, notre contribution souhaite promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre sur notre territoire pour illustrer comment, en Nouvelle-Aquitaine, divers acteurs mobilisent l'héritage culturel :

- Pour faire la lumière sur les inégalités entre les femmes et les hommes et sur les discriminations liées au genre, au handicap, à l'origine ou à l'orientation sexuelle.
- Pour déconstruire les stéréotypes.
- Pour rendre visibles les contributions que des femmes, des LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles); des migrants, des personnes d'origine étrangère et des personnes handicapées ont fait à notre héritage commun.
- Pour la promotion et la valorisation de l'héritage culturel, historique, linguistique, architectural, archéologique etc... comme rempart contre la haine et les discriminations.
- Et pour valoriser la mémoire collective de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente, chère(s) collègues.

À l'heure où certains fustigent avec véhémence voir avec violence la question de la diversité culturelle, voulant fermer nos frontières y compris nos frontières de l'imaginaire, emprisonner nos horizons dans des carcans identitaires, érigeant le repli sur soi comme une valeur, le rapport « *Les patrimoines, leviers de développement des territoires* » ouvre, élargit et réaffirme ce qui nous rassemble au CESER Nouvelle-Aquitaine, « *faire cultures et territoires* ».

Ce rapport trouve aussi une forte résonance avec le rapport sur « *les droits culturels et les pratiques et amateur* » permettant de souligner la nécessaire transversalité entre nos travaux.

Un des axes de la politique associative du mouvement des Foyers Ruraux (Mouvement d'éducation populaire et de jeunesse œuvrant à l'animation et au développement des territoires ruraux) que je représente au sein de notre assemblée régionale est « *connaître son pays / son territoire pour l'exprimer, le développer et l'ouvrir aux autres* », je rajouterai « *le transmettre* ».

A ce titre, le projet « *Paroles de villages de Nouvelle-Aquitaine* », initié par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes et l'Institut Culturel Basque, soutenu par le CESER Nouvelle-Aquitaine, en était l'illustration et trouve aussi un écho prégnant avec le rapport présenté ce jour.

Alors un grand merci à la commission 2, à sa Présidente et à ses membres d'avoir initié ce travail autour des patrimoines. Merci pour la restitution dynamique de ce rapport à plusieurs voix, donnant à entendre la pluralité de la notion de patrimoine, source d'interculturalité, vecteur de liens sociaux et d'humanité, d'intergénérationnalité.

Il est porteur de sens¹⁴⁸ pour notre CESER, afin d'ensemencer nos imaginaires collectifs, faire humanité en nos territoires de Nouvelle-Aquitaine qui bruissent et murmurent de paysages multiples, de langues plurielles, de cultures métissées.

Ce rapport « *les patrimoines, leviers de développement* », s'inscrit donc avec conviction dans une vision prospective de développement de nos territoires conjuguant le nécessaire travail de mémoire pour mieux s'ancrer dans la réalité d'aujourd'hui et se projeter avec confiance vers demain, conciliant le dialogue entre les territoires ruraux et urbains, avec l'ambition partagée de faire société, territoires et cultures en Nouvelle-Aquitaine.

¹⁴⁸ Le sens :

- ce qui donne une direction ;
- ce qui permet la compréhension ;
- ce qui met notre sensibilité (émotions) en éveil.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillères et les conseillers,

En qualité de représentant au sein du CESER du CIRDOC – Institut occitan de cultura et de l’Institut culturel basque; aussi comme professionnel du patrimoine culturel immatériel et acteur de la transmission de la langue et culture occitanes, je tiens à saluer le remarquable rapport que présente aujourd’hui la Commission 2 *Les patrimoines leviers de développement des territoires*.

Ce rapport embrasse en effet les différents domaines patrimoniaux, jusqu’au dernier né, le Patrimoine culturel immatériel, notion forgée par l’Unesco en 2003 et intégrée au Code du Patrimoine en 2016. Des patrimoines que ce rapport a soin d’identifier et de traiter autant que possible par une approche globale, cherchant notamment à éviter les effets de silos. Ces patrimoines sont en effet très souvent imbriqués, interdépendants au sein de systèmes. Comment en effet désolidariser les savoir-faire sportifs, agricoles ou artisanaux de la course landaise ou de la pelote basque, du patrimoine linguistique et du patrimoine bâti qui permettent leur mise en œuvre? Comment ne pas prendre en compte l’intégralité du système de pratiques qui constitue « La promenade des bœufs gras » du temps de Carnaval en Bazadais : savoirs de l’élevage dépendants des questions de transmission professionnelle comme de l’économie bouchère; pratique rituelle et artistique qui voit les bœufs parader dans les cités du Bazadais, accompagnés par les *ripataulèras* – orchestres de fifres et de tambours connus depuis le XVIIe? Retirons un maillon, tout ou partie de l’ensemble risque de disparaître. Et même si le patrimoine culturel immatériel peut être résilient – vitalité et adaptabilité vont de pair – œuvrer à la perpétuation du système en identifiant et en consolidant par exemple les interactions vertueuses – qu’un programme de coopération européenne INTERREG SUDOE cherche en ce moment à modéliser – c’est faire un pas vers sa sauvegarde, c’est à dire vers la transmission des pratiques.

Ce rapport parle par ailleurs au présent, sans vaine nostalgie ou recherche illusoire d’authenticité (antinomiques de l’objet même puisque le patrimoine est une construction culturelle), avec le souci de ne pas mettre le patrimoine « sous cloche » mais bien de l’appréhender comme une pratique sociale voire de le relier à la question de la création artistique.

Sans chercher à se faire programmatique, il propose de nombreuses et stimulantes pistes : constitution d’un « réseau de la connaissance » croisant les expertises; création d’un Club « *Patrimoine* » au niveau régional comme espace d’échanges entre les divers acteurs (collectivités, services de l’État, agences, associations, Chambre de métiers, Universités...); facilitation de l’accès à l’ingénierie dans le cadre des contrats de territoire; réalisation d’une cartographie numérique proposant une vision agrégée des différents types de patrimoine; et enfin, au vu de la richesse, de la diversité et de la forte structuration des acteurs en Nouvelle-Aquitaine, l’ambition d’un « *bing bang* » culturel dans lequel la Région pourrait expérimenter un partenariat renforcé avec l’État, voire un transfert de compétences, personnels et moyens financiers afin de favoriser l’émergence et d’accompagner les projets locaux autour des patrimoines.

En ce sens, et en ce qui concerne plus particulièrement le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine linguistique, il viendra utilement appuyer et inspirer la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues et cultures régionales en Nouvelle-Aquitaine* votée par la Région en début d’année.

Je tiens à remercier la commission 2 d'avoir retenu le sujet que nous leur proposons il y a un peu plus d'un an, Isabelle Loulmet et moi-même, et je remercie tout particulièrement les membres et techniciens qui ont contribué à ces travaux et échanges.

Que ce soit la commission « *Développement des territoires et mobilité* » qui ait porté le sujet n'est pas dénué de sens : cela a permis d'extraire les patrimoines d'une vision souvent uniquement esthétique et monumentale pour les envisager comme des ensembles urbains et naturels, et les intégrer dans une dimension projets et aménagement du territoire.

Pour Sites & Cités, que je représente ici, la reconquête des centres anciens, délaissés depuis les années 1950 au profit des grands ensembles et du logement individuel en périphérie, constitue un véritable enjeu d'aménagement du territoire.

Quartiers anciens, quartiers durables

Ces quartiers ont un rôle essentiel dans la lutte contre l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la réduction des déplacements.

Leurs qualités intrinsèques en font des quartiers durables par essence : densité du bâti, systèmes constructifs basés sur des ressources et matériaux locaux, mixité des fonctions favorisant les mobilités douces. Ils possèdent souvent un potentiel patrimonial de premier ordre, parfois aussi leur dernier atout. Leur reconquête suppose de valoriser cette richesse, de produire du logement désirable, concurrentiel, adapté aux besoins des citoyens, intégrant les enjeux climatiques. Pour cela, les documents d'urbanisme doivent proposer la réduction des zones constructibles au profit d'une reconquête de l'existant, un recentrage vers les cœurs de ville et une valorisation du patrimoine naturel et bâti.

La valorisation de ces patrimoines est une politique publique construite dans le dialogue, entre engagement politique des collectivités qui, avec les lois de décentralisation ont un rôle renforcé dans ce domaine, et règle commune fixée par l'État garantissant une cohérence sur l'ensemble du territoire. Le site patrimonial remarquable (SPR), véritable outil d'urbanisme patrimonial, proposé par la loi, permet cette construction dans le dialogue entre collectivité, État et population ; mais seules quelques 160 villes en Nouvelle-Aquitaine en possèdent.

Les patrimoines : réhabilitation durable et création d'emplois

La reconquête des quartiers anciens, qui représentent 30 % du logement existant, n'est possible qu'en redonnant le désir d'y habiter, en restaurant du logement performant et valorisé patrimoniallement. Les travaux et études menés par des bureaux d'études et associations, comme par Sites et Cités en partenariat avec les Ministères de l'écologie, de la culture, le CEREMA, montrent que les mesures appliquées aux bâtiments neufs sont incompatibles, voire néfastes au bâti traditionnel. Au contraire, les éco matériaux permettent d'améliorer le confort thermique et d'été tout en préservant leurs qualités.

Il convient d'encourager l'utilisation de ces matériaux pouvant être produits localement favorisant ainsi un faible coût de transport, d'énergie grise et les emplois locaux, d'accompagner la structuration des filières locales de production et de mener des formations nécessaires à la qualification des métiers de la restauration du bâti.

Cela vaut pour la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, thermiciens) dont la formation, centrée sur la construction neuve, s'avère inadaptée au bâti traditionnel.

Plus généralement, les patrimoines sont à l'origine de multiples emplois non délocalisables dans les collectivités, le privé, l'économie sociale et solidaire. Ils portent à la fois sur la connaissance, la recherche, la conservation, la restauration, le logement, la formation et l'éducation, le tourisme, la culture, la médiation...

Patrimoines, facteur et créateur de lien social

Les études et analyses économiques des dernières années ont souligné la fracture territoriale, les difficultés des villes moyennes et petites, mais elles ont aussi mis en avant des raisons d'espérer dans les centres anciens ce que les expériences et travaux des villes comme Angoulême ou Bayonne viennent conforter.

Les patrimoines de nos villes et villages sont sources d'innovation et de croissance. Ils contribuent à faire de la France un cadre de vie de grande qualité et privilégié. Ils offrent un cadre et une inspiration aux interventions artistiques ou culturelles contribuant à l'appropriation et à la rencontre entre habitants, comme à Mauléon-Licharre, Poitiers ou Saint-Jean-d'Angély.

La mise en valeur du patrimoine est un enjeu démocratique. L'émergence de tiers-lieux, comme à St Léonard de Noblat, offre la possibilité aux citoyens de se retrouver, de partager, de participer à une offre économique et culturelle. Ils deviennent acteurs de la reconquête de patrimoines, adhèrent à des formes d'habitat innovantes fondées sur le vivre-ensemble : habitat partagé, participatif, groupé, intergénérationnel...

Face à la récente crise sanitaire et aux enjeux climatiques, Sites & Cités affirme plus que jamais que les centres anciens offrent un modèle de vie durable favorisant le vivre-ensemble, et sont une réponse concrète pour le rééquilibrage du territoire. L'Association plaide pour que les patrimoines bâti et naturel soient un axe de la revitalisation des villes de toute taille, à prendre en compte aux niveaux de l'État (AMI centre-bourg, « Plan Dauge », « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de demain »), des Régions et Départements, EPCI et communes, dans une démarche transversale qui croise les politiques du logement, de l'habitat, de l'aménagement, de la culture, de la formation, de l'économie...

INTERVENTION N°5 : Claire LAVAL - CONFÉDÉRATION PAYSANNE

L'appropriation par la connaissance, la compréhension et l'usage de ce qui fait patrimoine, voilà un objectif fort, à un moment de remise en question des enjeux du tourisme de masse et à l'heure où l'archipellisation de la société française interroge sur notre capacité à concevoir un destin commun.

A travers cette appropriation du patrimoine, qu'il soit le patrimoine vivant naturel de la flore et de la faune, celui des paysages, celui des savoir-faire, ou celui des bâtiments historiques et des traces du passé, l'enjeu est de produire un nouveau récit et de travailler sur la « désirabilité » d'une relocalisation, indispensable à la transition écologique et énergétique.

Apprendre à faire avec, et à vivre avec, l'environnement dont on dispose, sous toutes ses formes, en partager la richesse, historique et actuelle, la diversité, et la vulnérabilité, permet l'arrimage et l'intégration de tous, y compris des nouveaux venus dans les territoires. Le partage de cette appréhension en profondeur du patrimoine, ouvre l'opportunité de faire le lien, par exemple, avec la « transition » géographique, écologique et économique de jeunes actifs, qui cherchent aujourd'hui à quitter les métropoles et à réinventer des lieux d'activités et de sociabilité.

Les sociétés humaines se construisent autour du discours qu'elles façonnent et qui donne sens à leur vie. Aujourd'hui, les modèles productivistes mondialisés, basés sur la compétition de tous contre tous et la surconsommation sans frein de quelques-uns, se heurtent à la limitation des ressources et à leur nécessaire protection. Replonger dans la vérité des paysages et dans l'histoire des territoires, permet d'y renouer un fil précieux, autour duquel construire un chemin de civilisation humaine, solidaire et partagée, qui soit réellement et physiquement durable.

Loin des hyper consommations vides de sens, des bull shift jobs et des paradis artificiels générateurs de désespoir.

INTERVENTION N°6 : Valérie FRÉMONT - CGT

Les différents types de labels sont-ils des accélérateurs ou des freins pour les entreprises souhaitant s'y inscrire.

Le label EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant) existe depuis 2005 et entre les chiffres de 2017 et ceux d'aujourd'hui, il n'y a pas eu de grandes évolutions.

En Nouvelle-Aquitaine, 197 entreprises sont labellisées EPV sur 1419 entreprises en France.

En 2017, elles totalisaient 62 000 emplois contre 65 000 aujourd'hui totalisant un chiffre d'affaires cumulé de près de 14 milliards d'euros qui n'a pas évolué

Parmi le patrimoine architectural, l'œuvre de le Corbusier classée en 2016 au Patrimoine mondial de l'Unesco mentionne seulement la cité Frugès de Pessac alors même que l'architecte réalisait un peu plus tôt (1924) la 1ère citée ouvrière française à Lège

Henri Frugès industriel fait construire en face de sa scierie (1914 : fabrication de caisses et palettes pour le conditionnement du sucre de canne de la raffinerie familiale) cette cité ouvrière pour ses salariés

Elle est constituée de 6 petites maisons, d'un bâtiment collectif et d'un lieu de détente sportive pour la pratique de la pelote basque.

Rénovée il y a quelques années, on peut toujours observer la modernité des constructions réalisées par le Corbusier à cette époque.

INTERVENTION N°7 : Sylvie MACHETEAU - CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Comment éviter la mise sous cloche du patrimoine quand en parallèle il est question de développement du territoire ?

Est-il vraiment possible d'avoir une vision commune du patrimoine d'un territoire quand il y a autant de visions de celui-ci que d'individus le peuplant ?

Comment faire coïncider la gestion du patrimoine et les changements de notre société devenue celle de consommation de loisirs ?

Pour exemple les friches industrielles transformées en parc d'attraction ou en magasins d'usines qui atteignent des taux records de fréquentation qui dépassent pour beaucoup celui de visites de sites historiques sur un même territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la commission 2 pour les échanges qui ont nourri cette autosaisine, et saluer les rédactrices des fiches avec qui j'ai travaillé : Monique Rougier pour la fiche sur les chaumes de Vignac-Clérignac et les meulières de Claix-Rouillet, et Marylise Ortiz pour la fiche sur Angoulême et celles sur les chemins de St Jacques de Compostelle.

Ce rapport sur les patrimoines et le développement des territoires illustre les liens qui se tissent constamment entre les diverses formes que prennent les activités humaines et les lieux où elles se déroulent. Le cadre où se déploient nos projets et nos vies fait intrinsèquement partie de nous et en conditionne la réalisation. Nous agissons au sein d'un monde naturel dont nous sommes une partie et dont il nous revient de prendre soin comme de nous-mêmes, pour pouvoir continuer à y vivre, à y cohabiter avec toutes les formes du vivant, et à permettre à nos descendants d'y développer leurs projets.

Voir le monde comme un réseau du vivant où les êtres humains, les animaux, les plantes, sont reliés dans des interactions continues : cette vision holistique du grand tissu du vivant de la terre, le scientifique et explorateur Alexander Von Humbolt a été l'un des premiers, au début du 19ème siècle, à la mettre en lumière au travers de ces récits et descriptions de ces voyages lointains.

Comprendre le monde où nous vivons, son évolution, la place de l'être humain en son sein, comprendre la complexité des écosystèmes, la discipline de l'histoire naturelle nous y invite, comme le décrit le Manifeste du Muséum « *Quel futur sans nature ?* » (Muséum National d'Histoire Naturelle). Nous avons besoin des connaissances scientifiques validées qu'elle nous offre et de son regard sur « *toutes les composantes du monde minéral, végétal et animal, ainsi que la diversité humaine dans ses dimensions biologiques et sociales* » qu'elle déploie. « *Elle s'intéresse particulièrement à ce patrimoine commun de l'humanité qu'est la biodiversité, en montrant les fondements de son histoire, en exposant les facteurs de son évolution.* » Et en aidant ainsi à saisir les enjeux du devenir de nos sociétés.

La biodiversité comme patrimoine commun de l'humanité, voilà une facette méconnue du patrimoine que ce rapport illustre. Plusieurs fiches montrent l'apport de connaissances du monde naturel qu'à côté des scientifiques et des chercheurs, les associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement apportent en Nouvelle-Aquitaine, grâce à leurs réseaux mêlant compétences des leurs bénévoles et expertises de leurs salariés.

Elles travaillent ainsi à associer tous les publics à la connaissance et à la découverte de notre patrimoine naturel commun, parfois en lien avec d'autres spécialistes du patrimoine architectural, bâti, historique, paysager. Elles contribuent au rayonnement des sciences participatives et citoyennes dans tous les territoires.

Avec ce volet de la participation des habitants, des scolaires, des élus, des techniciens, avec les sorties découverte de la faune et de la flore, avec les chantiers participatifs, avec l'école dans la nature, on rejoint ce que soulignait déjà Alexander Von Humbolt : à cette compréhension intellectuelle du monde naturel, doit s'adjoindre l'expérience réelle.

Ressentir le monde naturel par tous nos sens, entrer en résonance avec lui, seule l'immersion réelle nous l'offre. L'intelligence et les sens sont liés. Sortir et ressentir des manifestations de la vie si différentes de la sienne, d'autres façons d'habiter le monde au travers des mouvements et des traces d'animaux, un autre rapport au temps et à l'espace qu'incarnent les plantes. Toutes ces formes de vie nous révèlent la prodigalité, la force et la plénitude du vivant. Ce rapport sensible nous est indispensable pour raviver et nourrir ce qui nous est véritablement utile.

Le souci du vivant, c'est le souci de soi, un soi élargi, constitué par ses tissages avec d'autres vivants, nous dit Baptiste Morizot dans « *Manières d'être vivant* ». Il nous rappelle que les limites écologiques, ce ne sont pas des contraintes externes, mais nos lignes de vie intérieures qui dessinent notre condition de tissé aux autres formes de vie qui composent le milieu.

« *Rien de ce qui est vivant ne m'est étranger* ».

A nous, habitants, acteurs, élus, de nous saisir des propositions de ce rapport pour que le patrimoine naturel, tissé à nos activités et à nos vies, puisse continuer à respirer et à nous permettre de vivre.

S'il est indubitable que le couple patrimoine - développement du territoire a été abordé de façon approfondie par la commission 2, le groupe CGT souhaite apporter des précisions sur sa perception du sujet.

Les patrimoines ne doivent pas être perçus comme un moyen de compenser la désertification industrielle et l'abandon des services publics dans nos territoires.

Si l'on considère les patrimoines, quels qu'ils soient, comme des viviers de ressources purement marchandes, ce rapport s'insèrera dans une conception de compétitivité de nos territoires. Il ne remplira pas son objectif inscrit en avant-propos : Faire territoire par le patrimoine.

Il s'agit bien, d'inclure les habitants d'un territoire par la prise en compte de son patrimoine et non d'exclure ou de concurrencer un lieu par rapport à un autre.

Nos patrimoines ne doivent pas être vus sous le prisme d'une nostalgie de splendeurs perdues, ni de replis communautaire. Ils ont une véritable portée universaliste et ce mélange de local, de régional, de national et d'international contribue à la reconnaissance des différences culturelles et l'acceptation de l'autre. Cette vision est d'autant plus pertinente dans notre société actuelle traversée par des relents de nationalisme et de racisme.

Repenser les liens patrimoines - territoire, c'est réfléchir les approches que nous pourrions avoir du patrimoine bâti, du patrimoine culturel immatériel, des langues et des patois,.... sous l'angle de sources émancipatrices pour chaque néo-aquitains d'aujourd'hui et de demain.

La réhabilitation des centres villes, la rénovation des monuments, la transmission des savoirs et savoir-faires artisanaux, la connaissance de langues régionales, la conservation des écosystèmes participent à cette émancipation quand les citoyens s'en emparent et construisent ensemble. Suite à la crise sanitaire, au changement des organisations du travail (notamment avec le télétravail), aux prix élevés des loyers, de nombreux citadins ont délaissés les grands centres urbains pour habiter à la campagne ou en périphérie des villes. Le construire ensemble permet l'intégration, le « *faire territoire* » et donne naissance à une histoire commune et sociale.

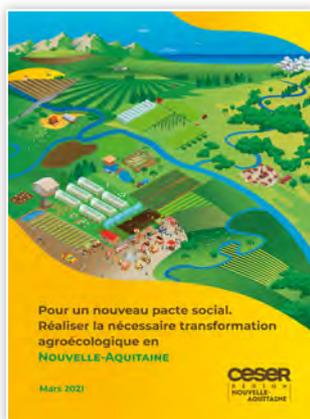
La réflexion sur les patrimoines est éminemment politique. Ce rapport met en lumière les différents patrimoines avec des fiches exemples de patrimoines vecteurs de développement du territoire. Mais, ce sera au Conseil Régional, aux collectivités territoriales et à l'État de mettre en mouvement les politiques publiques soit par des actions directes soit par des appels à projets.

Le groupe CGT du CESER NA souhaite que, lors des prises de décisions, les acteurs publics n'oublient pas l'attachement des habitants à leur territoire, à leur patrimoine et à leur histoire sociale et qu'ils ne se laissent pas abuser par des lobbies professionnels qui ne défendraient qu'une simple mercantilisation et rente financière de nos patrimoines ne servant que leurs intérêts.

Si nos territoires institutionnels sont mouvants et modifiables au gré des réformes territoriales, c'est bien notre mémoire et notre histoire sociale qui nous lient à un lieu. L'industrie forestière et papetière de Gironde ou des Landes, l'industrie du tabac du Lot et Garonne, l'industrie de la porcelaine de Limoges, l'industrie laitière en Poitou-Charentes, l'industrie de la chaussure en Dordogne sont autant de savoir-faires qui ont été abandonnés ou qui sont abandonnés par les politiques publiques au nom de la sacro-sainte loi du marché! Le développement de la région Nouvelle-Aquitaine doit s'inscrire dans un ensemble transverse qui regroupe la réindustrialisation, le maintien des services publics et le soutien aux patrimoines.

Je terminerais cette intervention en saluant le travail de mémoire et donc de patrimoine culturel immatériel que réalisent nos Instituts d'Histoire Sociale en lien avec des historiens, chercheurs et dont la société civile organisée pourrait se saisir.

LES PUBLICATIONS RÉCENTES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE





© **photographies** : Région Nouvelle-Aquitaine : Sébastien Blanquet-Rivière, Carine Lutt, Françoise Roch, Franck Prével - Région Poitou-Charentes : inventaire général du patrimoine culturel - CRTNA : Brochard ,B Chanet, P Pecher, Point-Carré, G Villégier - CDT64 : S.Claudon - Corrèze Tourisme : Romann Ramshorn - Médoc Atlantique - Office de Tourisme de Saint-Jean-de-Luz : Séverine Dabadie - Office de Tourisme d'Urrugne - Charente Nature - Vienne Nature - CEN - Aurélien Faidy / Autofocus-prod - Ville de Limoges Moulin de Marais - URFR - Julien Domec Studio Association Château & Fabriques de Buzet - Cité internationale de la tapisserie - L'escalier : Élodie Lang - Pierre-Alex - Sarah Bégoïn - Pierre Carton - Jacky Cruchon - Jacques Dassie - aDutrey - Édouarel - JJ Gelbart - Jibi44 - Rémi Jouan - Laurent Lagarde - Thierry Laporte - LucasD - Lucine Lucat - Naudinsylvain - Peter Potrowl - Benoit Rocher - Dominique Saumet - Traumrune - INRA DIST : Jean Weber - Flickr : Bernard Blanc, jacme31 , José Carlos Babo, Thierry llansades - Pixabay : Couleur, Jacqueline Macou - JLPC - Adobestock - Photothèque du CESER.

ISBN : 978-2-11-167447-9 - version papier

ISBN : 978-2-11-167500-1 - version numérique

Dépôt légal : mars 2022



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

Site de Limoges

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77